

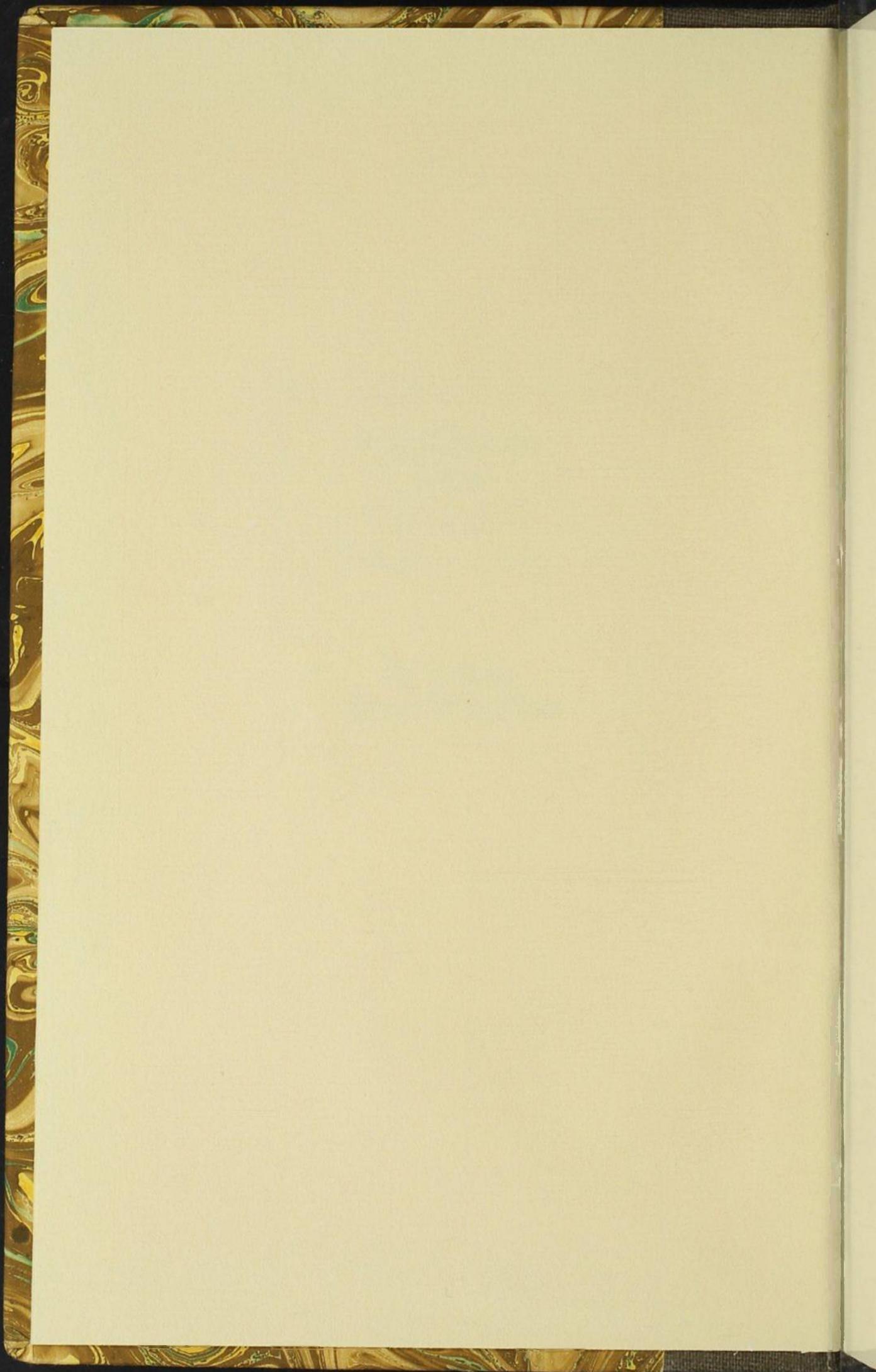


Le ne fay rien  
sans  
**Gayeté**

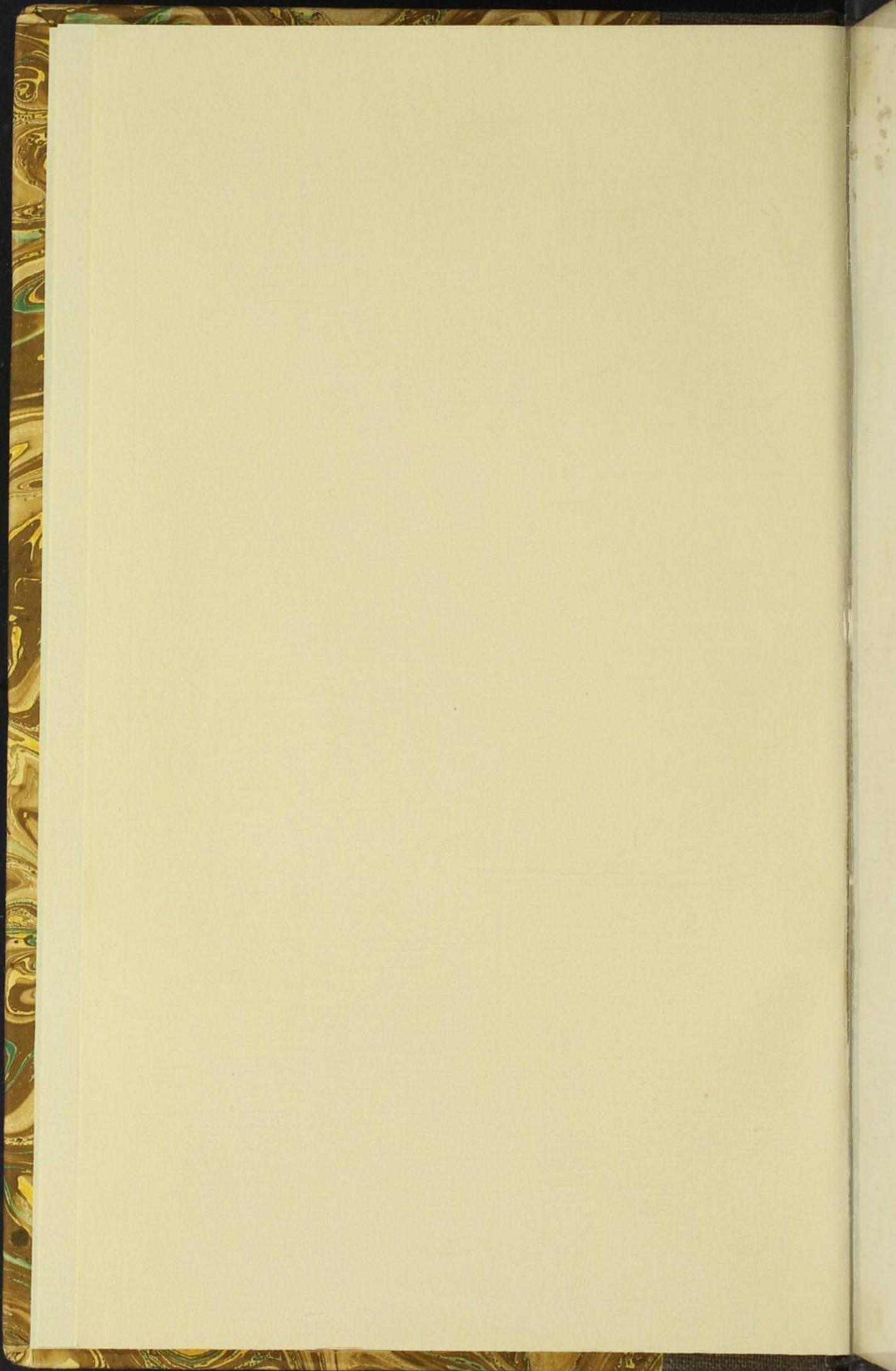
*(Montaigne, Des livres)*

Ex Libris  
José Mindlin

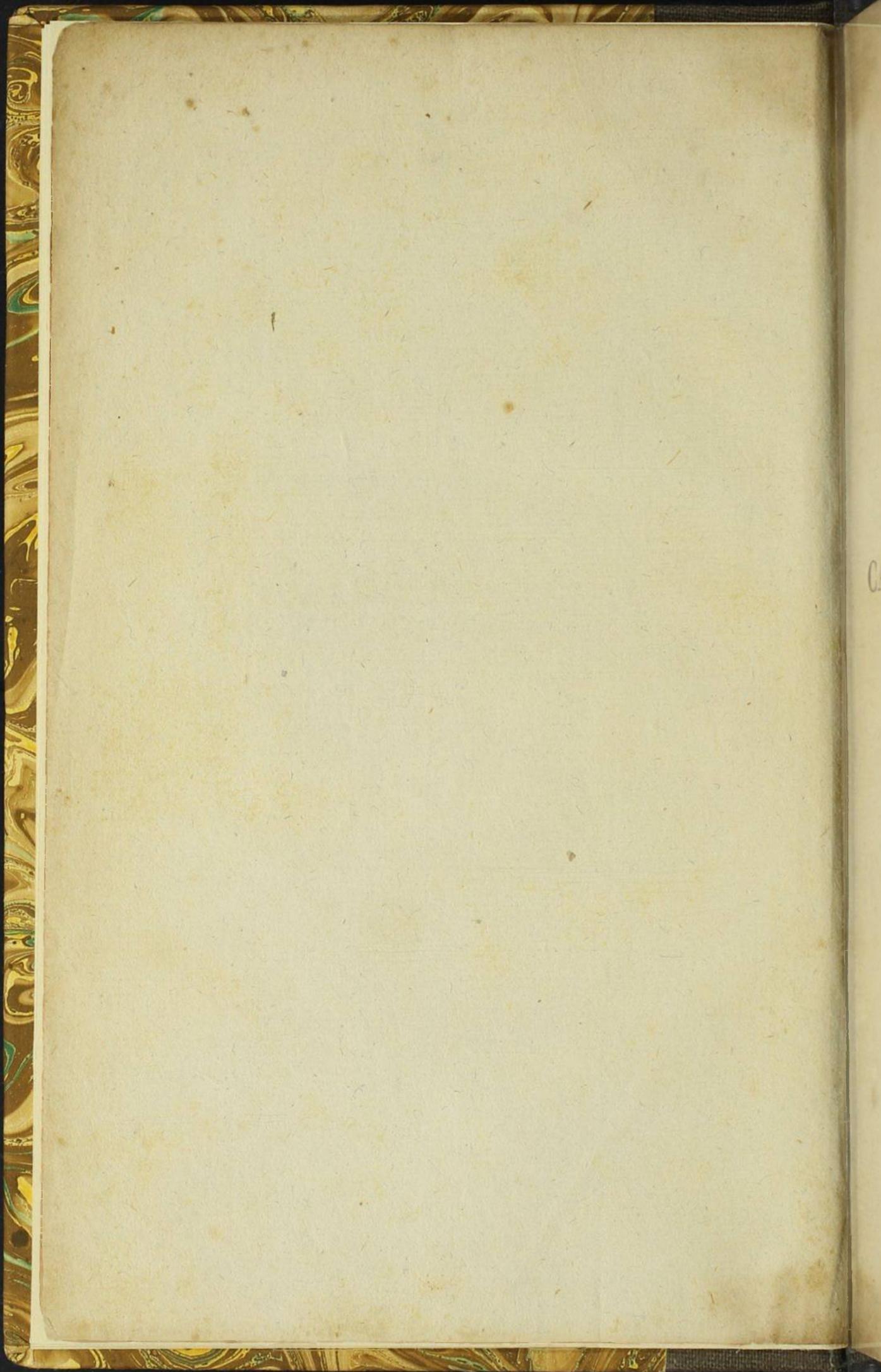












**MÉMOIRES**

DU

**CAPITAINE LANDOLPHE.**

**TOME II.**

MEMOIRES

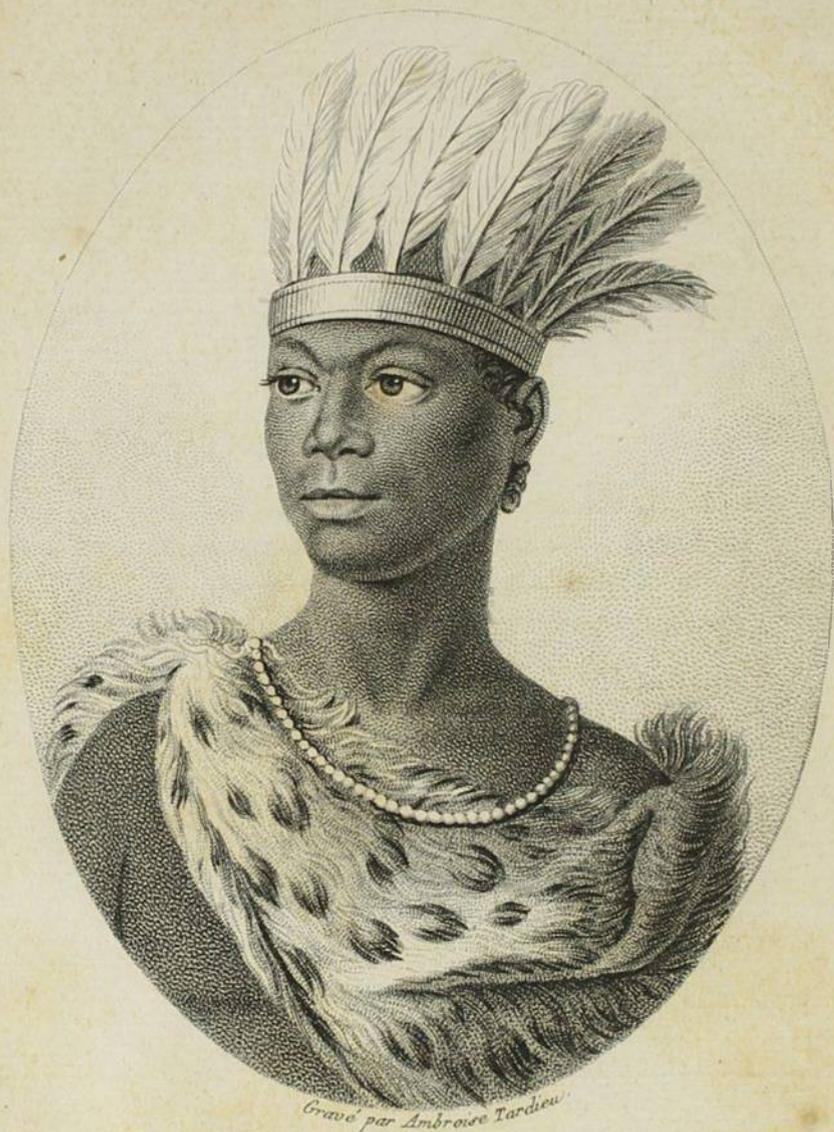
---

J. M. EBERHART, IMPRIMEUR DU COLLÈGE ROYAL DE FRANCE,  
RUE DU FOIN SAINT-JACQUES, N° 12.

---

TOME II





LE PRINCE BOUDAKAN,  
Neveu du Roi d'Owhère .

# MEMOIRES

DU 1667

CAPITAINE LANDOLPHE,

COMMANDE

L'HISTOIRE DE SES VOYAGES

PENDANT TRENTE-SIX ANS

AUX CÔTES D'AFRIQUE ET AUX DEUX AMÉRIQUES

RÉDIGÉS SUR SON MANUSCRIT,

PAR J. S. QUESNÉ.

ORNÉS DE TROIS GRAVURES.

166

21 TOME SECOND

A PARIS,

CHEZ ANTOINE BERTRAND, Libraire, rue Mazarine, N° 21,  
ET CHEZ PIERRE LILLET AÏNÉ, Imprimeur-Libraire, rue Christine, N° 5.

1823



LE PRINCE BOUDARAN,

Marquis de B... ..

# MÉMOIRES

DU 10650

## CAPITAINE LANDOLPHE,

CONTENANT

### L'HISTOIRE DE SES VOYAGES

PENDANT TRENTE-SIX ANS,

AUX CÔTES D'AFRIQUE ET AUX DEUX AMÉRIQUES ;

RÉDIGÉS SUR SON MANUSCRIT,

PAR J. S. QUESNÉ.

ORNÉS DE TROIS GRAVURES.

180

21 TOME SECOND.



A PARIS,

CHEZ { ARTHUS BERTRAND, Libraire, rue Hautefeuille, N° 23;  
PILLET AINÉ, Imprimeur-Libraire, rue Christine, N° 5.

1823.



# MÉMOIRES

DU

CAPITAINE LANDOLPHE,

CONTENANT

L'HISTOIRE DE SES VOYAGES

PENDANT TRENTE-SIX ANS.

---

A la fin de septembre , le roi d'Owhère m'envoya quarante pirogues comme auparavant pour ramener *la Charmante Louise* à la remorque. Elle arriva sans accident à l'embouchure du fleuve Formose. Nous vîmes avec une agréable surprise venir à bord plusieurs autres pirogues contenant ensemble plus de vingt mille ignames , plus de cent régimes de bananes , deux mille cocos , une douzaine de moutons et deux bœufs. Okro qui suivait ces provisions monte sur le vaisseau , et me parle en ces termes :

« Les vivres que je transporte ici t'appar-  
» tiennent, le roi te les donne. Il te prie de  
» prendre sur ton navire en qualité de pas-  
» sager le prince Boudakan \*, le seul noir  
» qui ait désiré passer en France pour y ap-  
» prendre la langue et les coutumes fran-  
» çaises. C'est un jeune homme plein de  
» douceur et d'humanité, appelé peut-être  
» à régner un jour sur les Owhériens. Garde-  
» toi bien de lui inspirer le goût du luxe:  
» deux seuls domestiques l'accompagne-  
» ront. »

« Si tu reviens dans ce pays, sois assuré  
» que mon maître t'accordera tous les moyens  
» dépendants de sa volonté pour te laisser  
» accomplir ton dessein. Le souverain de  
» cet Etat possède non-seulement les deux  
» rives du fleuve du Benin, mais toutes les  
» rivières de ces parages jusqu'à celles qui

---

\* Je le croyais enfant du roi; j'ai su long-temps après qu'il était fils d'une sœur de ce monarque. Quand le souverain d'Owhère n'a pas d'enfants, c'est le fils aîné de sa sœur qui doit régner, à la mort du roi.

» coulent dans le Calbard, ou qui en sont  
» près. Il ne craint point d'avoir la guerre  
» avec aucun de ses voisins. Sa marine est  
» une des plus formidables des côtes d'A-  
» frique. Jamais il ne combat sur terre. Con-  
» tent de nuire au commerce de ses enne-  
» mis, il interrompt quand il le veut leurs  
» communications, et les réduit sans peine  
» à la famine. »

Ayant exprimé tous mes remerciemens de tant de bienfaits et de la confiance étonnante dont m'honorait le roi, je dis au capitaine Okro que je ferais prendre un soin particulier de l'éducation du jeune prince, qu'ensuite je le ramènerais moi-même, ou qu'il reviendrait sur l'un des vaisseaux de mes armateurs ; mais que son retour ne pouvait guère s'opérer avant vingt-quatre ou trente lunes. A cela Okro me répondit : « Nous n'a-  
» vons aucune inquiétude sur son sort ; nous  
» desirons vivement que tu reviennes avec  
» une multitude de bons Français. Mais, je  
» t'en prie, n'amène aucun Anglais, ils sont

» trop méchants. Croirais-tu qu'ils nous frap-  
» pent, et que souvent c'est par des coups  
» qu'ils paient les vivres que nous leur ap-  
» portons ? »

Le prince ayant monté à bord, je résolus de mettre à la voile dans les cinq premiers jours d'octobre. Les vents de terre s'élevèrent à l'est-nord-est avec assez de force pour refouler la marée. Un matin à dix heures, je passai les barres sans accident et même sans danger. Je laissai tomber une ancre par huit brasses d'eau ; c'était afin de disposer mon chargement dans un meilleur ordre, car j'avais pris la précaution d'éviter qu'il tirât plus d'eau sur le derrière que sur le devant, dans le cas où j'aurais encore eu le malheur d'échouer. A six heures du soir le travail étant fini, je déployai toutes mes voiles dans la direction de l'Ile-du-Prince, où je devais remplir deux cent cinquante barriques d'eau que je n'avais osé prendre à la rivière, de peur de trop charger le navire, toujours à cause des barres.

Le douzième jour de mon départ de ce lieu , j'atteignis l'île-du-Prince : j'allai mouiller au port. J'y séjournai vingt-deux jours. J'achetai cent alquers de farine de manioc , et cent cinquante volailles à un franc pièce\*. Ayant placé mes provisions , je mis à la voile pour Saint-Domingue. Deux ou trois jours après ma sortie, une petite vérole confluyente se déclara sur le bord ; elle était si dangereuse qu'elle m'emporta plus de cent noirs des deux sexes.

A mon arrivée au Cap-Français , j'éprouvai des difficultés pour y entrer. Un garde-côte royal m'ordonna de mettre bas le pavillon étranger que je portais : il me prévint qu'il allait faire feu sur mon navire si je n'obéissais. Je répondis au capitaine , qui s'avança , que j'étais Français ainsi que mon navire ; que j'avais simulé le pavillon autrichien , à cause de la guerre ; que j'étais adressé à

---

\* Quand on les paye en marchandises , elles ne reviennent guère qu'à huit sous.

MM. Poupet, frères, négociants de cette ville ; qu'à mon entrée dans le port, j'échangerais ce dernier pavillon contre celui de France. « Avez-vous à bord un pavillon blanc ? me demanda le capitaine. » — « Oui, monsieur. » — « Hé bien, arborez-le, ou vous ne passerez point. Le gouverneur m'a défendu de recevoir aucun navire étranger, hors ceux des États-Unis. » J'arborai le pavillon français et j'entrai, mais sans pouvoir descendre à terre avant que l'on eût fait la visite de santé. Cette visite n'eut lieu que le lendemain matin.

Les médecins et officiers civils, que cet objet concernait, m'adressèrent plusieurs questions auprès du bord : « De quelle contrée venez-vous ? votre nom ? celui de votre vaisseau ? la date de votre départ ? de quel port ? le nom des navires avec lesquels vous avez eu communication en mer ? la maladie de votre bord ? le nombre des malades ? »

Après avoir satisfait à ces demandes, ils

voulurent savoir si la petite vérole avait cessé. Lorsqu'ils surent que depuis vingt jours tous les symptômes de cette épidémie avaient disparu, ils se décidèrent à monter sur le navire et visitèrent tous les individus; après quoi, me déclarant exempt de la quarantaine, ils me délivrèrent un certificat et une permission d'aller à terre, acte dont je profitai le jour même vers midi.

Je me présentai chez MM. Poupet, mes correspondants, qui firent éclater, à ma vue, la surprise qu'on éprouve en retrouvant un individu que l'on a cru mort. « Soyez le bien-venu! s'écrièrent-ils. Nous » n'espérons pas plus en vous qu'au retour » de votre bâtiment. Il y a déjà long-temps » que nous vous croyions au fond des eaux. » Je leur racontai les circonstances fâcheuses auxquelles j'avais été en butte, et leur annonçai que le roi d'Owhère avait mis le prince Boudakan sous ma conduite.

Des félicitations sans nombre m'accueillirent d'avoir triomphé de tant d'obstacles;

elles furent suivies d'une lettre de l'armateur simulé autrichien, qui m'annonçait la vente de *la Charmante-Louise* à M. Marion Brillantais de Paris, et que ce navire avec sa cargaison devenait une propriété française : il finissait par m'engager à quitter le pavillon autrichien pour arborer celui de France.

En conséquence de cet avertissement, je m'adressai au greffe de l'amirauté qui, après avoir reçu ma déclaration, me délivra un passe-port et reconnut mon navire comme étant sous la protection du gouvernement français.

MM. Poupet s'occupèrent de la vente de mes noirs, ainsi que de l'achat des sucres et cafés dont je voulais composer mon chargement pour la France. Pendant mon séjour le prince Africain fut présenté à M. de Belcombe, gouverneur-général de Saint-Domingue. Le général l'accueillit parfaitement et lui fit présent d'un sabre garni en argent, sur lequel étaient gravés ces mots : *Donné au prince Boudakan par M. de Belcombe,*

*gouverneur-général de Saint-Domingue ,  
en 1784.*

Au mois de septembre , mon chargement étant prêt , je cinglai vers la France. J'arrivai à Nantes au milieu d'octobre de cette année 1784 , après en avoir passé deux dans les fatigues et les inquiétudes.

Les marchandises furent aussitôt débarquées. Je me rendis promptement à Paris avec le jeune prince. Nous allâmes loger ensemble , rue de Berry , hôtel du même nom , au premier étage , dans un appartement que je payai cent cinquante francs par mois , les deux serviteurs compris dans la location. Empressé de commencer l'instruction de l'auguste voyageur , je lui donnai des maîtres à danser , de musique , de langue française , et d'écriture. Hors la lecture qui lui semblait très-difficile , il fit dans tout de rapides progrès. Il dansait avec grâce et légèreté , exécutait des airs guerriers sur la clarinette qu'il aimait beaucoup , parlait au bout de six mois le français assez correctement pour être com-

pris dans la société : l'écriture avait pour lui des attrait singuliers ; la sienne était belle. Pour exprimer en un mot son éloge , je dirai que son intelligence et sa pénétration étonnèrent plus d'une fois ses maîtres.

Je restai à Paris jusqu'au mois de mars 1786. C'est vers ce temps que M. Marion Brillantais et moi renouvelâmes l'ancien projet d'établissement sur les côtes d'Afrique. Je rédigeai le prospectus dans lequel il fut arrêté que l'on expédierait tous les trimestres au Benin un navire de trois ou quatre cents tonneaux , chargé de diverses marchandises dont la valeur serait d'environ deux cent mille francs ; qu'au premier départ je commanderais un bâtiment portant une double cargaison , avec des ouvriers , charpentiers , mâçons , tuiliers , forgerons , etc. , et tous leurs outils.

L'exécution de notre dessein commença par la création d'une société sous le nom de *Compagnie d'Owhère et de Benin*. M. Marion Brillantais en devint le premier administrateur. La compagnie obtint , par arrêt du

conseil du Roi, un privilège exclusif pendant trois ans pour commercer dans ces parages. Afin de favoriser la première expédition, Sa Majesté voulut bien céder *le Pérou*, vaisseau de quatre cents tonneaux, dont je pris le commandement, et dans lequel je devais ramener à son oncle le prince Boudakan\*. On me nomma directeur en chef de tous les établissements que pourrait fonder la compagnie.

Je joignis à l'armement du *Pérou* deux corvettes légères pour l'usage de son service jour-

---

\* Il passait à Paris pour le fils du roi, puisque je pensais qu'il avait cette qualité. Il était excessivement susceptible en ce qui touchait son rang. Quand, dans les sociétés, on l'appelait *monsieur Boudakan*, il répondait soudain : Je suis *le prince Boudakan*. Du reste il était très-aimable et fort poli.

Je l'ai présenté au roi et au dauphin en 1786, quelques jours avant l'arrestation du prince de Rohan impliqué dans la fameuse affaire du collier. Louis XVI lui donnait une pension de quinze cents francs par mois durant son séjour en France.

nalier, car son tirant devait l'empêcher d'entrer dans la rivière ; il fallait qu'il restât en dehors des barres, à trois lieues du fleuve. Ces corvettes s'appelaient, l'une *l'Afrique*, mâtée en goelette (1), du port de soixante-dix tonneaux, montée par vingt-cinq hommes, portant six pièces de 4, et autant de pierriers sur pivot ; l'autre *la Petite-Charlotte*, du port de quarante tonneaux, ayant douze hommes d'équipage, armée de douze pierriers montés aussi sur pivot.

Quand toutes les dispositions de l'entreprise furent achevées, je partis pour Rochefort. J'étais adressé à M. François Hèbre, négociant, correspondant des armateurs. Il voulut me présenter à l'intendant de la marine, M. Delagranville, qui me fit prendre

---

(1) Petit bâtiment de cinquante à cent tonneaux, et quelquefois plus : il a deux mâts inclinés sur l'arrière, dont chacun porte une voile en forme de trapèze, semblable à la grande voile d'un brigantin ou d'un cutter.

possession du *Pérou*. Je vis ce bâtiment armé de dix-huit pièces de 8.

Je n'oubliai pas d'aller saluer M. Chevillard, ancien constructeur de *la Négresse*. Je le revis avec un vrai plaisir ; il me parut qu'il n'en avait pas moins à me rencontrer. Je réclamai sa bienveillance et ses conseils, pour une nouvelle distribution de pièces de charpente dans l'intérieur du vaisseau. J'obtins tout ce que je souhaitais de sa complaisance, ainsi que de celle des employés dans l'administration de la marine, dont je ne saurais trop louer le zèle à m'accorder les choses utiles à mon armement.

A la fin de juin, M. Brillantais vint de Paris avec le prince Boudakan que j'avais laissé sous sa conduite, en quittant cette capitale. Le commissaire passa la revue de l'équipage à bord : il s'y trouva cent quarante hommes, en comptant les ouvriers et les marins des deux corvettes. Tout le monde reçut trois mois d'appointements d'avance.

Je mis à la voile en rade de l'île d'Aix<sup>1</sup>, le 17 juillet, par un très-beau temps. Parvenue à dix ou douze lieues de Ténériffe, l'une des Canaries, *la Petite Charlotte* faillit être enlevée par un pirate Salain (1), armé en chebec (2). Il était six heures du matin lorsque celui-ci l'aborda. Elle eut heureusement le temps de mettre le pavillon en berne. Il n'y avait qu'une lieue de distance entre elle et moi. Je fis tirer un coup de canon au forban, qui prit la fuite en me voyant arriver pour le poursuivre.

Favorisé par de bons vents, je passai dans l'ouest de l'île de Palme \*, et me dirigeai au

---

(1) De Salé, ville d'Afrique au royaume de Fez, très-célèbre par ses pirateries.

(2) Bâtiment à voiles et à rames que l'on arme en guerre contre les petits corsaires, et dont on se sert aussi pour transporter des munitions. On en voit beaucoup sur la Méditerranée : ils ont trois mâts et portent de quatorze à vingt-deux canons, très-rarement plus, en une seule batterie.

\* Nous vîmes alors un coucher de soleil si magni-

cap de Palme afin de prendre connaissance de la Côte-d'Or. Nous découvrîmes bientôt les îles du Cap-Verd : nous longeâmes à l'est celle de Sel et de Bonaviste (1). Le cap de Palme fut aisément doublé dans un éloignement de deux lieues. Il est dangereux d'en approcher, car on y remarque un banc de roche dans l'est, que couvrent trois ou quatre pieds d'eau, et où brise la mer agitée. Après ce passage on peut sans nul péril côtoyer à trois lieues les rivages de l'Afrique. Tous ces endroits sont beaux et couverts de bois. On y trouve un fond de sable de douze à dix-huit brasses ; mais lorsque la sonde indique un fond vaseux, c'est un avertissement que l'on est près de l'entrée de quelque rivière.

---

fique, que tout l'équipage se prosterna d'admiration sur le pont. Une procession dans l'île se fit remarquer en même temps.

(1) Ou Bonavista. Les Portugais la nomment ainsi, parce qu'elle est la première de ces îles qu'ils aient découverte.

Ici se place un évènement que je ne dois pas omettre. Un soir à sept heures, l'horizon parut enflamé d'éclairs qui n'offraient presque point d'intervalles. D'affreux coups de tonnerre répandaient l'effroi parmi l'équipage. Les plus anciens marins n'avaient jamais entendu de si terribles éclats. Cette grande scène, dans son horreur, était sublime. Trois fois le tonnerre tomba dans la nuit sur la chaîne électrique placée à la pointe du grand mât, mais sans causer d'accident. Nous admirions les effets du fluide électrique qui, serpentant dans la nue, la divisait sur nos têtes avec une incroyable vitesse, filait sur le conducteur tout le long de la chaîne en cuivre attachée sur les haubans, et s'éteignait dans la mer.

Le chirurgien, plus curieux encore qu'un physicien prudent, voulant observer ces effets avec une grande attention, s'approche des haubans, quand soudain la foudre atteint le grand mât. Il reçoit du fluide une si violente commotion qu'il s'écrie : « Ah ! j'ai le

bras cassé!» Heureusement pour lui, sa douleur n'eut, avec la peur, que la durée d'un éclair. Je ne pense pas qu'il ait jamais perdu de vue cet avertissement du ciel.

Les éclairs brillèrent et le tonnerre gronda douze heures. Durant toute la nuit la mer était si calme que le gouvernail devenait inutile; toutes les voiles restèrent carguées, et ce qui n'offre pas moins de singularité, c'est qu'il ne tomba point une goutte d'eau avant, pendant ou après ce magnifique orage.

Encore que les faits qui vont suivre aient eu lieu un ou deux ans plus tard, on voudra bien souffrir que je les écrive ici pour ne les point séparer du sujet précédent.

Aux climats d'Owhère et de Benin, les orages éclatent tous les jours dans les mois d'avril et de mai; ils sont moins fréquents durant les autres mois. La tempête commence ordinairement de l'est au sud-est. Le ciel se noircit; d'innombrables éclairs précèdent de forts coups de tonnerre. Il s'élève un grand vent vers les onze heures du matin, qui en dure

à-peu-près deux, et qui cesse par une grosse pluie.

La foudre est plusieurs fois tombée sur mon habitation. Un jour à quatre heures du matin, il fendit le mât de pavillon du haut en bas, toucha le pourtour de mon lit en détachant les vis. Bien qu'il fût si près de moi, je n'en ressentis aucun effet; circonstance que j'attribue à une moustiquaire en gaze, tendue autour du lit pour me préserver de la piqûre des moustiques, piqûre fort douloureuse et qui laisse sur la peau une tache semblable à celle du pourpre \*. M. Palisot de Beauvois, savant naturaliste, dont j'aurai plus d'une fois occasion de parler, avait passé la nuit sur des matelas au milieu de ma chambre. Se sentant soulevé à l'improviste, il m'appelle avec force : — « Monsieur Landolphe! Monsieur

---

\* C'est le *cousin* de France, mais il est beaucoup plus gros et moucheté. Si l'on gratte trop la piqûre, elle dégénère en ulcère.

» Landolphe ! » — « Que voulez-vous ? » —  
« Le tonnerre est tombé ! » — « Il n'a pas mis  
» le feu ici ? » — « Non. » — « Qu'il se relève.  
» Au jour nous verrons ses traces. » Je me  
rendormis.

Dès que le soleil parut, je me levai. Ayant observé l'intérieur de l'appartement, nous aperçûmes le portrait de Louis XVI peint à l'huile, entouré d'un grand cadre doré qui m'appartenait, tout dépouillé de sa dorure et le cadre aussi noir que du charbon. Audessous était l'Encyclopédie, dont un volume supportait une tasse de porcelaine. Ce volume avait une marque au dos ainsi que la ferait la pointe d'un stylet. M. de Beauvois, desirant examiner de plus près la couverture, porte la main sur la tasse qui semble intacte, mais qui disparaît en poussière à nos regards confondus d'étonnement.

Une autre fois, une négresse, un cheval et six moutons s'étaient réfugiés sous la batterie du fort. Il était onze heures du matin. Une lumière éblouissante me clôt les yeux ;

j'entends, avec un coup de tonnerre, le même sifflement que produirait un boulet au départ du canon. Mes yeux s'ouvrant, je les tourne vers le fort, éloigné de moi de soixante toises : j'aperçois mon cheval et les six moutons étendus sur le dos. J'accours : la négresse était debout dans une immobilité parfaite. Je vole à la pharmacie ; j'y prends une phiole d'alcali, dont une demi-cuillerée mêlée d'eau fut introduite avec beaucoup de peine dans sa bouche. Je la considérais comme asphyxiée : elle éprouve à l'instant les convulsions d'un épileptique. Deux heures après le remède, cette femme était guérie. Je trouvai aussi que la grosse barre de fer qui fermait la porte était enlevée de ses montants.

A peu de distance du cap de Palme on voit la rivière de Saint-André, dont la profondeur se refuse à l'arrivée de grands navires ; elle ne reçoit que de petits bâtiments qui font le commerce de l'ivoire et de la poudre d'or. C'est-là que commence la Côte-d'Or ; elle se prolonge jusqu'au pays d'Acra,

où les Hollandais et les Danois ont un fort : chaque fort a son village particulier. Tout le long de la côte on rencontre de ces points militaires occupés par d'autres nations, telles que l'Angleterre, le Portugal et la France. Les Français en possédaient deux ; on les nommait Omocou et Juda. Le premier a produit peu d'effet, parce qu'il était trop près de ceux des Hollandais et des Anglais, dont la rivalité commerciale avec nous devenait par trop nuisible à nos intérêts. L'autre, mieux construit et situé entre deux forts anglais et portugais, n'était qu'à une demi-portée de canon de ces lieux.

Tous les forts sont dans la dépendance du roi sanguinaire Dahomet, qui n'a consenti à leur établissement que pour le service de la traite des nègres. Il ne souffre point que les étrangers entrent en guerre sur son territoire. On éprouve d'extrêmes difficultés pour y descendre ; on n'y aborde qu'avec des pirogues montées par une douzaine de noirs, et que loue le gouverneur hollandais du fort

de la Mine aux capitaines qui vont faire la traite à Juda.

Il y a dans toute l'étendue de la côte une barre qu'aucun marin d'Europe, même le plus habile, ne saurait passer sans chavirer, et sans être exposé à la gueule des requins. Les pirogues en usage dans ce lieu si périlleux sont excessivement légères, et ne tirent que six pouces d'eau. Elles vont aussi vite que les lames, qui les jettent sur le sable, à plus de cent pieds de la mer quand elle se retire. Les nègres saisissent avec une rare vivacité l'intervalle d'une autre lame pour enlever leur pirogue, qui, sans cette précaution, retournerait à la mer où elle serait mise en pièces. Le capitaine ou l'officier transporté dans la pirogue pour descendre à terre se trouve, prompt comme l'éclair, dans les bras de ses conducteurs, non sans avoir été effrayé de ce terrible abord.

Un droit est dû aux guides par le passager; il est en sus de leur paie journalière. Un capitaine donne une ancre d'eau-de-vie

ou vingt bouteilles : on évalue cette mesure à une once d'or. Tout autre officier en paie la moitié.

Pour envoyer à terre les marchandises, on a recours à des tonneaux hermétiquement fermés et cerclés en fer. On arbore un pavillon : l'on avertit par un signal l'officier, qui est à terre, que la chaloupe, chargée de marchandises, va se rendre auprès des barres afin d'y jeter les tonneaux sur les lamés. Le canot est amarré par un grelin nommé *tangon*, long de quatre-vingts brasses, à une ancre de huit cents livres mouillée au large ; il se dirige vers la première barre. Là, on pousse dans les flots les futailles, que les vagues apportent sur le sable, éloigné d'environ une demi-lieue du point où elles ont commencé de flotter. Des nègres porteurs, précédés de l'officier, vont les recevoir ; il est fort rare qu'il s'en perde. Quand le capitaine veut écrire à cet officier, il met sa lettre dans une bouteille bien fermée, et la confie aux lames

comme les marchandises; les préposés surveillants la retirent (1).

Indépendamment de tant d'obstacles pour le commerce vers ces bords, il faut encore qu'un Européen qui, étant à terre, veut aller à son navire, en obtienne la permission de l'Yavogan, commissaire des guerres du roi Dahomet, sans quoi les nègres qui l'auraient aidé dans ce transport seraient à l'instant décollés.

Je passai quarante-huit heures sur la rade de Juda (2). M. Senat, gendre de M. Olivier,

---

(1) En considérant cette foule de difficultés pour arriver au pays des noirs, n'est-on pas tenté de croire que la nature a voulu les soustraire à l'esclavage des blancs?

(2) Le lecteur ne verra peut-être pas avec indifférence ce qu'on a déjà écrit sur ce royaume; le voici :

« ... Il y a trois forts à trois quarts de lieue de la mer. La descente à terre est défendue par une barre formée d'un banc de sable. Cette barre est affreuse et terrible par ses naufrages, et par l'avidité des requins qu'on y voit en grand nombre. Les chaloupes ni les canots des

gouverneur du fort français, vint à mon bord; c'est lui qui m'a fourni les détails que

---

navires ne peuvent venir sur cette barre. On y va avec de petits canots faits exprès, conduits par vingt nègres adroits à ce métier, et armés de petits poignards, avec lesquels ils se battent contre les requins, quand le canot vient à virer.

« Le fort français est le premier des trois, étant au vent des autres. Le fort anglais est le second, et le fort portugais le troisième. Ces trois nations y font un commerce considérable d'esclaves; c'est l'endroit de la côte qui en fournit le plus. Les noirs de Juda sont les meilleurs et les plus chers de tous les nègres d'Afrique. On les estime en Amérique, surtout à cause de leur dextérité, et de leurs dispositions à tout apprendre en peu de temps. Le royaume de Juda a souffert de grandes révolutions. Dahomet, sorti des bois à la tête de cent mille hommes en 1727, s'en empara, après avoir battu, chassé ou fait prisonniers les possesseurs, qui étaient plus négociants que guerriers. Ce prince nègre a dépeuplé tout ce pays.

« Au mois de décembre de chaque année, il faisait inviter les Européens à se trouver à la cour, pour assister à ce qu'il nommait *les coutumes*, c'est-à-dire, l'anniversaire de la mort de son père. Là, il immolait à

je rapporte ici. Aussitôt qu'il en fut sorti, je mis à la voile pour le Benin, où j'arrivai le 21 novembre 1786. Etant à terre, j'allai droit à Bobby voir le chef de ce village, Animazan, à qui j'annonçai le retour du prince

---

ses mânes un grand nombre d'hommes, de femmes, de chevaux, bœufs, moutons, chevreux, poules, et autres animaux, auxquels il faisait couper la tête, et qu'il faisait jeter dans un trou creusé en terre, pour aller, disait-il, servir son père en l'autre monde. On jetait dans le même trou de l'eau-de-vie, du maïs, des mouchoirs, des pièces de soie, et toutes sortes de vivres et d'étoffes. Les Européens étaient présents à cet affreux spectacle, et Dahomet était alors environné des trois directeurs français, anglais et portugais. Ensuite on refermait le trou, et il faisait distribuer au peuple de l'eau-de-vie et d'autres marchandises.

« Il a immolé en l'année de la mort de son père, jusqu'à huit ou neuf cents personnes, tant hommes que femmes; mais dans la suite, comme il ne lui restait plus environ que onze mille hommes, et qu'il était mal avec tous ses voisins, il ne sacrifiait plus que peu de monde. On appelle *Judaïques* les habitants de ce royaume. »

Boudakan. Je le prévins que cinquante hommes débarqueraient le jour suivant avec quelques pièces de canon , en le priant d'envoyer sur l'heure une pirogue au roi d'Owhère, afin de lui donner avis de mon arrivée et de celle du prince.

Je ne saurais exprimer toute la joie d'Animazan à cette nouvelle; il fit arborer sur sa maison le pavillon blanc qui fut salué par des salves de mousqueterie , tant de Bobby que de Sal-Towne, ou village de Sel; ainsi nommé, parce qu'on y en fabrique une grande quantité \*.

Le troisième jour, le monarque instruit par Animazan m'envoya deux phidors pour me complimenter sur mon heureuse traver-

---

\* On brûle des feuilles d'une espèce de saule; on en lessive les cendres; l'eau qui provient de là bout jusqu'à ce qu'elle soit réduite en marc. Elle donne alors un produit doux et plus sain que nos sels. On le transporte au loin dans l'intérieur des terres; c'est l'objet d'un commerce fort étendu.

sée. Il donnait l'ordre de me laisser débarquer toute mon artillerie, et choisir le terrain qui me conviendrait pour mon établissement. Il souhaitait vivement de me voir avec le prince. Je fis un beau présent à chaque phidor sans oublier Animazan.

J'étais descendu à terre au moyen de la goelette *l'Afrique*, ainsi que le prince, M. Glais, premier ingénieur de M<sup>s</sup> le comte d'Artois, qui avait obtenu un congé de trois ans, M. Forestier, ingénieur en second, deux lieutenants du bord, M. Boutan, chirurgien en chef, trente hommes de l'équipage, six pièces de canon de 8 avec leurs affûts, cent planches pour former des radeaux, plusieurs tentes pour abriter mes gens.

Les ingénieurs désignèrent dans l'île de Borodo, sur la rive gauche de la rivière Formose, le terrain le plus commode et le plus favorable à l'exécution de mes desseins. On fit disparaître de ce lieu les bois et les hautes herbes qui le couvraient. Une place servit à

monter les canons ; les charpentiers formèrent les radeaux, et quarante nègres aussi forts qu'intelligents, envoyés par Animazan, facilitèrent les transports au-delà de nos souhaits. On coucha sous les tentes. Pour moi, après avoir soupé d'une excellente volaille fricassée à l'huile, et servie par les soins du chef de Boby, je passai la nuit dans un hamac et dans une chambre qu'il m'avait destinée.

Le 23, je montai à bord du *Pérou*. Je fis charger sur *l'Afrique* les outils et instruments propres aux travaux qu'on allait entreprendre, ainsi que les présents que je me proposais d'offrir aux souverains des deux États.

Les ingénieurs établirent provisoirement des plates-formes en planche, afin de monter huit pièces en batterie, tirant à barbette. Ensuite ils tracèrent des lignes sur un emplacement où l'on devait construire plusieurs maisons, semblables à celles du pays, pour y loger l'équipage. On m'éleva un édifice en

bois de trente pieds carrés, d'un seul étage. On y plaça, sur un des angles à l'ouest, un mât de pavillon, haut de trente pieds, où le pavillon du roi de France fut arboré et salué de vingt-un coups de canon.

Animazan se chargea de bâtir huit maisons, d'un seul rez-de-chaussée, selon la coutume des Owhériens, et sur le terrain marqué par les ingénieurs. Elles ne furent élevées que pour peu de temps; elles avaient vingt-cinq pieds de long et seize de large. La crainte de l'incendie exigeait de l'une à l'autre une séparation de douze pieds. Mon pavillon était au centre. En huit jours tout fut construit, couvert en natanier, et habité; cent vingt nègres fournis par Animazan avaient secondé les travaux.

Ce gouverneur me voyant prêt à conduire le prince Boudakan à son oncle fit équiper une grande pirogue, défendue par dix pierriers, et cinquante hommes armés de sagaies et de deux pistolets chacun. Il me prévint que je ne passerais qu'une seule nuit

dans la pirogue. Je m'y embarquai le premier décembre avec le prince, M. Palisot de Beauvois, un officier, un chirurgien, et deux matelots munis de haches pour couper des arbres, selon la nécessité.

La pirogue arbora le pavillon français sur un mât placé au centre. Au premier signal du patron, trente nègres se mirent à pagayer en chantant, toujours avec un étonnant accord. Nous marchions très-vite. A deux heures de l'après-midi, moment de leur dîner, quatre d'entre eux descendirent à terre le fusil sur l'épaule, pour chercher de quoi suppléer au poisson qui leur manquait. Le patron me dit qu'ils apporteraient bientôt un chevreuil ou un sanglier.

Tandis que ceux-ci parcouraient la forêt, d'autres ramassaient une grande quantité de bois mort. Au bout d'une demi-heure, nous vîmes revenir les chasseurs avec un très-fort chevreuil qu'ils avaient tué. On l'étendit sur un lit de bois mort; on le couvrit ensuite d'un autre lit de bois sec: on y mit le feu.

En vingt minutes il fut cuit. Les nègres connaissent le point précis de la cuisson par le fumet de l'animal. Ils lui ratissèrent la peau, qui était d'une extrême blancheur sous leurs couteaux. Après l'avoir éventré, ils jetèrent au loin les intestins ; ils le coupèrent en morceaux et les fricassèrent à l'huile. Tout fut dévoré, hors les os et les extrémités des pattes qu'ils portèrent dans un plat de bois sur le devant de la pirogue. J'en voulus savoir la raison ; ils me répondirent que ces restes étaient destinés à la fétiche du diable, afin que Lolocou les mangeât, et que par cette raison il ne leur fît aucun mal.

A la suite du repas, les nègres burent abondamment du bourdon \*. Ils se rembarquèrent et continuèrent leurs chants toute la nuit. A huit heures du matin nous arrivâmes à Owhère : les habitants nous reçurent par une salve de mousqueterie. J'allai de suite chez le roi, avec le prince, M. de Beauvois, le

---

\* Vin de palmier.

chirurgien et les deux matelots. « Voici, lui  
» dis-je, le prince Boudakan que je ramène  
» en bonne santé. C'est à lui de vous racon-  
» ter la manière dont il a été accueilli en  
» France, et le genre d'éducation qu'il y a  
» reçue. Je rends à votre tendresse le dépôt  
» précieux qu'elle me daigna confier. »

Ce bon roi, versant des larmes, serre avec émotion le prince dans ses bras, et lui passe autour du cou une seconde filière de corail\*, marque d'une dignité nouvelle qui le rendait semblable aux hommes grands de cette nation. Aussi tôt le prince se dépouilla de l'habit français pour reprendre son ancien vêtement.

Durant les quatre jours que je passai dans la ville, on ne voyait que danses, divertissements et illuminations. Au milieu d'une grande place, nous remarquâmes une croix

---

\* Quelques jours après il m'envoya aussi une filière par Okro. Bourgeois, en reçut une plus tard. J'ai perdu la mienne dans un combat où mon navire *la Liberté* a coulé bas.

où brillaiènt une cinquantaine de lampions ; elle avait été plantée par des missionnaires venus du Brésil , qui baptisèrent le monarque en ce temps sous le nom de Manuel *Otobia* ; c'était celui de sa famille. Les révérends pères lui firent agréer une fort belle chapelle sculptée , représentant le crucifiement du Sauveur du monde , où figuraient les saintes femmes.

Le roi voulut bien accepter aussi , de la part de la compagnie , le don d'un superbe ameublement en satin rouge et blanc , d'un lit complet en taffetas cramoisi , et de trois jolies glaces , que nous plaçâmes dans une chambre de dix-huit pieds carrés. Le roi fut enchanté de ces présents ; il ne se lassait pas de les admirer , surtout les glaces. J'y ajoutai un manteau d'écarlate galonné d'or , un chapeau surmonté d'un plumet blanc , une canne à pomme d'argent. « Cette » canne , observai-je , doit servir à faire connaître votre volonté , quand il vous plaira » de former près de moi quelque demande.

» Vous pouvez être assuré que j'accorderai  
» tout à ce signe. »

Sa réponse montra tout son desir d'être utile à la nation française pour laquelle il professait une estime particulière; qu'autant de temps que mes compatriotes resteraient dans son pays, il les prendrait sous sa protection spéciale; que nul de ses sujets n'aurait l'audace de les insulter sans s'exposer au plus sévère châtement (1). Je le prévins que je souhaitais retourner promptement à mon établissement, afin d'aller sans délai rendre visite au roi de Benin. — « Quand veux-tu  
» partir? » — « Demain à huit heures. » —  
« C'est bien. La pirogue qui t'a conduit ici  
» te ramènera. J'ai commandé au capitaine-  
» général Okro de t'accompagner jusqu'à Ga-  
» thon. La pirogue et les hommes qui la  
» montent sont à tes ordres. Okro lui-même  
» doit t'obéir en tout. Je l'ai particulièrement

---

(1) On a vu que Oueffo et le roi de Benin ont dit la même chose.

» chargé de veiller à ce qu'il ne t'arrive aucun  
» accident dans tes voyages. »

Okro ne manqua point de venir à l'heure précise dans mon logement. M. de Beauvois et les personnes qui m'avaient accompagné s'embarquèrent avec moi. Nous emportâmes beaucoup de vivres fournis par le roi, tels que des ignames, des œufs, des moutons, deux douzaines de volailles, des poules et des canards d'Inde en vie. Les nègres, reprenant leurs pagaies et leurs chants, firent un chemin rapide. Nous passâmes la nuit dans la pirogue. Ils nous dirigèrent sur des rivières que je ne connaissais point, et beaucoup plus étroites que celles où j'avais déjà passé trois fois. Je sus d'eux qu'ils voulaient éviter la rencontre des Jo, qui sont des pirates; que parfois ils se battent contre ceux-ci sans les craindre, mais qu'ils n'avaient aucun dessein d'exposer la pirogue. « Les Jo, » continuèrent-ils, ont appris ton séjour » à Owhère; il est possible qu'afin d'obtenir des présents ils aient armé plu-

» sieurs pirogues pour t'insulter à ton re-  
» tour. »

Nous arrivâmes à quatre heures du soir à l'établissement. Deux jours après ce voyage, j'entrepris celui de Benin. M. de Beauvois desira m'accompagner. Je l'emmenai avec un chirurgien et les deux matelots. Okro commandait la pirogue. Etant à Gathon, Danikan me dit : « Tu ne peux aller à la ville de Benin » avant que le roi en soit averti. Je vais lui » dépêcher un exprès. Apprends-moi lequel » des deux moyens tu préfères, du cheval » ou du hamac. On t'enverra l'un ou l'autre » sans retard. » Je fis tomber, comme au premier voyage, mon choix sur le hamac ; M. de Beauvois et le chirurgien suivirent cet exemple.

Nous attendîmes deux jours la réponse du monarque, qui nous envoya trente-deux hommes et deux phidors. Ces derniers, m'ayant complimenté sur mon retour, m'apprirent que leur maître témoignait une grande envie de me revoir, et qu'il m'adressait six

gros moutons avec deux cents magnifiques ignames.

Okro et ses gens restèrent à Gathon. Nous montâmes dans nos hamacs ; ceux qui les portaient chantaient constamment. A chaque distance de deux lieues, on avait déposé des provisions sous l'ombrage de très-beaux arbres : des nattes étaient étendues pournous garantir de l'ardeur du soleil ; des arbres coupés et couchés sur la terre nous servaient de siège ainsi qu'aux porteurs. M. de Beauvois et moi ne pouvions trop louer les attentions que le roi avait pour nous dans ce trajet.

Nous entrâmes dans la ville à trois heures de l'après-midi ; ensuite on nous fit descendre chez le capitaine des guerres Jabou, qui ordonna que l'on nous servît du mouton, de la volaille fricassée à l'huile, des œufs, des fruits, des ignames, du vin de palme. Les porteurs signalèrent leur appétit sur les ignames.

Après le repas, j'offris à ce capitaine-général une filière de corail de trois cents francs,

un manteau de drap bleu galonné en or, un chapeau bordé d'or. Il m'adressa beaucoup de remerciemens par mon interprète, en m'assurant qu'il favoriserait de tout son pouvoir le commerce que les Français souhaiteraient entreprendre au royaume de Benin.

Ensuite on nous conduisit dans le logement des Européens. Deux phidors vinrent me complimenter de nouveau, et me dirent que le roi voulait me recevoir seul à onze heures du soir. Dès que je fus introduit dans son appartement, il se mit à rire : deux nègres sans nul vêtement étaient à ses côtés ; l'un deux parlait un peu anglais, il me servit d'interprète.

Le monarque, prenant la parole, commença par applaudir à ma nouvelle apparition dans ses Etats, puis il ajouta qu'il avait appris que mon artillerie était descendue à terre à l'embouchure du fleuve ; que j'avais construit des maisons pour y loger beaucoup de monde ; que je m'étais rendu chez le roi d'Owhère avant de venir à la ville de Benin ;

que je savais bien que lui, chef de ce royaume, m'avait accordé un terrain à Gathon \* afin d'y élever un fort à ma volonté.

Je lui répondis qu'il serait périlleux d'en bâtir un dans ce lieu, parce que tous les matelots y trouvaient leur tombeau; que j'avais dû choisir l'entrée de la rivière dont l'air était bien moins malsain; que j'établirais par la suite un comptoir à Gathon, où résiderait constamment un officier chargé de suivre les opérations du commerce; que jamais le Benin ne serait privé de marchandises pour la traite; que dans un autre temps le fort, dont il me parlait, pourrait être élevé sur l'emplacement qu'il m'avait indiqué; que j'étais fort jaloux de mériter sa bienveillance et l'amitié de ses sujets; que le meilleur témoignage qu'il pût recevoir de la sincérité de mes sentiments se tirait des présents que les

---

\* Je l'avais déjà fait défricher. On y voyait encore les traces d'un fort hollandais que les nègres détruisirent, après avoir égorgé tous ceux qui l'occupaient.

administrateurs de la compagnie m'avaient chargé de lui offrir; que cette compagnie, dont le roi de France soutenait les intérêts en lui confiant un vaisseau, m'honorait de son estime puisque j'en prenais le commandement; et qu'enfin l'on m'avait prescrit de continuer avec lui-même les liaisons d'intérêt et d'amitié qui subsistaient depuis plusieurs années.

En même temps j'étais sous ses yeux quatre grandes pièces de très-belle soierie, quatre pièces de toile de Perse, deux pièces de mousseline des Indes, six filières de corail, un superbe manteau d'écarlate galonné d'or, un chapeau fin orné d'un plumet blanc. Ces dons lui causèrent un grand plaisir. Il manifesta l'envie de voir incessamment établir mon comptoir à Gathon. Je lui promis qu'aussitôt mon arrivée à l'embouchure du fleuve, j'enverrais un officier muni de marchandises, qui ouvrirait le commerce au premier lieu. Je le priai de recommander au peuple Jo de ne point inquiéter ce trafic, soit dans les ri-

vières, soit ailleurs. « Si le chef de cette nation avait quelque envie de me voir, je le recevrais de manière à lui faire aimer et respecter les Français qui, loin de s'établir ici pour y faire la guerre, ne desirent que la paix et la prospérité des nations africaines ».

Le roi me déclara que je devais être pleinement tranquille; qu'il allait mander un des chefs les plus puissants des Jo; que mes embarcations navigueraient en toute sûreté; que si quelque insulte atteignait un Français il saurait bien la venger.

Cette fois je ne restai que trois jours dans la ville de Benin. Comme j'ai fait, pendant près de six ans passés en Guinée, de fréquents voyages aux villes d'Owhère et de Benin, je saisis ici le moment de rapporter les coutumes non seulement de leurs habitants, mais de ceux des villages qui composent les deux Etats. En retraçant l'image de leurs mœurs, j'aurai peut-être quelque droit à l'estime du lecteur, car je suis le seul Euro-

péen qui, par une constitution propre au climat, n'y a jamais été frappé de maladie, le seul qui ait eu connaissance de la langue des deux peuples assez pour la faire servir aux observations, le seul en un mot qui ait eu des relations presque journalières avec les deux souverains de ces pays \*.

---

\* M. Palisot de Beauvois, par ses talents distingués, aurait été sans doute très-capable de traiter cette matière à fond, s'il eût pu apprendre le beninien et si son tempérament eût soutenu son courage (1).

(1) On lit dans la *Biographie universelle*, à l'article PALISOT DE BEAUVOIS : « Naturaliste français, mort à Paris le 21 janvier » 1820..... Palisot obtint la permission de s'embarquer avec le » capitaine Landolphe de Nantes. » Comme ce dernier allait souvent dans ce port, on a vraisemblablement cru qu'il y était né.

Dans la *Flore d'Oware (d'Owhère) et de Benin (en Afrique)*, Paris, 1804-21, vingt livraisons, ou 2 volumes *in-folio* avec 120 planches coloriées, ouvrage inachevé, la planche XXXIV<sup>e</sup> représente une plante portant le nom de LANDOLPHIA OWARIENSIS (*Landolphe d'Oware*). « Je lui ai donné (dit le naturaliste qui en est l'auteur) « le nom de M. Landolphe, ancien capitaine de » vaisseau, commandant de l'expédition à Oware, et qui m'a procuré » toutes les facilités qu'il était en son pouvoir de me donner pour » me transporter avec moins d'obstacle dans le pays où j'ai pé- » nétré cent lieues, au moins, plus loin que n'avait été aucun » européen avant moi. »

La ville de Benin est aussi grande que l'une des premières de France \*, et peuplée d'environ quatre-vingt mille ames. Un fossé de plus de vingt pieds de largeur et autant de profondeur l'entoure. Les terres tirées des fossés forment, du côté de la cité, un talus où l'on a planté une haie d'épines si épaisse qu'elle ferme tout passage, même aux animaux. Ce talus fort élevé dérobe au loin la vue des maisons; on ne les aperçoit qu'en mettant le pied dans la ville, dont les portes sont dans un grand éloignement les unes des autres.

Tous les jours, il s'y tient un marché sur une place d'un quart de lieue de long et presque aussi large. On l'ouvre de onze heures à midi pour laisser le temps d'arriver aux gens de la campagne. On y apporte toutes sortes de comestibles des environs, des marchandises d'Europe, telles que mousselines, indiennes, toiles de Bretagne, anglaise, portugaise, mouchoirs de Cholet et de soie,

---

\* Elle est à quatorze cents lieues de Paris.

chapeaux, couteaux, etc., ainsi qu'un grand nombre d'outils fabriqués par les Beniniens qui travaillent parfaitement le fer et le cuivre \*. Ces deux métaux ornent l'intérieur des habitations.

On voit peu de maisons sans une filature de coton, ou un métier propre à faire des tapis de coton et de paille admirables; c'est l'ouvrage des femmes. Ce métier, ressemblant à celui de nos tisserands, est perpendiculaire au lieu d'être horizontal comme ces derniers. Leurs pagnes ont un lé d'une aune et un tiers: on en teint de diverses couleurs ineffaçables, qui sont un produit abondant du pays. On y foule aux pieds l'indigo. Il en est de même des ananas. Les melons sont si exquis que ce n'est point porter trop loin l'exagération, en avançant que le meilleur des nôtres est inférieur en qualité au pire des leurs.

---

\* Tous les artisans qui se distinguent dans leur profession reçoivent le signe de la noblesse.

Les rues sont extrêmement larges : au milieu l'on remarque des gazons où paissent les cabris et les moutons. A trente pieds des maisons est un chemin uni, couvert de sable, servant à la circulation des habitants.

Quand un enfant voit le jour dans les villes et les villages, aucune cérémonie ne marque sa naissance. Il n'en est pas de même du mariage. Un jeune homme, desirant l'union conjugale, demande la fille à ses parents, qui fort rarement la refusent. Il leur donne une ou plusieurs pièces d'étoffe, puis il emmène sa femme chez lui. Si, trop jeune encore, elle ne donne aucun signe de puberté, le mari la confie à la surveillance de femmes qui l'avertissent du moment où le mariage doit se consommer ; c'est ordinairement à onze ou douze ans. La pluralité des femmes est permise dans toute l'Afrique : un homme en prend autant qu'il en peut nourrir ; sa richesse est estimée sur ce nombre.

Le séducteur reconnu d'une fille est réputé marié avec elle. Si cet acte de surprise s'est

passé dans la nuit, dès que le jour paraît on publie dans les rues le nom des époux ; ils sont unis par cette simple formalité. Si l'épouse n'est pas encore parvenue au terme qui donne prise à la grossesse, l'époux supporte une amende, car son action emporte l'idée d'un délit grave. C'en est un autre que d'user du droit conjugal au moment du flux périodique, et lorsque la femme est enceinte ou nourrice. Dans le premier cas, elle se retire dans un endroit \* éloigné de la demeure du mari, et n'y rentre qu'après la purification par les bains. L'homme qui touche sa femme dans la même circonstance est également contraint de se purifier pour éviter l'amende.

Les personnes élevées en dignité, comme les hommes grands, les phidors et les passadors, reçoivent en présents des filles de l'âge de quatre à huit ans. Ces enfants demeurent dans des chambres particulières sous la di-

---

\* Il existe des cases isolées pour cet usage.

rection de femmes âgées. Le monarque envoie ses filles aux hommes grands : ceux-ci adressent les leurs aux phidors, qui agissent de même envers les passadors. Aussitôt qu'elles touchent à l'heure du mariage, on les pare des plus belles étoffes, et on les présente aux maris.

Ces femmes sont toutes fort coquettes; elles passent six mois à se coiffer, mais leur coiffure dure trois ans : le nombre des grains de perle et de corail enfilés dans leurs cheveux, joints en très-petites nattes, est infini.

A la mort d'un homme grand, d'un phidor ou d'un passador, on l'enterre dans l'appartement qu'il affectionnait le plus. Avant de descendre le corps dans le tombeau, on le place sur une claie élevée de terre d'environ trois pieds; on allume dessous un feu modéré qui en fond la graisse et le dessèche. On le porte dans une sorte d'alcove, où il est posé dans l'attitude d'un homme assis. On établit autour de lui une maçonnerie en terre glaise, à la hauteur de trois pieds, qui se ter-

mine en plate-forme comme un autel. Au-dessus sont fixées de belles dents d'éléphant du poids de quarante à cinquante livres, bien sculptées sous l'image de lézards et de serpents. Ces dents sont appuyées sur des têtes de bélier ou de bouc en bois, grossièrement travaillées. J'ai vu au moins vingt dents sur l'une de ces tombes.

On n'entre qu'une fois l'an dans la chambre où repose le défunt, et c'est pour célébrer l'anniversaire de sa mort. Tous ses parents et ses amis assistent à la cérémonie. On fait, au pied du tombeau, dans un trou carré d'environ six pouces et profond de dix-huit, des libations de vin de palme et d'eau-de-vie; on y introduit un fruit qu'ils nomment *colas*, c'est le cachou, après quoi l'on dit une infinité d'*oremus* que je n'ai jamais bien compris.

Les filières de corail du mort sont renvoyées au roi, car les fonctions n'étant pas héréditaires, ses enfants n'en sont décorés qu'après l'âge de vingt ans et avoir fait une action utile à l'État; encore faut-il que cette

faveur soit sollicitée par la majorité des habitants du canton de leur père.

L'homme du peuple aisé est porté sur un brancard; on couvre son corps d'un drap blanc. Des pleureuses le suivent; on fait le tour du village et on le conduit à la sépulture.

Quant au pauvre, il est à peu près abandonné. Quelquefois on le jette hors de la ville, dans les fossés où une multitude de vautours le dévorent. Ces oiseaux, qui sont gros comme des dindes, se promènent par les rues: il est expressément défendu de les tuer, car ils ne causent aucun mal à personne, et détruisent les lézards et les reptiles.

Lorsque le roi de Benin est décédé, l'on creuse dans l'une des grandes cours du palais un trou de quatre pieds carrés, profond de trente, et très-large en bas. On y descend le monarque et ses premiers ministres: ceux-ci sont vivants. L'ouverture est fermée par une grande trappe de bois. Tous les jours on vient y apporter des vivres, en demandant si le roi est mort. Les malheureux

répondent qu'il est bien malade. On continue le transport des vivres et les questions jusqu'au silence, dont il ne faut point d'explication pour savoir qu'ils ne sont plus.

Pendant les premiers jours, la capitale est en deuil. Des hommes masqués et déguisés d'une façon gigantesque, armés d'un damas, parcourent les rues, font voler la tête de ceux qu'ils rencontrent, reçoivent leur sang dans des bassins de cuivre, et vont le verser sur le tombeau des rois.

Quelque temps après, on retire du trou les corps du monarque et des ministres. On rend ces victimes à leurs parents, qui sont très-honorés que les serviteurs du souverain l'aient accompagné dans l'autre monde; ils leur donnent la sépulture au fond de leurs maisons.

Le roi est inhumé dans une cour spacieuse, sous un vaste portique, soutenu par douze grands piliers, formés chacun du tronc d'un seul arbre. Ces pilastres, mal sculptés, repré-

sentent des hommes grands , vêtus en habits de cérémonie comme au conseil du roi.

En examinant l'un de ces tombeaux , j'ai remarqué beaucoup de dents d'éléphant de sept pieds de longueur et d'une blancheur éclatante. Ce qui me causait une vraie peine était de voir ce lieu couvert de sang humain. On observait aussi sur la couverture un serpent , long de trente pieds et gros de six au milieu , fabriqué de ces dents artistement emboîtées l'une dans l'autre. Sa gueule était ouverte ; une lame de cuivre formait sa langue ; il paraissait venir du faite et se glisser le long de la couverture pour s'introduire dans le tombeau.

Les détails qui précèdent touchant le décès des rois m'ont été fournis par des phidors , ainsi que par une foule d'habitants ; car la circonstance de la mort d'un souverain ne s'est pas offerte dans tout le temps que j'ai vécu dans ces contrées.

Le monarque des deux empires, avançant en âge , est tenu de faire nommer d'avance

un de ses enfants souverain , pour occuper le trône à sa mort, en ce que, sans cette formalité , la couronne pourrait tomber en élection hors de sa famille. Il convoque une assemblée de tous les hommes grands, phidors et passadors du royaume , qui , par un certain jour de lune , doivent se réunir dans une cour du palais où peuvent entrer plus de dix mille hommes, et d'où les femmes, ce jour-là, sont exclues. Le roi fait appeler ses enfants mâles, âgés d'au moins vingt ans , et les présentant à l'assemblée , lui dit : « Voici mes fils ; » choisissez celui d'entre eux dont les qualités sont le plus dignes du trône , afin qu'après ma mort vous trouviez en lui des gages de paix et les vertus d'un bon père, comme le courage du guerrier quand il faudra combattre. »

Le choix tombe rarement sur le fils aîné. Celui que l'on reconnaît héritier du trône prend aussitôt le titre de roi d'une province. L'assemblée se lève , le salue et le harangue

par l'organe d'un chef. On le conduit à son père, qui lui donne l'accolade. Ensuite il va dans sa province, d'où il ne doit sortir qu'une fois l'an, qui est le jour même de son élection, afin de venir rendre hommage à l'auteur de son existence.

J'ai été présent une fois à l'arrivée du jeune roi dans cette circonstance. On le nommait *Chiffau*. Il avait une figure aimable ; sa taille était de cinq pieds deux pouces. Un corps de mille à douze cents hommes, armés de sagaiés, l'escortait. Trente jeunes gens, couverts, les uns de pagnes blanches, les autres de pagnes rouges, marchaient devant lui ; quelques-uns dansaient et frappaient en mesure sur des tambourins. Etant entré dans la cour où reposait son aïeul, le roi son père s'avança les reins enveloppés de pagnes magnifiques, ayant le cou, les bras et le bas des jambes entourés d'une multitude de gros colliers de corail. Il portait cette fois une chemise en filet dont chaque noeud était garni de forts

grains de corail : elle pesait plus de vingt livres\*. Après s'être assis au pied de la tombe du dernier monarque, où l'on observait au moins soixante dents d'éléphant, il fit venir son fils, l'embrassa ; tous deux versèrent des pleurs l'un sur l'autre devant l'assemblée, qui me sembla partager leur émotion.

A la fin de cette cérémonie, le jeune roi s'en retourna dans son gouvernement avec le corps armé qui l'avait suivi. Fort étonné de ce qu'il n'entrait point dans le palais, j'en demandai le motif au phidor Oyfou, l'un des premiers confidents du vieux monarque; il me répondit : « Les hommes grands ne » souffrent jamais qu'un fils du roi, destiné » au trône, parle à son père, de peur que ce » lui-ci ne lui inspire des sentiments de haine » ou de vengeance contre ses propres enne- » mis, et que ce fils n'en reçoive des conseils » de changer nos mœurs, nos usages que » nous tenons purs de toute innovation

---

\* Le roi me la fit soupeser.

» depuis l'origine de la première dynas-  
» tie. »

Autrefois Owhère et le Benin ne formaient qu'un royaume. La division ayant éclaté parmi deux frères dont un régnait au Benin, l'autre se déclara indépendant, prit les armes, et se maintint à Owhère. Il y a vingt ans, le dernier roi était le soixante-unième de ce royaume. Ceux de Benin se perdent dans la nuit des temps; on en ignore le nombre. La langue et les coutumes des deux états sont les mêmes. Il y a pourtant cette différence que le roi d'Owhère ne fait aucun sacrifice humain, qu'il existe trois classes de noblesse au Benin, et deux seulement à Owhère.

Ces classes se composent, la première des hommes grands, la seconde des phidors, la troisième des passadors. A Owhère il n'y a point de ces derniers. Les hommes grands ne peuvent sortir de la capitale, et les phidors du royaume, sous peine de mort. Les passadors ne le quittent jamais que par un ordre; ils sont chargés des messages que le roi envoie

sur tous les points : ils promulguent les ordonnances et les règlements de police; ils vont porter les communications royales chez les nations étrangères, et recevoir leurs ambassadeurs qui viennent au Benin; ils sont chargés de faire connaître les déclarations de guerre et les traités de paix. Les phidors d'Owhère, autorisés par le monarque, ont le droit de franchir les limites de l'empire; ils remplissent aussi les mêmes fonctions que les passadors au Benin.

Le chef de Benin est très-puissant; plusieurs rois voisins sont ses tributaires, entre autres celui de Juda : il lève cent mille hommes en vingt-quatre heures. Bien qu'il ait des chevaux dans ses états, les mulets seuls servent à la guerre, parce qu'ils sont aussi infatigables que faciles à nourrir. Les cavaliers sont armés de piques et de pistolets. Dès que le conseil a décidé la guerre, le roi transmet directement ses ordres au capitaine général. Si celui qui commande n'a pas su vaincre,

sa tête tombe pour expier son malheur ou son inhabileté.

Un membre de la noblesse accusé d'un délit ou d'un crime est traduit devant le conseil des hommes grands, qui le jugent à la pluralité des voix sans désenparer, soit à l'amende, soit à la peine de mort : dans ce cas, on lui tranche la tête. Le conseil s'assemble toujours au son d'un tambourin, battu dans toutes les rues de la ville ou du village qui a vu le crime ou le délit. Il n'existe point de corps armé pour arrêter les criminels de toutes les conditions ; ce sont les habitants qui, dans cette vue, se prêtent un mutuel appui.

On juge le peuple dans tous les lieux habités. Au milieu d'une grande place est un vaste édifice ouvert de toutes parts, qui sert à l'assemblée des vieillards chargés de cet important ministère. L'entrée de l'audience est libre à chacun. Le plus profond silence y règne à côté de la gravité. On amène le prévenu qui a la liberté de choisir un défen-

seur. L'accusateur porte sa plainte : s'il ne produit pas de preuves suffisantes, il subit le châtement qu'eût encouru l'accusé.

Une amende prononcée doit être acquittée de suite; elle est toujours inférieure à la fortune du coupable. L'homme condamné à mort souffre la peine du talion. Les fils du roi n'en sont pas exempts.

J'ai vu dans la ville d'Owhère un des fils du monarque monté sur le devant d'une pirogue; il avait une espèce de gaffe (1) à double crochet dans les mains. Une autre pirogue vint à sa rencontre. Pour éviter l'abordage, le jeune prince dirigea sa gaffe vers un nègre qui, cherchant à s'en garantir, mourut frappé d'un coup dans la poitrine.

Le prince descend sur la rive; il est arrêté par le peuple, jugé et condamné. Je cours chez le roi; je lui expose que cet affreux

---

(1) Fer à deux branches, l'une droite et l'autre courbe, partant toutes deux d'une douille commune où s'emboîte une longue perche.

accident n'est pas le produit de la volonté \*.  
D'abondantes larmes coulèrent de ses yeux ;  
il me dit en sanglotant : « Puisque l'homme  
» frappé n'est plus, il faut bien que la loi  
» s'accomplisse. » L'infortuné prince fut mis  
à mort d'un coup de massue dans la poitrine.

J'ai aussi vu à Benin l'un des plus cruels  
supplices que puisse inventer la barbarie.  
C'était un nègre attaché au sommet de l'un des  
hauts arbres \*\* plantés au centre de la ville ;  
il était exposé vivant à la voracité des vau-  
tours qui venaient lui arracher les yeux et  
déchirer les autres parties de son corps. Ré-  
volté de cet horrible spectacle, il me fut im-  
possible de me contenir : les nègres répon-  
dirent en riant à mes questions que le cri-  
minel était un traître à sa patrie ; qu'il avait

---

\* M. de Beauvois était avec moi. Nous mîmes tout  
en usage pour sauver ce beau jeune homme qui  
n'avait pas vingt-trois ans, et dont la funeste action  
était réellement involontaire.

\*\* Ils excèdent cent pieds.

divulgué les secrets de l'Etat, le plus grand des forfaits. Aussi les noirs sont-ils extrêmement discrets; ils consentiraient plutôt à ce que leur langue fût coupée qu'à révéler un secret dont la matière eût donné lieu à quelque délibération dans leur comité.

Une femme prévenue d'adultère est conduite devant ses juges, qui la font mettre à genoux dans une place publique. Là, on trace à la craie deux ronds où elle pose les pouces. Deux vases pleins sont devant elle, sous le nom de la bonne et de la mauvaise fétiche. On lui ordonne d'avouer son crime. Dans ce cas, elle boit la mauvaise fétiche qui l'empoisonne. Dans l'autre cas, on lui frotte la langue avec une herbe dont le suc la fait enfler soudain et sortir prodigieusement de la bouche. Une plume de coq la traverse. Si l'accusée persiste à nier dans les menaces, et que l'on n'ait pas de témoignages suffisants pour la condamner, on ôte la plume de la langue qui est frottée d'une herbe nouvelle, et dont l'effet subit la remet sans douleur

dans son état naturel. Elle avale la bonne fétiche et s'en va.

Les nègres, ainsi qu'on vient de le lire, connaissent des simples d'une vertu singulière; ils possèdent en outre des notions utiles sur l'art de guérir. Un jour, l'un des miens me dit : « Voilà des hommes qui ont de gros » ventres, si tu le veux je les guérirai avant huit jours. » Je consultai les chirurgiens dont l'opinion m'apprit que tous leurs remèdes étant épuisés, je ne devais pas craindre d'exposer la vie de ces hydropiques. Je les confiai au nègre qui, selon sa promesse, leur rendit la santé. Trois graines \* de palma christi \*\* réduites en poudre, infusées dans un verre d'eau froide pendant vingt-quatre heures, et avalées chaque jour après avoir été passées au tamis, suffirent pour cela. L'enflure disparut entièrement par une violente purgation, vers le sixième ou septième jour.

---

\* Elles sont de la grosseur d'une fève.

\*\* Deux de ses feuilles noircissent parfaitement les chaussures; c'est le plus beau cirage qui soit connu.

Il est possible qu'en France l'effet de ces graines soit moins sensible que dans un climat où la chaleur, s'élevant à cinquante degrés, laisse assez d'ouverture aux pores, pour que le malade transpire copieusement, et où l'arbre qui produit le fruit vit très-long-temps, au lieu qu'il est annuel ici.

On connaît la crédulité des noirs et leur superstition : en voici un exemple. J'avais perdu dans un vol une cinquantaine de colliers de corail. J'interroge tous mes garçons de comptoir; ils me répondent qu'ils ne connaissent point de voleurs. La journée se passe en recherches inutiles. Le lendemain, les ayant rassemblés, je leur fais connaître que ma fétiche, qui ne trompe jamais, vient d'exposer à mes oreilles qu'un garçon de comptoir a porté la main dans mes coffres pour y dérober mes colliers. D'après cet avis surnaturel, je leur déclarai que si le coupable hésitait un moment à rapporter son vol, tous auraient sans exception la barbe brûlée par ma fétiche.

J'avais en ma possession une boîte de fer blanc, renfermant des tubes de verre gros comme une forte plume. Il y avait dans chaque tube une mèche phosphorique. En cassant le bout du tube, la mèche prenait feu. C'est ainsi que ma chandelle s'allumait à bord. Je voulus faire servir ce moyen à l'éclaircissement que je desirais. Ayant commandé d'approcher à l'objet de mes soupçons, je tire un de mes tubes et le porte à ma bouche avec agitation : tout-à-coup je le retire et j'en casse le bout. Je présente la mèche enflammée à la barbe du voleur présumé. Tous, à cette vue, font des sauts de surprise et de frayeur, et tombant à mes genoux ils me supplient de prier ma fétiche de les épargner ; ils jurent que mon corail sera remis et que désormais ils ne me voleront plus.

Effectivement, depuis cette expérience, rien n'a disparu de chez moi ; j'ai même eu le double avantage d'inspirer une grande crainte à ces hommes et de m'en faire esti-

mer. Je ne cherchai point à châtier le voleur ; je me contentai de leur adresser en commun des remontrances dont le but était de prouver qu'on ne doit jamais ni voler les blancs, ni leur causer le moindre mal.

Il n'y a point de temple à Owhère, comme il en existe au Benin. Ces édifices sont construits dans les bois. La plus grande propreté y règne, à l'extérieur comme à l'intérieur. Autour et fort loin sont des nattes sur lesquelles marchent les sacrificateurs dans leurs processions. Ces hommes, à l'instant de leurs sanglantes cérémonies, car ce sont des hommes qu'ils égorgent, paraissent déguisés par un seul morceau d'étoffe grise de leur pays, qui leur couvre la tête et le reste du corps jusqu'à terre : ils ont soin de frotter leurs pieds avec de la craie, afin que dans la marche ils ne soient pas reconnus. Cette sorte de couverture s'élève en pain de sucre de deux ou trois pieds au-dessus de la tête. Deux ouvertures où

s'appliquent deux morceaux de verre sont les seuls points qui font arriver la lumière aux yeux de ces prêtres. Les femmes ne pénétrèrent jamais dans leurs temples.

J'ai quelquefois demandé aux nègres pourquoi, ne rendant aucun culte à Dieu, ils adorent le diable. Voici leurs raisons : « Notre » souverain est bien grand ; nous le voyons » rarement, et nous ne lui parlons presque » jamais. S'il nous arrive d'être amenés en » sa présence, nous sommes prosternés n'o- » sant le regarder, obligés même d'étendre » une main au-dessus de nos lèvres. Dieu, » qui est infiniment plus grand, est aussi » infiniment bon, puisqu'il ne nous fait » jamais de mal ; nous n'avons donc pas be- » soin de l'adorer : il pense d'ailleurs encore » bien moins à nous que notre roi.

» Il n'en est pas de même du diable ; comme » il est méchant, qu'il nous cause le plus de » mal qu'il peut, et que tous les maux vien- » nent de lui, nous le prions, nous l'ado-

» rons, nous lui donnons des vivres pour  
» l'apaiser. (1) »

J'ai parlé des bois rouge, bleu, violet et jaune. Quand on les coupe sur pied, ils sont blancs comme les bois communs : c'est à l'eau que leur brillante et inaltérable couleur se détermine.

Il y a des mines d'or au Benin; mais il est défendu d'y toucher sous peine de mort, dans la crainte que les Européens attirés par

---

(1) S'il arrivait qu'un jour des curieux voulussent comparer le manuscrit de M. Landolphe avec ma rédaction, je dois les avertir ici que les mémoires que l'on a sous les yeux contiennent une foule de détails omis dans son ouvrage; tels sont les deux passages qui précèdent cette note, et tout ce qui concerne les animaux, les mœurs, etc. : mais ces détails sortis de la bouche du capitaine n'en sont pas moins authentiques, pu squ'il leur a donné sa pleine approbation, après en avoir écouté très-attentivement la lecture.

Les personnes qui auront occasion de voir M. Landolphe pourront s'assurer qu'il n'est entré de ma part aucun trait d'imagination dans tout le récit, et qu'il est peut-être difficile de suivre l'original de plus près.

leur avarice n'y viennent porter la guerre comme au Pérou.

Ayant pris congé du roi, je me mis en route comme auparavant et avec le même cérémonial. Outre mon escorte, plusieurs nègres me suivaient; on les avait chargés de conduire à Gathon dix-huit moutons, un bœuf, deux douzaines de poules et de canards d'Inde que m'envoyait le monarque. Chacun de ces conducteurs reçut de moi une pièce de mouchoirs de Cholet. Le phidor de Gaure m'accueillit ainsi qu'à l'ordinaire; nous échangeâmes des cadeaux; les siens consistaient en volailles en vie, et les miens en mouchoirs.

Les porteurs, qui chantaient toujours en courant avec la plus grande vitesse, refusèrent de s'arrêter à une halte, de peur d'arriver la nuit. Okro vint à une demi-lieue au-devant de moi. Tous les présents dont on m'avait honoré furent déposés dans la pirogue. J'allai coucher avec M. de Beauvois et le chirurgien chez le phidor Danikan; il nous revit avec un vif plaisir, nous régala d'un bon

souper , d'excellent vin de palme , d'une eau-de-vie vieille et délicieuse. Nos porteurs qui ne firent pas un moins bon régal d'un mouton cuit à l'huile , reçurent deux couteaux flamands chacun , et retournèrent à Benin le jour suivant.

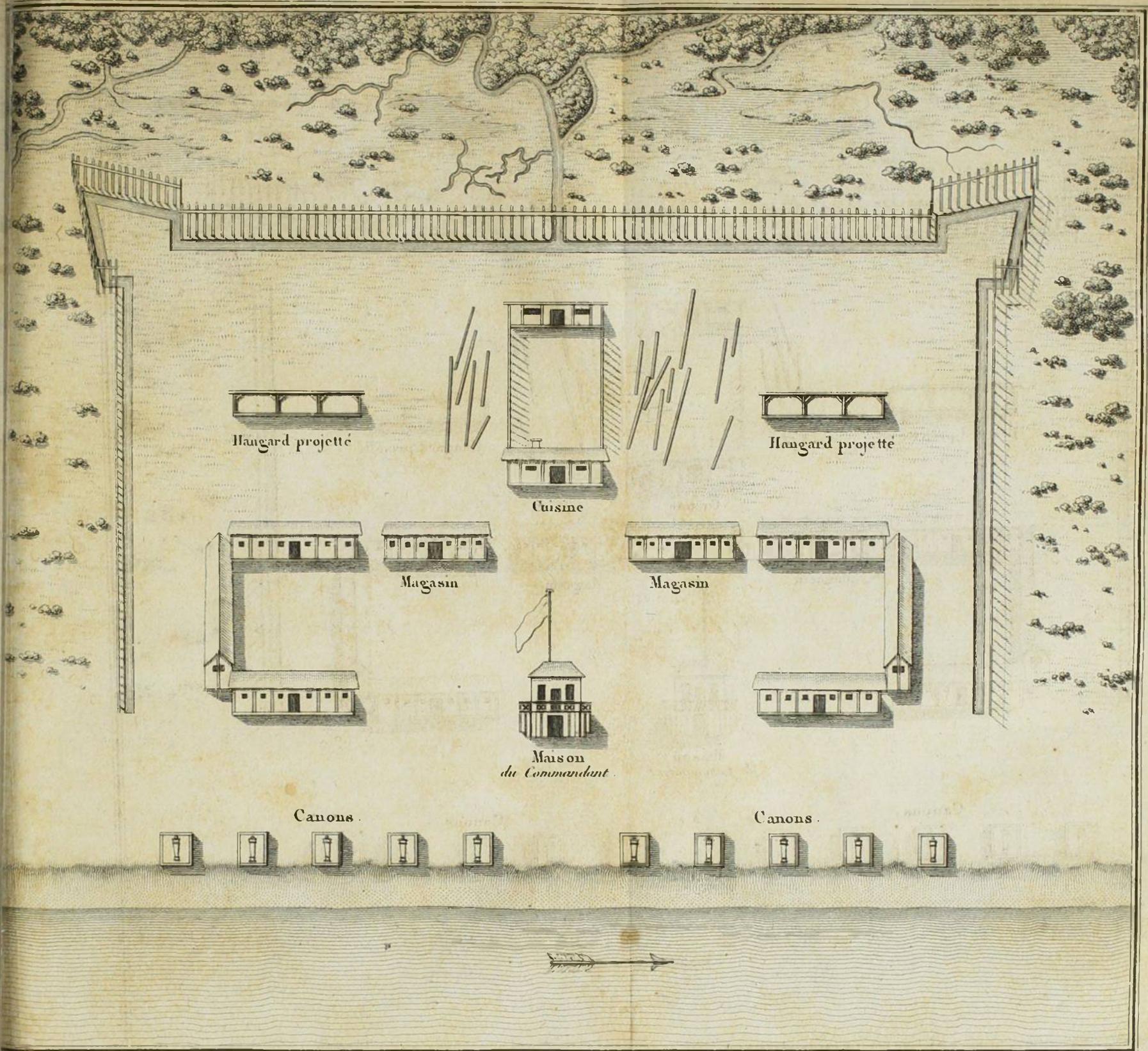
En me séparant de Danikan , je lui offris un très-beau présent. Je m'embarquai de suite dans la pirogue d'Okro ; il nous ramena tous à l'établissement. Je donnai à ce capitaine un manteau de drap bleu , plusieurs pièces de fines étoffes , deux filières de corail , une superbe canne à pomme d'argent , où les mots suivants étaient gravés : *Donné par la compagnie d'Owhère et de Benin au capitaine Okro , en témoignage de ses bons services.* Chacun de ses noirs reçut aussi un chapeau , six couteaux flamands avec un sabre. Je portai leur contentement au comble par la distribution de deux barils d'eau-de-vie , contenant ensemble quarante bouteilles.

Okro s'en alla plein de joie sur sa pirogue à Owhère. Arborant le pavillon français , il

signala son départ dans une salve de mousqueterie. Il me prévint qu'à son arrivée, il m'enverrait le prince Boudakan.

Débarassé de mes visites, pouvant disposer librement de tout mon temps, je songeai à la construction de maisons solides et du fort. Je jetai, pour cela, les yeux sur un terrain éloigné de cent toises du lieu où mon artillerie était déjà placée. Je le fis défricher tout autour et à une grande distance. Le roi d'Owhère m'envoya huit cents hommes pour faciliter l'exécution de mes desseins. On coupa les arbres, on arracha les grandes herbes; on détruisit par le feu tous les reptiles qui avaient causé aux matelots de terribles frayeurs en se glissant dans leurs hamacs : ceux que les flammes n'avaient point atteints furent assommés : au bout de quinze jours on n'en vit plus. On creusa des fossés; on fit de larges saignées pour les remplir et donner aux eaux un rapide écoulement.

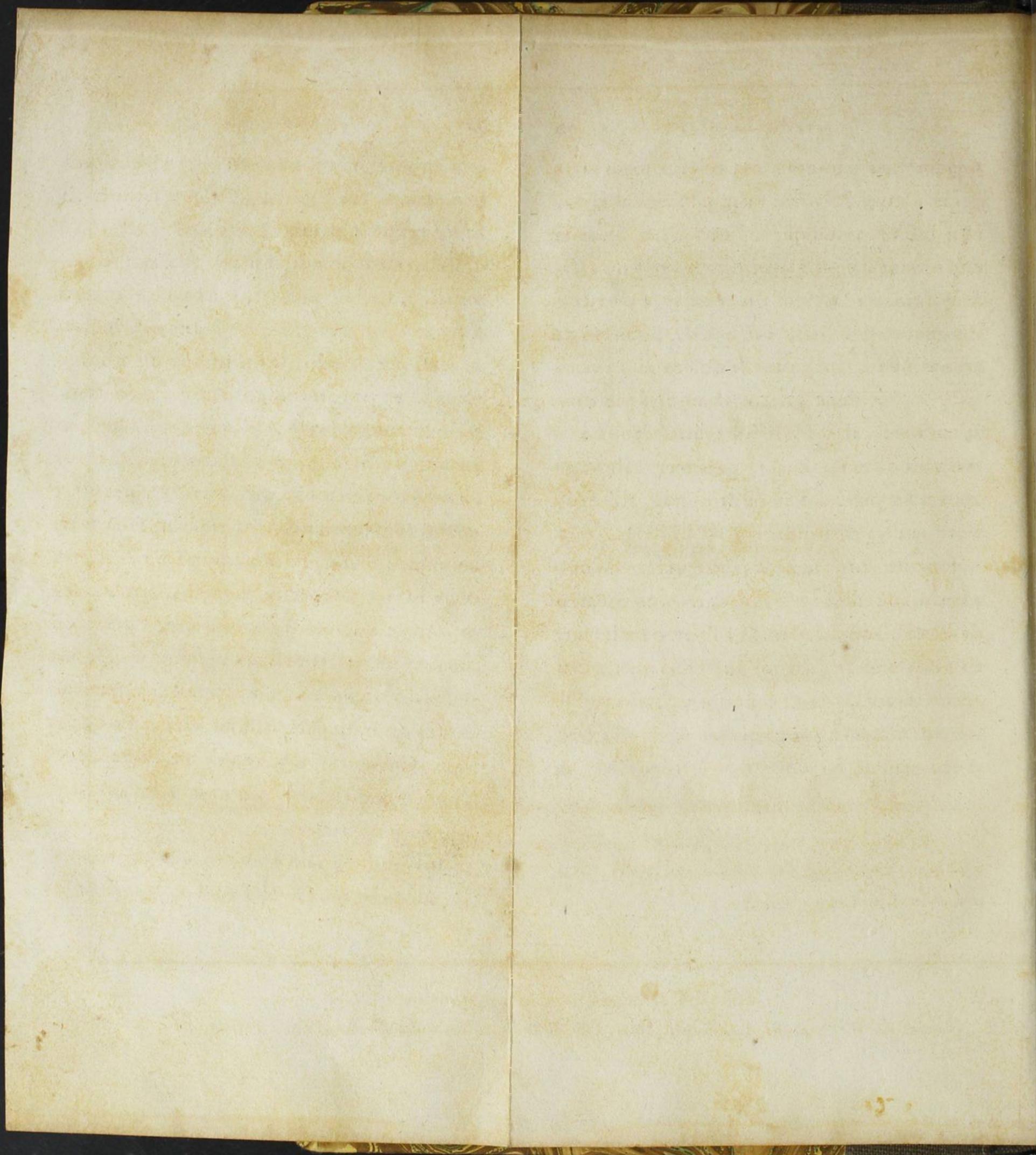
Un édifice de cent vingt pieds de long, de trente de large et d'un étage, fut élevé sur ce



par Ambroise Tardieu

3 10 25 20 Toises

PLAN DE L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS  
 formé par le Capitaine Landolphe dans l'île de Borodo (Royaume d'Orwère, côtes d'Afrique)



terra  
et  
nisi  
de l'arbo  
ser à de  
domin  
trente  
vait p  
tout p  
fenêtr  
toutes  
bord  
F  
m  
de larg  
de se  
place  
un col  
d'une  
• D  
vanc  
sépar

terrain. On y joignit une galerie extérieure et circulaire, large de huit pieds et couverte, afin de s'y promener à l'abri de la pluie et de l'ardeur du soleil. Au centre était un escalier à double rampe. Un très-large péristyle donnait entrée dans une bellesalle carrée de trente pieds. Du milieu de la salle on pouvait passer dans quatre chambres de quatorze pieds. Il y avait un grand nombre de fenêtres afin de laisser pénétrer l'air dans toutes les pièces. Cet édifice était situé du nord-est au sud-ouest.

Ensuite j'ordonnai la construction de huit maisons de trente-deux pieds de long sur seize de large, distantes l'une de l'autre également de seize pieds \*. Au milieu l'on voyait une place carrée de deux cents pieds, où j'établis un colombier de vingt-quatre pieds en carré, d'une semblable hauteur, élevé de terre de

---

\* Elles étaient sur deux lignes parallèles, et servaient à la fois de magasin et de logement. On avait séparé les hommes des femmes.

seize pieds sur douze piliers de bois, pour éviter aux pigeons la rencontre des rats et des souris. Au dessous du colombier se retiraient les moutons et les cabris. Un parc servait aux porcs. Les poules, les dindes, les pintades, les canards, les oies étaient logés dans des cases. Les vaches et les chevaux couchaient sous la plate-forme de la batterie.

Le fort fut construit à quatre bastions et armé de trente-deux pièces de canon de 8 et de 6. On l'entoura d'un fossé large de vingt pieds et profond de sept, que remplissait aux marées une rivière coulant à deux cents toises dans la forêt, vers le sud du grand édifice. Ce travail a coûté des peines infinies. Il a fallu couper les bois qui couvraient le terrain de l'alignement du fort au fleuve. On a formé une chaussée dont le centre se fortifiait des arbres abattus. Des deux côtés, les nègres creusaient un fossé de vingt pieds de largeur et de dix de profondeur; ils étaient enfoncés dans la vase depuis les genoux jusqu'à la ceinture. C'est avec les terres enlevées du

double fossé que la chaussée a pris son élévation. J'y ai fait planter deux rangées d'arbres qui, dans l'espace de deux ans, donnèrent un délicieux ombrage.

Je dus principalement aux noirs envoyés par le roi d'Owhère l'accélération de ces travaux. Le prince Boudakan étant venu avec Okro les encourageait par sa présence. Jamais je n'aurais pu surmonter tant d'obstacles avec le seul secours des Européens, car les vapeurs extraordinairement fétides, exhalées de ces marais, les auraient tous tués.

L'eau coulant abondamment servait au transport des marchandises qui arrivaient à la porte du fort ou en sortaient : elles n'étaient plus exposées dans les embarcations aux dangers de la rivière, qui se font sentir les trois quarts de l'année.

Les naturels du pays, en admirant le fruit de tant d'efforts, témoignaient leur satisfaction de pouvoir nous conduire des vivres sans redouter la perte de leurs pirogues,

évènement qui les avait plusieurs fois désolés.

Je fis entourer l'intérieur du fort, près des fossés, de palissades en bois rond de dix-huit pouces de tour, et enfoncées de deux pieds en terre. Elles avaient environ dix pieds de haut, les pieux se touchaient : elles étaient soutenues et affermies par des croix de saint André; des bandes de fer armées de lances, rivées en dessous, les couronnaient. Ces lances, hautes de quatre pouces, n'en avaient guère que trois d'intervalle entre elles (1).

Du côté de la mer, vis-à-vis la grande batterie composée de seize pièces, paraissait un banc de sable qui n'était couvert que de six à sept pieds d'eau dans la pleine mer : hors ce cas on le voyait presque toujours à sec. Comme les lames venaient y briser huit mois de l'année, les embarcations n'osaient en risquer le passage pour descendre à terre. Cette dé-

---

(1) Voyez page 164 du premier volume.

fense naturelle me rassurait entièrement, et c'était même le motif qui m'avait déterminé à détourner derrière le fort le cours de la rivière des bois.

C'est sur ce banc qu'un capitaine portugais, Nicolas Olivier \*, perdit son navire, pensant entrer dans la rivière du Benin, car l'embouchure de celle de Borodo (1), située au sud de la première, lui est presque en tout semblable. Étant échoué, son bâtiment s'ouvrit. Olivier fut sauvé avec douze hommes par le secours des nègres du roi. Je reçus ces infortunés dans mon fort, où toutes sortes de soins leur furent prodigués. Je leur proposai de prendre part au service de la compagnie : deux acceptèrent cette offre, le capitaine et un matelot, homme de couleur, appelé Sainte-Anne.

Je sortais de voir mourir le capitaine de

---

\* Olivera.

(1) Voyez la note de la page 311 du premier volume.

la corvette *la Petite-Charlotte* ; mon chagrin fut bien adouci en remplaçant cet officier par un excellent marin , rempli d'expérience et d'instruction , qui avait voyagé plusieurs fois aux Indes et en Chine. Je gardai les dix autres matelots , en attendant une occasion de les envoyer au Brésil , à la Baie-de-tous-les-Saints. Je leur faisais distribuer les vivres. Un mois venait de s'écouler , quand il arriva de l'Île-du-Prince un bateau commandé par le capitaine Grégoire , nègre instruit , qui avait fait de bonnes études à Lisbonne , et parlant bien français. A sa vue , les Portugais tressaillirent de joie.

Je l'engageai à passer la nuit au fort. Dans la soirée , nous agitâmes des questions de commerce. Il désirait faire emplette de trois ou quatre mille tapis de coton ; il voulait aussi de l'ivoire. Je lui dis que je me chargerais volontiers de lui fournir ces marchandises , mais nous ne tombâmes point d'accord sur le prix. Ayant embarqué les hommes d'Olivier , il remonta la rivière jusqu'à Gathon.

Comme je me promenais le long du fleuve de Borodo , le capitaine Olivier qui m'accompagnait prit la parole : « Voici un grand et » beau banc de sable ; si vous le permettez , » j'établirai ici un labyrinthe où le poisson » viendra s'égarer. Vous y en trouverez » chaque jour , à la basse mer , de toutes les » grosseurs et de toutes les qualités. Il sera » pêché sans frais , et vous n'aurez que la » peine de le retirer de sa prison. »

Je goûtai fort ce projet. Olivier voulut l'exécuter de suite. Il ordonna d'établir des claies de huit pieds de haut sur un espace de cent cinquante toises. Animazan se chargea de faire fabriquer et poser ces claies par les plus adroits de ses nègres. Quarante hommes coupèrent des bois de manglier de la grosseur de quatre à cinq pouces , serrés de manière que le plus petit poisson n'y pût pénétrer. Chaque claie avait six pieds de large ; elle était fortement attachée par les deux extrémités d'en haut et d'en bas.

Quand tout fut prêt , on plaça les claies

debout sur le banc de sable : on y enfonça des pieux qui les soutenaient, étant bien amarrées avec du rotin. De longues perches au-dessus, fixées également par des piquets, rendaient cette cloison si solide qu'elle pouvait résister à la violence des vagues.

Au bout de cette digue d'une nouvelle espèce fut construit ce que Olivier appelait un labyrinthe : il avait quarante pieds de circonférence. Le poisson y entrait de deux côtés par une ouverture de deux pieds, et n'en sortait plus. Le capitaine portugais m'avait fait observer que ces animaux nagent toujours en ligne droite, même lorsqu'ils rencontrent un obstacle. Effectivement au flux et au reflux, venant heurter contre la digue, ils se trouvaient forcés de nager en avant, et s'introduisaient dans le labyrinthe.

Cette pêcherie me devint extrêmement utile. La marée y amenait une immense quantité de raies, de soles, de carpes, de mullets, de grandes écailles, etc. ; à la basse mer tous ces poissons restaient échoués. Chaque jour

nous allions les enlever dans des brouettes. J'en nourrissais quatre cents personnes , et je faisais distribuer l'excédant aux habitants de Boby. On sonnait la cloche ; les noirs accouraient avec des paniers ; ils emportaient le poisson chez Animazan , qui le partageait dans les ménages. Jamais le moindre débat ne s'est élevé pour cette distribution.

Parmi les nègres que le phidor de Boby m'a donnés, il s'en rencontrait un assez semblable aux Albinos. Né dans ce village, il était noir, mais il avait la peau parsemée de taches de toutes les couleurs et de la grandeur d'une lentille. Ses cheveux, ses sourcils, ses cils étaient blonds. Il avait les yeux ronds ; il voyait parfaitement les objets la nuit, sans pouvoir les distinguer le jour. Je l'employais à pagayer : sa force était double de celle de ses camarades.

Lorsque tous les travaux furent totalement achevés , le terrain parut défriché dans une étendue de trois lieues de circonférence, ce qui produisait l'aspect d'une vaste prairie.

Tous les matins, à l'ouverture des portes, les chevaux, les ânes, les bœufs, les vaches, les moutons, les cochons sortaient du fort. Ils allaient à la prairie prendre leur nourriture, et passaient la journée sans gardeur. Au coucher du soleil, on battait la caisse; aussitôt revenaient ces animaux, les uns hennissant, les autres beuglant, les moutons bêlant, les cochons grognant. Rien n'était plus divertissant que de voir leur gaieté en avalant sept à huit boisseaux de maïs versés dans la cour; en un clin d'œil tout le grain avait disparu.

Le colombier était garni de pigeons qui multipliaient prodigieusement. La volaille était aussi extrêmement abondante. Il ne nous manquait pour vivre heureux dans ce climat que le premier des biens, celui sans lequel les autres ne sont rien, je veux dire la santé.

Avant deux mois de séjour, les blancs étaient atteints d'une fièvre ardente, bilieuse ou maligne qui les enlevait en quelques jours. Les hommes adonnés aux femmes et

aux liqueurs fortes succombaient sans exception. Les Anglais perdaient les trois quarts de leur équipage en trois mois, les Français la moitié, les Portugais le quart. Les malades devenaient jaunes par tout le corps; leurs yeux, les ongles de leurs mains et de leurs pieds avaient, comme l'épiderme, la couleur du safran.

On employait avec succès, dans les maladies bilieuses, les boissons acidulées et mêlées de jus de citron ou d'orange; mais le meilleur des remèdes était le tamarin en infusion. Malheureusement j'avais en ma possession trop peu de ce dernier fruit, car l'arbre (1) qui le produit n'existe pas à Owhère ni au Benin; il fallait le tirer du royaume des Ayeaux, à plus de trois cents lieues de la mer.

Ce royaume, situé dans l'intérieur de l'Afrique, est puissant. Des noirs de cette

---

(1) Le tamarinier croît en Egypte, en Arabie, en Ethiopie et au Sénégal. Il s'élève aussi haut que les noyers de nos climats.

contrée sont venus me voir: ils savaient écrire et calculer en arabe. Ils ne montrèrent aucune surprise en voyant le fort, nos canons, nos fusils, nos pistolets, nos sabres. Ils m'apprirent, par l'organe de leur interprète, qu'ils possédaient des fonderies de canons et des manufactures de toutes les armes que je leur montrai; qu'il arrivait des bâtiments au séjour de leur roi, venant de fort loin, mais par une autre mer que celle où était mon vaisseau.

Leur récit m'intéressa vivement. Je présu-  
mai que les Ayeaux pouvaient être une co-  
lonie de Maures expulsés de l'Espagne, et  
que les vaisseaux, dont on me parlait, pas-  
saient dans le canal de Mozambique ou dans  
la mer Rouge, en doublant le cap de Bonne-  
Espérance. Leur ayant demandé combien de  
temps ils avaient employé pour se rendre à  
mon établissement, ils me répondirent :  
« Trois lunes jusqu'à Benin. » En comptant  
cinq lieues de marche par journée, on trou-  
verait donc qu'il y a quatre cent cinquante

lieues de la capitale de ce peuple à la ville de Benin.

Les Beniniens m'ont fréquemment entretenu des Ayeaux; ils m'ont dit que ce peuple leur fournissait de plus belles marchandises que nous, mais qu'elles étaient aussi beaucoup plus chères. Ce n'était pour moi la matière d'aucun doute; des objets apportés de si loin sur des animaux devaient supporter un surcroît de dépense que nous évitions.

Les ayant questionnés sur le motif de leur venue dans mon établissement, je sus qu'envoyés par leur roi pour des affaires politiques auprès de celui de Benin, celui-ci leur avait beaucoup vanté mon fort et ses dépendances; qu'étant à si peu de distance de ce lieu, ils n'avaient pas voulu s'en retourner dans leur pays sans profiter de l'occasion de voir des blancs, sorte d'hommes, selon eux, qui leur étaient jusqu'à ce jour absolument inconnus.

Ils passèrent deux jours dans le fort. Je leur fis présent à chacun d'une belle pièce

de mouchoirs de Cholet, l'accompagnant d'un écrit contenant mon nom, celui de ma nation, ainsi que ces mots : *Fort et établissement français élevés à l'embouchure de la rivière de Benin ou Formosa, côte d'Afrique.*

La stature de ces nègres était belle; leurs cheveux ne frisaient point comme ceux des Africains qui habitent les côtes. Une extrême vivacité brillait dans leurs regards : ils avaient un teint basané presque semblable à celui des mulâtres. Je pourrais dire qu'ils tenaient le milieu pour la couleur entre ceux-ci et les noirs. Leur langage avait une grande douceur qui le rendait fort agréable : tous leurs mots finissaient par une voyelle.

Pour avoir un vaste terrain autour de moi, j'achetai du roi d'Owhère, qui prit le consentement d'une assemblée nationale, trente lieues de territoire au profit de la compagnie. Le contrat de cette acquisition est déposé dans les bureaux du ministère de la marine.

C'est vers ce temps que Bourgeois, desirant chasser avec un de mes nègres, s'enfonça

dans une forêt où se retirent beaucoup d'éléphants sauvages, fort dangereux quand on les attaque. Tous deux étaient armés d'un fusil. Le nègre demande à Bourgeois s'il serait bien aise de voir ces animaux. Sur la réponse affirmative de l'officier, le nègre s'avance et découvre une vingtaine d'éléphants qui pâturaient dans une plaine couverte de hautes herbes. Les chasseurs s'en approchent. Le noir en ajuste un qui s'était un peu écarté de la troupe. L'éléphant sentit sans doute que sa vie était menacée, car il courut sur l'agresseur avec une vitesse extraordinaire, le saisit de sa trompe et l'écrasa d'un seul coup contre un arbre. Bourgeois s'échappe, arrive tout tremblant de frayeur, et me raconte avec ces circonstances la perte de mon malheureux nègre.

En 1787, la frégate *la Junon* de 44, commandée par M. le comte de Flotte et sortie de Toulon, arriva sur la grande rade à l'embouchure de la rivière, mais à cinq ou six lieues de terre. Je m'embarquai de suite sur

*l'Afrique*, et me rendis à bord de la frégate pour présenter mes hommages au commandant. J'en fus très-bien reçu. Il m'annonça que le ministre de la marine l'avait chargé de visiter mon établissement, pour être assuré que les directeurs de la compagnie remplissaient leurs engagements envers le gouvernement. M. de Flotte ajouta qu'il avait l'intention de se rendre auprès du roi de Benin, mais qu'étant incommodé, il renonçait à ce voyage. « Deux lieutenants de vaisseau me remplaceront ; vous les accompagnerez ; ils ont les pouvoirs nécessaires pour faire un traité de commerce entre ce pays et la France. »

A cela je répondis que je me voyais avec le plus grand plaisir honoré de cette mission, parce que j'avais quelques raisons de me flatter d'être favorablement accueilli du monarque de Benin ; motifs déjà tirés de sa prédilection pour les Français, auxquels il accordait gratuitement, en ma personne, un très-vaste terrain dans Gathon, afin d'y établir un

fort, des maisons, et couper les bois que je jugerais propres à ces constructions.

M. de Flotte montra beaucoup de contentement de ces observations qui lui semblaient d'un bon augure. Je me rembarquai sur *l'Afrique*, en promettant à ce commandant de revenir le lendemain chercher les deux officiers, car je devais leur laisser le temps de faire quelques préparatifs pour ce voyage.

Je chargeai sur la même corvette douze gros moutons, plusieurs volailles, trois cents ignames et des citrons. Je débarquai le tout dans *la Junon*. Les chefs et l'équipage virent avec étonnement ces vivres. Un officier m'ayant demandé à qui je les destinais : « Je » n'ose les offrir, lui dis-je, à M. le comte ; » mais je prie messieurs les officiers de » vouloir bien les accepter. » — « Quelle » somme exigez-vous pour ces présents ? » — « Rien du tout, je serai même trop satisfait » de les voir agréer par ces messieurs, et s'ils » trouvent les ignames excellentes, à mon

» prochain retour j'en renouvelerai la pro-  
» vision. »

Les deux officiers, étant prêts à partir, montèrent sur mon bord avec vingt-cinq grenadiers matelots des troupes de la marine. Nous descendîmes à mon établissement; nous dînâmes de poisson frais, de gibier, d'ignames. Après le repas, nous prîmes le chemin de Gathon, où nous arrivâmes le soir. J'allai de suite chez Danikan; je le prévins des motifs de notre voyage, et que l'importance de la mission des officiers ne souffrait aucun délai. Le phidor dépêcha vite un exprès à Benin. En attendant l'ordre supérieur, nous couchâmes, dans une maison désignée par Danikan, sur de belles nattes de jonc, fabriquées avec un art vraiment remarquable.

Dans la journée il vint deux ambassadeurs du roi, suivis d'environ cent noirs portant des hamacs; ils complimentèrent les officiers de la frégate. Le lendemain nous quittâmes Gathon à sept heures du matin. Après deux haltes où des vivres étaient préparés pour le

rafraîchissement , nous entrâmes à deux heures de l'après-midi dans la capitale , au domicile des Européens.

Le roi envoya deux phidors qui nous félicitèrent sur notre arrivée , en nous annonçant que leur maître nous donnerait audience le soir même. Dans l'intervalle il nous adressa des vivres en abondance. J'avais emporté plusieurs ancrs d'eau-de-vie ; nous bûmes de cette liqueur mêlée d'eau , au lieu du vin de palme compris dans les provisions.

Nous fûmes introduits à dix heures et demie par deux phidors dans l'appartement royal , avec les cérémonies accoutumées. Le monarque nous reçut en riant. J'avais emmené un nègre parlant assez bien le français pour nous servir d'interprète : j'aurais pu m'expliquer sans lui , mais on doit se rappeler que j'ai dit que cette explication dans la langue du pays n'était pas sans danger \* . Le roi

---

\* Les Européens , en se plaignant au roi d'une vexation , craignent d'avoir la tête coupée.

nous fit asseoir sur des pliants ; il me demanda le sujet du voyage des deux blancs qui m'accompagnaient. Lorsqu'il le connut, il me fit la même réponse que j'en avais déjà reçue dans une pareille occasion : qu'il distinguait les Français parmi tous les Européens ; qu'il leur vouait une sincère amitié ; mais qu'il ne pouvait permettre aux officiers du roi de France de construire un fort à Gathon avant d'avoir pris l'avis de son conseil ; qu'il se proposait de l'assembler sans retard, et que sa résolution nous serait aussitôt connue.

Les deux lieutenants lui offrirent de la part de leur souverain une grosse filière de corail estimée dix-huit cents francs, et plusieurs pièces de Perse, qui causèrent un grand plaisir à Sa Majesté beninienne. Le roi nous mena dans une des cours du palais où l'on voyait plus de mille dents d'éléphant. Il pria, toujours en riant, les officiers d'en choisir deux ; ce qu'ils firent à l'instant. Elles pesaient chacune environ cinquante livres.

L'interprète les apporta vers huit heures du matin à notre logement.

A midi le conseil s'assembla. Nous fûmes avertis par deux phidors de nous y rendre. On nous fit prendre place assis à droite et à gauche du monarque. L'assemblée était imposante; les soixante hommes grands, vénérables par leur longue barbe blanche, ayant au cou, aux poignets et aux pieds leur double filière de corail, s'y trouvaient. La délibération avait pour objet un privilège exclusif de commerce pour les Français. Les débats furent aussi étendus qu'animés. La majorité décida qu'aucun peuple d'Europe ne jouirait jamais de cette faveur, parce que les Beni-niens avaient trop présente à la mémoire la manière dont les Hollandais les tourmentaient jadis, pour s'exposer à de nouveaux outrages; qu'ils consentaient à trafiquer avec toutes les nations du monde, mais que la France conserverait toujours leur première affection

Le lendemain nous quittâmes la ville: une

centaine d'hommes nous accompagnèrent ainsi qu'auparavant jusqu'à Gathon (1). Les lieutenants s'étant embarqués sur ma corvette, je les conduisis à bord de leur frégate, qui mit bientôt à la voile pour l'île-du-Prince.

Mon établissement était alors en pleine activité; non seulement il remplissait mes desirs, mais il surpassait déjà mes espérances. Malheureusement les troubles qui éclatèrent en France dans les années 1789 et suivantes, s'opposant à l'expédition d'aucun navire en Guinée, il me fut impossible de remplacer les individus victimes de l'ardeur du climat. Chacun des bâtiments qui m'était promis devait m'apporter quarante hommes. Le défaut de si précieux transports me laissa dans un

---

(1) Le passage inséré dans les notes finales du premier volume ( pages 327-339 ) s'applique à ce voyage de Benin; mais comme il se rapporte également à plusieurs circonstances plus ou moins importantes de la première partie de l'ouvrage, je me suis décidé, après quelque hésitation, à l'y laisser.

abandon qui m'aurait bientôt consumé de chagrin, si je n'avais trouvé le moyen d'user, d'un autre côté, de toutes mes ressources.

Je pris la résolution de recevoir les vaisseaux étrangers naviguant vers ces bords, tels que ceux des Portugais, des Anglais et des Danois. J'achetais leurs cargaisons qui me donnaient de très-gros bénéfices. Je consentais à remplacer leurs marchandises par un nouveau chargement dans un temps déterminé. Ils recevaient l'eau, le bois, les vivres de toute nature, d'après un tarif invariable. Je faisais transporter les achats à bord des vaisseaux, hors des barres, en pleine rade. C'était pour les capitaines un avantage inappréciable, puisque leur cargaison se plaçait promptement, qu'ils évitaient les dangers de l'entrée du fleuve, et que la santé de leur équipage n'était jamais compromise.

Quand il m'arrivait de manquer d'un assortiment d'objets dont j'étais desirieux, j'expédiais le capitaine Olivier, commandant ma corvette *la Petite-Charlotte*, qui remon-

tait la Côte-d'Or jusqu'à cent vingt lieues. Il opérait pour mon compte des échanges fructueux avec les capitaines hollandais, portugais, danois et français, mouillés dans ces parages. Cet intelligent officier me rapportait continuellement les marchandises dont le moment me faisait une nécessité. Ses absences ne duraient jamais plus de quinze jours. Par ce moyen j'étais assuré de remplir mes engagements envers les capitaines qui comptaient sur mon zèle à fournir leur cargaison. Mes bénéfices devenaient immenses; ils excédaient trente mille francs par jour. Sans doute un tel gain devait exciter l'envie; mais j'étais bien loin de me douter qu'elle attirerait sur ma tête des actes de violence de la part des Anglais, moi qui, n'étant jaloux de personne, les obligeais de si bon cœur!

Ces malheureux ourdirent un complot auprès du roi d'Aunis, tributaire de celui de Benin, tendant à détruire mes magasins. Ils l'engagèrent à l'armement d'un grand nombre de pirogues, qui viendraient par l'intérieur

des rivières jusqu'à mon établissement, distant de soixante lieues de sa capitale; ce qui était d'autant plus aisé que ces fleuves communiquent avec les eaux de Benin.

Je sommeillais dans une complète ignorance d'un si odieux projet. Okro, de grand matin, se présente sur une très-belle pirogue bien armée, en me demandant de la poudre et des balles. « Pourquoi? » lui dis-je. — « C'est un secret; qu'il te suffise de savoir » que je dois châtier un peuple qui ose combattre le roi d'Owhère. » J'insistai vivement pour connaître le nom de ce peuple audacieux; il garda constamment le silence sur cet objet.

Je lui donnai vingt barils de poudre, chacun de dix livres, un millier de balles du calibre de nos fusils de munition, cent livres de plomb en barre avec un moule à faire des balles. Il s'embarque dans sa pirogue et disparaît.

Animazan devait, par son ordre, commander des patrouilles la nuit autour des bois;

elles étaient chargées d'arrêter tous les nègres qui s'y seraient réfugiés. Le secret fut si bien gardé que nous ne conçûmes aucun soupçon de ce qui se passait derrière notre habitation.

Huit jours après le départ d'Okro, l'on vit arriver à la pointe du jour plusieurs pirogues où flottaient des pavillons. Une seule portait la flamme et le pavillon rouges, ce que je n'avais point encore vu dans ce lieu. Arrivées à terre, Okro en fit descendre quatre vieux noirs, dont la tête était couverte de cheveux blancs et les mains liées sur le dos; puis s'adressant à moi : « Tu vois les ennemis » du roi d'Owhère et les tiens; je te rends » l'arbitre de leur sort; tu peux faire tomber » leur tête, c'est le droit de la guerre de notre » pays. »

Ayant ordonné que l'on détachât les liens de ces vieillards, je desirai connaître les raisons qui les excitaient à combattre le souverain d'Owhère et les blancs. Ils avouèrent sans hésiter que les Anglais avaient donné de gros présents au roi d'Aunis pour

le déterminer à les aider dans leur entreprise ; qu'ils devaient venir la nuit incendier l'établissement français ; qu'après cette destruction , tous les nègres montés sur des pirogues avaient l'ordre de s'emparer du terrain qui l'environnait ; que ceux-ci auraient été soutenus par les Anglais, qui s'y seraient établis eux-mêmes par droit de conquête.

Je n'entendis point cet aveu sans émotion ; cependant je me contins. « Ne faites jamais ,  
» leur dis-je, la guerre aux blancs, car ils  
» ne viennent dans votre pays que pour  
» vous faire jouir des mêmes avantages qu'ils  
» en retirent. Vous voyez que je suis maître  
» de vos personnes, et que votre vie est en  
» mon pouvoir, puisque le capitaine vous  
» ayant pris les armes à la main livre vos têtes  
» à ma discrétion. Écoutez la vengeance que  
» je veux tirer de votre crime. Demain, vous  
» partirez dans ma corvette qui vous con-  
» duira directement dans votre pays. Vous  
» irez trouver votre souverain ; vous aurez  
» l'attention de le convaincre que ses intérêts  
» seront gravement compromis s'il continue

» de se laisser prendre aux séductions des  
» Anglais, qui sont reconnus dans les états  
» policés pour être les ennemis du genre  
» humain (1). »

Ce discours fut accompagné, pour chacun des vieillards, d'une pièce de mouchoirs de Cholet et d'un baril d'eau-de-vie de vingt bouteilles. Ils tombèrent à mes genoux; de grosses larmes roulaient sous leurs paupières. Je recommandai au capitaine de la corvette d'avoir, durant tout le voyage, une foule d'égards pour ces malheureuses victimes d'une si profonde crédulité. Okro et tous ces gens me considéraient avec un étonnement qui les rendait immobiles.

La corvette étant revenue d'Aunis, le capitaine m'annonça dans son rapport la remise au roi de ces quatre chefs guerriers. Il en avait été très-gracieusement accueilli. Ce monarque, le priant d'accepter une dent d'é-

---

(1) On verra plus tard que le capitaine sait leur rendre une justice complète, quand d'honorables procédés gagnent son estime.

l'éphant de quarante-cinq livres, jura dès ce moment une amitié sans borne à la nation française, ainsi qu'une haine éternelle aux Anglais; car ceux-ci, ajouta-t-il, l'avaient entraîné par leurs funestes conseils dans une guerre dont le résultat lui causait une perte de plus de deux cents hommes; et ce qui n'était pas moins déplorable, c'est que les prisonniers, après avoir été réduits en esclavage par le capitaine Okro, avaient subi quelques moments le joug du roi d'Owhère qui, à son tour, venait de les vendre aux Européens trafiquant en noirs dans le Calbard.

J'avais passé trois ans jusqu'à ce moment dans mon habitation sans essuyer le moindre désagrément, hors les atteintes de la nature qui s'appesantissait impitoyablement sur les blancs. J'oubliais les Anglais et leurs complots; j'agrandissais mes ressources par d'immenses correspondances; je chargeais divers navires portugais venant du Brésil, et ceux d'autres nations, dont la cargaison reçue et renouvelée par mes soins donnait à

mes bénéfices un accroissement toujours plus étendu. Mes magasins s'emplissaient de marchandises. Outre l'eau-de-vie, la poudre à canon, les fusils, les sabres, etc., j'avais en ma possession plus de deux mille barres de fer plat, et d'autres objets semblables en aussi forte quantité.

Trois années étaient près de s'écouler encore, et je n'avais reçu des administrateurs de la compagnie qu'un petit bâtiment nommé *l'Okro*, et le *Boudakan* commandé par le capitaine Destouche, qui ne m'avaient pas amené un seul homme. Cependant tous ceux que le *Pérou* contenait au départ de France n'existaient plus, excepté les deux tui-liers Jean Pouponneau et Jean Tondu (1), et M. le baron de Beauvois, qui tomba si dangereusement malade que je perdis toute espérance de le sauver. Les deux chirurgiens ayant rendu le dernier soupir comme les trois équipages, je recourus aux leçons de mon

---

(1) Voyez page 131 du premier volume.

premier état, je redevins un instant chirurgien et j'appliquai les vésicatoires aux deux jambes du naturaliste. Je l'embarquai de suite sur *le Boudakan*, où le remède et l'air de la mer lui rendirent la santé. Ainsi je n'avais plus autour de moi que les tuiliers, le capitaine Olivier et Ignace Sainte-Anne. Ces quatre personnes ne m'ont jamais voulu quitter; elles m'ont rendu d'importants services; j'en conserverai toute ma vie le plus précieux souvenir.

Pourquoi faut-il qu'aux accents d'une si juste reconnaissance je sois forcé de mêler les cris qu'arrachent les artifices long-temps combinés d'une scélératesse inouïe? Pourquoi, moi qui pensais jusqu'alors \* n'avoir jamais eu un seul ennemi personnel, suis-je appelé à révéler un forfait que, si j'en étais coupable, je voudrais laver de tout mon sang, pour n'en point porter au tombeau

---

\* Car le premier complot des Anglais était moins dirigé contre ma personne que contre la colonie.

l'intolérable remords? mais je dois parler, et livrer ici à l'exécration universelle les infâmes auteurs de l'action que l'on va lire.

Au mois de février 1791, il arriva de Liverpool un bâtiment anglais qui s'arrêta dans le fleuve du Benin. Le capitaine en descendant à terre vint me voir. Il me pria de recevoir quarante à cinquante tonneaux de gros sel rouge de Prusse en pierre, sorte d'objets pour lesquels les habitants d'Owhère et de Benin ne montrent pas le moindre empressement. Comme il ne pouvait s'en débarrasser, et que ce sel apportait un obstacle à la disposition régulière de ses pièces à l'eau, je souffris qu'il le déposât dans un magasin. Il aurait bien voulu me vendre sa cargaison; mais je n'eus pas plutôt jeté les yeux sur sa facture qu'il me fut aisé de reconnaître que ce capitaine n'était jamais venu dans la rivière Formose, car nulle partie de ses marchandises ne convenait aux naturels du pays; de sorte que je tombai dans le cas de refuser tout ce qu'il m'offrait. Se retirant fort mécontent, il

mit à la voile, et remonta le fleuve jusqu'à Gathon. Il y séjourna deux mois et y perdit les trois quarts de ses matelots. Après ce désastre, il descendit la rivière, se présenta pour me proposer de nouveau son sel que je persistai à repousser, encore qu'il me fût laissé à vil prix. Il me l'abandonna et partit.

Le 30 avril 1792 (1), à six heures du matin, je découvris deux grands navires à trois mâts mouillés en dehors des barres; ils étaient placés à tribord et à babord de la goelette *l'Amitié*, que commandait le capitaine Belliard de Nantes, portant pavillon simulé portugais, armée à Bordeaux par M. Sénat. Cette goelette tenait lieu de corvette au très-gros navire *le Prosper*, capitaine Mahé, armé aussi par M. Sénat, qui faisait sa traite dans la rivière du Gabon \*.

---

(1) Voilà encore le retour d'une époque si fatale à l'auteur. Voyez pages 180-185, 268-270 du premier volume.

\* Elle est sous la ligne. Tous les noirs, vendus à Ga-

Les deux premiers navires étaient anglais et sous les ordres des capitaines Gordon et Cokeron. Ces officiers, accompagnés du sub-récargue Potter, descendirent à mon établissement vers les onze heures de la matinée. Après les compliments et les politesses d'usage, ils firent débarquer de leurs canots deux grandes caisses, et les ouvrant, ils en ôtèrent six beaux lustres de cristal à chaînes dorées, un très-élégant bureau de bois des Indes appelé *magnioni*, ainsi qu'un secrétaire du même bois, et dont le travail était d'un aussi bon goût que l'autre meuble.

Ces précieux objets me furent offerts de la part des armateurs anglais, en reconnaissance des services que je leur avais rendus. J'en vais citer deux. Un de leurs navires étant

---

thon en cette circonstance par le capitaine Laurenti, étaient transportés à l'île - du - Prince et livrés à M. Bapst, correspondant de M. Sénat et compagnie ; laquelle compagnie se composait de négociants du Brésil,

entré dans la rivière fut imprudemment amarré trop près de la terre, et sans observer que la mer monte en ce lieu de six à huit pieds. La nuit, la mer baissa. Tout l'équipage dormait. La plus grande partie heureusement était couchée sur le pont et sous des tentes \*. Le navire chavira; deux hommes perdirent la vie. Je sauvai les marchandises et les fis sécher dans la prairie.

Bourgeois (1), officier fort intelligent, me prêta le secours de ses lumières pour relever le navire. Nous en vînmes à bout, à l'aide de grosses caïornes (2) attachées par d'habiles matelots au sommet des plus grands arbres.

Le capitaine Chapman de Liverpool, dont j'ai dit deux mots dans l'un de mes

---

\* Sans cela presque tout le monde aurait péri.

(1) Il était de Vertou, près de Nantes. C'est celui dont le capitaine a déjà fait mention plusieurs fois. Je n'ai pas cité plus tôt le lieu de sa naissance, parce que je l'ignorais.

(2) C'est un composé de deux grosses poulies à trois

voyages à Benin (1), ayant son équipage en révolte, mit le pavillon en Berne. Je m'embarquai de suite avec vingt-cinq hommes dans une pirogue. Je cours sur le navire en faisant un feu soutenu de mousqueterie. Les mutins, au nombre de huit, prennent la fuite dans une chaloupe. Je les poursuis : je tire sur leur mât et leur voile. Ma pirogue doublant le sillage de leur canot, je les atteignis bientôt. Ces rebelles tombèrent en mon pouvoir ; je les amenai au fort où ils furent déposés dans une prison. Le capitaine Horsley les réclama pour les envoyer au cap Corse sur la Côte-d'Or, chef-lieu de tous les établissements de la Grande-Bretagne aux côtes d'Afrique.

---

rouets ou davantage sur le même essieu, qui sert à élever ou à tirer de gros fardeaux. Il y a dans les vaisseaux deux caïornes ; l'une au grand mât, et l'autre au mât de misaine. Elles servent principalement à embarquer et à débarquer la chaloupe et les canots. Celle du grand mât tient la chaloupe par l'arrière et celle de misaine par l'avant.

(1) Tome 1, page 120.

M. Brillantais tient en réserve plusieurs lettres qui lui ont été adressées par ces capitaines, afin qu'il pût reconnaître un jour mes services à leur égard.

Il ne semblera donc point étonnant que j'aie accepté ces présents dont l'offre, je l'avoue, me fit plaisir. Ne voulant pas laisser sans retour les attentions des capitaines, je commandai pour eux un très-beau repas qu'un excellent cuisinier nègre, qui avait pris des leçons de son art à bord d'un navire français, était chargé de préparer. Je possédais toutes sortes de vivres et de vins fins. Un bâtiment de Marseille m'avait apporté plus de mille bouteilles de ces derniers, et de diverses qualités.

Les Anglais mangèrent et burent largement. On s'égaya : la joie devint très-vive ; le vin même causait une certaine effusion de tendresse qui montrait pour ainsi dire à nu le cœur sur le verre. On porta de nombreux toasts à la prospérité du commerce, à la France, à l'Angleterre, etc.

Au coucher du soleil on se leva de table; les capitaines et leur suite se rembarquèrent dans leurs canots et se rendirent chacun à son bord.

Vers les deux heures du matin, les cris redoublés de deux gros chiens m'éveillèrent. Je me levai en toute hâte, imaginant qu'un tigre s'était introduit parmi le troupeau de moutons, ainsi que je l'avais déjà vu. Mais qui peindra mon étonnement de trouver une ligne d'hommes armés \* sur la galerie de mon habitation? Je ferme avec la plus grande vivacité ma porte et rentre dans l'appartement. J'y étais à peine que j'y rencontre des individus qui s'étaient glissés par une porte du centre communiquant à ma chambre à coucher. Ils déchargèrent à l'instant plus de vingt coups de pistolet sur ma personne et sur mon lit. Ensuite ils firent un feu de file dont la clarté me montra un des brigands enfonçant la

---

\* La baïonnette au bout du fusil.

pointe de son sabre dans ma couverture , en ce qu'il me croyait endormi.

Je m'étais heureusement caché sous le bureau que m'avaient donné ces assassins quelques heures auparavant, et j'avais déchiré ma chemise afin d'éviter le point blanc qu'ils pouvaient mirer dans les ténèbres. Ils étaient sans doute fort ivres, car ils tiraient de tous côtés les uns sur les autres, et j'en vis tomber plusieurs près de moi victimes de leur propre férocité.

J'allais infailliblement périr sous les coups de ces scélérats, quand m'armant de courage, je m'élançai au milieu d'eux pour sauter par une fenêtre ouverte sur le jardin. Un Anglais veut me saisir par l'épaule gauche; sa main glisse sur ma peau, et j'accomplis mon dessein en tombant de la hauteur de dix-sept pieds. Je reste immobile. On regarde par la croisée; on m'aperçoit; un coup d'arme à feu m'atteint; la balle ou plutôt la mitraille me traverse la jambe gauche. Le chef de l'exécrable bande demande à celui qui avait tiré ce der-

nier coup si le capitaine Landolphe est mort.  
» Oui, je le vois sans mouvement ; il est assu-  
» rément sans vie ; c'est moi qui l'ai tué. »

Cette réponse m'obligea de contrefaire le mort pour les maintenir dans leur erreur. Ils vinrent de nouveau à la fenêtre, et n'observant aucun mouvement en ma personne, ils mirent en pièces mon secrétaire qui renfermait beaucoup d'argent, et des diamants<sup>(1)</sup> achetés aux capitaines portugais venant du Brésil. Ils cassèrent encore avec des masses un coffre fort où j'avais en réserve une grande quantité de quadruples et d'autres pièces d'or, dites *portugaises*. Tout fut pillé en un moment. Les scélérats avaient posé des vedettes en dehors du fort, afin d'être avertis à temps, si le village de Bobby me donnait des secours.

---

(1) Le capitaine m'assure que le sac qui les contenait, surpassait en grandeur ceux dont se servent les porteurs de la banque de France. Ce sac était rempli. Quelle richesse ! et quelle perte !

Effectivement , quelques - uns de mes nègres s'étant sauvés portèrent l'alarme au village. Les habitants se levèrent et accoururent en armes ; mais les assassins, qui furent prévenus de ce mouvement, répandirent des traînées de poudre au milieu et sur les meubles de ma chambre ; en fuyant , ils y jetèrent des mèches embrasées qui réduisirent tout en cendres , et jusqu'aux tapisseries.

Malgré d'indicibles souffrances , je venais de me traîner dans un des fossés du fort , où je m'étais enfoncé dans l'eau jusqu'au cou. A la lueur de l'incendie , je voyais fuir les voleurs avec mes précieuses dépouilles. Les maisons étant construites en bois devinrent très-rapidement la proie des flammes. La frayeur d'en être atteint me contraignit de sortir de ma retraite, pour me traîner derechef jusqu'auprès d'une fontaine , entourée de plusieurs grandes pièces d'eau , à cent vingt toises environ du fort.

Là , les blessures de mon cœur non moins

vives que celle de ma jambe, saignaient de voir le fruit de tant de peines disparaître comme un éclair par la cruelle méchanceté des hommes. Déjà les flammes approchaient du magasin de poudre, quand tout-à-coup une détonation terrible m'offre l'assurance qu'il a sauté. Il renfermait plus de dix milliers de poudre. Le fort, les batteries, les maisons, les magasins furent dispersés en éclats au milieu d'un affreux nuage de fumée que traversaient des tourbillons de feu. J'échappai par miracle aux immenses débris qui tombaient à coups pressés comme la grêle autour de moi. Il y en eut de lancés à une lieue de là \*. Dieu! quel horrible tableau (1)!...

---

\* On a trouvé un cable énorme étendu dans toute sa longueur sur la cime des arbres à quinze cents pieds du fort, sans avoir reçu le plus léger dommage.

(1) En lisant ce passage à M. Landolphe, j'ai vu ses yeux mouillés de pleurs. Je m'y étais attendu; cependant les miens n'ont pu résister à cet acte de sensibilité. Peut-être faudrait-il plaindre tout lecteur qui n'aurait pas ici les entrailles un peu émues.

Après l'explosion, une foule de nègres armés, marchant doucement sur trois rangs, se dirige vers les ruines fumantes. Je reconnus qu'ils étaient de Bobby. Je les appelai en leur langue : aussitôt ils vinrent à moi. En m'apercevant entièrement nu, l'un de ces hommes m'emporte sur ses épaules chez Animazan, qui s'empressa de me couvrir d'une pièce de toile de Bretagne, et de faire panser ma plaie. Cet honnête phidor se hâta aussi d'envoyer une pirogue au roi d'Owhère pour lui annoncer l'effroyable catastrophe, qui tenait encore tous les noirs glacés de terreur.

Le capitaine Laurenti se trouvait alors à Gathon ; il était près d'expédier la goelette *l'Amitié* à l'Île-du-Prince. Il m'adressa douze chemises neuves, six pantalons et deux vestes de basin blanc. En même temps il écrivit aux incendiaires Cokeron, Gordon et Potter, une lettre où il éclatait en sanglants reproches de leur conduite horrible ; il leur demandait si l'Angleterre et la France étaient

en guerre, pour se croire autorisés à commettre tant d'atrocités ; et si c'était par des barbaries à peine connues parmi les plus cruels sauvages, qu'ils reconnaissent mes bienfaits.

Ils répondirent que les hostilités n'étaient point encore commencées entre les deux peuples, mais que l'action, qui leur attirait en ce moment tant de blâme, devenait le prélude d'une guerre acharnée dont l'ouverture se verrait avant peu ; qu'ils avaient l'ordre de s'emparer de moi, mort ou vif, en ce que j'étais trop nuisible à leur commerce.

Peut-être se crurent-ils justifiés par cette réponse. On les vit tendre sur-le-champ les voiles pour se rendre à leur destination.

Quand le roi d'Owhère apprit mon désastre, il fit armer trente pirogues dont une montée par le prince Boudakan me fut expédiée. Ce bon jeune homme, navré autant qu'irrité d'un si grand malheur, me dit :  
« Je viens te chercher pour te conduire à  
» Owhère avec les blancs, et les nègres qui

» te sont restés fidèles. Prends patience ; tu  
» seras bientôt vengé. Les Anglais qui sont  
» dans la rade de Régio , vont payer cher la  
» double insulte qu'ils ont faite au roi ainsi  
» qu'à ta personne. »

En effet, la nuit, toutes les pirogues investirent les deux navires anglais mouillés sur cette rade. Les noirs, montant à l'abordage, s'emparent des matelots avec leurs capitaines, et les conduisent tous attachés dans l'intérieur des terres.

En arrivant à Owhère, le monarque me reçut avec une affabilité touchante. « J'ai  
» fait prendre, me dit-il, les deux seuls na-  
» vires anglais qui soient dans mes États.  
» Tu peux choisir le meilleur, le plus beau,  
» le plus riche, il est à toi. » Je le remerciai, en le priant d'observer que deux choses fort essentielles commandaient ce refus ; la première, c'est que je manquais de marins pour le conduire ; la seconde, c'est que, privé d'un titre constatant la propriété de ce

bâtiment, je serais peut-être un jour accusé de l'avoir volé.

« Tu as raison, reprit-il, car, en l'acceptant, tu te priverais du droit légitime de porter tes plaintes et tes réclamations au gouvernement anglais. Pour moi, je vais ordonner que ces deux navires soient réduits en cendre. Je considère le peuple de la Grande-Bretagne en guerre avec moi-même, puisque des Anglais, loin de respecter la protection que je t'accorde, ont ruiné par l'infamie tes espérances. Je te promets qu'ils ne fouleront plus mon territoire tant que je vivrai. Qu'ils aillent, s'ils le veulent, faire leur commerce dans le haut de la rivière du Benin; mais je ne souffrirai jamais qu'ils puissent vendre un seul mouchoir à mes sujets. »

Ensuite il me recommanda de prendre un grand soin de ma blessure, qui me causait toujours de cruelles douleurs. La mitraille de cuivre dont j'avais été atteint m'ayant déchiré les muscles, il survenait une forte hémorragie

chaque fois que j'essayais de donner à ma jambe un peu d'extension. La plaie était large et la gangrène s'y manifestait. Le prince Boudakan m'amenant un nègre me dit : « Laisse-toi soigner par cet homme, et tu guériras. »

Il y avait déjà vingt-cinq jours que je ne pouvais remuer la jambe sans renouveler l'hémorragie ; je crus suivre l'avis de la prudence en me livrant à la discrétion de ce nègre qui , le jour suivant , apporta des feuilles de la grandeur de celles des noyers. Les ayant coupées en rond de la largeur de la plaie , il en mit cinq l'une sur l'autre attachées par un brin d'herbe , et les appliqua sur la blessure. J'éprouvai toute la nuit les plus vives souffrances. Le lendemain les feuilles furent levées ; la gangrène avait disparu ; la plaie était d'un bel aspect , rouge et très-vive. A cette vue , le nègre soulagea mon cœur en répondant de ma guérison. Il étendit ensuite sur la blessure une poudre blanche qui me sembla fort astringente. Je n'en saurais exactement rendre l'effet qu'en

imaginant un rasoir qui passerait dans le vif. La plaie fut bientôt cicatrisée par ce violent remède ; mais je n'osais marcher , de peur d'en arrêter l'heureux cours.

Le souverain d'Owhère me garda chez lui cinquante-deux jours, pendant lesquels tous les secours les plus affectueux me furent prodigués. Le prince Boudakan me venait voir régulièrement tous les jours. Le roi m'envoyait chercher trois fois par semaine dans un fauteuil porté par deux hommes ; j'étais enveloppé d'une robe de soie qu'il m'avait donnée en descendant au palais.

Le capitaine Laurenti ayant reçu l'avis de mon rétablissement, m'offrit un passage à l'Ile-du-Prince sur sa goelette commandée par Jean Belliard de Nantes, neveu du capitaine Le Jeune qui montait *le Royal-Louis*, quand il fit naufrage au Cap-Français. J'acceptai la proposition avec le plus rare empressement. Je la communiquai de suite au roi qui donna l'ordre d'armer une pirogue. On me conduisit à Boby chez Animazan. Le canot de la goe-

ette *l'Amitié* vint m'y chercher. Animazan y fit déposer, par ordre du souverain, quatre moutons, une douzaine de volailles, plusieurs régimes de figues et de bananes.

Trois jours après mon arrivée à bord de *l'Amitié*, et mon départ de la rivière, le capitaine Belliard fut atteint d'une fièvre bilieuse qui le mit dans un extrême danger. Je pris le commandement de son navire jusqu'à l'île du-Prince. Belliard ayant un peu retrouvé ses forces, nous descendîmes à terre, et nous allâmes chez M. Bapst \*, correspondant de la maison de Sénat de Bordeaux. Je ne puis assez vanter toutes les bontés qu'eut pour moi M. Bapst. Il me logea chez lui avec les deux Français qui m'avaient suivi. Je n'ai jamais reçu de consolations plus nombreuses et plus sincères que de la part de cet honnête négociant. Il m'annonça l'arrivée prochaine d'un grand navire faisant la traite dans la rivière du Gabon, destiné pour l'une des colo-

---

\* Il est maintenant courtier de commerce à Paris.

nies françaises, et sur lequel j'aurais la faculté de passer gratuitement. Il montra le dessein d'embarquer les Français sur le brigantin *le Ça-Ira*, que montait le capitaine Michel de Bordeaux, venant du fleuve de Volte, et armé par M. Sénat. J'aurais pu profiter de cette occasion, mais la place manquait pour me recevoir.

Au bout de quinze jours le bâtiment qu'on attendait vint mouiller au port : il se nommait *le Prosper* ; il était fort beau, doublé en cuivre et commandé par le capitaine Mahé. Celui-ci séjourna trois semaines en ce lieu pour y réparer son grément, prendre ses provisions et faire de l'eau. La goelette *l'Amitié* ayant été vendue aux Portugais, le capitaine Belliard s'embarqua sur *le Prosper* en qualité de second, afin de remplacer l'officier de ce rang, qui était mort ainsi qu'un lieutenant et plus de vingt-cinq hommes.

C'était un bonheur pour le capitaine du *Prosper* d'avoir rencontré Belliard. Le pre-

mier comptait beaucoup sur les lumières de celui-ci dans la traversée. Mahé allant en Amérique n'avait point une destination fixe. Il tomba malade pendant le voyage. Belliard essuya une rechute. Dans cette calamité, je demeurai chargé de la direction du vaisseau. Lorsque je fus à cent vingt ou cent trente lieues de latitude de Cayenne, appréhendant fort de perdre le capitaine et le second, je descendis dans la chambre du premier, et lui communiquai mes observations, ajoutant que le vent était favorable, et que le navire faisant deux lieues et demie par heure, nous aborderions en peu de jours dans cette colonie. Mahé me répondit : « Puisque nous » sommes au-delà de l'équateur, et que nous » ne craignons plus ses calmes, nous aurons » toujours un bon vent; faites route pour » la Guadeloupe. » Je donnai l'ordre au timonnier de gouverner sur ce point.

Le scorbut \* causait de grands ravages à

---

\* On sait que rien n'est plus redoutable que cette

bord. Outre les deux capitaines alités, trente-cinq hommes sur quarante étaient malades. Moi seul jouissais d'une santé parfaite, mais j'étais écrasé de fatigue en veillant nuit et jour sur le pont à la voile et à la marche du vaisseau.

On peut avancer que la traversée de l'Île-du-Prince à la Guadeloupe fut en cette occasion assez heureuse, puisque nous la fîmes en quarante-quatre jours. Nous étions devant le fort de Sainte-Anne, quand la corvette de l'État *la Perdrix*, sortie le matin de la rade de la Pointe-à-Pitre, s'avance à la portée de la voix. Le commandant s'informe d'où nous venons. Il desire que le capitaine Mahé ou le second se rende à son bord pour lui communiquer des affaires importantes. Je lui annonce que l'un et l'autre sont ma-

---

maladie dans les voyages de long cours et dans la zone torride. J'ai observé que, du côté septentrional de cette zone, le scorbut exerce une plus grande activité que du côté méridional.

lades. « Hé bien ! répond-il, que l'officier qui  
» les représente mette un canot à la mer. » —  
» Je n'ai personne, repris-je, en état de  
» faire ce que vous desirez. » — « Je vais  
» vous envoyer le mien, venez à bord. »

Le canot de la corvette m'ayant conduit devant le commandant, celui-ci recommença ses questions. Je répondis à tout fort exactement. Nous étions au 4 octobre 1792. Il m'apprit qu'une révolution venait de s'opérer à la Pointe-à-Pitre, et que les royalistes avaient remplacé le drapeau national par le pavillon blanc ; il me chargea de prévenir le capitaine Mahé de se tenir sur ses gardes.

D'après cet avis, nous prîmes la direction de la Pointe-à-Pitre. Arrivés sous le fort situé à l'entrée du port, on héla le navire. Aux nouvelles interpellations qui me furent adressées, je déclarai le nom du vaisseau, de son capitaine et le lieu de son départ. On nous somma du fort d'amener notre drapeau, en observant que nous ne pourrions entrer au port qu'avec le pavillon blanc.

J'allai donner avis de cette sommation au capitaine, qui me répondit : « Annoncez au » commandant du fort que je ne veux point » mettre mon pavillon bas, et que je vais » le faire à l'instant clouer sur le mât. » Joignant soudain l'effet à la résolution, il donne l'ordre au maître charpentier d'agir dans cette vue. Je communique au commandant les paroles de Mahé. A ces mots, les canons du fort sont détapés (1) et pointés sur le navire, avec menace de le couler à fond si l'on persiste dans le refus. Je rapporte au capitaine les dispositions du fort. Mahé m'ordonne de déclarer nettement au commandant qu'il se moque \* de ses canons ; qu'il peut être coulé bas, mais qu'il n'amènera point son pavillon.

Aussitôt que le chef du fort apprend cette détermination, il fait jouer son artillerie sur le vaisseau. Les boulets passent entre les

---

(1) Débouchés pour être tirés.

\* Avec un juron.

mâts sans causer d'avarie. Au bruit du canon, le capitaine me dit de forcer de voiles pour entrer dans le port, et qu'il prenait sur lui toutes les suites de l'évènement. Je remplis ses intentions : en peu de temps je mouillai près du quai dont les bords étaient couverts d'une multitude d'habitants.

Quand le navire fut en sûreté, je fis serrer les voiles. Une grande chaloupe montée par quarante hommes revêtus de différents uniformes, armés de sabres et de fusils, vint à bord. L'officier qui la commandait prend la parole d'un air menaçant : « Où est le capitaine du navire ? » — « Dans son lit, et très-malade. » — « Quels sont les officiers qui le représentent ? » — « Ils n'existent plus, excepté le second qu'une maladie retient aussi sur le cadre. Pour moi qui viens de conduire heureusement ici ce bâtiment, je n'ai d'autre titre que celui de simple marin et de passager. » — « Je veux parler au capitaine. » Je l'introduis dans la chambre de Mahé. Dès que celui-ci

l'aperçut, il saisit deux pistolets, l'ajuste avec des jurements terribles, en lui disant : « Si tu ne sors d'ici, toi et ta bande, je te brûle la cervelle. »

L'officier, et les quatre soldats qui le suivaient, tremblaient d'effroi. Je prends le chef par la basque : « Retirez-vous, monsieur, » lui dis-je, si vous voulez éviter un grand malheur. Ne voyez-vous pas que ce capitaine, maîtrisé par l'accès d'une fièvre violente, est en courroux de ce qu'on a tiré le canon sur son vaisseau. Songez qu'il est Français, que s'il porte un pavillon qui vous répugne, vous auriez dû le laisser entrer paisiblement au port, avant de l'obliger à faire disparaître ce signe ; car il est à peu près sûr qu'il se serait conformé plus tard aux nouvelles dispositions que vous venez d'arrêter. »

Ce peu de mots fit impression sur l'officier : cependant il exigeait toujours que le pavillon fût ôté. Je lui représentai que, puisqu'il flottait sur le bâtiment, il devait y rester

jusqu'à la nuit; observant qu'on ne le reverrait pas le lendemain. Toute la force armée s'en alla sans pouvoir remporter en ce moment d'autre fruit de sa démarche que l'inutile effet de menaces inopportunes.

Le 6 octobre, Mahé ainsi que le second ne pouvant faire en personne à la municipalité la déclaration indispensable de l'arrivée du *Prosper*, je fus encore chargé de remplir cette formalité. A dix heures du matin je descendis à terre. En arrivant aux bureaux, je reconnus avec surprise le maire, M. Pénicaut, qui exerçait les fonctions de procureur au conseil supérieur au Cap-Français lorsque je commandais *la Négresse*. J'avais même conduit sa belle-mère en France sur ce vaisseau. La connaissance entre ce magistrat et moi fut bientôt renouvelée. Il se hâta de me demander le sujet de mon voyage dans cette colonie. Je lui contai tous mes malheurs, l'attentat des Anglais sur ma personne, le pillage de mes effets par leurs matelots, et l'incendie de mon habi-

tation qui couronnait si dignement leurs atrocités.

Ce récit en exigeait un autre de sa part. Je le pressai de me dire comment il avait quitté l'honorable emploi qu'il remplissait jadis au Cap. A ces paroles, les pleurs coulèrent sur ses joues : il me fit un tableau déchirant de la position où d'étranges vicissitudes l'avaient jeté. Il ajouta qu'à la suite de l'insurrection des nègres au mois d'octobre de l'année précédente, il avait pris la fuite afin d'éviter la mort ; qu'il se trouvait heureusement dans la rade du Cap des bâtiments américains sur l'un desquels il fut recueilli avec sa femme pour être transportés à la Nouvelle-Angleterre ; qu'ayant gagné cette contrée, son épouse avait passé en France, et que lui s'était décidé, malgré une séparation douloureuse, à se rendre à la Guadeloupe, afin d'y exercer sa profession.

Ayant fait, à la suite de cet entretien, la déclaration de Mahé, je revins à bord. Il me pria de retourner à terre pour lui cher-

cher un logement. Je rencontrai le capitaine Hostein arrivant des Indes : il demeurait chez un faïencier qui avait dans sa vaste maison plusieurs chambres inoccupées; j'allai les examiner avec Hostein : j'en louai deux , l'une très-grande pour Mahé , à raison de soixante-six francs par mois , et l'autre pour moi , au prix de quarante francs.

Dès que l'appartement put être habité , Mahé s'y fit porter avec ses malles. Comme il manquait de correspondant pour vendre sa cargaison , Hostein lui indiqua le sien qui jouissait de l'estime générale : c'était M. Cadiot. Je vis avec Hostein ce négociant , sur la prière de Mahé. M. Cadiot voulut bien se charger de la vente des marchandises , mais sans aucune sorte de responsabilité , parce qu'il était imprudent , selon lui , d'offrir une garantie dans l'agitation qu'on voyait régner dans la colonie.

Les conditions étant réglées de part et d'autre , on mit à terre tous les noirs du

*Prosper* ; on les logea dans d'immenses magasins , et la vente s'en fit bientôt comptant.

Il n'y avait guère qu'une semaine que j'étais hors du navire , quand me promenant le long des quais , je me sens frappé sur l'épaule par un individu qui me demande brusquement mon nom et m'enjoint de le suivre à la municipalité. J'obéis. Le conseil m'interroge : « Sur quel bâtiment avez-vous » passé à la Guadeloupe ? » — « Sur *le Prosper*. Il existe ici déjà une déclaration signée » de moi à ce sujet. » — « Quelle était votre » qualité sur ce navire ? » — « Aucune. » J'étais passager. »

On ouvre le registre ; mon nom ne s'y trouve point : on m'en fait la remarque. « Tout l'équipage , dis-je , peut attester ce » que j'avance ; j'oserai même l'interpeller » de déclarer , et cela sans vouloir montrer la moindre couleur de présomption , » si , privé d'officiers pour conduire le vaisseau lorsque le capitaine et le second ne

» pouvaient agir, je n'ai point sauvé ce na-  
» vire d'une perte inévitable, et si, pour  
» ma récompense, un pareil service doit  
» rencontrer le blâme du conseil? » — « Non,  
» certainement, vous êtes un bon Français.  
» Voici une cocarde blanche qu'il faut poser  
» à votre chapeau. Avec ce signe sans tache  
» vous aurez la liberté de parcourir la ville  
» et toute la colonie. »

— « Messieurs, il vous a plu de suppri-  
» mer le pavillon national. J'ignore si vous  
» avez bien ou mal fait d'en user ainsi. Il  
» ne m'appartient point de scruter les motifs  
» d'une semblable conduite. J'ignore égale-  
» ment ce qui se passe en France. J'en suis  
» absent depuis plus de six ans. J'ai reçu  
» du Gouvernement l'ordre d'arborer sur  
» mon fort le pavillon tricolore. Si le Gou-  
» vernement d'aujourd'hui, en supposant  
» qu'il soit changé, change aussi le signe  
» que portent les Français, je me sou-  
» mettrai sans la moindre hésitation à sa  
» volonté suprême. Cependant, de crainte

» que ma personne ne soit suspecte ici ,  
» veuillez trouver bon que je me résigne à  
» ne porter aucune couleur. »

L'assemblée parut fort mécontente de ce discours ; elle arrêta que j'irais en prison. M. Pénicaut employa les moyens les plus persuasifs pour ébranler ma résolution : je refusai constamment la cocarde blanche. On mit en délibération le lieu qui devait me renfermer. La voix de M. Pénicaut , en sa qualité de maire , fut prépondérante. Le conseil décida que je garderais les arrêts sur *le Prosper* : c'était , dans ma situation , tout ce qui pouvait m'arriver de plus favorable. Ma détention dura jusqu'au 26 décembre , ou près de trois mois.

Deux jours auparavant , le bâtiment *la Bonne Mère* , que commandait le capitaine Gillet , était venu de Bordeaux. Son équipage sema la nouvelle que la France avait déclaré vouloir se gouverner en république. Tous les matelots se répandirent dans les rues avec la cocarde tricolore , et contraignirent les ha-

bitants de fermer leurs boutiques et leurs magasins , aux cris redoublés : *A bas le pavillon blanc , ou la mort !*

Parmi les passagers sur ce navire se voyait madame Pénicaut. Elle confirma les bruits qui éclataient de toutes parts. Après avoir exposé fidèlement à son mari les maux épouvantables d'une anarchie naissante, elle le conjura de changer son habillement et d'offrir la démission de sa place. Les quarante autres passagers auraient encore plutôt exagéré qu'affaibli les horreurs inséparables d'un si grand désordre. De sorte que tant de voix, auxquelles il fallait bien ajouter une foi entière, jetèrent la terreur sur toute la surface de l'île.

Dans la nuit du 24 au 25, quinze mille hommes descendirent des montagnes et des habitations ; on en forma trois corps, chacun de cinq mille hommes, destinés à la prise des trois forts principaux. A six heures du matin, les trois colonnes s'avancent, s'approchent, sans vouloir offrir ni recevoir de capi-

tulation ; elles montent à l'assaut , s'emparent des forts , massacrent beaucoup d'habitants , arborent le pavillon tricolore , en exigeant qu'il fût placé sur le faite de chaque maison des campagnes.

Une émigration considérable devint la suite de ces mouvements rapides. Tous les officiers et les personnes attachées au précédent régime prirent un refuge aux îles neutres de Saint-Barthélemy , de Saint-Eustache , de Saint-Christophe , de Sainte-Lucie , de Mont-Serrat , d'Antigue et même de Saint-Thomas.

Ce fut , comme je l'ai dit , le lendemain de Noël , deux jours après l'arrivée de *la Bonne-Mère* , que l'on me donna la liberté de sortir du *Prosper*. Je revins chez le faïencier pour habiter ma chambre. J'y vis le capitaine Mahé , dont l'état s'était si fort aggravé qu'il n'y avait plus d'espoir de le conserver ; son corps offrait le signe complet d'une catalepsie : il cessa d'exister au commencement de janvier 1793.

Belliard , qui entrait alors en convaless-

cence, paraissait inquiet du parti qu'il devait prendre à l'égard du *Prosper*, dont les réparations étaient non moins énormes que urgentes. Je lui donnai le conseil de le faire visiter par deux charpentiers et deux capitaines, qui dresseraient alors un procès-verbal des frais exigés pour l'armer de nouveau; Belliard approuva mon avis. La visite étant opérée, les dépenses présumées l'effrayèrent. Le bâtiment fut condamné, et vendu par adjudication à M. Méhy, commerçant très-distingué de la Pointe-à-Pitre.

Je me trouvais dans l'inaction depuis quelque temps, et la durée de cet état m'aurait chagriné, si je n'eusse rencontré l'officier Bonnechose, qui servait en qualité de lieutenant lorsque je commandais *la Chimère*. Il était en ce moment chargé de la correspondance d'un négociant hollandais de Sainte-Eustache, et riche de plusieurs millions. Comme ce dernier lui avait prescrit de faire un achat considérable de sucre, il me proposa de contribuer à cette opération, moyennant un

intérêt de cinq pour cent de commission, avec la condition que je louerais en ville un vaste magasin pour servir d'entrepôt. Cette offre me convint. Le magasin me coûta trois mille six cents francs de loyer. L'espérance de couvrir une partie de mes pertes me revenait. Le goût pris au travail rendait à mon esprit son activité première; une forte constitution entretenue par la tempérance embellissait mon avenir, et je fermais de bon cœur les yeux sur les maux que le destin réserve souvent à ceux qui redoutent peu ses coups (1).

Par malheur, les troubles recommencèrent dans la colonie. La torche de la guerre y fut allumée : des brandons tombèrent au milieu d'un rassemblement d'émigrés venant des îles voisines de la Guadeloupe, pour débarquer à la Basse-Terre. On forma subitement

---

(1) Le manuscrit ne contient point ces réflexions; mais, après les avoir soumises au capitaine, il m'a dit : *C'était ma pensée.*

un camp autour de l'habitation de M. de Saint-Jean, située sur le bord de la mer; auprès de la Rivière-Salée qui divise la Guadeloupe en deux parties. Le général de cette troupe se crut sans doute invincible en ce lieu, car il envoya deux députés au corps municipal de la Pointe-à-Pitre, qui le sommèrent de leur livrer la ville, cinquante têtes de choix \*, quinze cent mille francs de contribution, et soixante-six francs par chaque tonneau (1) sur tous les navires en rade. La municipalité rejeta cette sommation avec un profond mépris.

Je reçus l'invitation de me rendre au conseil. La situation de la ville m'y fut peinte sous les plus sombres couleurs. On termina le tableau par me prier de produire quelques moyens propres à dissiper le danger. Je dis

---

\* C'est l'expression dont on se servit.

(1) Ainsi, un seul bâtiment de cinq cents tonneaux aurait payé trente-trois mille francs.

au conseil : « Que puis-je faire pour votre  
» salut ? Je ne possède aucun titre , je n'ai  
» aucune influence dans la colonie. Vous  
» savez que , triste passager , je n'aspire  
» qu'à retourner en France , pour rendre  
» mes comptes aux administrateurs de la  
» compagnie d'Owhère et de Benin. Vic-  
» time de la scélératesse anglaise , j'ai perdu  
» toute ma fortune dans l'incendie d'un éta-  
» blissement élevé à grands frais sur les côtes  
» d'Afrique. Ce n'est guère dans la tristesse  
» que l'on puise l'énergie qui produit l'effet  
» des fortes résolutions. »

— « Nous plaçons toute notre confiance  
» en vous , » répondirent les officiers muni-  
cipaux. « Vous avez une profonde connais-  
» sance des moyens militaires de la marine.  
» Il s'agit de les mettre promptement en  
» usage pour repousser l'attaque dont nous  
» menace le plus insolent orgueil. Après la  
» défense de cette ville , c'est le camp de  
» Saint-Jean qu'il faut détruire. »

Voyant que les instances redoublaient si fort que j'en étais comme accablé \*, je sortis du conseil en promettant d'y revenir le soir. A la chute du jour, j'entrai dans la salle ; je demandai qu'il me fût permis pour l'intérêt de la cité d'agir avec toute liberté, de prendre aux magasins de la république les armes et les munitions que les circonstances exigeraient ; ce que l'on m'accorda sans opposition.

J'allai de suite trouver M. Monroux, capitaine du port. Je lui tins ce discours : « Fermez l'entrée de ce port avec un vieux navire. Vous le ferez placer au milieu de la passe en le fixant par des chaînes de fer, afin de prévenir le mouvement vers nous de la frégate *la Calypso* \*\*. L'on remplira

---

\* Le lecteur daignera croire, j'espère, qu'en exposant l'évènement tel qu'il s'est passé, je n'ai point le dessein, à près de quatre-vingts ans, de marquer ici le moindre trait de vanité.

\*\* Elle était commandée par le capitaine Malevot. J'ai depuis acheté tout le mobilier de cet officier.

» de roches le vieux bâtiment ; on y prati-  
» quera des sabords à fleur d'eau du côté de  
» la ville ; huit bons matelots le monteront.  
» Si la frégate essaie de forcer le passage,  
» ces marins jetant les pierres par les ouver-  
» tures feront couler leur bâtiment à fond,  
» et *la Calypso* viendra s'y briser. Vous éta-  
» blirez une pièce de 18 sur la petite île qui  
» touche au port. Elle doit être masquée et  
» servie par d'habiles canonniers pour diri-  
» ger le feu sur la frégate , si elle s'opi-  
» niâtre à s'avancer. »

Je courus chez M. Constant \*, négociant,  
et mon ami. « Je sais qu'il y a ici vingt  
» bâtiments des Etats-Unis à votre adresse.  
» Il faut, mon cher ami, que les capitaines  
» de tous les navires dont vous êtes le cor-  
» respondant m'envoient leurs charpen-  
» tiers, pour construire une batterie flot-

---

\* C'est celui que l'on a vu à New-London. Il s'était  
établi depuis à la Pointe-à-Pitre, où il avait recueilli  
d'un oncle un immense héritage.

» tante dans un acon \* qui se trouve à ma  
» disposition. J'ai l'ordre de m'emparer des  
» planches que l'on voit sur les quais, et  
» des clous déposés dans les magasins de la  
» république. »

Tandis que les charpentiers travaillaient à la batterie, soixante matelots remplissaient de poudre le carton des gargousses et portaient les boulets de 18 pour un canon \*\* que je fis enlever du sable où il était enterré. La pièce fut conduite à bord du navire *le Pavillon National* de Bordeaux, afin de la monter sur son affût, opération que l'on acheva sans retard.

La batterie flottante, quoique établie à la hâte, était pleine de solidité. Je me dispose à l'attaque du camp. A six heures du matin, je fais tirer un coup de canon, en arborant le pavillon national. Tous les habitants

---

\* Bateau plat portant vingt barriques de sucre, du poids de quarante mille livres.

\*\* C'était une autre pièce que celle de l'îlot.

quittent leurs maisons à ce bruit. Ils voient les préparatifs de défense et peuvent à peine s'en rapporter au témoignage de leurs yeux, car tous ces travaux, entrepris et terminés en une nuit, semblaient impraticables en si peu d'heures.

Je tendis les voiles. Comme je m'approchais du camp de Saint-Jean, un grand bateau, qui portait des munitions aux troupes, tombe en mon pouvoir. Mes matelots voulaient pendre le capitaine. Je m'opposai à cet acte indigne de gens d'honneur. Ils consentirent, sur mes observations, à l'envoyer à la municipalité.

Vers les sept heures et demie, le conseil, en m'adressant une grande provision de vivres pour les trente hommes que je commandais, me donna l'ordre de commencer l'attaque. Je répondis que les marins étant auxiliaires, et propres à seconder les troupes de terre, je devais attendre que le premier coup de canon fût tiré de la batterie de l'hôpital, pour faire entendre mon feu.

Je voyais distinctement les officiers généraux à table dans la principale maison qu'entourait le camp. Je dis à un excellent artilleur, nommé Navarre : « Tu vois bien, » mon cher Navarrois, tous ces messieurs » qui déjeûnent si tranquillement; il faut » que tu leur envoies un mets de ta cuisine. » — « Fort bien, capitaine; je vous assure » que celui que je vais leur adresser sera » très-difficile à digérer. » En même temps il pointe sa pièce contre eux : le boulet atteignant le haut de la porte fait un ricochet, renverse la table et met en pièces tout ce qui s'y trouve.

Les assiégés, bien loin de s'attendre à l'arrivée d'un semblable service, s'échappent en toute hâte de la salle du festin, courent à leur batterie dont je n'étais guère séparé que de trois cents toises, et font feu sur la mienne. Je recommande à mon bon Navarrois de démonter l'une des pièces de l'ennemi. — « Soyez tranquille, capitaine; » je vous promets que je ne la manquerai

pas. » Le coup part, la promesse est accomplie, car la volée (1) est brisée.

Cependant la batterie ennemie ne cessait point son feu, mais ses boulets passaient à droite, à gauche sur nos têtes, et faisaient quelquefois le ricochet devant nous sans nous atteindre. Nos coups, tout au contraire, tirés presque horizontalement, causaient le ravage dans les rangs opposés, et démontraient la plus grande partie de leurs canons.

Tandis que notre feu se nourrissait avec tant de succès contre le camp, la frégate *la Calypso* manœuvra pour entrer dans la rade. Arrivée à peu de distance de l'îlot, la pièce masquée se découvrit et tira sur elle. Voyant que l'entrée du port était barrée par un na-

---

(1) On appelle volée d'un canon, la partie de la pièce comprise entre les tourillons et la bouche. Les tourillons sont des parties rondes vers le milieu du canon qui servent à le pointer, et sur lesquelles on le voit dans une sorte d'équilibre.

vire, elle vira de bord, prit le large, se dirigea vers la Martinique afin de porter à M. de Rivière \*, commandant le vaisseau *le Ferme*, le funeste résultat de l'opération du camp de Saint-Jean qui fut levé à trois heures de l'après-midi. Les émigrés abandonnèrent toute leur artillerie, et firent sauter leurs magasins de poudre.

Nous descendîmes à terre. Les équipages des vaisseaux français accoururent en foule sur ce point, avec l'intention de piller tout ce que les ennemis n'avaient pu emporter du camp; ils engagèrent mes trente hommes à les suivre. J'arrêtai ce désordre par des remontrances autant que par la force. Ayant dit à ces derniers qu'après s'être couverts de gloire, ils la terniraient en un moment s'ils dérobaient le moindre effet, ils eurent la sagesse de se renfermer dans leur devoir.

---

\* Il a été dernièrement ambassadeur de France à Constantinople.

Nous allâmes à la municipalité qui s'avança vers nous, accompagnée d'officiers, et portant des drapeaux. Le lendemain on fit venir l'artillerie et tous les objets du camp; ils furent déposés dans les magasins.

Une seconde émigration considérable d'officiers suivit ce grand désastre. Ils avaient appelé secrètement de leurs vœux la réussite du plan de leurs amis; ils se proposaient même d'aller grossir leurs troupes un peu plus tard; mais cette défaite ayant renversé leurs espérances, ils conservèrent encore celle de retrouver une occasion plus heureuse dans un projet mieux concerté.

Je rencontrai à la Pointe-à-Pitre M. de Saint-Jean, chevalier de Saint-Louis, le propriétaire même de l'habitation dont, malgré tous ses efforts, les royalistes s'étaient emparés. Il m'embrassa, en m'accablant de remerciements de ce que j'avais préservé du feu ses édifices que les émigrés voulaient incendier, selon leurs menaces. J'appuyai

ses réclamations auprès de la municipalité , qui lui accorda une indemnité de quatre-vingt mille francs pour tenir lieu de réparations.

La colonie demeura dans une tranquillité parfaite jusqu'au mois de mars; mais le bruit ayant couru d'une rupture entre la France et l'Angleterre, les inquiétudes se renouvelèrent : on organisa soudainement une milice coloniale, composée d'infanterie et de dragons. Je fus incorporé dans une compagnie de ceux-ci. L'établissement de cette armée devenait d'autant plus urgent que l'on était menacé d'une révolte des nègres. On défendit à tout Français d'abandonner la Guadeloupe, déclarée en état de guerre. Me voici donc dragon et obligé d'aller tous les jours à l'exercice, où commandaient des officiers de cavalerie fort instruits. Chaque soir il sortait de la ville plusieurs détachements de cinq à sept hommes, pour faire des patrouilles sur divers points jusqu'à deux lieues.

Un soir que l'un de ces détachements dont je faisais partie, se dirigeant du côté de la paroisse de Sainte-Anne, passait auprès d'une haie de citronniers, le cri de *Qui vive?* se fit entendre. Le brigadier ayant répondu *Patrouille!* — *Halte-là!* répliqua-t-on. L'on nous range en bataille; à peine étions-nous en ligne que nous fûmes accueillis de nombreux coups de fusil à travers la haie. Cette action non moins subite qu'imprévue nous obligea de piquer des deux vers la ville, où l'alarme fut aussitôt semée.

Le commandant ordonna de battre la générale; il envoya de suite cinq cents hommes au lieu d'où l'on avait tiré, mais on n'y trouva personne. A quatre heures du matin, un dragon parti à toute bride de la commune de Sainte-Anne vint nous annoncer une révolte de plus de quinze mille nègres, qui déjà s'étaient emparés des fortifications, après avoir contraint le chef à leur remettre ses clefs.

La générale est de nouveau battue dans tous les endroits habités de l'île. On rassemble quinze mille hommes armés ; ils marchent avec résolution contre les rebelles, postés dans une grande plaine près de Sainte-Anne , au nombre de plus de cinquante mille. On les attaque avec l'artillerie volante, puis à la baïonnette : ils montrent du courage dans leur défense. Le nombre des morts devint considérable de part et d'autre. Mon cheval fut tué sous moi d'une balle qui lui traversa le ventre. Je me tirai assez heureusement de ce combat. A deux heures de l'après-midi les colons eurent l'avantage ; tous les nègres prirent la fuite.

Le lendemain un recensement général s'opéra dans les habitations. On tâcha de découvrir les chefs de cette insurrection terrible. Tous les noirs répondirent aux questions sur un objet si grave , que ceux qui les avaient poussés à la révolte étaient des blancs venus de France , qui leur disaient que les

noirs étant déclarés libres devaient demander l'exécution de la loi \*.

Le recensement prouva l'absence d'au moins deux mille nègres. Quelques propriétaires en avaient perdu jusqu'à vingt. Quand l'ordre fut rétabli, un conseil décida que l'on attacherait dans d'immenses magasins des hamacs où tous les noirs iraient coucher; que l'on placerait des pièces de canon aux carrefours; que l'on y tiendrait constamment les mèches allumées, et qu'au déclin du jour les fenêtres seraient toujours éclairées.

Le capitaine Laurenti, qui m'avait secouru dans mon malheur à l'île de Borodo, commanda plus tard le navire *la Liberté*, armé en corsaire par M. Sénat pour croiser sur les côtes d'Afrique. Ayant fait plusieurs prises, il les conduisit à Cayenne. Son bâtiment était en fort mauvais état, et tout près de

---

\* Pendant la bataille, ils criaient tous *la loi!*  
*la loi!*

couler bas, ce qui l'obligea de relâcher à la Guadeloupe. Les réparations du navire exigeaient d'énormes dépenses : on le condamna ; il fut acheté par M. Méhy. Ce négociant m'ouvrit alors la proposition de commander un très-beau bâtiment : « Je l'armerai en » course, me dit-il ; il portera seize pièces » de canon ; je le nommerai *le Vengeur*, afin » de vous rappeler que vous devez tirer vengeance des insultes du commerce anglais, » en recouvrant sur cette nation les pertes » qu'elle vous a fait essuyer. Je vous laisse » entièrement libre de choisir votre équipage, et vous pouvez garder l'assurance » que rien ne sera refusé de ce que vous » me demanderez. »

J'acceptai très-volontiers une proposition qui renfermait tant d'avantages. Cent quarante marins dévoués, avec les officiers, composèrent mon équipage. Je pris pour mon second le brave Navarre, dont l'adresse s'était si bien manifestée dans l'art de pointer un canon. Je mis à la voile avec le dessein d'éta-

blir ma croisière à quarante ou cinquante lieues dans l'est de toutes les îles anglaises, depuis Tabago jusqu'aux environs d'Antigue. J'étais sûr d'y rencontrer des navires ennemis.

Le troisième jour après notre sortie, étant au vent des îles de Sainte-Lucie, nous vîmes plusieurs bâtiments auxquels nous donnâmes la chasse; mais ils s'aperçurent que *le Vengeur* était un corsaire, et s'éloignèrent avec d'autant plus de facilité qu'il marchait mal. J'étais désolé, ainsi que l'équipage, de cet incomparable défaut. Nous essayâmes vainement de réparer un peu le vice de construction par des déplacements multipliés dans la cale, tantôt sur l'avant, tantôt sur l'arrière. Tous les jours nous voyions avec douleur des navires qui échappaient à notre poursuite, tandis que nous demeurions exposés à devenir la proie du premier vaisseau de guerre qui nous aurait découverts.

Au bout d'une semaine de tentatives inu-

tiles pour faire des prises, je résolus de rentrer à la Pointe-à-Pitre, et de remettre le navire à son propriétaire. Arrivé dans le port, je dis à M. Méhy : « Je vous prie, monsieur, » de reprendre *le Vengeur*, que vous m'avez » confié pour me venger des Anglais; il est » assurément bien bon, très-solide et d'une » belle apparence; mais c'est un fort mauvais marcheur. Je n'ai rien à gagner sur ce » vaisseau que des coups sans honneur. »

Le négociant prit honnêtement l'observation, en me priant de croire qu'il aurait été très-fâché que je fusse tombé au pouvoir des Anglais. Navarre conçut sans doute un brillant espoir sur mon refus, car voyant *le Vengeur* tout armé, avec un équipage nombreux, et muni d'un approvisionnement pour quatre mois, il en sollicita le commandement, que M. Méhy lui accorda sans hésiter.

Navarre déploya les voiles six jours après ma rentrée. La semaine qui suivit son départ vint dissiper son illusion; il fut enlevé par

une frégate anglaise. M. Méhy lui-même se rendit auprès de moi pour m'annoncer cette perte, qui lui coûtait cent cinquante mille francs, n'ayant aucun associé. Il en prit occasion de me féliciter d'avoir débarqué de son navire à temps; puis il ajouta : « Je possède le *Prosper* qui vous a transporté, » comme passager, des côtes d'Afrique ici. » Consentez - vous à le commander pour aller en France au premier port où l'occasion vous permettra de mouiller ? Je vais l'armer de vingt-six pièces d'artillerie. Vous en formerez l'équipage avec autant de liberté que vous avez choisi celui du *Vengeur*. Je le chargerai de trois cents barriques de sucre terré, avec deux cents milliers de café, qui seront en consignation dans vos mains. Je vous accorde cinq pour cent de commission sur toute la vente, et autant sur les marchandises que vous rapporterez à la Guadeloupe, suivant la note que vous recevrez de moi. Je vous accorde en outre quatre cents francs d'ap-

» pointements par mois , un port de seize  
» tonneaux pour le voyage et le retour , dix  
» mille francs pour les frais de votre table ,  
» enfin le tiers du produit donné par les  
» passagers que vous aurez le pouvoir d'em-  
» barquer. »

On conçoit bien que je me gardai de refuser des offres si brillantes. Je fis mieux , je les acceptai avec le sentiment de la plus vive reconnaissance. Nous apposâmes notre signature au bas de l'acte qui contenait ces conditions. Je m'empressai de faire visiter et réparer *le Prosper*. Il fut chargé promptement. Plusieurs balles de coton servirent de bastingage. On posa l'artillerie en place. L'équipage se composa de cent quatre-vingts hommes. Les provisions étant embarquées , excepté les poudres , on se disposait à tendre les voiles : mais voilà qu'un terrible contre-temps vient tout-à-coup mettre opposition à mon départ. L'assemblée générale de la colonie déclare , par une proclamation , l'île en danger ainsi qu'en état

de siège. On défend aux Français de quitter la Guadeloupe, sous peine de mort. Il fallut, à mon très-grand regret, obéir à cet ordre, décharger et désarmer *le Prosper*, dont les marchandises restèrent emmagasinées.

M. Méhy, ayant encore en propriété le navire *la Liberté*, forma le projet de l'armer en course et de l'envoyer à la Nouvelle-Angleterre, afin d'y compléter son équipage. Il sollicita de l'assemblée coloniale la permission de transporter à Philadelphie, sur ce bâtiment, quatre députés qu'elle choisirait, et qui réuniraient tous leurs efforts pour obtenir des munitions de guerre et des vivres auprès du ministre plénipotentiaire de France; objets précieux dont la colonie manquait au moment d'être attaquée par une escadre anglaise. La permission fut accordée. On prit les commissaires \* parmi les plus notables de la Guadeloupe.

M. Méhy me proposa la direction de ce

---

\* MM. Caussade, Dormois, Magagnon, et Masseguin.

vaisseau. Cette fois je n'y pus consentir ; je lui exposai que ce commandement devait passer au capitaine Laurenti , qui le méritait sous beaucoup de rapports ; que déjà cet officier avait pris la conduite du même navire dans une autre course ; que ce n'était qu'à la suite d'un accident qu'il l'avait conduit à la Pointe-à-Pitre ; qu'ayant reçu , dans ma déplorable situation , mille soins généreux de cet honnête homme aux côtes d'Afrique , je serais le plus ingrat des mortels , si j'acceptais en cette rencontre une fonction qu'il savait honorer à tant d'égards.

Ce refus m'attira la visite de l'un des commissaires , M. Caussade , qui m'avait précédemment témoigné quelque amitié , en mettant à ma disposition un fort bon cheval , dont je fis usage dans l'île après l'arrivée de *la Bonne-Mère*. Possesseur d'une très belle sucrerie appelée Côte-d'Or , à deux lieues de la Pointe-à-Pitre , il m'invitait souvent à dîner dans cette habitation charmante. « Je suis » fâché , me dit-il , que vous ayez refusé le

» commandement de *la Liberté*. » Je lui expliquai le sujet de ma conduite. « Hé bien ,  
» reprit-il , je vous déclare que si vous ne  
» partez point avec nous , je donne ma dé-  
» mission , et cet exemple sera suivi par deux  
» de mes collègues. » — « Si l'assemblée co-  
» loniale me le permet , je m'embarquerai  
» volontiers comme passager. » — « Donnez-  
» moi votre parole d'honneur sur cet ar-  
» ticle. » — « Recevez-la ; comptez qu'elle  
» est sacrée. »

Le lendemain , M. Caussade vint me dire :  
« L'assemblée , à ma prière , vous a nommé  
» adjoint à la députation ; mais cela ne suffit  
» point , il faut que vous promettiez de di-  
» riger le vaisseau pour éviter les croisières  
» de l'ennemi. » — « Vous exigez une con-  
» dition qui sort de ma puissance : il est en  
» effet contre toutes les règles que deux ca-  
» pitaines aient le commandement sur un  
» seul bord , car les matelots ne sauraient  
» auquel obéir. Toutefois j'irai parler au ca-  
» pitaine Laurenti , mon ami ; nous cher-

» cherons ensemble le moyen de remplir  
» vos souhaits. »

Je prévins Laurenti que, pour complaire aux députés, je descendrais tous les soirs dans sa chambre à l'insu des matelots, et que je lui indiquerais la route qu'il devait tenir la nuit. Laurenti, auquel j'appris ce qui s'était passé touchant ce voyage, se confondit en remerciements et jura de suivre tous mes conseils.

Je retournai vers M. Caussade; je lui donnai la certitude que les commissaires n'avaient rien à redouter dans la traversée; que les mesures étaient parfaitement prises pour s'éloigner de la rencontre des Anglais, en passant dans des lieux où jamais on ne voit leurs navires. Les députés entendirent ce peu de mots avec joie: leur tranquillité parut assurée. On pressa l'armement de *la Liberté*. Il me fut permis d'embarquer, sans payer le fret, huit barriques de sucre et de café.

Nous allions tendre les voiles, quand un courrier, venant de l'est de la Guadeloupe,

annonce qu'une escadre ennemie est en vue de la Désirade et de Marie-Galande. A cette nouvelle, on nous adresse une défense de sortir du port. Laurenti et moi, nous étant concertés, prenons la résolution de violer cet ordre. A onze heures du soir, le temps paraissant très-calme, les canots de divers bâtiments américains nous prirent à la remorque. En marchant sous le fort, nous fûmes sommés de mouiller l'ancre, avec menace de coups de canon en cas de refus. Aussi sourds à cette sommation qu'à l'ordre précédent, nous continuons notre marche, nonobstant les coups de canon tirés de ce fort sur le navire.

A une lieue et demie du port, nous découvrîmes l'escadre anglaise dans un éloignement d'environ cinq lieues de l'île, et s'y dirigeant pour s'en emparer. Une grande brise s'éleva dans ce moment; nous en profitâmes pour forcer de voiles\*, et nous prîmes la

---

\* Une frégate détachée de l'escadre nous poursui-

route sous le vent de toutes les îles anglaises, bien certains de ne point trouver d'ennemis dans ces parages. Au bout de dix jours nous eûmes le bonheur d'entrer dans la baie de la Chesapeak, et nous débarquâmes à Baltimore. Les députés se rendirent sur-le-champ près de M. Fauchet, ministre plénipotentiaire à Philadelphie, afin d'y remplir l'objet de leur mission.

M'étant dépouillé de mon noble titre d'ad-joint aux commissaires, j'allai prendre un logement, comme pensionnaire, chez un nommé Delrimphe, dans le très-petit village de la Pointe, à une demi-lieue de Baltimore. Je renouai connaissance, au domicile de mon hôte, avec M. Denormandie, frère du liquidateur-général de la dette publique à Paris, qui, s'étant fort heureusement sauvé du sac du Port-au-Prince lors de l'insurrec-

---

vit; mais, craignant de se briser sur les roches que je côtoyais, elle abandonna son dessein; ce qui remplit de joie les commissaires: M. Caussade me sauta au cou et me serra dans ses bras.

tion des noirs , avait trouvé un asile dans cette contrée de l'Amérique. Nous nous étions rencontrés autrefois à Paris chez M. Damour, négociant , rue Bourg-l'Abbé. Comme je lui manifestais l'envie de repasser promptement en France, il me désigna pour cet objet la frégate *la Concorde*, commandée par M. Mahé\*, mouillée dans la rade de Norfolck et prête à partir. « Allez voir, me dit-il, le » consul français Poissonnier ; c'est un ma- » rin , il pourra vous obliger. »

Je suivis ce conseil. J'allai trouver le consul, à qui j'racontai en peu de mots les principales traverses de ma vie. Il m'écouta fort attentivement, et prenant la parole à son tour : « Vous êtes Français , marin et de plus mon » compatriote, ce sont trois titres bien pro- » pres à m'intéresser. Je vais vous donner un » ordre en vertu de quoi vous irez à bord » de *la Concorde* ; le capitaine vous accor-

---

\* Il n'était point parent du capitaine du *Prosper*, bien qu'il portât le même nom.

» dera une place à la table de ses officiers ,  
» aux frais du gouvernement. Venez demain ,  
» à sept heures du matin ; vous partirez  
» dans un pilot-boat (1) que j'enverrai ,  
» chargé d'effets , à bord de la frégate. »  
J'étais rempli de satisfaction.

Je devançai d'une heure l'instant de m'embarquer. J'étais à six heures , au lieu de sept , sur le quai. Mais comment exprimer ma douleur d'apprendre , en arrivant , que l'embarcation avait mis à la voile à cinq ! Je m'en revins l'ame navrée chez le consul. Il put voir tous mes regrets de ce qu'il s'était mépris sur l'heure du départ du pilot-boat. Il me dit : « Soyez tranquille , je saisirai avec empressement la première occasion qui s'offrira pour votre passage. Si vous avez quelque besoin d'argent , parlez : je suis autorisé à donner , pendant un temps dé-

---

(1) Les Anglais donnent ce nom à un bateau destiné à porter des pilotes. C'est une grande chaloupe pontée. Quelques-uns de ces bateaux contiennent quatre-vingts tonneaux.

» terminé , trente francs par semaine à  
» chaque Français qui doit faire le trajet de  
» France. » Je le remerciai de cette offre ,  
car je conservais encore les sucres et cafés  
que j'avais emportés sur *la Liberté* , et que  
je desirais vendre sous peu.

Je retournai , toujours bien triste , à mon  
logement. M. Delrimphe possédait une mai-  
son de campagne dans la baie de la Ches-  
peak , sur les bords de la rivière de Pantou-  
mack , à quarante-cinq lieues de Baltimore.  
Il me proposa , six jours après le départ de  
*la Concorde* , de l'accompagner dans ce lieu.  
Je souscrivis à son offre avec un plaisir d'au-  
tant plus vif , que je rencontrais le moment  
favorable d'acquérir d'exactes notions sur  
cette fameuse baie , où coulent tant de ri-  
vières.

M. Delrimphe était propriétaire d'un su-  
perbe pilot-boat , dont il connaissait parfaite-  
ment la manœuvre. Je m'y embarque avec lui  
et trois hommes. Nous restâmes deux jours

sous voiles. La mer était fort belle. J'éprouvais une sorte de ravissement en contemplant les rives de la baie et celles des fleuves qui viennent y apporter le tribut de leurs eaux. Plusieurs de ces fleuves sortent de la Virginie et du Maryland. On communique de la baie à la Pensylvanie.

Je traçai au crayon divers sites qui firent le plus d'impression sur mon esprit, et j'eus lieu d'observer que les bords des rivières étaient presque partout couverts de fort beaux sapins, parfaitement propres à la mûture des vaisseaux. Les ondes nous portèrent jusqu'au pied de l'habitation de M. Delrimphe, dont elles baignent les murs. La sonde me donnait là seize pieds de profondeur, et vingt jusqu'à vingt-trois au centre de la rivière.

Dès le lendemain du voyage, nous allâmes dans un canot pêcher avec un petit filet sur un beau bassin où nous prîmes d'excellent poisson, de très-grosses carpes et deux bro-

chets ; les unes passèrent à la poêle et les autres furent mis au court-bouillon \*.

M. Delrimphe, m'ayant fait examiner en détail sa propriété, voulut me la vendre. La maison était fort jolie, d'un seul étage et de six pièces. Il y avait une grande cour, une écurie, une remise, un jardin d'un arpent, planté d'arbres fruitiers. Cent acres de terre en dépendaient, dont une moitié était ensemencée de seigle et de blé, et dont l'autre était boisée. Il me demanda trois cents dollars pour le prix de cette acquisition. Le dollar en argent valait un peu plus de cinq fr. (1). Ce marché me semblant avantageux, j'étais prêt à le conclure ; mais j'exigeai un délai de cinq mois, à partir de juillet où l'affaire

---

\* Je demande encore une fois grâce pour ces minutieux détails qui me rappellent quelques moments heureux de ma vie.

(1) On a vu, tome 1, page 206, que le dollar en papier monnaie était évalué à un franc.

s'entamait, en affirmant que si, dans l'intervalle, l'occasion de m'embarquer pour la France ne s'offrait point, l'engagement que je contractais demeurerait sacré. Le propriétaire jura qu'il attendrait ce terme avant de disposer de son habitation. Nous cessâmes d'en parler.

En attendant l'heure du retour à Baltimore, j'allais chasser aux environs de l'habitation, où l'on voit beaucoup de gibier. Un jour que je tirais des perdrix, un grand homme accourut vers moi. Il agitait de très-loin son chapeau, criant de toutes ses forces : *Holdà ! oh ! oh !* Je ne savais trop que penser de sa course et de ses cris. J'imaginai pourtant que la chasse pouvait n'être pas libre, et qu'il avait l'intention de me désarmer. Je pris des précautions pour éviter toute surprise ; j'armai mon fusil, en l'avertissant de garder une distance honnête entre lui et moi. Il s'arrête, tire un papier de sa poche et me prie de lui dire si je suis le capitaine Landolphe. — « Oui. » — « Hé

» bien , lisez cette lettre. » Il s'approche ; je prends la lettre ; je l'ouvre brusquement , et lis avec rapidité ce qui suit :

« Dans quelque lieu que tu sois , au moment où la présente te parviendra , tu le quitteras sur-le-champ pour te rendre chez le consul français de Baltimore , qui a reçu l'ordre de payer ton voyage jusqu'à Philadelphie. Tu viendras ensuite auprès de moi prendre des instructions relatives au service. Songe bien que ta tête répond de l'exécution de cet ordre. »

*Signé* , FAUCHET , *ministre plénipotentiaire de France près le congrès des Etats-Unis.*

Je revins à l'habitation instruire M. Delrimphe de l'arrivée du message qui m'appelait à Philadelphie. Il savait déjà que la lettre m'était remise , m'ayant lui-même envoyé le porteur au milieu de ma chasse. « Je comptais , dit-il , rester encore ici trois ou quatre jours , mais puisque l'ordre qui vous parvient est fort pressé , nous partirons demain pour Baltimore. » Son pilot-boat nous

transporta dans cette ville en deux jours et demi. J'allai voir le consul français; il m'annonça que le capitaine Laurenti avait pris à l'abordage un très-grand navire anglais, du port de cinq cents tonneaux, armé de vingt-quatre pièces de huit, et chargé d'eau-de-vie. Ce bâtiment, qui se trouvait alors dans le port, venait d'être vendu avec sa cargaison plus de huit cent mille francs. Je demeurai fort étonné de cette nouvelle, en ce que le corsaire monté par Laurenti ne portait que seize pièces de quatre; mais c'est rendre hommage à la vérité en déclarant que son équipage était composé d'hommes intrépides.

Le consul me dit de monter à l'instant dans le stage\*. « J'ai l'ordre du ministre, » ajouta-t-il, d'acquitter le prix de votre » place, vos frais de route, et de vous voir » partir. » J'observai qu'un voyage si précipité me laissait manquer de linge, et je sollicitai

---

\* La diligence.

quelques instants, afin de pourvoir à mes besoins. Cette légère faveur ne put obtenir son agrément. « Non, non, il faut partir de » suite » fut le texte de sa réponse.

On compte quarante lieues de Baltimore à Philadelphie; la diligence employa deux jours à faire ce trajet. J'arrive à l'hôtel de l'ambassadeur : je frappe, on m'ouvre. Un domestique m'assure que son maître est absent. Je m'inscris sur une carte. J'attends quelques minutes dans l'antichambre. On me fait traverser plusieurs grandes pièces, très-belles, bien meublées et couvertes de magnifiques tapis, avant d'arriver au cabinet de Son Excellence, que je trouvai enveloppée d'une robe de très-fin basin blanc, fumant avec gravité son tabac dans une énorme pipe à la sultane. « Es-tu bien, » me dit-il en se tournant vers moi les yeux fixes, « le capitaine » Landolphe? » — « Assurément. » — « Puis-je » me reposer sur ta discrétion? » — « Je l'at- » teste. » — « Assieds-toi. » Ayant commandé, par un signe, au domestique de sortir et de

fermer les portes, il recommence la question de savoir si je suis discret. Je lui réponds que ma profession m'a fait acquérir de bonne heure cette qualité, mais que s'il en doute, il ne doit rien me confier.

Le ministre, après avoir passé la main sur son front, comme un homme dominé par une idée importante, reparle ainsi : « Je veux » t'accorder un commandement ; l'affaire est » épineuse, car si l'on te prend, tu seras » peut-être pendu. » — « Pour peu que cette » mission frise l'espionnage, j'y renonce ; » aucune fortune au monde ne pourrait » m'obliger à la remplir. » — « Oh non, » certes ! le commandement que je te destine » n'a rien en soi que d'honorable ; écoute : » les Anglais viennent de s'emparer de la » Guadeloupe ; ils ont déporté deux cent » quarante hommes qui ont refusé leur ser- » ment de fidélité au gouvernement britan- » nique. Embarqués pour la France sur des » bâtiments de transport, les prisonniers » ont reconnu, aux attéragés de l'Europe,

» qu'ils étaient conduits en Angleterre. Cette  
» perfidie méritait vengeance; ils ont uni  
» des efforts couronnés par l'audace, et ont  
» eu le bonheur, à leur tour, de mettre  
» leurs vainqueurs aux fers. Les navires  
» qu'ils montaient, renfermant des officiers  
» de la marine marchande, ont été dirigés  
» vers les ports des Etats-Unis, où l'on sort  
» de les condamner comme étant légalement  
» pris. C'est donc ces mêmes Français que  
» tu vas ramener au milieu de leur famille.  
» Le capitaine Laurenti partagera ta noble  
» mission. Es-tu content? » — « Puisqu'il  
» en est ainsi, je n'ai point d'objection  
» contre le projet; j'accepte même avec  
» empressement cette fonction, et je me  
» soumetts à tout ce qu'elle peut offrir de  
» périlleux. »

« — Fort bien. Il ne s'agit plus mainte-  
» nant que d'accélérer l'armement des vais-  
» seaux. Celui que tu vas commander est au  
» port de Baltimore, c'est une prise faite  
» par le capitaine Laurenti, on le nomme

» *le Mermaid* \*. Je te délivrerai dans un  
» instant le brevet de capitaine de frégate.  
» Laurenti commandera la corvette *la*  
» *Liberté*. Ces deux navires seront armés  
» aux frais de la république , chargés de  
» poudres , d'autres munitions de guerre ,  
» et de divers approvisionnements pour la  
» Guadeloupe , qui recevra , en outre , le  
» secours des deux cent quarante hommes  
» sortis de son sein , si toutefois un heureux  
» destin vous permet à l'un et à l'autre de  
» passer en ce lieu. » — « J'en ai le plus  
» ferme espoir. »

Je priai l'ambassadeur d'écrire à M. Thomas , qui remplaçait M. Poissonnier dans les fonctions de consul à Baltimore , de mettre aussitôt *le Mermaid* à ma disposition , en me laissant le droit de choisir mes officiers et mes matelots , d'y faire toutes les réparations que je jugerais dans l'intérêt de l'entreprise , et de l'armer d'une telle sorte qu'il

---

\* En français , *la Sirène*.

pût se mesurer avec honneur contre une frégate ennemie. M. Fauchet m'accorda le pouvoir d'agir selon mes souhaits.

Je ne fus point trompé dans mon attente, car, à mon retour à Baltimore, le consul m'accueillit parfaitement et me dit qu'il avait déjà reçu les ordres dont je sors d'énoncer le sujet.

Ayant visité *le Mermaid*, je m'aperçus qu'il fallait le caréner et le calfater entièrement. M. Thomas me fit l'éloge d'un officier qu'un naufrage avait jeté sur les côtes de ce pays. Il me l'adressa le soir même chez M. Delrimphe, où mon logement était conservé. Cet officier appelé Brément avait été reçu capitaine au Hâvre; c'était un Normand\* fort instruit, et dont l'éducation avait extrê-

---

\* Les Normands sont les meilleurs marins de France (1).

(1) Je peux ajouter également, sans appréhender un démenti, que cette grande province a toujours fourni de très-excellents soldats.

mement développé l'esprit naturel. Son entretien me plut. Je lui offris l'emploi de second sur mon navire avec la promesse de lui faire délivrer un brevet d'enseigne de vaisseau. Je ne lui cachai point que la destination du *Mermaid* était secrète. Il accepta.

Je chargeai M. Brément de suivre le travail des ouvriers, et lui recommandai de leur dérober la connaissance de ma qualité de capitaine dans ce vaisseau. Tous les jours j'allais me promener à bord, comme un étranger curieux de visiter l'opération d'un radoub, et chaque soir M. Brément venait dans ma chambre pour conférer ensemble sur les travaux du lendemain. De son côté, le capitaine Laurenti donnait tous ses soins à la corvette *la Liberté*. Nous fîmes courir le bruit parmi les habitants, qui ne conçurent aucun doute de nos motifs, que nous allions armer nos vaisseaux en course. Toutes les provisions furent apportées la nuit pendant une semaine. On embarqua sur mon bâtiment la plus grande partie des équipements

militaires et des munitions de guerre. Je reçus à bord plus de cent milliers de poudre à canon, huit mille boulets de divers calibres, quatre-vingts milliers de plomb pour faire des balles, six mille habillements complets, six mille paires de souliers, huit cents barils de farine.

*La Liberté*, ayant moins de grandeur que *le Mermaid*, était aussi bien moins chargée. L'équipage de Laurenti fut aussitôt formé que le mien. Nous espérions mettre à la voile sous peu de jours; mais un soir, à huit heures, on vint me prévenir que le congrès avait pris la résolution de mettre obstacle à notre sortie, parce que l'ambassadeur anglais à Philadelphie, instruit de l'armement du *Mermaid* et de *la Liberté* qui devaient conduire des provisions de guerre, avait représenté au congrès que le traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis s'opposait au transport de ces munitions par une nation ouvertement ennemie de l'Angleterre. Cet avis me chagrina; je passai la nuit sans dor-

mir. Les ténèbres, sans le repos, enfantent les réflexions. J'eus l'idée de faire annoncer, dès six heures du matin, au son de la caisse, que tous les officiers et les marins du *Mermaid*, qui se rendraient soudainement à bord, recevraient une gratification pour récompenser leur zèle aux travaux de l'armement. Cette publication produisit son effet. Mon second fit l'appel, tout le monde était à son poste avant midi. On se rappelle qu'autrefois j'avais usé, sur *la Négresse* (1), d'un semblable moyen avec le même succès.

(1) Alors, pour la première fois, je me déclarai le capitaine du navire. J'ordonnai à deux officiers, armés chacun de deux pistolets et d'un sabre, d'aller à terre couper les liens qui le retenaient au quai. Cette action, aussi prompte qu'inattendue, porta les matelots à réclamer la gratification promise. Je leur dis : « Mes enfants, j'engage ma parole et ma tête que vous la recevrez dès

---

(1) Voyez tome I, pages 234, 238.

» que le bâtiment aura jeté l'ancre à deux  
» lieues au-delà du port. Montez vite aux  
» mâts et déferlez les huniers. »

Quand le vent enfla les voiles, mes craintes se tournèrent vers le fort, armé de soixante bouches à feu, et placé justement à l'entrée du port. Le commandant n'avait encore aucun ordre du congrès de me fermer le passage, ce qui dut me rassurer un peu sur les suites de ma sortie.

*Le Mermaid et la Liberté* mouillèrent à deux lieues du fort, comme je l'avais annoncé. Laurenti et moi nous nous embossâmes (1) de manière à lutter avec avantage contre les bâtiments que l'on pouvait envoyer à notre poursuite. Cette précaution nous fut très-utile. Je remplis ma promesse envers l'équipage.

---

(1) S'embosser, c'est mouiller une ancre dans une direction telle que le navire présente sa batterie à l'objet dont il veut se défendre, soit pour son propre salut, soit pour la garde de quelque passage, ou d'un mouillage qui lui est confié.

Beaucoup de matelots, qui ne s'attendaient point à un départ si précipité, ayant laissé leurs effets chez leurs hôtes, demandèrent la permission d'aller les retirer. J'y consentis au moyen d'une commission nommée par eux et accompagnée d'un officier. Elle se composa de dix hommes, parmi lesquels se trouvaient deux officiers de marine et un officier major. Je leur recommandai de presser leur retour, en ce qu'il me tardait déjà de lever l'ancre.

Le jour suivant, à neuf heures de la matinée, nous vîmes arriver de Baltimore une très-grande embarcation, portant cinquante hommes armés. Nous la hélâmes. On nous dit que, venant de Baltimore, on avait reçu l'ordre du congrès de saisir nos bâtiments. Je fis répondre que nous méconnaissions cette autorité; que l'embarcation devait à l'instant s'éloigner au large, si elle ne voulait couler à fond. Le chef me répliqua que j'étais fort malhonnête, et qu'il ne souffrirait point tant d'effronterie sans verbaliser contre

moi. Ayant ordonné de pointer deux pièces de son côté, je le sommai de nouveau de s'écarter de mon navire, en ajoutant que je me riais \* de son procès-verbal. Cette réponse énergique, soutenue de préparatifs trop clairs pour laisser aucune incertitude dans l'esprit de ce commandant, le détermina promptement à virer de bord, pour revenir à Baltimore.

La commission des marins étant rentrée, je chargeai mon second de dresser le rôle de combat, afin d'être prêt à soutenir une attaque en sortant de la baie. Chacun connut bientôt son poste. J'avais organisé cent cinquante passagers en une compagnie de fusiliers. Durant deux jours, on fit l'exercice du mousquet et du canon. Cinquante matelots, remplis de résolution, furent destinés à monter à l'abordage, si le cas l'exigeait. J'eus lieu d'applaudir à la précision des manœu-

---

\* Toujours avec un juron.

vres ; je fis connaître ma satisfaction à tous ,  
et j'essayai d'exciter leur courage par le dis-  
cours suivant :

« Mes amis , votre cœur saigne encore  
» de la proclamation des Anglais , qui ont  
» essayé de vous ravir l'honneur à la Guade-  
» loupe. Vous savez également que si vous  
» tombez dans leurs mains vous périrez ,  
» ainsi que votre capitaine , par le plus  
» ignominieux des supplices , celui de la  
» corde \* . Qui de vous pourrait soutenir  
» cette réflexion de sang froid ? ou plutôt  
» quel est ici celui dont l'âme n'est pas  
» enflammée de courroux , en songeant qu'il  
» perdrait la vie par la main des perfides  
» qui lui ont juré de le ramener en France ,  
» quand joignant la ruse à la trahison , ils  
» le conduisaient dans un port d'Angleterre ,  
» afin de l'y laisser pourrir sur ses pontons ?

---

\* La proclamation portait que , dans le cas où les  
déportés reviendraient dans l'île , on les pendrait avec  
les capitaines qui les ramèneraient.

» Ecoutez-moi, mes enfants : si nous  
» sommes attaqués par une frégate de ces  
» hommes sans foi, n'ayons jamais la honte  
» d'amener devant elle notre pavillon. Je  
» suis déterminé à le faire clouer sur le  
» mât, et j'aime encore mieux embraser les  
» poudres que de me rendre pour subir le  
» châtiment infâme qui nous attend après  
» la défaite. Ainsi, mes amis, nous n'avons  
» d'autre alternative que de vaincre ou de  
» mourir glorieusement. »

Les cris unanimes de *vaincre ou mourir* couvrirent la fin de ma courte harangue. Quelques-uns, saisissant un pavillon, y dessinent une tête de mort et deux tibias en sautoir, avec ces mots écrits en gros caractères : *La liberté ou la mort*. L'équipage de la corvette *la Liberté* prit la même résolution. Je convins avec Laurenti, qui poussait la bravoure jusqu'à la témérité, que si le brouillard ou le mauvais temps nous séparait, le pavillon *tête de mort* servirait à nous rallier.

Au nombre des passagers sur mon bord se trouvait M. Dormois, l'un des quatre députés de la Guadeloupe auprès du ministre Fauchet. Il était ravi de voir parmi l'équipage la ferme résolution de soutenir l'honneur du pavillon français. Les passagers l'aimaient beaucoup, en ce que son éloquence avait déterminé l'armement du *Mermaid*, qui portait une valeur de seize cent mille francs, non compris celle du vaisseau. Chaque jour il prenait soin d'entretenir cette ardeur belliqueuse par ses discours, dont il variait la forme et l'énergie avec beaucoup d'art. Rien ne plaisait plus aux marins, comme aux passagers, que cette chaleur de l'ame, qu'il savait faire passer avec tant de succès dans celle de ses nombreux auditeurs. Aussi le serment de vaincre ou de mourir se renouvelait-il après chacune de ses harangues.

Les voiles étant déployées, nous allions nous écarter des côtes, lorsqu'arrivés à la vue du cap Henri, *la Liberté* nous signale l'apparition d'une escadre anglaise de qua-

torze vaisseaux, en croisière à l'entrée de la baie de la Chesapeak. O coup inattendu ! Il était impossible de sortir de la baie sans tomber en la puissance de cette fatale escadre. Un pilote côtier américain, rempli d'habileté, remarquant mon extrême embarras, m'assura que si je voulais me confier à sa probité ainsi qu'à son expérience, il conduirait les deux navires en sûreté dans un lieu parfaitement inaccessible à l'ennemi.

Je consultai sur cette proposition Laurenti, qui parlait très-bien l'anglais. Ce capitaine, après un court entretien avec le pilote, me dit : « Nous pouvons nous reposer » sur la foi de ce marin ; c'est un brave » homme. Il va nous faire entrer dans la » Seven \* ; mais il ne faut point s'effrayer, » bien qu'elle soit hérissée de rocs. Aucun » navire anglais ni américain n'y a jamais » navigué. Le pilote se flatte de nous y » introduire sans nul risque. Une fois dans

---

\* Septième rivière de la baie de la Chesapeak.

» ces eaux, nous y serons tranquilles comme  
» sur un étang. » J'accordai mon consente-  
ment à l'offre de l'Américain.

Les deux bâtiments furent dirigés vers ce point. Aux approches de l'embouchure de la rivière, la mer brisait sur les rochers. Il fallait longer les bords de fort près. Le ressac (1) venait rejaillir jusque sur nos bâtiments. Nous entrâmes dans le fleuve sans accident. Nos ancres tombèrent à cinq cents toises de la rive, sur une mer aussi paisible qu'un bassin, selon la promesse du pilote; mais nous ignorions combien de temps l'ennemi nous retiendrait dans ces lieux.

Notre guide était payé par le consul de France, à raison de trente francs par jour, avec la condition de se rendre utile aux deux navires. Il montait un pilot-boat avec cinq hommes. Tous les jours nous l'envoyions à la découverte pour avoir des nouvelles de la

---

(1) Le retour de la lame du côté du large, lorsqu'elle a frappé contre quelques rochers.

croisière. L'ambassadeur anglais apprit bientôt notre position. Il prévint le chef d'escadre, qui nous fermait le passage, que deux vaisseaux français chargés de monde et de provisions de guerre, s'étant échappés de Baltimore malgré ses précautions, avaient trouvé un refuge dans la baie de la Chesapeake; qu'il devait exercer sur eux la plus stricte surveillance et mettre en œuvre tous les moyens de s'en emparer à leur sortie.

Nous voilà donc plongés dans le chagrin d'attendre, bien long-temps peut-être, qu'il plût à l'amiral de rompre sa station! Déjà trente jours venaient de s'écouler, et l'ennui commençait à gagner les matelots. Ils demandèrent la permission d'aller à terre. Je leur représentai qu'elle ne pouvait s'étendre que sur un petit nombre, en ce qu'il fallait que tout le monde fût rentré au vaisseau pour appareiller, dans le cas où l'ennemi nous laisserait la liberté de sortir. Je décidai que dix hommes chaque jour, favorisés à tour de rôle par la voie du sort, descen-

draient du navire , mais afin d'y revenir tous les soirs.

Cette décision leur convint. Le premier tirage s'exécuta paisiblement. Le lendemain ceux qui , la veille , avaient reçu la faveur du destin , montrèrent de l'exigence à renouveler la mesure. Je dus m'opposer à cette injuste prétention qui pouvait également exclure quelques hommes de l'avantage d'une seule sortie , et multiplier celle de plusieurs autres individus. On continua l'ordre du tirage pendant notre séjour dans la rivière.

Les vivres destinés pour notre malheureuse traversée se consumaient sans profit , et sans espoir de les remplacer , car j'étais éloigné d'environ quarante-cinq lieues de Baltimore , et de soixante-cinq de Philadelphie. Au milieu de cette cruelle perspective , je pris le parti d'expédier avec son pilot-boat le pilote américain pour cette dernière ville : un de mes lieutenants monta sur son bateau ; il portait une lettre que j'adressais à M. Oster , consul général. Après avoir décrit notre

affreuse situation , je le priais de l'exposer aux yeux de M. Fauchet , afin que ce ministre pût nous envoyer promptement des vivres et de l'argent.

L'intérieur des fleuves communiquant l'un à l'autre jusqu'à Philadelphie seconda mon projet. Le pilote, un des plus habiles hommes de sa patrie, fit ce voyage en deux jours et demi. A la réception de ma lettre, le consul alla chez l'ambassadeur, qui ordonna soudain de charger un petit bâtiment de toute sortes de provisions de bouche. Le pilot-boat en reçut aussi une cargaison. M. Oster s'embarqua sur cette chaloupe.

Le huitième jour depuis son départ de la baie, l'Américain , à mon extrême satisfaction, déposa sur mon bord les vivres qu'il rapportait. J'en fis distribuer une partie au capitaine Laurenti.

M. Oster, à qui les dispositions intérieures d'un bâtiment armé en guerre étaient encore inconnues , manifesta l'envie de visiter le mien et de voir un exercice à feu. Pour lui

complaire, je commandai subitement une manœuvre générale d'artillerie, de mousqueterie avec le simulacre d'un abordage. Après l'exercice, l'équipage reçut de grands compliments du consul, qui me remit alors l'argent dont ma lettre faisait mention, et que je destinais à l'exécution d'un projet formé depuis long-temps.

Le consul ayant passé trois jours à bord, s'en retourna sur le bâtiment qui nous avait amené des vivres. Il me protesta qu'il allait rendre compte au ministre de la belle manœuvre dont il avait été le témoin sur les deux navires.

A peine était-il parti qu'une douzaine de matelots vint me dire : « Capitaine, vous » avez permis à dix hommes de descendre à » terre; il faut que ce nombre soit doublé, » ou *cela n'ira pas bien* \*.» Je leur réponds : « Mes enfants, il paraît, à la hauteur de » votre langage, que vous desirez me faire

---

\* Propres mots des marius.

» la loi ; sachez que je ne l'ai jamais reçue  
» de mes subordonnés , et que je ne suis  
» point disposé à vous obéir. La décision  
» restera dans sa force , telle que je l'ai ren-  
» due ; pas un homme au-delà des dix dési-  
» gnés par le sort ne sortira du *Mermaid* : c'est  
» ma volonté , mes enfants ; croyez que *tout*  
» *ira bien*. » Ils se retirèrent en murmurant.

Trois jours après cette démarche , vers les cinq heures du soir , un mousse , que je ne veux point nommer , entre en pleurant dans ma chambre et se jette à mes pieds : « Capi-  
» taine , l'on doit vous tuer tantôt avec tous  
» vos officiers , si vous ne permettez à l'équi-  
» page d'aller à terre. Dans le changement  
» de quart (1) , à minuit , les matelots ont

---

(1) Le temps que l'on reste sur le pont afin d'y servir et d'y veiller. La moitié de l'équipage fait le service de la manœuvre , et s'occupe à tout , pendant que l'autre moitié dort. Les quarts se font de midi à six heures du soir pour la moitié de l'équipage , et de six heures à minuit pour l'autre moitié ; ensuite ils se font de quatre heures en quatre heures jusqu'à

» résolu de braquer quatre pièces de canon  
» de l'avant ; ils les pointeront sur le gaillard  
» d'arrière. Ils disent qu'il faudra bien que  
» vous soyez soumis à leur desir ; qu'ils sont  
» dans un pays libre , et qu'ils veulent la  
» liberté. » A la suite de cette déclaration , je  
dis au mousse : « Va dormir , mon ami ; tu  
» peux être fort tranquille , jamais on ne  
» saura que cette révélation vient de toi. »

J'appelai M. Brément , je lui découvris le  
complot. « Ce soir , à neuf heures , » ajou-  
tai-je , « en visitant la batterie , vous serez  
» muni d'un pot à l'eau , caché sous votre  
» habit. Vous soulèverez la platine des quatre  
» pièces de chaque bord , dont vous arrose-  
» rez les amorces. Quand l'opération sera  
» terminée , vous m'en rendrez compte. »

Le second , ayant remis les platines à leur

---

midi. Lorsque le quart finit , on sonne la cloche pour  
éveiller ceux qui dorment dans l'entrepont , et l'on  
y envoie les officiers mariniens afin de faire monter le  
monde , et changer ceux qui veillent.

place, vint à moi. Je continuai : « Au lieu  
» de sonner la cloche à minuit, on avancera  
» cette mesure d'une heure. La générale  
» battra. Lorsque tout le monde sera sur le  
» pont, vous ferez un appel nominal et  
» marquerez le nom des absents. »

Les marins se rendant à leur poste au bruit du tambour, demandaient les uns aux autres ce qu'il y avait de nouveau. Je parais sur le gaillard d'arrière où j'avais placé cinquante fusiliers. Je commande le port d'armes, ensuite de coucher en joue. Je m'avance à la tête du détachement, et parle ainsi à l'équipage : « Mes amis, un complot infernal  
» vient d'être ourdi parmi vous. Quelques  
» hommes, voulant sans doute régner en  
» maîtres sur ce vaisseau, se sont flattés de  
» me donner des ordres sous le vain pré-  
» texte qu'ils sont libres; comme si la liberté  
» devait user de tyrannie pour se faire obéir;  
» comme si le chef devait descendre au  
» rang d'inférieur sur le simple desir d'un  
» subordonné! Qu'ils viennent, s'ils l'osent,

» ces méchants, qu'ils viennent s'emparer  
» des quatre bouches à feu, pour les pointer  
» à minuit contre moi et mes officiers; je  
» les attends. Mais, convaincu que de braves  
» marins tels que vous doivent expulser de  
» leur sein, dès qu'ils le connaîtront, le  
» misérable qui a pu séduire quelques-uns  
» de vos camarades faibles et crédules,  
» j'exige qu'il me soit livré sur-le-champ.

» Je vous déclare à tous que, si vous  
» gardez un coupable silence sur un point  
» qui viole si ouvertement ou plutôt d'une  
» manière si atroce les lois de la discipline,  
» je vais poser quatre sentinelles à la porte  
» de la cambuse (1), afin qu'aucune distri-  
» bution de vivres n'ait lieu avant que ce  
» perturbateur me soit signalé.»

Tout le monde se tut. La plupart de ceux

---

(1) Retranchement fait d'ordinaire dans l'avant de l'entrepont, pour y placer les boissons et tous les vivres de l'équipage, excepté le biscuit qui se met toujours à l'arrière, soit en boucaut, soit en soute.

dont le quart finissait descendirent pour se coucher. Je continuai de m'attacher fermement à la résolution de découvrir par la faim le chef des rebelles. Chaque nuit, les matelots tenaient des colloques dans l'entrepont\*. Les uns poussaient des plaintes d'être punis sans être coupables. Quelques autres disaient : « Toi, tu le connais ce chef, pourquoi ne parles-tu pas ? »

Enfin le troisième jour de jeûne, on amena devant moi le criminel. J'assemblai soudain

---

\* Je me glissais quelquefois la nuit, sans être vu, sous les hamacs. Une fois, j'entendis la réponse adressée à un marin auquel on demandait ce qu'il pensait de moi : « Notre capitaine, dit-il, est un brave homme, » mais aussi c'est un bien grand taquin ! » J'allais éclater, mais j'eus le bonheur de pouvoir retenir ma fougue par un silence qui me fut souvent utile.

Ce même individu, dont l'épithète enfermée dans sa réponse excitait ma colère, fait maintenant partie des gardes-du-corps. Il n'y a pas encore deux mois que, venant me voir, je lui ai rappelé en riant cette circonstance.

le conseil de discipline. Selon le code pénal maritime, ce malheureux encourait la peine capitale. On me rendit compte de la délibération du conseil. Il décida que cet homme serait mis aux fers et transporté en France, pour y être jugé par un conseil de guerre.

Je dis à l'équipage que je voulais montrer de l'indulgence, et que je me bornerais à le renvoyer du bord sans certificat. A l'instant on cria d'une voix unanime : « Qu'il soit débarqué ! qu'il aille où il voudra ! » Comme on le faisait descendre au canot, plusieurs matelots lui appliquèrent sur tout le corps plus de cinquante coups de garcettes, et si je n'étais accouru pour interposer mon autorité, le misérable eût reçu le châtement de son crime, en succombant sous les coups de ses anciens camarades irrités jusqu'à la fureur. Il fut conduit à terre dans la province de Maryland, où coulait la rivière qui portait nos vaisseaux.

Il y avait déjà plus de quarante-cinq jours que nous maudissions le destin dont

la rigueur inflexible nous enchaînait sur ces bords. Je ne conservais plus qu'un seul espoir, c'était de voir les éléments forcer l'escadre à l'abandon de sa croisière. Le cinquantième jour une partie de mon vœu s'accomplit; un ouragan s'éleva; mais l'ennemi tint bon.

Je fis appeler le pilote américain : « Veux-tu, » lui dis-je, « gagner cinquante guinées? » — « Avec beaucoup de plaisir, capitaine. » — « Je te vais charger d'une mission qui aura pour effet de rendre un grand service aux Français, que tu chéris. » — « Parlez, je promets d'exécuter pour eux tout ce que vous exigerez de mon zèle. » — « Je suis ravi de ton dévouement. Ton pilot-boat recevra deux officiers sous l'habit de savoyard, et deux matelots déguisés sous celui de limousin. Tu te dirigeras vers Norfolk, où l'amiral anglais a jeté l'ancre. S'il n'est point parti, tu monteras à son bord, en vantant ton adresse à conduire un vaisseau dans la baie. Tu ne lui

» laisseras point ignorer que tu en as fré-  
» quemment fait usage pour y mettre en  
» sûreté les navires de sa nation. En mon-  
» trant tous les certificats que t'ont délivrés  
» ses compatriotes, tu le supplieras de t'ac-  
» corder sa bienveillance par une puissante  
» recommandation auprès des capitaines,  
» dont le dessein les porterait à l'entrée de  
» ce lieu. Si l'amiral a levé l'ancre, tu sortiras  
» de la baie, et tu iras en pleine mer jusqu'à  
» dix lieues, afin d'observer si des bâtiments  
» de guerre croisent encore sur ces côtes. »

Le pilote, ayant bien compris mes instruc-  
tions, mit à la voile pour Norfolk. Il y  
rencontre l'amiral monté sur un vaisseau  
de 80. Après l'avoir salué très-humblement,  
il lui déroule le tableau de ses nombreuses  
qualités dans une profession qu'il tient de  
père en fils depuis un temps immémorial.  
L'amiral envoie deux lieutenants visiter le  
pilot-boat. Pendant cette opération, l'Anglais  
l'interroge : « Qu'as-tu fait des bâtiments  
» français dont tu es le pilote ? » — « Je les

» ai fait sortir cette nuit , vers la fin de l'ou-  
» ragan. » L'amiral prononce le grand juron  
des Anglais , fait tirer un coup de canon de  
fort calibre , donne l'ordre du départ à toute  
l'escadre.

Les officiers , en visitant la chaloupe ,  
adressaient des questions aux Français , qui  
répondaient l'un en savoyard , l'autre en ita-  
lien , un autre en espagnol : le quatrième  
jouait le rôle de muet. Un des Anglais dit à  
celui-ci dans sa langue , en lui donnant un  
vigoureux coup de poing sous le menton :  
« Tu ne veux donc point parler ! » Le pré-  
tendu muet , vaincu par la douleur , oublie la  
plus intéressante partie de son rôle , et pousse  
au ciel deux cris aigus. Les Anglais , étonnés ,  
se retournent vers le pilote et lui demandent  
ce que cela signifie , et de quelle manière il  
établit un langage entre cet homme et lui.  
— « Par signes. » — « Au diable tes signes !  
» et va-t-en. » — « Oh ! non , je dois vous  
» suivre à la mer , parce que le commodore  
» m'a délivré une excellente recommandation

» pour les capitaines anglais qui voudront  
» entrer dans la baie. »

Le même jour à midi, l'amiral déploya les voiles ; tous les vaisseaux se rallièrent à son bord. Vers le soir, l'armée se partagea en deux divisions dont une cingla dans le nord et l'autre dans le sud, marchant toutes deux sous une très-foible voilure.

Au point du jour, le pilote quitta l'amiral par le motif supposé qu'il était fort loin des côtes. Etant rentré dans la rivière, l'officier me remit le journal où se trouvait consigné le récit de ce que je rapporte. Aussitôt *le Mermaid* et *la Liberté* sortent du fleuve. Le pilote les met hors de tout danger. Je lui donne les cinquante guinées si justement méritées par son zèle et son intelligence ; il reçoit, en outre, un mandat de dix-huit cents francs pour soixante jours de traitement, sur le consul de France à Baltimore, avec le certificat le plus honorable des services qu'il nous avait rendus.

Dès que l'Américain eut quitté le navire,

je me dirigeai dans l'est, voulant éviter par dessus tout la rencontre des vaisseaux de guerre anglais qui nous avaient si long-temps inquiétés. J'étais à cent lieues des côtes des États-Unis, et je brûlais d'aborder à la Guadeloupe. Comme je prenais de ce côté la route la plus directe, un coup de vent fort violent me sépara de *la Liberté*. Le lendemain, un sloop de guerre ennemi, qui ne me croyait point armé, m'attaqua. J'avais eu soin de faire fermer les sabords et de faire coucher sur le pont les marins à leur poste. Je leur dis : « Laissons ce bâtiment s'approcher du nôtre, nous lui donnerons le bal ; » et lorsqu'il aura tiré sa volée, la danse » ouvrira par un seul coup de sifflet. » Tout l'équipage s'écrie : « Oh ! oui, oui ; il faut le » faire danser ! »

Le sloop vint sur nous à pleines voiles ; je reconnus bientôt qu'il était armé de vingt pièces. En arborant pavillon anglais, il nous envoya un boulet. Je ne fais aucun mouvement. Le pavillon *tête de mort* était sur la

drisse (1). L'Anglais s'avance jusqu'à une demi-portée de canon , et nous salue de toute sa volée dans les mâts et les voiles. Le coup de sifflet de l'ouverture du bal fait en même temps déployer le fameux pavillon , et mettre en jeu notre batterie , dont le ravage chassa l'ennemi au plus près du vent. Ce navire fut rempli d'avaries , parce que mes habiles canonniers avaient reçu l'ordre de tirer horizontalement.

La danse fut aussitôt interrompue par la fuite précipitée de l'ennemi auquel ce genre de musique ne convenait pas dans sa faiblesse. Je le laissai fort tranquillement remporter sa honte , en ce que je crus qu'il entraît dans les voies de la prudence de ne point le poursuivre , ayant des raisons d'imaginer que ce sloop pouvait servir d'avis (2) à l'un des vaisseaux de la grande

---

(1) Cordage qui sert à hisser , à élever ou à descendre la vergue le long du mât.

(2) Petit bâtiment léger d'une marche supérieure ,

escadre. Je continuai donc ma route vers la Guadeloupe.

Ayant rencontré un bâtiment américain, j'appelai le capitaine qui le montait à mon bord. Il se nommait Johnson, et son navire *Anna*, venant de la Martinique, allant à New-Yorck. Je voulus savoir s'il était facile d'attérir à la Guadeloupe; il m'apprit que tenter ce moyen était s'exposer à une perte certaine, puisque l'entrée de cette colonie était fermée par trente-sept vaisseaux de guerre, frégates et avisos. Je priai l'Américain de me délivrer un certificat de cette déclaration pour mettre à couvert ma responsabilité, dans le cas où j'aurais le malheur d'être pris. Il y consentit et fit signer cette pièce par son second et deux de ses matelots.

Alors, je demeurai contraint de tourner mes vues d'un autre côté. J'eus l'idée de re-

---

destiné à porter des paquets, des ordres, des avis, qu'il est essentiel de faire parvenir avec célérité.

lâcher dans l'île neutre de Saint-Barthélemy, possédée par les Suédois, qui se trouvait être le point le plus près de moi. Je naviguais en pleine direction vers cette île, lorsque le second jour, cinglant au sud, la vigie crie : *Navire !* Je monte avec ma longue vue sur les barres de perroquet : je vois un bâtiment à trois mâts ; je le soupçonne armé en guerre, car l'éloignement ne me permettait pas encore de le reconnaître : étant au vent il arrivait de mon côté par une ligne oblique. J'ordonne aussitôt le branle bas.

Quand il se trouva dans une distance de deux lieues de moi, il arbora le pavillon *tête de mort*. A ce signal, je n'hésitai point à croire que ce navire fût *la Liberté* : j'y répondis par le même pavillon, et nous entrâmes tous en joie. Laurenti vint sur mon bord ; je lui expliquai les motifs qui me portaient à relâcher à Saint-Barthélemy. Ce capitaine retourna sur son vaisseau. Le jour commençait à poindre que je découvris

la terre. J'en prévins Laurenti par un signal : il força de voiles pour me parler. Les équipages comme les passagers étaient ravis d'un évènement si propre à les tranquilliser.

Nous portions toutes nos voiles au vent, gagnant la terre avec une grande vitesse. Soudain les vigies des deux bâtimens s'écrient, en disant qu'elles aperçoivent un navire sous le vent à notre égard. Nous l'examinons, sans pouvoir former le moindre doute qu'il n'ait entièrement l'allure d'un vaisseau de guerre anglais. Il louvoyait à pleines voiles pour nous couper le passage du port dont nous étions fort près. Je tâchai par tous les moyens que mon salut m'inspirait d'accélérer la marche du *Mermaid*. La corvette *la Liberté* prenant exemple sur tous mes mouvements, me suivait beaupré sur poupe. Nous touchons au port sans que le vaisseau veuille cesser de nous poursuivre.

Je prévis qu'il cachait l'intention de nous insulter en face du pavillon suédois. Comme les moments étaient précieux, je fis embar-

quer en toute hâte, dans la chaloupe et les canots, quarante des plus adroits artilleurs avec un officier. Je donnai l'ordre à celui-ci d'aller s'emparer à terre d'une batterie de vingt pièces de 24, en avertissant le commandant du fort que cette mesure inusitée n'était prise, qu'afin de préserver son pavillon des effets de l'audacieuse conduite d'un vaisseau anglais, qui tâchait de nous chasser jusqu'au fond du port. Effectivement, ce vaisseau entra d'un autre côté; mais le capitaine, observant que la batterie suédoise était garnie d'artilleurs, et les canons pointés contre son bord, n'osa pas brûler une seule amorce. Il usa d'un autre moyen pour ne point perdre entièrement le fruit de sa démarche. Il gouverna sur *le Mermaid*, dans la pensée de le couler à fond. Je devinai son projet; j'étais heureusement au gouvernail: je mis la barre à bas bord, afin de donner au navire une sorte de secousse à tribord. Cette manœuvre eut une réussite conforme à mes souhaits; car, ayant placé vingt hommes

sur le gaillard , ils défendirent si bien , à l'aide de leurs pieds et de grosses perches , l'abordage du vaisseau , que l'Anglais , voyant son but tout-à-fait manqué , sortit du port par la passe où j'étais entré.

Dégagé de ce péril , je descendis à terre , et j'allai porter mes excuses au gouverneur de l'île : « Vous avez vu , monsieur le gouverneur , » lui dis-je ensuite , « qu'il n'y » avait pas une minute à perdre , pour agir » avec vigueur contre cet insolent vaisseau » de guerre , qui , au mépris de la neutralité , voulait me couler bas dans votre » port et sous vos yeux » Ce digne militaire , en m'embrassant , applaudit à ma conduite , et m'offrit un dîné que j'acceptai.

Après le repas , j'allai voir M. Bigard , consul français. Je le priai de faire passer à la Guadeloupe les munitions chargées sur nos deux navires. Il m'apprit que cette colonie , tombée au pouvoir des Anglais , avait été reconquise depuis deux mois par trois frégates françaises et quelques bâtiments de

transport, contenant dix-huit cents hommes. Ces troupes, ayant effectué la nuit un débarquement à la tête de l'île, s'étaient portées en droite ligne sur la Pointe-à-Pitre, culbutant et passant au fil de l'épée tous les Anglais qu'ils rencontraient. Ceux-ci perdirent plus de trois mille hommes. Peu d'ennemis échappèrent au combat sur ce point ; leur retraite au fort Saint-Charles, dans la ville de la Basse-Terre, put seule les préserver d'un sûr trépas.

J'entendis ce récit avec le plus grand étonnement ; il continua ainsi : « Vos munitions arrivent fort à propos. L'ennemi sera bientôt expulsé de la Guadeloupe. J'expédierai ce soir un pilot-boat. Chargez-le de cent cinquante barils de poudre que je vais adresser aux citoyens Victor Hugues et Lebas, commissaires de la république française. Le premier, ayant conduit les troupes à la victoire, n'apportera pas le moindre retard à débarrasser l'île de ses

» ennemis, dès que vos provisions lui seront  
» parvenues. »

Le pilot-boat, étant le long de mon bord, reçut les poudres au soleil couchant. Comme on n'aperçevait aucun croiseur anglais, il tendit les voiles et prit sa direction vers le nord de la colonie. Il arriva fort heureusement dans la baie de Mahaut, dont les grands navires n'osent approcher, à cause d'un banc de roches de trois lieues d'étendue, de l'est à l'ouest. Trois jours après sa sortie de Saint-Barthélemy, ce bateau revint de la Guadeloupe. Prenant un nouveau chargement, il remit le soir à la voile pour le même lieu.

Le jour suivant, le consul m'envoya deux lougres (1) où je déposai des munitions de

---

(1) Sorte de bâtiment marchand à trois mâts, et très-fin voilier. Quand ses voiles sont amenées sur le pont, on ne le découvre pas à une portée de fusil derrière les rochers.

guerre et des habillements. Ils parvinrent sans accident à leur destination ; seulement l'un d'eux fut chassé par une frégate anglaise , qui n'osa le poursuivre jusqu'aux écueils de la baie de Mahaut. Toute la cargaison du *Mermaid* passa de cette manière à la Guadeloupe.

Le consul reçut alors une lettre qu'il me communiqua, dont voici le contenu :

« AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE :

» Il est ordonné au capitaine Landolphe  
» d'abandonner le commandement du na-  
» vire *le Mermaid*, attendu que ce bâtiment  
» est vendu au gouverneur suédois de l'île  
» de Saint-Barthélemy. Il lui est également  
» ordonné de commander la corvette de la  
» république, nommée *la Liberté*. Le citoyen  
» Bigard , consul français , fera de suite  
» embarquer le citoyen Laurenti ex-capi-  
» taine de ladite corvette , sur l'un des  
» premiers bâtiments que l'on expédiera  
» pour la Pointe à-Pitre , afin que ce capi-

» taine y rende compte de sa conduite et  
» du motif de sa séparation d'avec *le Mer-*  
» *maid.* »

« Toi , citoyen Landolphe , nous te nom-  
» mons capitaine de *la Liberté*. Tu mettras  
» à la voile le plus tôt que tu pourras avec  
» la cargaison de cette corvette. Tu choisi-  
» siras le port où tu croiras entrer avec le  
» plus de sûreté. Prends bien garde aux  
» Anglais. Nous t'attendons avec la plus vive  
» impatience. »

*Signés, VICTOR HUGUES et LEBAS, Commis-*  
*saires de la république française pour la*  
*colonie de la Guadeloupe.*

« La Pointe-à-Pitre , le 27 brumaire , an 3  
» de la République Française , une et indi-  
» visible.

Avant de m'embarquer, je gravis la mon-  
tagne la plus élevée de l'île , et promenant  
mes regards sur l'horizon avec ma lunette  
de longue vue, je ne découvris aucun croi-  
seur ennemi. La distance de Saint-Barthé-  
lemy à la Guadeloupe est d'environ quarante

lieues ; j'espérais que *la Liberté*, marchant bien , ferait plus de trois lieues à l'heure. Je déploye toutes mes voiles à quatre heures du soir , et favorisé d'un bon vent , j'arrive au point du jour à la baie de Mahaut. J'étais à peine dans la passe que la vigie crie : *Vaisseau derrière nous !* Sortant du port d'Antigue , il nous avait sans doute aperçus , car il forçait de voiles sur *la Liberté* ; mais ce fut en vain ; il perdit tout le fruit de sa diligence. Je n'avais rien à redouter sous la protection d'un fort armé de pièces de 18 ; et me voyant à l'ancre , ce vaisseau vira de bord promptement.

J'allai de suite par terre à la Pointe-à-Pitre prévenir les commissaires de mon heureuse arrivée ; j'en reçus un excellent accueil : ils ordonnèrent le prompt débarquement des munitions que j'apportais.

Laurenti , dont j'ignorais l'arrestation , venait d'être traduit devant le tribunal révolutionnaire. On l'accusait d'avoir voulu , dans le coup de vent que nous essayâmes ,

se séparer de moi pour livrer son navire aux Anglais. Il m'écrivit sa position. Pénétré de la pureté de son patriotisme, je prends sa défense avec chaleur. Je rédige une lettre énergique adressée aux commissaires et aux juges. J'y expose que c'est une infamie de soupçonner de trahison un brave marin qui avait pris à l'abordage un vaisseau bien plus fort que le sien; que personne mieux que moi ne pouvait connaître la bravoure de ce capitaine si impudemment et si fausement taxé de lâcheté; que moi-même avais conduit cette prise nouvellement armée, de Baltimore à Saint-Barthélemi; que, dans tous les temps, la conquête du *Mermaid* serait un fait d'armes honorable à la marine française; qu'indigné de cette atroce dénonciation, j'irais entendre les calomniateurs de la valeur pour les confondre en plein tribunal, et porter sur leur front la rougeur de la confusion.

En effet, le jour même que l'infortuné capitaine y parut, je me présentai; je dis à

ses juges d'une voix forte et assurée : « Où  
» sont les délateurs qui veulent livrer au  
» glaive la tête de Laurenti? Qu'ils paraissent  
» ici devant vous et devant moi. Je saurai  
» détruire avec l'accent de la vérité toutes les  
» impostures qu'ils ont imaginées dans leur  
» noire méchanceté. Qu'ils paraissent encore  
» une fois je les écoute. Quoi! ils se taisent!  
» ils se cachent! les lâches! qui ne savent  
» que calomnier l'innocence en secret, et  
» n'osent soutenir leurs mensonges à la face  
» du public. Ah! citoyens juges, souffrez  
» que j'invoque contre ces misérables la  
» peine que leurs vœux criminels appelaient  
» sur mon ami. »

Après quelques moments de silence, les juges passèrent dans une pièce voisine, et rentrant presque aussitôt, le président prononça le jugement suivant :

« D'après l'exposé du capitaine Landolphe  
» en ce qui concerne la conduite du capi-  
» taine Laurenti, le tribunal décharge le dit  
» Laurenti de toutes les accusations portées

» contre lui, le met en pleine liberté, et le  
» reconnaît habile à servir la République. »

Le surlendemain de ce jugement, les commissaires Victor Hugues et Lebas ordonnèrent à Laurenti de monter un très-beau navire français, et lui délivrèrent le brevet d'enseigne de vaisseau.

Nos munitions venues de Baltimore furent d'un grand secours aux commissaires. M. Hugues (1), doué de qualités précieuses, joignait à l'activité beaucoup de bravoure, et savait allier avec la prudence le goût des entreprises difficiles. Ayant résolu de chasser de l'île le peu d'Anglais retirés au fort Saint-

---

(1) M. Landolphe, ayant eu quelquefois des discussions assez vives avec M. Hugues, sait rendre justice aux qualités qu'il a montrées. Divers écrits français ou étrangers ont rendu compte de sa conduite politique en France et aux colonies, avec plus ou moins de réserve, avec plus ou moins de violence. M. Hugues est vivant. L'histoire en parlera plus tard, et son jugement sera conforme à la vérité, qui surnage tôt ou tard sur l'océan des passions.

Charles, il fit monter, par des hommes aussi courageux qu'intelligents, des pièces d'un gros calibre au sommet d'une montagne escarpée et très-élevée, qui domine ce fort. La montagne offre une pente tellement rapide qu'il fallut, pour réussir dans ce projet, employer les poulies et les caïornes. Après une longue persévérance et de nombreux efforts, les canons furent placés avantageusement; ils démontèrent tous ceux de l'ennemi, et détruisirent presque entièrement la caserne.

Dès le commencement de l'attaque, l'artillerie opposée était réduite à l'impossibilité de tirer sur la nôtre; aussi les Anglais, assurés que toute résistance devenait inutile, gagnèrent, dans un extrême désordre, leurs vaisseaux en rade de la Basse-Terre. Par cette fuite, toute la colonie rentra sous la domination française.

Le commissaire ne goûta point dans le repos les douceurs de la victoire; il arma soudain plusieurs petits corsaires, montés par des capitaines côtiers, qui connaissaient

parfaitement l'accès de toutes les Antilles et des îles anglaises situées dans ces parages.

Les corsaires s'emparaient journellement d'une foule de navires marchands, occasionnaient des pertes immenses au commerce de la Grande-Bretagne, alimentaient au contraire celui de la Guadeloupe; tandis que les habitants de cette colonie s'enrichissaient avec les marchandises des navires neutres, suédois, danois et prussiens, auxquels ils vendaient, en retour, leurs cafés, leurs sucres, d'autres productions de leur climat, et tout ce qui provenait des prises anglaises. Il faut encore ajouter à tant d'avantages celui de voir, chaque jour, trente ou quarante bâtimens américains dans la rade de la Pointe-à-Pitre venir répandre sur la colonie des provisions de farine, de bœuf, de lard, de morue, etc. Un grand nombre de chevaux y arrivaient aussi par la même voie.

Huit jours après que j'eus mouillé dans la baie de Mahaut, je levai l'ancre pour me rendre à la Basse-Terre. Laurenti et moi nous

reçûmes l'ordre de prendre deux cents militaires à bord de chacun de nos bâtiments , afin de nous emparer de l'île de Saint-Martin , qui se rendit à notre apparition. Nous retournâmes bientôt sur la rade de la Basse-Terre. Laurenti me quitta , selon les instructions des commissaires , pour aller croiser. De mon côté , je pris encore dans mon navire deux cents hommes destinés à soutenir la garnison de l'île de Saint-Martin , que menaçaient les troupes hollandaises de Saint-Eustache.

Je passai fort heureusement , dans la nuit , sous la volée d'une frégate anglaise qui me donna la chasse , et à laquelle j'échappai par une marche supérieure. *La Liberté* , ayant débarqué ses troupes , revint à la Basse-Terre ; mais comme elle était vis-à-vis la rivière des Pères , je reconnus , à la pointe de ce fleuve , un vaisseau de guerre anglais , forçant de voiles sur moi pour m'interdire le passage. Virant promptement de bord , j'essayai d'entrer dans le canal du Carénage , où l'on voit

une batterie de pièces de 18. Le vaisseau me poursuivait toujours ; il vint assez près de moi pour m'envoyer sa bordée. Les boulets coupèrent les grandes vergues de la corvette. Dans un si grand péril , je fis soudain garnir douze grands avirons , maniés chacun par quatre hommes. Cette mesure me sauva : le port fut mon asile. Le vaisseau s'étant trop approché de la batterie qui tira sur lui , et dont les boulets qui l'atteignaient lui tuèrent vraisemblablement quelques hommes , revira de bord en gagnant le large.

Aussitôt que j'eus mouillé , plusieurs habitans m'offrirent des secours , pensant que l'ennemi avait tué ou blessé beaucoup de monde sur la corvette. Leur surprise fut extrême de voir qu'elle n'avait pas perdu un seul homme ; ils ne purent s'empêcher de me qualifier d'heureux mortel.

Je fis jumeler la grande vergue atteinte des boulets. Ensuite je prévins , par une lettre , le commissaire Hugues de mon ar-

rivée dans le Carénage. Il la savait déjà des habitants qui m'avaient vu poursuivi et canonné par le vaisseau.

Au bout de trois jours, il me parvint un commandement d'aller sur la rade de Déhays, dans l'ouest de l'île, afin d'y recevoir trois cents hommes conduits par un officier supérieur, dont je tais le nom en toutes lettres, et que je désignerai seulement par l'initiale V \*. Ayant embarqué ces troupes, une injonction nouvelle m'avertit de les transporter à Saint-Eustache. Le commissaire s'explique ainsi : « Cette expédition est la plus considérable de celles dont tu as été chargé. » Prends bien tes mesures envers les Anglais. » Sache qu'ils surveillent tes démarches avec le plus grand soin. »

Je ne pus embarquer que deux cent cinquante hommes, faute de place ; car, avec ce nombre et l'équipage, la corvette se trouvait encombrée. Je descends à terre ; je m'a-

---

\* On devinera bientôt les motifs de ma réserve.

vance vers la montagne la plus élevée auprès de la rade. Parvenu à la cime, je dresse ma lunette de longue vue sur toute l'étendue de mer que je peux découvrir. J'aperçois, à dix lieues de moi, deux bâtimens ; c'étaient, à mon jugement, une frégate avec un vaisseau de guerre, qui croisaient, du nord au sud, entre les îles d'Antigue et de Mont-Serrat. J'observai, pendant plus de deux heures, leur marche et leurs manœuvres. Tandis que l'un cinglait au sud, l'autre se dirigeait au nord, dans l'intervalle d'une heure chacun. Ils couraient des bordées pour se rencontrer. J'estimai que la distance qui les séparait, quand ils commençaient leurs bordées, n'était pas moindre de quatre lieues. Cette remarque servit à déterminer le moment où je pourrais franchir, la nuit, sans être aperçu, l'espace intermédiaire ; car, sachant que la corvette ferait deux lieues à l'heure par le vent qui régnait, il m'était facile d'établir ma sortie avec assez de justesse pour atteindre mon but.

En conséquence, j'appareillai à six heures du soir. Le vent secondait mon projet. A minuit, je passai sans obstacle. Vers quatre heures du matin, je fis gouverner un peu plus au nord, afin de longer de fort près l'île de Saint-Christophe, et dans l'intention d'arriver aisément à la rade de Saint-Eustache. Au lever du soleil, n'observant aucun croiseur, je feignis d'entrer dans celle de Saint-Christophe. Je ne portais point de pavillon; je fis coucher les soldats sur le ventre pour dérober aux Anglais la connaissance des troupes de débarquement. Comme j'étais peu éloigné de la terre, le fort m'envoya un boulet. Changeant de route aussitôt, je pris celle de Saint-Eustache.

A peine avais-je doublé la pointe de l'île de Saint-Christophe, qu'un vaisseau de 64, mouillé en cet endroit et que je n'avais point vu, file son câble, tend toutes ses voiles pour nous chasser. Le vent le favorisait; il nous gagnait évidemment de vitesse. J'emploie seize avirons, mis en mouvement par huit

hommes à chaque. Les soldats et les matelots rivalisent de zèle à la rame. Leurs efforts nous sauvèrent, malgré les coups de canon tirés du vaisseau sur le nôtre. Touchant au port de Saint-Eustache, je fis débarquer deux cents hommes la baïonnette au bout du fusil. Ils montent de suite au fort, volent à la batterie, s'en saisissent, et la tournent contre le vaisseau qui prit la fuite au large.

Je descendis à terre avec le commandant V. Cet officier, durant toute l'attaque, était resté couché dans ma cabane, sous le prétexte du mal de mer, qui, si je ne me trompe, ne paraissait nullement l'incommoder\*. Quoi qu'il en soit, j'acceptai son dîner dont il voulut me faire honneur dans le logement du gouverneur hollandais. Le len-

---

\* Mes officiers, blessés de sa conduite, refusaient de lui parler. « Hé, messieurs, leur dis-je, vous ignorez donc que le courage est un don de la nature, » et qu'il ne dépend pas de soi d'avoir peur ! » M. V. est un homme titré qui a possédé de grandes richesses et commandé l'une des premières villes de France.

demain, je remis à la voile pour la Guadeloupe.

Parvenus à six lieues de l'île, naviguant vers la baie de Mahaut, la vigie nous annonce une voile au vent à notre égard. Je monte dans la hune; je l'examine. C'était un vaisseau de guerre ennemi forçant de voiles sur *la Liberté*. Je ne pouvais tenter l'entrée du port sans m'exposer aux coups du vaisseau. Je changeai de route afin d'arriver vent arrière dans la rade de Déhays que je connaissais parfaitement, et où le refuge m'était assuré par sa grosse batterie.

Je doublais la pointe de l'île, et voilà que la vigie annonce encore l'apparition au sud d'un navire dirigé sur nous : on le reconnaît pour être un vaisseau de 74. A cette nouvelle, ma perplexité devint extrême de me voir entre deux feux. Cependant je montrai aux matelots une confiance dans mes forces que je n'avais pas; je les encourageai par une gaieté feinte, je chantai une chanson dans leur goût. Pendant ce temps on dispo-

sait douze avirons pour accélérer notre marche, et l'on gouvernait sur la rade de Déhays.

Le vaisseau qui venait du sud, m'ayant joint à une demi-portée de canon, lâcha sa bordée de tribord sur la corvette en nous sommant d'amener. Ses boulets et sa mitraille criblèrent toutes nos voiles. Je fus constamment sourd aux avertissements et aux menaces de l'ennemi. *La Liberté*, secondée de ses avirons, continuait toujours sa manœuvre vers la rade. Le vaisseau s'approche de nouveau, et nous envoie une autre bordée terrible à boulets et à mitraille. Un boulet fracasse l'habitacle (1); un autre

---

(1) Espèce d'armoire en bois, sans aucun fer ni acier; elle est placée devant le poste du timonier vers l'artimon: on y renferme la boussole, la lumière et l'horloge. Il y a trois compartiments; celui du milieu répond à la quille, et renferme une lampe de cuivre pour éclairer les deux autres qui n'en sont séparés que par un châssis de verre; chacun doit contenir un compas de route.

coupe en deux sur le pont un des câbles tenant à l'ancre qu'on allait mouiller ; un autre boulet de 32 perce le pont, traverse le hamac d'un matelot malade sans le blesser, mais non sans l'empêcher de faire des cris horribles. Plusieurs avirons furent mis en pièces sur le bras des marins, et toujours sans en atteindre aucun. Tous les habitants du lieu voisin, effrayés de voir tomber une grêle de boulets et de mitraille sur leurs maisons, se retirèrent avec précipitation dans les montagnes.

Cependant quelques hommes, qui avaient servi dans la marine, pénétrés de l'extrême danger dont j'étais environné, coururent à la batterie de terre, et firent sur le vaisseau un feu si bien nourri qu'il perdit plusieurs matelots tués sur le pont ; ce qui déterminait l'Anglais à laisser échapper sa proie. En effet, sans le secours de cette batterie, je succombais à une attaque infiniment trop inégale pour mes forces. Le vaisseau prit le large ; je mouillai par cinq brasses d'eau.

Les habitants revenus de leur frayeur, quittèrent les montagnes pour rentrer chez eux. Quelques-uns montèrent sur mon bord, et mirent des soins empressés à secourir l'équipage. Je les remerciai : leur zèle me devenait inutile , puisque nul individu n'avait été touché, quoique la corvette eût reçu de fort près plus de cent coups de canon à boulet et à mitraille, dont une partie recueillie sur le pont remplit plusieurs gamelles. Toutes les voiles furent criblées de manière à ne plus servir, et les grandes vergues fortement endommagées. Tant d'avaries m'obligèrent à rester une semaine dans cette rade. Heureusement qu'ayant reçu auparavant une voilure toute neuve pour remplacer l'autre, en cas d'évènement fâcheux, je pus la faire enverguer de suite.

On me prescrivit de me rendre à la Basse-Terre afin d'y recevoir des vivres, et d'aller croiser à la tête de Saint-Domingue. Les commissaires, en me voyant, ne m'épargnèrent point les compliments d'avoir soustrait ma

corvette au violent desir de l'ennemi. Ensuite ils me dirent : « Nous allons t'expédier des » vivres pour quatre mois : tu établiras une » croisière de cent jours dans l'est de Saint- » Domingue. Ton équipage comprendra » cent dix hommes : dès que tu seras prêt » à partir, nous t'enverrons nos instruc- » tions. »

Je passai trois semaines en ce lieu. Quand mon navire fut équipé, armé, je mis à la voile pour l'île de Saint-Thomas appartenant aux Danois. J'étais chargé de remettre des paquets au consul français. Je sors de la rade au coucher du soleil, malgré la présence de deux vaisseaux de guerre ennemis, croisant à huit lieues de terre. Ils ne m'inspiraient aucune crainte, parce qu'ayant une pleine connaissance des côtes de la Guadeloupe, je savais où trouver des anses propres à me recevoir, comme dans le plus sûr asile. Toute la nuit, je côtoyai la terre à une demi-lieue. Le lendemain dans la matinée, étant à la vue d'Antigue, la vigie avertit

qu'elle voit un navire nous donner la chasse. Je l'observe : c'était une grande et belle goelette.

Tous les matelots vont à leur poste. J'arbores pavillon anglais, en feignant de vouloir entrer dans le port. La goelette hisse le même pavillon ; elle force de voiles pour me parler : je diminue les miennes afin de l'attendre, avec un motif d'autant plus puissant que je me sentais exposé au feu d'un fort situé à l'entrée de ce port. La goelette avançait visiblement de mon côté. L'équipage et les soldats se couchent sur le pont, attendant le signal d'agir. Le capitaine de l'autre navire étant tout près de moi, me demande en anglais « où je vas. » Je lui réponds : « Amène, » ou je te coule bas. »

Les canons paraissent détapés et pointés contre lui : l'effet de la foudre est moins prompt. Je lui ordonne de me suivre. Les deux navires se touchaient. Vingt de mes matelots s'élancent sur son pont avec un officier. Celui-ci avait l'ordre de s'emparer

du capitaine, et d'aller au gouvernail de la goelette dans le dessein de nous éloigner du fort.

Lorsqu'à deux lieues de là dans l'ouest, je ne redoutais plus l'effet de l'artillerie de terre, j'envoyai mon canot chargé d'amarrer (1) la prise, qui était un corsaire armé de seize pièces, et monté par soixante-dix hommes d'équipage. Le capitaine arriva sur mon bord, s'arrachant les cheveux de douleur d'avoir été surpris sans pouvoir se défendre, lors même que ses canons étaient chargés à boulets et à mitraille.

Tous les hommes du corsaire ayant passé sur mon navire, j'arborai pavillon national sur le pavillon anglais. Je me dirigeai vers l'île de Saint-Barthélemy, comme étant le point le plus prochain, afin d'y conduire ma prise. Arrivés tout près de ce lieu, une frégate anglaise nous chassa, mais sans succès.

---

(1) C'est remplacer l'équipage d'un vaisseau pris.

J'allai droit chez le consul, M. Bigard : j'y trouvai madame Denormandie, femme d'Alexandre Denormandie \*, celui dont j'ai parlé dans ce volume (1), et auquel j'ai procuré, depuis, l'emploi de trésorier général de la marine à la Guadeloupe. Cette dame, qui vit encore, m'embrassa de suite avec une vive exclamation. Elle sortait de faire naufrage aux roches d'Antigue sur un bâtiment américain, où elle resta deux heures accrochée aux calhaubans (2), après quoi une embarcation vint heureusement à son secours. Je fis débarquer mes prisonniers, dont dix-sept Français faisaient partie \*\*.

---

\* Ils étaient trois frères ; Alexandre ; Louis, liquidateur général ; Ernest, administrateur des eaux et forêts.

(1) Pages 165, 166.

(2) Longs cordages appuyant l'effet des haubans.

\*\* Cette circonstance attirait sur ces derniers la peine de mort.

Les ayant placés sur deux lignes, je dis à ceux-ci : « Vous êtes Anglais sans doute ! » Sur leur réponse, « oui, nous le sommes, » je les fis entrer dans une chambre. Un seul, M. O'Connor, l'un des plus riches habitants de la Guadeloupe, au lieu de suivre le sens trop clair de ma question, mit de l'obstination à déclarer qu'il était Français. J'insistai pour le sauver. « Il n'y a point de doute que » vous ne soyez Anglais » lui dis-je encore. — « Ho, non, non, je suis Français. » — « Mais, » si vous dites la vérité, comment avez-vous » pu vous embarquer sur un corsaire enne- » mi de votre nation ? J'ai l'assurance que » vous êtes Anglais. Parlez franchement ; » avouez un fait qui porte en soi tant d'évi- » dence : vous êtes si bien Anglais que votre » accent seul vous trahirait en niant cette » vérité plus long - temps. » Rien ne put lui ôter l'idée de soutenir sa première déclaration ; il continua de jurer qu'il était Français.

Le consul prit la parole : « Transférez cet

» homme à votre bord. Je l'enverrai sur le  
» prochain pilot-boat que j'expédierai pour  
» la Guadeloupe. » Lorsque M. O'Connor eut  
monté sur *la Liberté*, prison si fatale à ses  
jours, je l'appelai dans ma chambre. « Qu'a-  
» vez-vous fait? M. O'Connor, vous venez  
» de commettre une épouvantable indiscre-  
» tion par l'aveu que vous êtes Français.  
» Malheureux! il fallait annoncer que vous  
» avez pris naissance en Irlande\* . » A ces  
mots, il me regarde d'un air déchirant,  
verse un torrent de larmes, en m'exposant  
qu'il est père de onze enfants, détache de  
ses reins une ceinture contenant cent qua-  
druples, me l'offre et balbutie ces paroles :  
« Brave capitaine, prenez cette ceinture,  
» elle est à vous; une profonde estime plu-  
» tôt que le malheur vous la donne. » Après  
l'avoir refusée, je lus à travers ses yeux ob-  
scurecis par les pleurs le plus indicible em-  
barras; puis tirant de sa poche une magni-

---

\* Sa famille était originaire de ce pays.

fique boîte d'or, surmontée d'un médaillon où toute sa famille était peinte avec un art infini, il me présente ce chef-d'œuvre auquel l'amour conjugal et paternel donnait tant de prix. Je renouvelle mon refus.

« O le plus respectable des hommes, que  
» je vous plains ! Sachez que vous allez être  
» conduit à la Guadeloupe, et peut-être de-  
» vant le tribunal révolutionnaire. Écoutez  
» le conseil d'un homme touché vivement  
» de votre malheur. Si l'on vous mène au  
» tribunal, exposez aux juges que vous avez  
» monté sur un corsaire, comme passager  
» de la Martinique à l'île d'Antigue ; que,  
» de ce dernier lieu, vous aviez l'inten-  
» tion de vous rendre à la Guadeloupe. »  
M. O'Connor jura sur son honneur qu'il n'é-  
tait réellement embarqué sur ce corsaire  
que sous la qualité de passager. Il éclata en  
remerciements, me serra fortement dans ses  
bras, et m'assura, toujours plein de la plus  
vive émotion, qu'il suivrait ce conseil.

Deux jours après sa détention à bord de

*la Liberté*, un pilot-boat vint le prendre. On le débarqua dans la rade de Déhays. Il y a dix lieues par terre de cette commune à la Basse-Terre : j'ai eu la douleur d'apprendre par la suite qu'il parcourut ce trajet, amarré à la queue d'un cheval, après avoir été dépouillé de ce qu'il possédait en ce moment ; qu'on le jeta dans une prison pour le faire monter au fatal tribunal, qui n'hésita point à le condamner à la mort, en prononçant la confiscation de tous ses biens. C'est ainsi que périt avant cinquante ans, par sa faute, le plus tendre des époux, le meilleur des pères, et le plus vertueux de la colonie.

Je passai de l'île de Saint-Barthélemy à Saint-Thomas pour y déposer mes paquets. Dès le lendemain, je quittai ce lieu dans le but de croiser, selon mes instructions, au vent de Saint-Domingue. Je présimai\* que les bâtimens de guerre anglais, en station

---

\* J'ai su depuis que cette conjecture était fondée.

dans l'île de Tortole , eurent quelque avis de ma présence sur la rade de Saint-Thomas , et de mon dessein d'aller à la Nouvelle-Angleterre ; car à peine avais-je doublé la pointe de Saint-Domingue à cinq lieues de terre , en gouvernant au nord , la vigie nous prévient qu'elle découvre un grand bâtiment à six lieues de nous dans l'est , déployant toutes ses voiles de notre côté. Je m'assurai bientôt que c'était une frégate ennemie au vent à mon égard.

Comme il me devenait impossible de relâcher à Saint-Thomas ni ailleurs , il fallut se résoudre à combattre. Je disposai trente matelots déterminés à monter à l'abordage quand la frégate serait près de nous ; on devait embarrasser le beaupré dans les haubans de sa misaine , et jeter de nos hunes des grenades sur son pont.

A deux heures de l'après-midi , l'ennemi m'envoya plusieurs boulets de 32 , à une demi-portée de canon. Elle était trop éloignée pour qu'il me fût possible d'échanger

contre son bord avec quelque avantage mes boulets de 4 : je n'en avais point d'autres. Étonnée du silence de ma batterie, la frégate vint se mettre à la portée du pistolet, et me lâcha toute sa volée à boulets et à mitraille, qui tua plusieurs matelots. Tandis que je la voyais recharger ses pièces, je fis tirer contre elle une bordée, ainsi que les caronades (1) chargées à mitraille. J'ordonnai de gouverner sur l'ennemi ; mais, pénétrant mon dessein de l'aborder, il s'avance pour me défier, et m'envoie une autre volée de sa batterie et de ses caronades de 24 remplies de mitraille, dont l'effet terrible fut encore mortel à beaucoup de monde.

Cette bordée me démonta deux pièces, coupa une grande partie des manœuvres ; plusieurs boulets percèrent la corvette de part en part : deux hommes, séparés en deux au milieu du corps par un boulet ramé,

---

(1) Espèce de canon qui porte le boulet à deux cent quarante toises environ.

passavants. Je lui présentai mes armes ; il refusa de les recevoir , en me disant fort gracieusement que je les avais trop bien défendues pour me les ôter des mains , et qu'il ne devait sa victoire qu'à des forces très-supérieures. Il montra beaucoup de politesse , me combla d'attentions , m'offrit des liqueurs que je ne pouvais accepter , ayant le cœur trop serré de ma défaite. C'est dans ce même instant que je vis couler à fond la corvette avec le plus extrême chagrin (1).

Cet honnête marin avait une stature imposante avec un visage orné de beaux traits ; il était âgé d'environ trente ans. Il ordonna que l'on tendît pour moi un hamac dans sa chambre , et me donna sa table. J'appris de lui-même qu'on l'appelait Mils , et sa frégate *l'Alarme* ; qu'elle portait trente-deux pièces de 32. Ouvrant son secrétaire , il découvrit

---

(1) C'est aussi là que le capitaine perdit la filière de corail que lui avait donné le roi d'Owhère. ( Voyez page 37 de ce volume. )

un tiroir rempli d'or , avec ces mots : « Capitaine , prenez ici ce que vous desirez ; tout est à votre disposition. » Tant de générosité me toucha l'ame ; mais je ne pus accepter ce bienfait.

Les soins obligeans de M. Mils ne se bornèrent point à ma personne , il les étendit sur tous les hommes de mon équipage. Je me plais ici à publier sa belle conduite , qui tranche si fort avec celle de quelques scélérats , ses compatriotes , dont les coups , sous la foi des traités , m'assassinèrent et me ruinèrent en même temps.

Le lendemain du combat , je le priai de conduire mes blessés à Saint-Thomas , pour être échangés contre les soixante-dix prisonniers anglais que j'avais faits , en m'emparant d'un corsaire de sa nation , et qui étaient détenus à Saint-Barthélemy. « Comment , » me dit-il d'un air fort surpris , « vous avez fait » la capture d'un corsaire ! Ah ! je ne suis » plus étonné de votre défense. S'est-il bien » battu ? » — « Je ne lui ai pas laissé le

tombèrent sur moi , ainsi qu'un pilote côtier \* hollandais , de Curaçao , que je reçus dans mes bras.

Malgré tant de ravages causés par la frégate , nous tentâmes de nouveau l'abordage ; mais , par malheur , le pont de la frégate offrait trop d'élévation à notre égard , et ses bastingages dépassaient les bords de plus de quatre pieds. Les matelots , préparés à sauter sur son pont , ne purent en saisir l'occasion. L'ennemi s'écarte un peu de nous , comme étonné de cette audacieuse résolution , continue son feu , et nous crie : « Braves Français ! amenez votre pavillon ! »

---

\* Il fut atteint de treize balles , et d'un coup de biscaïen qui lui traversa les deux joues entre les mâchoires , sans lui briser une seule dent. Son corps devint tout noir. Le lendemain il demanda un verre d'eau-de-vie , que les chirurgiens lui refusaient dans son état qu'ils croyaient désespéré. Je le lui fis donner. On le conduisit à Saint-Thomas. Un an après le combat , j'ai revu à la Guadeloupe ce pilote en bonne santé. On avait extrait toutes les balles de son corps.

*La Liberté*, criblée par plusieurs centaines de boulets, se remplissait d'eau. Je répondis au capitaine que je n'amènerais pas, et que la corvette allait couler bas avec son pavillon; qu'il pouvait envoyer de notre côté ses embarcations, s'il le jugeait à propos, car nous étions hors d'état de le combattre. Son feu cessa soudain. Observant le balancement du vaisseau qui annonçait un très-prochain péril, il fit mettre à la mer sa chaloupe et ses canots avec deux pompes, dans l'espoir de le sauver. Précaution fort inutile.

Les Anglais étant venus à bord de *la Liberté* pour l'amariner, l'officier qui les commandait demanda où était le capitaine de la corvette. Je me présentai: « Laissez-moi, » lui dis-je, « prendre une malle. » Il souscrivit à ce desir; mais, voyant trois pieds d'eau dans ma chambre, je remontai en hâte et m'embarquai sur son canot. Déjà presque tous mes matelots avaient joint la frégate. Le capitaine vint me recevoir sur les

» cocarde de votre nation. » Cet ordre ainsi conçu m'irrita. « Donne-moi » dis-je au sergent « ta baïonnette. » — « Qu'en voulez-vous » faire? » — « Te la passer \* au travers du » corps, si tu as l'insolence de porter la » main sur mon chapeau. »

A ces mots qui, je l'avoue, n'offraient rien de poli, le sergent courut tout effrayé porter ses plaintes à l'officier du poste. Celui-ci vient m'apprendre que l'ordre était positif de faire tomber la cocarde de tous les Français. « Vous pouvez, » répondis-je, « insérer » dans votre rapport que je n'ôterai pas » cette couleur de mon chapeau, parce que » la justice exige un acte de réciprocité; » que les Anglais pris à la Guadeloupe ont » conservé la faculté de porter leurs épau- » lettes et leur couleur; qu'ils n'ont à ce » sujet jamais reçu la moindre insulte; » qu'en conséquence d'une telle faveur » accordée à ces prisonniers, j'ai le droit,

---

\* Encore un juron.

» dans la même circonstance, de la réclamer  
» pour moi ; que, dans tous les pays du  
» monde, je porterai cette cocarde illus-  
» trée par tant de victoires, et que je me  
» crois autorisé à traiter de lâche le premier  
» Français sur ce bord qui arrachera la  
» sienne. »

Tous les prisonniers français, au nombre de deux cents, s'écrièrent : *Vivent la cocarde et la nation française !* Les Anglais nous regardaient avec un grand étonnement ; ils appréhendaient même une révolte parmi nous ; c'est pourquoi le jour suivant des embarcations vinrent nous séparer. On mit huit ou dix hommes dans chacun des canots ; l'on nous dispersa sur des vaisseaux et des frégates ; mais la cocarde fut conservée.

Ainsi qu'il m'en avait prévenu, le capitaine Mils arriva sur la rade, dans la frégate *l'Alarme*. Il vint à bord du *Britannia*, où l'on m'avait transféré. Je n'ai jamais vu autant de politesse dans un marin : il m'accabla d'honnêtetés. « Voilà, » me dit-il, » plu-

» loisir de montrer sa valeur ; je l'ai pris  
» sous le fort d'Antigue. » — « Je vais me  
» diriger vers Saint-Thomas , j'enverrai tous  
» les Français à terre , excepté vous , capi-  
» taine , et vos officiers. »

Arrivé devant cette île , j'écrivis au consul français , le priant de m'adresser une demi-douzaine de portugaises à compte sur les appointements qui m'étaient dus , deux rasoirs , un petit miroir , deux chemises bleues et deux pantalons. Je reçus tous ces objets au retour de la chaloupe.

La frégate appareilla ; elle prit la route de l'île de Tortole pour y relever ses ancres qu'elle avait laissées en filant ses câbles par le bout , avec l'intention de me donner la chasse. On passa deux jours sur cette rade. Le capitaine me conduisit à terre , afin de confirmer par ma voix , au bureau de l'amirauté , la prise de la corvette *la Liberté* , sa submersion à la suite du combat , le nombre d'hommes qu'elle portait , ainsi que celui de ses canons et la grosseur de leur calibre.

Après cette déclaration, la frégate tendit ses voiles pour nous transférer à la Martinique : elle passa dans le sud de l'île de Sainte-Croix que possèdent les Danois. Ayant rencontré une corvette anglaise commandée par l'un des frères du fameux navigateur Cook, le capitaine Mils me fit passer sur ce bâtiment avec mes officiers. Il me recommanda fortement auprès de son collègue, et ajouta qu'il me reverrait dans huit ou dix jours à la Martinique.

Nous fûmes reçus ensuite dans un très-grand navire, mouillé au centre d'une escadre composée entièrement de vaisseaux de guerre. Il y avait trois jours que j'étais dans cette prison \*, quand un sergent tenant une baïonnette à la main, se présente à moi et me dit : « Monsieur le capitaine, par l'ordre » de M. le commandant général de la Martinique, il faut ôter de votre chapeau la

---

\* On nous y laissa deux jours sans nourriture.

chien , exhalant une odeur insupportable , couvraient tous les lits. Il y avait déjà six jours que j'habitais ce triste et misérable réduit , quand je me souvins de la lettre écrite par le capitaine Mils. Avant de l'envoyer à la poste , il fallait la montrer au commissaire surveillant des prisons. Un Français lui tenait lieu de secrétaire et d'interprète. Je priai celui-ci de me présenter à son chef. Le commissaire, ayant lu la lettre , me dit en riant qu'elle arriverait bientôt à son adresse.

A la fin de la semaine , il m'annonça qu'il avait l'ordre de m'envoyer avec mes officiers dans un cautionnement \* de mon choix. Comme il me demandait si je desirais aller à Londres , je lui fis connaître que mon faible trésor avait supporté trop d'atteintes pour résider dans une capitale où tout se vend au poids de l'or. « Hé bien , » reprit le commissaire , « vous pouvez habiter , à dix

---

\* On appelle ainsi en Angleterre le lieu où l'on engage sa parole de n'en point sortir sans permission.

» lieues d'ici, la petite ville de Norège \*, où  
» l'on vit à très-bon marché; c'est à coup sûr  
» le meilleur cautionnement qu'il soit en  
» mon pouvoir de vous offrir. Dès demain  
» vous partirez. »

On nous délivra des passe-port pour cette ville. MM. Lesourd mon second, Hamon et Viavant mes deux lieutenants, me suivirent. Le manque d'argent ne nous laissa d'autre ressource que l'usage de nos jambes, moyen d'ordinaire le plus économique à qui ne sait pas donner trop de lenteur à sa marche. Nous fîmes assez gaiement les dix lieues en deux jours.

Le nouveau commissaire des prisons, à notre arrivée, nous retira nos passe-port. Il voulut bien nous indiquer une maison conforme à l'état de nos bourses que le voyage venait encore d'alléger. Nous y

---

\* On a vu dans le premier volume, page 209, qu'il y a une jolie ville du même nom, à six lieues de New-London.

» sieurs bâtimens de transport sur le point  
» de conduire en Angleterre les prisonniers  
» français. Choisissez celui qui vous convien-  
» dra pour y être embarqué. » Parmi les  
quatre navires destinés à ce voyage, je dési-  
gnai *l'Océan*; c'était le plus grand.

M. Mils me prit le lendemain à huit heures du matin dans son canot, et m'amena sur *l'Océan*. Ayant ouvert la chambre du capitaine, il fit réserver pour moi la cabane la plus commode à mon goût. « Avez-vous » de l'argent, » me demanda-t-il, « pour » acheter des vivres ? » — « Je ne possède » pas un sou. » Il forma sur-le-champ par écrit une demande de provisions pour six mois ; ce qui me donna lieu de penser que sa générosité s'étendait sur mes officiers.

Lorsque le capitaine de *l'Océan* parcourut des yeux la longue énumération de ces vivres, il ne put retenir ses ris. Toutefois il commanda que l'on plaçât dans ma cabane un excellent matelas, une couverture non moins bonne, avec un traversin. M. Mils,

continuant ses bienfaits , me dit que j'aurais la table du capitaine , aux soins duquel il sortait de me recommander. Puis me donnant une lettre qu'il adressait à un lord de l'amirauté , pour être mise à la poste dans un port d'Angleterre , il m'embrassa et me souhaita bon voyage (1).

Le jour suivant , les quatre navires de transport mirent à la voile avec plusieurs bâtimens de commerce. Quatre vaisseaux de 74 et deux frégates nous escortèrent. La traversée dura cinquante jours. Nous mouillâmes à Porstmouth. On nous fit descendre à terre pour entrer dans les prisons que l'on nomme *fortune de guerre*.

Je fus très-mal nourri , très-mal couché dans ce lieu. Des couvertures de poil de

---

(1) Voilà comment doivent se comporter des ennemis généreux ! C'est à ces nobles traits que l'on aime à reconnaître le caractère d'une belle ame. O sainte amitié , si des rivaux se comportent ainsi , où donc s'arrêtera ton pouvoir ?

Une guinée par semaine était ma paye. Le prix de mon blanchissage et du charbon pour me chauffer étant acquitté, il me restait trois francs, sur quoi je devais veiller au maintien de mon vêtement.

Une montre d'or, sauvée dans mon dernier combat, me restait; je la vendis deux cent dix francs à un horloger de Norège. Avec ce produit, j'achetai du molleton blanc pour me faire une houppelande, un pantalon, un gilet. Une paire de souliers et des bottines m'étaient aussi nécessaires. J'examinai chez le drapier à quel taux s'élevait ma dépense; il s'aperçut que mes desirs surpassaient mes fonds: « Prenez, monsieur, » me dit cet honnête marchand, « tout ce qui peut vous » convenir dans mon magasin; je n'ai pas » besoin maintenant de votre argent: vous » me l'enverrez quand vous serez en France. »

Je le remerciai beaucoup de cette marque de confiance. Il m'indiqua un bottier, sur la probité duquel je pouvais me reposer. Celui-ci, dès qu'il m'aperçoit, me regarde et

me dit : « Vous êtes prisonnier de guerre ,  
» monsieur ? » — « Oui, je le suis. » — « En  
» ce cas, je dois vous donner de bonne mar-  
» chandise ; je vais vous servir , vous serez  
» content. » Il me fit essayer des bottines et  
des souliers qui s'ajustaient si parfaitement  
à mon pied , qu'il eût peut-être moins bien  
réussi en prenant la mesure pour les faire.

Je me mets en devoir d'en acquitter le  
prix : les bottines valaient une guinée , les  
souliers neuf schellings ; mais le bottier , à  
l'instar du marchand , repousse mon argent  
avec les mêmes motifs et les mêmes expres-  
sions. J'insistai , il persista dans son refus : je  
lui déclare que je serai forcé de lui laisser  
mon emplette , s'il ne consent à en recevoir  
le prix , alors il se décide à l'accepter.

Je retourne chez le drapier , afin de ter-  
miner notre compte. Je devais cent soixante-  
quatre francs , que je lui comptai , moins dix-  
huit francs qu'il me fallait pour le tailleur.  
Le marchand fit encore des difficultés à l'é-  
gard du paiement , voulant toujours ne rece-

louâmes une grande chambre à quatre lits, passables pour de pauvres passants que le malheur ne rend pas trop difficiles. On y voyait une table et quelques chaises. Ce loyer nous coûtait un schelling (1) par jour.

Les officiers faisaient eux-mêmes la cuisine ; ils allaient, chacun à son tour, acheter au marché les provisions. Ils ne me permirent point d'étaler mon savoir-faire dans ces fonctions ; mon talent d'achat fut également hors de mise : on m'exempta malgré moi de toute corvée.

Le pain, fabriqué par un boulanger français, se vendait trois sous la livre, la viande sept ou huit sous. Nous trouvions un grand profit par l'emploi des foies de veau et de cochon, dans des fricassées dont la valeur n'excédait pas trois ou quatre sous (2). Les

---

(1) Environ vingt-deux sous de France. Vingt schellings font la livre sterling.

(2) Etrange vicissitude ! Le capitaine, après avoir possédé plusieurs millions, trouve de l'économie dans

Anglais ne mangent point de ces foies ; ils les jettent aux chiens.

Ayant passé une semaine dans cette chambre, je priai l'hôtesse de m'agréeer comme pensionnaire, en me donnant à loyer un cabinet au rez-de-chaussée, dont la vue s'étendait, par une porte vitrée, sur un fort beau jardin. Elle y consentit sous la condition que son mari donnerait son aveu à cet arrangement. On en parla dans la journée. Le soir, je fus engagé à prendre du thé. L'on convint que je paierais par jour un schelling et demi pour le logement et la pension. Mon déjeûné se composait de fromage et de café. Le thé m'était servi après le dîner, où parmi les mets dominait toujours un excellent rosbif : on me le présentait également au souper. J'étais fort content de mes hôtes, qui remplissaient leurs engagements avec honneur.

---

un plat de foies de trois ou quatre sous, et partagé entre quatre personnes. C'est de cette façon que la fortune se rit trop souvent des mortels.

voir la somme entière qu'à mon retour dans ma patrie.

Au lieu de dix-huit francs de façon, j'en payai vingt, et le peu de monnaie qui restait dans ma bourse ne put suffire à l'achat d'un chapeau commun de six schellings. J'attendis une seconde semaine pour faire cette légère acquisition. Malgré la pénurie d'argent, le prix de ma pension était régulièrement acquitté\*.

Bien que ma position, examinée sous toutes ses faces, n'eût rien de séduisant, je ne me trouvais pas trop misérable. On nous avait conservé la liberté de la promenade, dans le rayon d'une lieue de la ville. A cette distance était situé un parc magnifique, possédé par l'amiral Rodney (1), qui prit en

---

\* Tous ces minces détails ennuieraient indubitablement le lecteur, s'il ne devinait mon intention de publier des traits qui honorent la classe marchande de l'étranger.

(1) Voyez *l'Histoire de l'esclavage de Dumont*.

1781, sur les Hollandais, l'île de Saint-Eustache. Chaque fois que je dirigeais mes pas vers ce parc, j'aimais à me rappeler que j'avais contribué à la reprise de la même île, en transportant sur la corvette *la Liberté* les troupes appelées à cette nouvelle conquête.

Mon séjour à Norège durait depuis deux mois, et le chagrin de reposer dans une longue inutilité commençait à me faire sentir son amertume : il est en effet bien cruel pour un cœur né patriote de tomber dans l'impuissance d'être utile à son pays ! J'aspirais avec ardeur au moment où la fortune me permettrait de reprendre un commandement pour acquérir l'honneur d'un combat glorieux aux armes françaises. Comme ce doux espoir flattait ma pensée, je me rends le samedi, jour de paye, chez le commissaire. Il me jette dans quelque surprise en intervertissant l'ordre ordinaire ; car, au lieu de commencer par moi son paiement, il le verse dans les mains de tous les prisonniers. Dès qu'il les eut renvoyés, il s'excusa poli-

ment de m'avoir laissé attendre un peu de temps ce que l'on me devait.

« J'ai des ordres, » continua-t-il, « de vous »  
» adresser une proposition. » — « Laquelle? »  
— « Souhaitez-vous de passer en France? »  
— « C'est demander à un malade s'il aspire »  
» à guérir; oui, certes! et faites-moi partir »  
» de suite. » — « Oh, non, pas si vite; il »  
» faut auparavant prendre un engagement? »  
— « Voyons-le. » — « Vous allez jurer par »  
» écrit que, durant toute la guerre présente, »  
» vous ne porterez point les armes contre »  
» les Anglais ni contre leurs alliés. » — « Un »  
» tel engagement, monsieur, est impos- »  
» sible. » — « Pourquoi? » — « Parce qu'il »  
» est aussi contraire à mon honneur qu'à »  
» mes vœux; car je dois vous déclarer sans »  
» réserve qu'aussitôt que j'aurai recouvré »  
» ma liberté, si la guerre continue de sé- »  
» parer les deux peuples, j'emploierai tous »  
» les moyens de servir ma patrie. La seule »  
» condition que mon état présent me per- »  
» mette de souscrire, c'est que mes armes ne

» seront jamais tournées contre la Grande-  
» Bretagne et ses amis, tant que le destin  
» n'aura point favorisé mon échange avec un  
» ou plusieurs de vos compatriotes. »

Après cette déclaration sortie du fond de mon cœur, le commissaire me donna la guinée d'usage, et me renvoya dans mon cautionnement, en me disant : « Monsieur » Landolphe, vous êtes un *obstinette*. »

Rentré dans mon logement, je communiquai ce dialogue aux Français : ma résolution fut applaudie des uns, et trouva des censeurs dans les autres; mais le langage de ceux-ci me fournit la preuve qu'ils manquaient d'idées exactes sur le véritable point d'honneur.

Une autre semaine venait de s'écouler; je me présentai pour recevoir la paye comme à l'ordinaire. Le commissaire, cette fois, me prie d'attendre quelques moments, en me faisant observer qu'il allait bientôt me communiquer un objet intéressant. Je me retire au fond de l'appartement. Lorsqu'il eut terminé ses paiemens et congédié ceux qui les

avaient touchés, il vint à moi : « Hé bien ,  
» M. Landolphe, voulez-vous aller en France  
» aux conditions stipulées, il y a huit jours ? »  
— « Non , monsieur. Je ne veux revoir mon  
» pays qu'avec l'engagement que vous con-  
» naissez. » — « Je vois bien que vous  
» êtes toujours un *obstinette*. Donnez-moi  
» le nom de vos officiers ; prévenez - les  
» que vous partirez ensemble lundi pro-  
» chain. »

Cette heureuse nouvelle méritait un pro-  
fond remerciement, qui fut suivi du paiement  
de ma guinée, avec celui de trois jours de  
plus, correspondant à l'heure de notre em-  
barquement.

Ravi d'aise, je me sens la légèreté d'un  
oiseau, je vole à ma pension. La grande  
nouvelle passe, comme l'éclair, de l'oreille  
au cœur de mes officiers. Je règle mon  
compte avec l'hôtesse ; je donne à mon trop  
honnête marchand ses dix-huit francs, qu'il  
s'opiniâtrait encore à refuser. Toutes mes

dettes étant payées, trente francs composaient le fonds de ma bourse.

Embarqués le lundi dans un bâtiment parlementaire, nous arrivâmes sur la rade de Cherbourg le mardi à neuf heures de la matinée. Il y avait là un vieux vaisseau (1)

---

(1) *Le Brillant*, dont j'ai parlé dans une note du tome 1, page 291. On m'a conduit à bord de ce vaisseau en 1794, lorsque je faisais partie de l'équipage du brick *la Thérèse*. Il était effectivement très-vieux. Beaucoup d'années venaient de s'écouler depuis qu'il en avait passé onze dans l'Inde. Le capitaine est arrivé à Cherbourg en décembre 1794. C'est la veille de Noël que j'ai fait naufrage sur cette rade.

L'évènement qui place l'auteur et l'éditeur de cet ouvrage dans la même carrière, au même port, au même hôpital, dans la même année, au même mois, au même jour est assez curieux pour l'observateur, surtout quand on saura que M. Landolphe a résisté aux sollicitations de Laharpe, de Bernardin de Saint-Pierre, de M. Falconet et d'autres gens de lettres, qui l'ont plusieurs fois pressé de leur confier la rédaction de ses

en station. Un officier vint à bord du parlementaire afin de nous reconnaître , mais sans daigner nous dire un mot. Il s'en retourna comme il était venu , c'est-à-dire avec une langue immobile. Cette rare discrétion ne le portait cependant pas à l'oubli des subsistances qui nous devenaient si nécessaires , ayant jeûné toute la journée.

---

*Mémoires* , tandis que , vingt ans plus tard , j'ai deux fois refusé l'honneur de m'en charger.

Puisque cet endroit me fournit l'occasion de citer deux écrivains très-justement célèbres , je dois exprimer le regret , dont tout homme après m'avoir lu sera pénétré comme moi , que l'un ou l'autre de ces auteurs n'ait pu prêter son grand talent à cette production , particulièrement à l'époque où les *Voyages* étaient si fort en possession de plaire au public. On eût sans doute accordé le temps nécessaire à leur travail ; au lieu que je me suis presque forcément imposé l'obligation de le faire et publier en quelques mois , lorsqu'il aurait fallu y consacrer au moins deux années. C'est donc une singularité de plus que l'on doit ajouter au second paragraphe de cette note.

A trois heures de l'après-midi , je n'ose dire de l'après-dînée pour nous , car la voix de nos intestins sollicitait trop éloquemment le repas du milieu du jour , plusieurs chaloupes furent dépêchées vers notre navire , à dessein de nous prendre et de nous transporter à terre. On comptait environ cent soixante hommes venus sur le parlementaire. Nous passâmes tous entre deux rangs de soldats. En touchant la terre : « Où nous conduisez-vous , » dis-je à leur officier. Il me répond avec autant de politesse que de gravité : « Comme vous arrivez des prisons » d'Angleterre , nous vous menons à l'hôpital , pour vous offrir tous les secours dont » vous aurez besoin , et vous visiter tous » scrupuleusement , afin que l'on soit assuré » que vous n'apportez pas ici quelque maladie contagieuse. »

On nous fit monter dans un vaste bâtiment , ancienne maison des religieux de je ne sais quel ordre , et convertie en une immense prison. On me plaça dans une

longue salle garnie de lits, pour coucher avec un inconnu. Cet arrangement ne me plut point. L'infirmier, qui avait toute l'encolure d'un vrai geolier, tenta de se faire obéir. Ses façons de parler produisirent entre nous deux la dispute la plus vive. Il eut recours à la garde, qui me signifia d'éviter le bruit, si je ne voulais être réduit à la raison.

Je dis tranquillement au caporal : « Je ne » suis point naturellement tapageur ; mais je » vous déclare qu'aucune force armée ne me » fera reposer à côté d'un individu que je ne » connais point ; j'aime beaucoup mieux » coucher sur le carreau. Que répondrez- » vous à cela ? » — « Rien. » En s'en retournant, je l'entends dire aux soldats : « Voilà » un marin qui a de la tête ! »

La garde étant sortie, on apporta dans les paniers des morceaux de pain noir comme de la suie, pesant environ une demi-livre. Chaque homme prit son morceau : je reçus le mien sans marquer de répugnance.

Un infirmier passa près de moi dans cet instant. Je le priai de me procurer un lit pour moi seul. Ma prière est appuyée par un schelling que je lui glisse dans la main ; il y jette la vue à la lueur d'un réverbère , et remarquant que c'est une pièce d'argent , il me dit : « Citoyen , soyez tranquille , je vais revenir » bientôt. »

Un quart-d'heure après ces mots , il m'emmena tout au bout de la salle , où un bon lit m'était préparé. On voyait à côté , sur une petite table , un morceau de pain blanc , une tranche de jambon , avec un pot de bière. Le plus violent appétit me fit avaler promptement et la bière et le jambon. Je me couchai , puis je dormis d'un sommeil *sterling* , comme le disent les Anglais.

On vint m'avertir , le lendemain , de me rendre au conseil. Celui qui fut chargé de ce soin m'appela d'une voix si forte que toute la salle trembla. « Monte au comité , » me dit ce nouveau Stentor , « on est assemblé ; » l'on t'attend. » Je parais et vois sept hom-

mes , la tête couverte d'un bonnet rouge, réunis autour d'une table, trois de chaque côté, le président tenant le haut bout. On me fit asseoir à l'autre extrémité, mais à une distance respectueuse.

Voici mon interrogatoire, que je ne dois point passer sous silence, quoique les réponses soient à peu près connues par tout ce que j'ai rapporté : « Tes nom et prénoms ? » — « Jean-François Landolphe. » — « Ton âge ? » — « Je suis né en 1747. » — « Ton pays ? » — « Auxonne ( Côte - d'Or ). » — « Qu'as-tu fait ? » — « Depuis 1766, j'ai suivi la carrière maritime. Je suis maintenant enseigne de vaisseau. On m'a confié la direction d'une corvette de la république, nommée *la Liberté*, armée à la Guadeloupe. J'ai combattu la frégate anglaise *l'Alarme*, de trente-deux pièces de 32, quand je n'en avais que seize de 4. Après une action fort opiniâtre, il m'a fallu céder à la force : ma corvette a coulé bas. Le capitaine ennemi m'a sauvé du nau-

» frage , avec le reste de mes gens. Conduit à  
» la Martinique , ensuite sur un transport ,  
» puis à Porstmouth au mois d'octobre der-  
» nier, j'arrive d'Angleterre, comme vous  
» devez le savoir. » — « Dis-tu la vérité ?  
» quelqu'un te connaît-il ici ? peux-tu t'ap-  
» puyer du témoignage d'un ou de plusieurs  
» individus qui sont venus d'Angleterre avec  
» toi ? »

— « Sans doute. Mes premiers compagnons  
» d'infortune sont mes officiers. Vous pouvez  
» les interroger. Mon second se nomme Le-  
» sourd ; je dois reconnaître, avec un grand  
» plaisir, qu'il mérite l'application de la moitié  
» de son nom dans un combat, car il est sourd  
» au feu comme aux menaces de l'ennemi.  
» Mon lieutenant Hamont est muet en pareille  
» circonstance , mais son active intrépidité  
» mérite l'éloge de tous ses rivaux de gloire.  
» Le citoyen Viavant , mon autre lieute-  
» nant , pensionnaire de l'Etat , pour avoir  
» laissé une de ses jambes dans le combat de  
» la frégate *la Minerve* contre une frégate

» anglaise, s'élance aux hunes avec sa jambe  
» de bois comme le plus agile matelot, et  
» montre une grande habileté à jeter les  
» grenades sur le pont des Anglais. Ecoutez  
» ces braves officiers, vous saurez d'eux si  
» j'ai dit la vérité. »

Le comité, paraissant satisfait de cet éclaircissement, me renvoya. Il manda néanmoins mes officiers l'un après l'autre, afin de les entendre séparément. Leur interrogatoire étant achevé, l'on nous rendit la liberté au moyen de cartes de sortie, dont l'effet nous amena devant le commissaire de la marine. Celui-ci nous délivra des passe-ports à moi et à Viavant pour Paris, à Lesourd et à l'autre officier Hamont pour Nantes \*. Nous reçûmes tous des frais de route.

On me donna six mille francs en papier-monnaie, somme qui me parut exorbitante ; mais le commissaire mit le comble à ma surprise en ajoutant ces mots : « Si cela ne

---

\* Chacun devait se rendre à son département.

» suffit pas pour le voyage de Paris, vous  
» pourrez vous présenter à la municipalité  
» du lieu où l'argent vous manquera ; vous  
» y recevrez à l'ouverture de votre passe-  
» port le supplément nécessaire au reste  
» du chemin.

J'avais le dessein, avant de commencer mon voyage, de passer quelques jours à Cherbourg, en vue d'examiner les travaux du port. J'allai prendre un logement à l'hôtel de France. Après le dîner, je demandai la carte de ma dépense. « Citoyen, je n'en » donne point, » me dit le chef, « il me » faut deux cent cinquante francs comptant » pour la journée. Les provisions augmen- » tant journellement, demain vous me paye- » rez trois cents francs ; et je dois vous avouer » que si je vous traite avec tant de faveur, » c'est qu'arrivant des prisons d'Angleterre, » votre situation me touche l'ame. » J'ouvrais de grands yeux et de plus grandes oreilles à ce langage. Du reste, j'acquittai le lendemain les cent écus : en recevant cette somme,

il m'annonça que le jour suivant la verrait encore augmenter.

Alors, épouvanté de ces énormes frais, je ne songeai plus qu'à fuir au plus tôt un pavé si brûlant : le troisième jour j'étais parti. Mes officiers m'accompagnaient. Nos jambes s'exerçaient sous le fardeau léger, consistant en un petit paquet sur le dos, qui renfermait toutes nos richesses. A chaque auberge, où l'appétit aiguillonné par la marche nous forçait d'entrer, les premiers mots roulaient toujours sur la question de savoir si nous avions du pain. « Hélas ! non, » répondions-nous d'un ton piteux, et fort capable, en vérité, d'attendrir les cœurs durs. — « Tant pis pour vous ; il nous est » impossible de vous en donner. Allez à la » municipalité ; montrez vos passeports ; » vous en recevrez, comme prisonniers de » guerre. »

Nous volions à cette municipalité, car la faim donne des ailes quand elle ne va point jusqu'à la défaillance : deux pains noirs de

trois livres chaque étaient le prix de la course, nourriture suffisante pour la journée, puisque le petit havresac en renfermait toujours un reste. Même demande, même réponse, même démarche tout le long du chemin.

Il est assez rare que de gais ou tristes pèlerins puissent entreprendre et terminer une route d'une certaine étendue, sans rencontrer ce qu'on appelle vulgairement une aventure. Aussi fûmes-nous appelés à faire cette expérience.

A quelques lieues au-delà de Caen, vers les deux heures de l'après-midi, huit hommes armés d'un fusil à deux coups nous entourèrent, en criant : *Halte-là ! qui êtes-vous ? où allez-vous ?* « Nous sommes, » leur dis-je, « des marins sortis des prisons d'Angleterre ; nous retournons paisiblement » au pays qui nous a vus naître. »

Un d'entre eux, s'approchant de moi, jeta les yeux sur les boutons de mon habit. Comme il lut, autour de l'ancre, les mots *marine*

*militaire*, il dit à ses camarades : « Ce sont  
» de braves gens qui ne nous font aucun  
» mal. » Puis se tournant de notre côté : « Où  
» coucherez-vous, cette nuit ? » — « Vérita-  
» blement, messieurs, nous l'ignorons, car  
» ce pays nous est inconnu. » — « Hé bien,  
» si vous desirez nous suivre, nous vous  
» conduirons dans un bon lieu ; soyez as-  
» suré que l'on vous recevra de manière à  
» ce que vous n'aurez aucun regret d'avoir  
» accepté ce gîte. » — « Messieurs, votre  
» ton et vos manières annoncent des per-  
» sonnes sur lesquelles on peut compter,  
» nous mettrons beaucoup d'empressement  
» à vous suivre. »

On arriva, vers le déclin du jour, dans un village situé sur une éminence. Nous entrâmes dans une petite auberge, à l'enseigne de *la Civette*, tenue par une veuve. On remarquait, pendus au croc, un fort dinde plumé, plusieurs poules et un gros gigot. « Ma bonne mère, » dit un de ces messieurs à l'hôtesse, « vous voyez ici douze

» *lurons* qui tous ont un grand appétit. Dé-  
» crochez ce dinde, le gigot et deux volailles.  
» Faites-nous souper sur l'heure. Donnez-  
» nous une chambre particulière. En atten-  
» dant que tout soit cuit, apportez quatre  
» bouteilles de vin sur la table : nous ne  
» boirons pas de cidre ce soir. »

Ces façons de commander le repas, qui coulaient de source de la bouche de ces messieurs, en révélant à mes compagnons et à moi l'usage de nos introducteurs, nous surprit fort. Nous nous regardâmes quelques secondes comme des gens sur le visage desquels se manifeste l'embarras ; puis je représentai très-humblement à ces *lurons*, que des prisonniers de guerre ont autant et quelquefois plus d'appétit que des hommes en liberté, mais qu'il est bien rare aussi que leurs facultés pécuniaires puissent soutenir la volonté de le satisfaire. — « Soyez tranquilles, » votre écot sera réduit à très-peu de chose. » Vous passerez sans doute ici la nuit ? » — « Oui, messieurs. » — « Bonne mère, vous

» fournirez un excellent lit à ces braves ma-  
» rins. Quant à nous , nous partirons après  
» le souper. »

On servit le repas dans une belle pièce. Le misérable état de notre porte-feuille , réveillant nos idées à la vue d'une table excellente, nous fit encore hésiter à nous y asseoir ; mais ces honnêtes chevaliers français , ne voulant pas laisser ainsi les choses imparfaites, vinrent tous les huit nous prendre par le bras : « Allons, messieurs , nous brûlons  
» du desir de vous régaler et de boire à vos  
» santés. » Il n'était plus possible de reculer devant une si grande politesse , sous peine de passer pour des hommes un peu trop grossiers ; c'est pourquoi nous nous laissâmes doucement entraîner vers le banquet.

Nous signalâmes la faim qui nous pressait sur tous les morceaux que l'on nous offrit. Le vin les arrosait souvent , et toujours avec délices. On fut gai , l'on causa beaucoup , l'on s'amusa. Le souper fini , ces messieurs demandèrent la carte. La veuve l'ayant pré-

sentée, un seul se leva, la paya, en nous disant avec courtoisie : « Messieurs les marins, vous ne devez rien; tout est acquitté. » Nous sommes ravis d'avoir rencontré de valeureux hommes tels que vous. Allez reposer tranquillement dans votre lit, comme sur un vaisseau dans le calme, en pleine paix. Adieu, messieurs; nous vous souhaitons le bon soir, ainsi qu'un bon voyage. » Ils prirent leurs fusils et s'en allèrent.

Sur les sept heures du matin, l'hôtesse accourut à nous en pleurant; elle nous apprit que les *lurons*, ces chevaliers français, qui nous avaient si bien traités, étaient des hommes tout autres que ceux que nous imaginions! « Ah! » s'écria cette femme, « que vous êtes heureux d'avoir rencontré une bonne veine de leur humeur! Sachez que vous buviez et mangiez hier soir au milieu d'une bande de chouants! oui, d'une bande de chouants! En sortant de l'auberge, ils ont tiré plusieurs coups de

» fusil sur le brigadier de la gendarmerie ;  
» et l'ont tué. Un détachement de hussards ,  
» en cantonnement dans les environs , est à  
» la poursuite de ces assassins \* . »

Ayant écouté la veuve de *la Civette* , avec une surprise encore plus forte que n'était l'accueil des *lurons* , nous continuâmes notre chemin , sans l'interrompre , jusqu'à Rouen. Là , les deux officiers Lesourd et Hamont m'abandonnèrent pour se rendre à Nantes. Viavant me suivit jusqu'à Paris.

La recherche de mes parents fut l'objet de mes premières démarches. J'allai directement à la demeure où je les avais laissés en 1786. Je ne les trouvai plus ; on ignorait leurs noms (1). Tel est le grand mouvement

---

\* Nous vîmes effectivement ces cavaliers courir après eux.

(1) On a vu la même chose dans l'*Histoire de l'esclavage de Dumont*. « Soudain je vole au toit paternel ;  
» je frappe ; on ouvre ; je m'explique. Hélas ! on ne  
» sait ce que je veux dire ; mon père y est inconnu ;  
» sa maison a changé de propriétaire. »

de cette capitale, que les connaissances s'y font en un quart d'heure et s'oublient avec la même promptitude. Les relations deviennent si fort multipliées qu'il est rare d'y voir des liaisons d'amitié long-temps sensibles. On se voit, on se parle, on se quitte, et tout est fini : c'est la lanterne magique animée.

Conservant quelque indécision dans l'esprit sur le point où devaient tourner mes pas, je la rompis en songeant au domicile d'un de mes plus intimes amis. Il demeurait auprès de la barrière de Mesnilmontant. Dès qu'il me voit, M. Lécouste \* me reconnaît et se jette dans mes bras : « Bon Dieu ! d'où » venez-vous ? » s'écria-t-il. — « Des prisons » d'Angleterre. » — « Qu'avez-vous donc fait, » depuis tant d'années que nous n'avons » reçu de vos nouvelles ? » — « Vous racon- » ter mes actions depuis 1786 n'est pas l'af- » faire d'un instant, souffrez que nous en » parlions plus tard. » — « Vous avez besoin

---

\* Il était Normand, et ancien employé supérieur de la ferme générale.

» de prendre un peu de nourriture? » —  
« Non, d'aucune. Dites-moi bien vite, je  
» vous prie, dans quel état se trouve M. Pon-  
» teney \* et madame Faraguet \*\* sa sœur. »  
— « M. Ponteney a cessé d'habiter Paris ;  
» ayant fait l'acquisition d'un très-beau do-  
» maine à Pantin, il y demeure avec sa sœur.  
» Couchez-ici ; demain nous irons les voir  
» ensemble. »

La nuit étant fort avancée, j'acceptai l'offre de mon ami, dont il m'est impossible de trop louer les attentions envers moi : si cet écrit lui tombe entre les mains, il saura combien ses procédés m'ont touché.

Après le déjeûné, nous montâmes sur les hauteurs de Belleville, où je m'arrêtai quelques moments pour contempler à mon aise l'une des premières villes du globe, ses nombreux monuments, les sites ravissants qui l'entourent, et le beau fleuve dont les eaux mouillent ses bords en deux parties presque

---

\* Ancien payeur général de la trésorerie.

\*\* Aujourd'hui mon épouse.

égales. Nous traversâmes ensuite les prés de Saint-Gervais si riches en effets pittoresques, et nous arrivâmes au délicieux séjour de M. Ponteney.

Depuis neuf ans l'on me croyait mort. Quel fut l'étonnement du frère et de la sœur en me revoyant ! Ils me prirent pour une ombre durant deux secondes, tant ma présence les frappait. La réalité de nos embrassements dissipa cette courte illusion. Après des milliers de questions, suivies de mes réponses, le dîner fut servi. M. Lécousté resta jusqu'au soir. On disposa pour moi une fort jolie chambre, dans le but de me la faire habiter autant que je le souhaiterais ; on y ajouta l'aimable proposition de pourvoir à tous mes besoins.

J'allai, dès le lendemain, aux bureaux du ministère de la marine. On m'envoya dans celui de M. Dessaint, chef de l'inscription des marins. Je lui exhibe mon passeport, qui lui passe rapidement sous les yeux.  
« Votre navire n'a pas été armé en France ,

» et nous considérons comme nuls les ar-  
» mements faits aux colonies. » — « Vrai-  
» ment, cela est nouveau ! Les marins fran-  
» çais, servant la patrie au fond même de  
» la Cochinchine, sont-ils moins néces-  
» saires, moins habiles, moins dévoués que  
» ceux qui montent des vaisseaux armés  
» dans un port de France ? » Cette réponse  
n'eut pas du tout l'air de plaire à M. le chef  
de l'inscription, car, fâché jusqu'à la pâleur,  
il me dit avec beaucoup de véhémence : « Il  
» faut que vous alliez vous présenter à  
» Rochefort devant le conseil de guerre. »  
« — J'y consens volontiers : délivrez-moi  
» un passe-port. »

Prenant une feuille de papier, il y écrit  
ces mots : « Il est ordonné au citoyen Lan-  
» dolphe, *matelot*, de se rendre à Rochefort  
» et de se présenter au commissaire des  
» classes, pour recevoir les ordres du com-  
» mandant des armes, etc. » A la vue de cette  
feuille, je lui parle ainsi : « Monsieur, per-  
» mettez-moi de vous dire que vous ne savez

» ce que vous faites. J'ai bien certainement  
» une grande considération pour la classe  
» des matelots ; mais daignez reconnaître  
» que, depuis beaucoup d'années, j'ai cessé  
» de l'être ; que mon grade de capitaine au  
» long cours équivaut, selon la loi, à celui  
» d'enseigne de vaisseau. » Mon homme parut  
irrité. « Vous partirez comme matelot ! » —  
« Je ne partirai point. Reprenez votre passe-  
» port. » Il a recours aux gendarmes ; il en  
appelle deux. Je lui adresse un grand vers,  
sans m'en douter :

« Qui n'est pas criminel, ne craint point les gen-  
» darmes ! »

Sa fureur était au comble.

L'éclat de cette dispute amena de mon côté  
M. Poissonnier, chargé de la délivrance des  
passe-ports. Ce commis desira voir le mien.  
Quand il lut mon nom, il me demanda le  
lieu de ma naissance : « Auxonne. » Il me  
saute au cou : « Ah ! vous êtes le fils du  
» meilleur de mes amis. Ne partez pas. Je

» vais compulser les registres. J'y ai remar-  
» qué que vous êtes désigné pour obtenir  
» un avancement. Venez demain à deux  
» heures, je vous ferai paraître devant le  
» ministre de la marine. »

On conçoit que je me gardai bien de manquer au rendez-vous. M. Poissonnier me fit placer à l'extrémité de la salle d'audience. Le ministre \*, ayant écouté tous les sollicitateurs, allait rentrer dans son cabinet. M. Poissonnier courut à lui, en disant : « Souffrez que j'aie  
» l'honneur de vous présenter un marin qui  
» a bien mérité de la patrie. » Au même instant, il montre au ministre un registre constatant ma nomination, par un décret de la convention nationale, au grade de lieutenant de vaisseau, et l'envoi du brevet avec le décret à la Guadeloupe.

Le contre-amiral Truguet m'accueillit parfaitement ; mais il me dit : « Je ne peux vous  
» mettre en activité avant que vous ayez subi

---

\* C'était le contre-amiral Truguet.

» un jugement d'un conseil militaire. Re-  
» venez demain , je vous ferai donner un  
» double de votre nouveau grade , ainsi  
» qu'un passe-port pour Rochefort. » Je  
reçus mon titre : la promotion est datée du  
19 fructidor an III ( 5 septembre 1795 ).

Au mois de nivôse suivant ( janvier 1796 ),  
l'ordre d'aller à Rochefort me parvint. Je  
parus en germinal au conseil de guerre ,  
tenu à bord du vaisseau amiral. Je fus ac-  
quitté à l'unanimité, touchant la perte de la  
corvette *la Liberté*. Le jour qui suivit mon  
jugement , je sollicitai du commandant des  
armes , Lelarge , la permission de retourner  
à Paris pour y terminer quelques affaires  
de famille. Cet officier me témoigna le regret  
d'être obligé de me donner un refus, en ce  
que l'autorité supérieure lui avait défendu  
la délivrance des congés aux officiers qui  
voudraient s'absenter de son département.  
Il me conseilla de m'adresser directement  
au ministre et me proposa de faire passer  
ma lettre avec sa correspondance. En accep-

tant son offre , je suivis ce qu'elle renfermait. Dix jours après ma demande , la permission me fut accordée. Je revins donc à la capitale. Je visitai les bureaux. On y visa mon passe-port. J'obtins aisément une prolongation de séjour.

Le 13 messidor an IV ( 1<sup>er</sup> juillet 1796 ) me vit élever au grade de capitaine de frégate , avec le commandement de la corvette *la Vénus* , de vingt-deux pièces de 8 , armée à Rochefort. Le ministre ayant souhaité de m'entretenir particulièrement , le chef de la première division M. Forestier \* , m'introduisit dans son cabinet. Le nouveau ministre , M. Pléville le Peley , me fit asseoir. « J'ai » confiance en vous , » me dit-il ; « c'est ce » qui me porte à vous charger d'une mission » délicate sur *la Vénus*. Vous transporterez » dans une de nos colonies , qui en a grand » besoin , des troupes , des munitions de

---

\* Depuis conseiller d'État , intendant de la maison du Roi.

» guerre, et des sommes considérables. Dis-  
» posez - vous à partir sous le plus bref  
» délai. »

J'épuisai devant le ministre toutes les formes de la politesse et du remerciement pour une si haute faveur, et je profitai de tant de bienveillance pour le prier de m'accorder un retardement de huit jours, qu'exigeait encore le règlement de mes affaires ; ce qui me fut donné de bonne grâce.

En arrivant à Rochefort, je trouvai la *Vénus* tout armée. Le commandant d'armes me fit reconnaître par un officier de l'état-major, en qualité de capitaine de cette corvette. L'équipage était complet. On embarqua les barils qui renfermaient l'argent : je les déposai dans les coffres de la grande chambre, sous ma surveillance immédiate. Au bout de quelques jours je descendis la rivière, et vins mouiller sous la protection du fort de l'île d'Aix. C'est en ce lieu qu'une compagnie d'artilleurs monta sur mon bord.

J'appareillai au mois de thermidor. On fit un appel ; nul ne manquait. Nous quittâmes le lendemain le pertuis d'Antioche. Mon second s'approche alors de moi et me dit : « Capitaine, grande nouvelle ! » — « Quoi ? » — « *La Vénus* a mis au jour, cette nuit, » deux belles femmes. » — « Qu'entends-je ? » — « Comment des femmes ont-elles pu s'introduire ici, sans la connaissance des officiers de garde ? » Je montrai de l'humeur. L'officier se mit à rire, et continua de cette manière : « En venant à bord, vous avez emmené vous-même une de ces dames dans votre canot, il y a trois jours ; un beau manteau bleu la couvrait. Vous avez demandé au patron quel était le jeune homme assis sur le devant du canot. On vous a répondu que c'était un perruquier allant à la corvette pour voir un de ses camarades. »

Ce récit augmenta mon humeur. J'ordonnai au second de faire monter sur le pont ces deux nymphes ou ces filles charmantes de *la Vénus*. Je les vois : l'officier avait dit

la vérité sur leur beauté. Il n'y avait rien à retrancher de son éloge. Je les interroge : je veux savoir leur nom , leur âge , et surtout le motif de leur embarquement clandestin ; car si elles me trompaient , ajoutai-je , je me verrais contraint de les livrer au premier port , dans les mains des autorités constituées. Voici la réponse que j'en tire : « Nos » époux sont montés sur votre vaisseau ; » tous deux servent dans l'artillerie , l'un est » capitaine et l'autre lieutenant. Nous avons » très-vivement désiré de les suivre. Ils se sont » adressés au ministre de la marine pour en » obtenir la permission. Un refus positif a » suivi cette démarche. Ayant appris qu'ils » devaient rester en garnison dans une co- » lonie lointaine , notre attachement pour » eux s'est encore accru , comme nos regrets » de ne pouvoir les accompagner. Nous » allions peut-être périr consumées de cha- » grin , si la ruse n'eût secondé le plus ar- » dent de nos vœux. Monsieur le capitaine , » vous avez un bon cœur , veuillez le con-

» sulter pour savoir si nous sommes bien  
» coupables. »

Leur déclaration me tira d'embarras, parce que je craignais, avec une grande apparence de raison, qu'elles ne fussent rien moins que mariées. L'agent comptable reçut l'ordre de leur faire délivrer par le commis aux vivres les rations ordinaires. On leur donna deux grandes cabanes pour elles et leurs époux\*.

Le commandant d'armes, en me remettant les instructions du ministre, me donna les siennes pour éviter la croisière des bâtiments ennemis, qu'il connaissait par les avisos envoyés à la découverte. Quand je fus à quarante lieues du Cap-Finistère, je pris la route la plus directe pour me rendre à Cayenne. Parvenu à la latitude de l'île de Madère, à cinquante ou soixante lieues dans l'ouest,

---

\* Les maris de ces dames, dont l'un, le capitaine, était parent de l'ancien maître de pension, Lepitre, sont venus me voir à Paris, six à sept ans après ce voyage.

j'eus connaissance sur les neuf heures du matin d'un très-grand navire , tenant la même route que nous. Je l'observai , il semblait vouloir m'attaquer. J'ordonne le branle-bas sans dévier. Sa manœuvre m'indique le dessein de se placer devant moi. Ma lunette me le fait reconnaître armé de vingt-deux pièces : « Officiers et soldats! » m'écriai-je gaiement, « ce navire vient de Madère; par » la route qu'il tient , nul doute qu'il n'ait » une destination pour une île anglaise , et ne » soit chargé d'excellent vin. Rien n'est plus » aisé que de nous procurer cette liqueur » en faisant passer sa cargaison sur notre » bord. Qu'en pensez-vous , mes amis? »

Un seul cri se fait entendre : « Oh ! oui , » oui : de bon gré ou de force , cette provision » doit nous revenir. » A la vue de ces heureuses dispositions , j'ordonne de gouverner sur le bâtiment ennemi ; mais , remarquant notre manœuvre qui nous le faisait poursuivre , il renonce à son dessein et prend la fuite. *La Vénus* était fine voilière : à midi,

je le joignis à une portée de canon. On tire contre son bord une pièce du gaillard d'avant, en arborant pavillon français \*. Il se met en travers et riposte à ce coup par une volée entière, qui fut sans résultat.

Je l'attaque alors par la hanche (1), voulant épargner le principal corps du bâtiment, bien convaincu qu'il amènerait son pavillon. De temps en temps, sa batterie faisait feu, mais sans nous causer aucun mal. Je m'approchai de sa poupe, et lui tirai cinq à six coups de canon qui mirent toute sa chambre en débris : le capitaine faillit d'être tué. Voyant trop bien qu'une plus longue résistance lui serait funeste, il se rendit. On l'amarina. Je ne m'étais point trompé. Venant

---

\* Il m'était commandé d'éviter tout combat ; mais j'avais la certitude de prendre ce navire.

(1) Partie de l'arrière d'un vaisseau comprise depuis les grands porte-haubans jusqu'à la poupe, ou si l'on veut, la partie du bordage au-dessous des galeries, depuis le grand cabestan jusqu'à l'arcasse qui est le derrière du gaillard, ou la culasse du navire.

de Madère, son chargement consistait en neuf cents pipes (1) de vin pour la Jamaïque. Je l'envoyai de suite à la Guadeloupe.

Tandis que l'équipage de la prise venait à mon bord, la vigie annonce un navire au vent à six lieues de nous. Je me hâtai de donner mes instructions au nouveau capitaine de cette prise, aspirant de première classe. Je lui commandai de chasser au sud-ouest, et dans le cas de force majeure, de conduire son bâtiment à Cayenne. Déployant promptement toutes ses voiles, il suivit la direction que je sortais de lui indiquer.

Le navire signalé par la vigie était une frégate anglaise qui, voyant deux bâtiments ensemble, imagina peut-être que le combat entre eux était simulé pour la rendre victime de cette feinte, car elle montra beaucoup d'indécision dans sa manœuvre; mais, dès qu'elle observa la séparation de la prise

---

(1) La pipe contient un muid et demi, ou quatre cent trente-deux pintes.

d'avec moi , et que l'éloignement de ce navire lui eut ôté tout ombrage, elle força de voiles de mon côté pour livrer combat. Essayant avec elle la rapidité de ma marche , je remarquai , non sans un vif plaisir , qu'elle était supérieure à la sienne. Je fis carguer mes basses voiles pour l'attendre. Arrivée à deux portées de canon , elle arbora le pavillon anglais , appuyé d'un seul coup sur mon bâtiment. J'y répondis également par un coup , et je l'attendis en travers. Cette manœuvre déconcerta si fort le capitaine ennemi , qu'il n'osa commencer l'attaque.

Débarrassé de ces légères entraves , je continuai ma route pour Cayenne. Pendant ce voyage , je veillai particulièrement à la santé de mon équipage. Je faisais laver le pont deux fois par jour , et l'entrepont une fois la semaine , avec du vinaigre et du jus de citron que j'avais en abondance. Des réchauds pleins de braise ardente , montés sur des roulettes , étaient poussés dans tous les lieux où pouvait régner un mauvais air. On

tirait fréquemment des coups d'espingolle pour détacher les miasmes des parois du vaisseau. Ces détonnations produisent toujours plus d'effet que l'usage des acides et des divers esprits vantés par la chimie. Il est même difficile d'imaginer combien la poudre enflammée avec éclat assainit les lieux renfermés, et qu'habitent une multitude d'hommes trop pressés sur un point. Elle ébranle, d'un côté, les particules d'air vicié; de l'autre, elle renouvelle par une combustion rapide les gaz ambiants des hamacs.

Parmi ces précautions je comptais pour beaucoup la gaieté des matelots; il entraît donc dans mon devoir de les maintenir en cette disposition. Je connoissais un peu la musique; j'en avais pris des leçons à Paris de maîtres estimés. Je les mettais journellement en usage sur la clarinette, depuis six heures du soir jusqu'à huit. L'équipage dansait au son de l'instrument, et je menaçais de priver d'une ration de vin quiconque n'aurait point pris part aux danses de ses

camarades. C'en était assez pour voir sur le pont toutes les jambes sauter en mesure plus ou moins juste.

En approchant des côtes d'Angole, nous observions presque chaque jour plusieurs baleines d'un brun très-foncé, longues de cinquante à soixante pieds, soufflant l'eau en gerbe à une hauteur de quinze ou vingt. Nageant autour de notre vaisseau avec une extrême vitesse, jamais elles ne le touchaient, même en passant sous la quille. J'en ai vu, lorsque j'allais à terre à Malimbe, plonger sous mon canot et reparaître presque aussitôt à quelques toises de là.

Je me suis informé des nègres pêcheurs du Congo, s'ils apercevaient en tout temps ces monstres marins. Ils ne les remarquent, m'ont-ils dit, que durant trois ou quatre lunes, celles d'octobre, de novembre, de décembre et de janvier; ce qui m'a donné lieu d'établir la conjecture que cette espèce de baleines vient annuellement du pôle austral, attirées dans ces lieux par une multi-

tude de gros insectes qu'elles y trouvent , et particulièrement du frai des grands poissons , dont elles paraissent étonnamment friandes.

Certains navires des États-Unis viennent pêcher des baleines à cette côte. J'en visitai un dans ma traversée, qui rapportait douze cents barils d'huile. Le capitaine, parti depuis dix-huit mois de Baltimore, revenait de la mer Pacifique où sa pêche était établie, principalement à l'ouest du Pérou, sur les côtes de Lima. On sait combien le produit de la pêche des baleines est avantageux au commerce. Je vais dire deux mots de la manière dont on les prend aux côtes d'Angole.

Lorsque la vigie en voit une souffler, le vaisseau gouverne de ce côté. A cinq ou six cents toises de là, trois hommes descendent dans un canot, deux pour nager, le troisième pour harponner l'animal. L'instrument dont se sert le pêcheur est différent de celui que l'on emploie ailleurs, car la pointe du dard est accompagnée de deux crocs re-

courbés, au lieu que celui-ci, d'un acier de la meilleure trempe, se compose de deux morceaux ajustés l'un sur l'autre, à-peu-près comme des ciseaux. L'un des côtés est fort tranchant; le dos a trois lignes d'épaisseur, et le côté entier autant de largeur. L'autre morceau n'est établi que pour offrir une résistance quand le dard est entré, parce qu'alors les deux fers s'ouvrent en croix.

Au bout du dard, qui n'a guère que quinze pouces de long, s'adapte une baguette ronde, un peu plus grosse que celle du fusil, d'un fer très-flexible, et longue de cinq pieds: on y joint, au moyen d'une douille, un manche de bois rond, également long de cinq pieds, et gros de quatre pouces; ce qui forme une longueur totale d'au moins onze pieds. A l'extrémité de ce manche, on voit un morceau de plomb de quinze livres. Le harponneur étant auprès de la baleine, se tient ferme debout sur le devant du canot, saisit son instrument par le milieu, le balance avec force dans une ligne presque horizontale: le poids

du plomb lui sert avec un extrême avantage à lancer son dard qui entre de cinq ou six pieds dans le corps de l'animal.

Une ficelle de la grosseur du tuyau d'une forte plume, composée de deux cents fils, et longue de mille brasses, reste, d'un bout, attachée au harpon; l'autre est sur un dévidoir fixé au canot. Aussitôt que l'animal est blessé, il avance droit comme un trait, et avec autant de rapidité : la corde se déroule sans le moindre embarras; autrement le canot et les hommes seraient renversés. La baleine, après une cinquantaine de brasses dévidées, nage en zigzag. A la vue de ce mouvement, on la tire à soi pour lui lancer de nouveaux dards, si elle n'est pas frappée mortellement; il y en a jusqu'à douze dans le canot. Un harpon se vend cent cinquante francs : j'en ai acheté un par curiosité.

Le vaisseau s'approche : des hommes ayant des crochets de fer sous leurs bottes montent sur la baleine, en coupent de grosses tranches que l'on jette dans des chaudières de chacune

deux barriques. On allume les fourneaux avec du charbon de terre : ils sont scellés dans le navire. La graisse de l'animal fond, et forme ce que nous appelons huile de baleine.

J'arrivai à Cayenne sans avoir couru de vrais dangers. Ayant mouillé dans la grande rade, je descendis à terre. J'allai chez M. Jeannet (1), commissaire du directoire exécutif.

---

(1) Voici l'article que lui consacre la *Biographie des Hommes vivants*. « JEANNET, neveu du fameux » Danton, fut, pendant les premières années de la » révolution, maire d'Arcis-sur-Aube, sa patrie, et » fut nommé, en 1792, commissaire du conseil exécutif » provisoire, à Thionville, pendant le siège de cette » place. Envoyé ensuite par la Convention comme » commissaire à Cayenne, il y prononça la liberté » des noirs. Vers la fin de l'année, ses pouvoirs étant » expirés, il revint en France. En 1796, le directoire » le renvoya pour dix-huit mois en qualité de son » agent dans la même colonie. Cette seconde mission » allait finir, quand les déportés du 18 fructidor y » arrivèrent, le 23 octobre 1797. Jeannet exécuta » rigoureusement envers eux les ordres du directoire ;

Il apprit avec joie que j'apportais beaucoup d'argent. On débarqua les barils le lendemain, et les approvisionnements contenus dans la corvette. Quand il sut l'embarquement furtif des deux dames, le commissaire éclata de rire, à ce tour d'une espèce nouvelle. Il voulut les inviter à dîner avec leurs époux, tous les officiers d'artillerie, M. Mauduit, secrétaire du gouverneur, et moi.

Une grande embarcation vint les prendre à bord. M. Jeannet les reçut au quai. On se promena dans la ville en attendant le repas. Ce dîné fut brillant. On dansa le soir et toute la nuit. Le lendemain, nous ne pûmes accepter l'invitation de M. Lerch \*, commandant de la garnison, qui désirait aussi nous

---

» et ils s'en sont plaints amèrement depuis. Accusé de  
» concussions dans ses divers emplois, il a publié à son  
» retour en France, après le 18 brumaire, un *mémoire*  
» en réponse à ces imputations. »

M. Landolphe refusa de transporter les déportés à Cayenne.

\* Il existe.

donner un diné. L'inquiétude d'être attaqué sur cette rade foraine \* pressait mon retour.

Pendant le trajet un ras de marée (1) formait des lames d'une hauteur prodigieuse, qui, prenant la corvette en travers, lui occasionnaient un si violent roulis que nous eûmes infiniment de peine à monter à bord. Le ras de marée, augmentant d'heure en heure, et redoutant des suites fâcheuses de ma position, je pris le parti de filer le câble, d'y mettre au bout une grosse bouée, d'abandonner l'ancre, et d'appareiller pour la Guadeloupe.

Arrivé sans accident sur la rade de la Pointe-à-Pitre, j'y mouillai; puis je me rendis à terre afin de remettre aux commissaires Hugues et Lebas les paquets dont j'étais chargé pour eux. Ils m'annoncèrent que la

---

\* Sans abri.

(1) Courant qui se fait sentir fortement en pleine mer, surtout aux nouvelles et pleines lunes, et presque toujours sans aucun vent.

prise, chargée de vin de Madère, était parvenue à la destination que j'avais marquée. On sortait de la vendre, le vaisseau compris, quinze cent mille francs \*.

Les artilleurs de mon bord étant débarqués, je demeurai aux ordres des commissaires qui m'avertirent de me préparer à une croisière de trois mois. En conséquence, je formai une demande d'approvisionnement.

Je passai huit jours sur la rade. Prêt à mettre les voiles dehors, je reçus mes instructions; c'était de croiser au vent des îles anglaises, vers Tabago, la Barbade et d'autres lieux voisins. Passant au vent de la Dominique, j'eus le bonheur, une semaine après ma sortie, de capturer trois navires, dont

---

\* De toutes mes prises en matériel des vaisseaux, qui se sont élevées à près de quarante-cinq millions de francs au jugement même des Anglais, ni moi ni mes équipages n'avons jamais reçu un sou : cependant il m'en revenait douze parts, comme capitaine. Qu'est donc devenu cet argent ? Dieu le sait....

deux à trois mâts; l'autre était une belle goelette richement chargée. J'envoyai les trois prises à la Guadeloupe; les deux premiers bâtimens y parvinrent heureusement; mais l'ennemi reprit la goelette à la vue d'Antigue.

J'avais confié la conduite de celle-ci à un aspirant nommé Leroi \* que suivaient quelques bons matelots. Les Anglais conduisirent leurs prisonniers à Antigue, et les déposèrent sur un navire en rade. Au bout de trois jours, ces derniers observent un petit bâtiment peu éloigné d'eux. Concevant le hardi projet de l'enlever, ils se précipitent la nuit dans les flots, arrivent sans bruit à la nage auprès du navire, montent à bord, surprennent les trois hommes qui le gardaient. Leroi leur dit: « Gardez-vous de faire un mouvement; si » vous jetez un cri, vous êtes morts! »

Ces audacieux Français coupent le câble, tendent les voiles, et passent auprès d'un

---

\* Il existe.

vaisseau de guerre gardant l'entrée du port. On crie, en demandant à ceux-ci où ils vont. L'un d'eux, qui s'exprimait fort bien en anglais, répond avec le porte-voix : « A la » pêche. » Le vaisseau ne trouvant rien à redire au dessein des prétendus pêcheurs, dont la proie était aussi muette que les poissons, leur permit de passer en toute liberté. Nos prisonniers, qui venaient d'en faire d'autres, arrivèrent tranquillement à la baie de Mahaut. Ce coup d'éclat valut à l'aspirant la conduite d'un corsaire, avec le produit d'une partie de la vente de sa prise.

Le temps de ma croisière étant expiré, je revins prendre à la Guadeloupe les nouveaux ordres des agens du directoire. Je reçus des vivres et recommençai une croisière de trois mois. Allant au vent de la Désirade et de Marie-Galande, je m'avançai autant que cela me fut possible dans l'est de ces îles.

Quinze jours après mon départ, je découvris un très-grand bâtiment à trois mâts, courant sur nous à pleines voiles, les bon-

nettes (1) hautes et basses. Voulant lui donner l'idée que je sortais de la Martinique, je fais gouverner au nord. Le capitaine me croit anglais et n'amène aucune voile. Lorsque je fus certain qu'il ne pouvait m'échapper, je le poursuivis. La corvette marchait bien, je l'atteignis en peu de moments. On lui tire deux coups de canon de chasse en arborant pavillon français. Il appuie le pavillon anglais par un coup de canon de retraite. Je m'approche de l'ennemi à une demi-portée de mes pièces. Six coups de ma batterie lui prouvent mon desir d'engager sérieusement le combat. Loin de le refuser, il se place en travers et lâche toute sa volée. Manœuvrant

---

(1) Voiles que l'on peut gréer en dehors des vergues sur des bouts, aux deux côtés d'un vaisseau quand on marche vent arrière, et vers le vent lorsque l'on va grand largue : elles servent à élargir la voilure du vaisseau. Celles qui sont ajoutées aux voiles de l'arrière deviennent souvent inutiles, en ce qu'elles couvrent ordinairement les voiles de l'avant, qui semblent placées avec plus d'avantage.

pour l'attaquer dans la hanche et l'aborder, sa poupe est entièrement fracassée par plusieurs boulets dirigés sur ce point; mais, comme il redoute un abordage qu'il ne saurait plus éviter, son pavillon descendu m'annonce sa reddition.

J'envoie vers lui un canot monté par un officier, avec ordre de m'amener ce capitaine et d'amariner la prise. L'Anglais se nommait Lioutasse; il était âgé de soixante-cinq ans: c'est l'homme le plus vieux que j'aie rencontré en mer. Il se rendait à l'adresse de son fils, négociant, que depuis fort long-temps il n'avait point vu. Ayant navigué durant plusieurs guerres, et livré divers combats, il succombait pour la première fois dans une attaque. Son navire s'appelait *l'Albion*, de Bristol, allant à la Jamaïque, richement chargé, portant vingt-quatre pièces de 8 et soixante hommes d'équipage.

Cette proie était trop belle pour m'exposer à la rendre; je l'escortai jusqu'à la Guadeloupe. On débarqua tous les matelots à la

Pointe-à-Pitre. On menaçait le capitaine de la prison. Je m'y opposai en m'offrant pour sa caution. Il conserva sa liberté dans la ville seulement. Cet état dura peu ; car ayant proposé aux commissaires d'envoyer un parlementaire à la Martinique pour l'échanger, cet offre de ma part eut leur agrément et son effet.

De nouvelles provisions passèrent à mon bord. On mit une seconde corvette sous mon commandement ; c'était *le Scipion*, de vingt pièces, montée par le capitaine Régis, enseigne de vaisseau. Nous allâmes croiser de conserve<sup>(1)</sup> au vent des îles anglaises, à cent lieues dans l'est de la Martinique. Nous courions des bordées au nord depuis la latitude de Tabago jusqu'à celle d'Antigue, ensuite d'autres bordées au sud. Ces promenades durèrent un mois. Comme nous étions, un jour, à trente lieues dans l'est de la Martinique, on découvrit à huit heures du ma-

---

(1) Croiser ensemble.

tin une flotte de cent vingt à cent trente voiles, qui se dirigeait vers cette île. L'aspect d'un si nombreux convoi nous réjouit dans l'espoir de faire des captures productives; mais, disposés à l'attaque des ailes de la flotte, nous reconnûmes, à cinq lieues, six vaisseaux de guerre avec autant de frégates, qui l'escortaient; deux de celles-ci se détachèrent des autres pour me chasser, et deux encore se portèrent sur *le Scipion*.

Donnant le signal à cette corvette d'une manœuvre indépendante de la mienne (1), j'essayai de gagner au vent, mais en vain. Je fus contraint de fuir vers Sainte-Lucie. Approchant de la Martinique, une frégate anglaise qui sortait de la rade courut sur moi; de sorte que, poursuivi par trois frégates, il ne me restait plus qu'un seul moyen de salut, c'était de passer sous le vent de Sainte-Lucie, en avançant toujours: j'y réussis. Les frégates n'osèrent suivre leur projet, de peur d'être attirées pendant la nuit sur les écueils.

---

(1) D'agir librement.

Au lever du soleil, je ne vis plus d'ennemis. Je marchai vers la Guadeloupe, où j'abordai sans d'autre résultat qu'une appréhension trop bien justifiée, car je n'évitai le péril qu'à la faveur de l'extrême légèreté de ma corvette. Si elle eût été privée de cette qualité précieuse, il m'aurait fallu relâcher à Saint-Thomas.

Quinze jours après mon entrée à la Pointe-à-Pitre, j'appris avec une grande joie que *le Scipion*, forcé pour s'alléger, de jeter une partie de ses canons à la mer, avait eu le bonheur de parvenir à l'île de Curaçao.

Mon navire ayant besoin d'être mis en carène, je le conduisis dans la baie de Mahaut. Lorsqu'il fut réparé, on l'approvisionna pour mon retour en France. Je vins à la Basse-terre; j'y séjournai quelque temps.

Un soir, après le coucher du soleil, comme j'avais mouillé sous la montagne de la Soufrière, j'entends un bruit souterrain qui me cause de l'inquiétude; je place quatre hommes avec des haches auprès du câble pour le couper, si quelque éruption poussait des ma-

tières inflammables vers le vaisseau. Toute la nuit, le bruit redoublant jeta la consternation dans les lieux voisins.

Au point du jour l'air se remplit de cendres vomies par cinq ouvertures, qui se formèrent à la fois, et s'annoncèrent avec une détonnation aussi forte que le bruit de l'artillerie. Trente pieds d'épaisseur de ces cendres couvrirent en peu d'heures les habitations. M. Chénais, habile naturaliste et grand physicien, envoyé dans la colonie par le gouvernement, eut la curiosité d'aller visiter le sommet de la montagne, où l'action du feu venait de cesser. Il me proposa de l'accompagner. J'y consentis. Des nègres placèrent des madriers épais de trois pouces sur les cendres encore fumantes : nous approchâmes du cratère, mais sans pouvoir y parvenir. M. Chénais recueillit un grand nombre de morceaux de lave plus ou moins curieux.

Je reçus à mon bord divers passagers, entre autres MM. Benoît Cavet, ordonnateur de la marine, Lebas, collègue de M. Hugues, un

capitaine de vaisseau , tombé dans la disgrâce de ce dernier , Mad. de Fourniolle , épouse d'un député de la Martinique au Conseil des Cinq-Cents , avec ses deux enfants.

Je déployai les voiles pour la France. De furieux coups de vent , qui nous assaillaient presque sans relâche , rendirent ma traversée extrêmement pénible. Je pris la direction de Belle-Ile afin d'aborder au port le plus proche , si la supériorité de l'ennemi , dans une poursuite , m'obligeait à recourir à ce moyen.

A la vue de Belle-Ile , n'ayant fait aucune rencontre fâcheuse , je voulus me rendre à Rochefort ; mais quand nous fûmes auprès de l'Ile-Dieu , l'on aperçut un grand bâtiment qui gouvernait sur nous avec toutes ses voiles dehors. Acceptant volontiers le combat , je fis manœuvrer de son côté pour le joindre ; mais comme il s'aperçut , par mes basses voiles carguées , de la ferme résolution de mesurer mes forces contre les siennes , il refusa de livrer sa réputation de bravoure au

hasard d'une action , et revira de bord dans le nord. La prudence me défendant de le poursuivre, de crainte de tomber dans un piège, je continuai tranquillement ma route.

A six heures du soir, découvrant la tour de Chassiron, j'entrai dans la rade des Basques, et je vins mouiller la sonde en main sous le fort de l'île d'Aix. Tout le monde fut étrangement surpris de l'arrivée de *la Vénus*. J'allai voir à terre le commandant des armes, M. Lelarge. Voici ses propres expressions : « Com-  
» ment diable, avez-vous donc fait pour  
» échapper aux griffes d'une frégate, et d'un  
» brigantin anglais armé de vingt-deux ca-  
» ronades de 24, qui croisent depuis trois  
» mois à la vue de l'île-Dieu? Ces vautours  
» fondent sur nos bâtiments, dévorent tous  
» les convois allant à Brest, et nous forcent  
» à suspendre le départ de nouveaux navires,  
» qui tomberaient encore infailliblement  
» dans leurs terribles serres. »

« Mon général, » répondis-je, « poursuivi  
» par l'un de ces vilains oiseaux, j'ai fait

» bonne contenance en lui montrant de loin  
» mon bec et mes ongles. Comme il m'a vu  
» parfaitement disposé à les mettre en usage  
» contre lui, il comptait peu sans doute sur  
» ses moyens ou sur son courage; car, me  
» tournant promptement le dos, il a pris  
» son vol au nord. »

Le lendemain 14 nivôse an VI (3 janvier 1798), un pilote vint à mon bord; il gouverna *la Vénus* dans la rivière et la conduisit au port, où elle fut désarmée. Un congé me fut alors délivré pour me rendre à Paris.

Le 6 floréal suivant (25 avril 1798) me vit nommer au commandement de la frégate *la Créole*, de quarante-quatre pièces, armée à Paimboeuf. Deux autres frégates de trente-deux canons chacune, également armées en ce lieu, sortaient depuis peu des chantiers: c'étaient *la Pouponne* et *la Chiffonne*. Toutes les trois devaient aller de conserve à Brest.

Sur la fin de brumaire an VII (au milieu de novembre 1798), ayant achevé tous les préparatifs de mon départ, je m'aperçus

que la disposition de l'atmosphère annonçait très-prochainement de grandes gelées. Appréhendant, en conséquence, d'être longtemps retenu dans la Loire par les glaces, je desirai savoir du pilote s'il était en son pouvoir de me dégager de l'embouchure du fleuve dans la nuit. A sa réponse affirmative, je prévins par un signal les capitaines des deux frégates, que j'appareillerais dans la même nuit. Ils me dirent que leurs bâtimens devant souffrir encore quelques arrangements, ils ne pouvaient me suivre.

A deux heures du matin, le froid devint si rigoureux que le thermomètre indiquait quatorze degrés. Le fleuve commençait à charrier. Je presse le pilote de lever les ancres: il se rend à mes instances. A quatre heures la frégate était sous voiles, et hors de la rivière. Je me dirigeai vers Brest; mais voyant que le pavillon de la petite île Dumai signalait des vaisseaux ennemis sur les côtes de Brest, je pris le parti d'entrer à Lorient. Parvenu à Port-Louis, je débarquai dans le

but d'aller à pied jusqu'à Lorient \*, pour rendre une visite au commandant des armes. Il me félicita de ma relâche ; car , selon lui , si j'avais suivi mon premier dessein , j'aurais couru de trop grands risques de tomber dans une escadre ennemie , qui bloquait depuis plusieurs mois l'entrée du port de Brest.

Je passai une semaine à Port-Louis. J'y appris la cruelle nouvelle que les deux frégates *la Pouponne* et *la Chiffonne* qui devaient m'accompagner, ayant été surprises par les glaces descendues comme des torrents du haut du fleuve, avaient péri corps et biens, avec d'autres navires armés en guerre. Dans l'impossibilité de gouverner ni de mettre à la voile à cause des glaces et des vents de sud-est, tous ces vaisseaux furent jetés et fracassés sur les roches de Saint-Nazaire (1). Les infortunés équipages essayant de gagner la

---

\* Il y a deux lieues d'une ville à l'autre.

(1) On trouve dans un village, près de là, une grande quantité de pierres d'aimant.

terre, furent coupés en deux par l'amoncèlement (1) des glaçons : pas un homme ne put échapper à cet horrible désastre ; plus de dix-huit cents soldats et matelots y perdirent la vie.

En arrivant à Lorient, le commandant des armes de cette ville m'annonça la levée du blocus de Brest. Dès le lendemain, favorisé par un bon vent, je déployai les voiles pour ma destination. Bien que l'escadre ennemie se fût retirée, je me gardai de naviguer au large ; j'aimai mieux affronter toutes les difficultés du passage de Toulinguet (2), lieu que ne fréquentent jamais les grands navires, et qui offre de nombreux dangers dans les calmes, en ce que, privé de mouillage, les courants poussent le bâtiment sur des roches.

Un pilote passa sur *la Créole* afin de la conduire dans la rade, où tous les vaisseaux

---

(1) Je sais que l'Académie n'admet pas encore ce mot ; malgré cette autorité si respectable, je le crois susceptible d'être bientôt reçu.

(2) Voyez tome 1, pages 283, 284.

de guerre étaient à l'ancre. Le ministre de la marine reçut avis de mon arrivée. Je lui détaillai les qualités de cette frégate, au nombre desquelles sa marche supérieure paraissait en première ligne.

Le ministre m'ordonna, le 30 pluviôse an VII (18 février 1799), d'abandonner la direction de cette frégate, et de la remettre à l'officier que j'en croirais le plus digne. Je la cédai à M. Roger Dufour, lieutenant de vaisseau \*. M. le vice-amiral Morard de Galles, commandant des armes à Brest, m'ayant prescrit de venir lui parler, il me donna de suite une lettre du ministre qui m'appelait à Rochefort, pour y prendre avec le grade de capitaine de vaisseau le commandement des trois frégates *la Concorde* de quarante-quatre pièces, *la Médée* et *la Franchise*, de chacune trente-deux.

*La Concorde* était précisément le même navire sur lequel je desirais passer en France,

---

\* Aujourd'hui capitaine de frégate.

quand le capitaine Mahé le montait, et qu'il était mouillé dans la Virginie, sur la rade de Norfolk (1). Le capitaine de frégate Cou-dain commandait *la Médée*; et *la Franchise* avait pour chef le capitaine de frégate Ju-rien (2).

---

(1) Voyez pages 166-168 de ce volume.

(2) Maintenant contre-amiral. « JURIEN ( Pierre-  
» Roch ) » dit la *Biographie des Hommes vivants*, « ca-  
» pitaine de vaisseau, commandait, en 1809, la frégate  
» *l'Italienne*, sous les ordres de M. Troude, com-  
» mandant la division de Lorient. Ce dernier ayant  
» appris que deux divisions anglaises bloquaient les  
» ports de Lorient et de l'île d'Aix, et que leur inten-  
» tion était évidemment d'occuper le mouillage de la  
» rade des Basques, donna ordre au capitaine Jurien  
» d'appareiller. Celui-ci mit à la voile le 25 février au  
» matin, avec la frégate *l'Italienne*, *la Cybèle* et *la*  
» *Calypso*, et vint mouiller aux Sables-d'Olonne.  
» Attaqué par cinq vaisseaux anglais, et par une fré-  
» gate, il soutint pendant trois heures, à demi-portée  
» de pistolet, un combat inégal et très-meurtrier  
» avec un vaisseau de 80, et parvint, malgré l'infé-  
» riorité de ses forces, à entrer dans le port des  
» Sables. »

« En 1814, le capitaine Jurien fut nommé par le

Le 27 floréal an VII (16 mai 1799), ces frégates étant armées et pourvues de provisions pour six mois, le vice-amiral Martin, commandant des armes à Rochefort, me remit avec les siennes les instructions du ministre. Nous tendîmes les voiles, et prîmes le chemin des Açores afin d'établir une croisière de quelques jours dans l'ouest de ces îles. Un bâtiment anglais, armé de vingt pièces, tomba dans nos mains : allant à Surinam, il était chargé de chevaux et de provisions. Des femmes s'y trouvaient ; je les fis embarquer avec des vivres sur un navire danois.

Cinglant vers les côtes d'Afrique, nous

---

» Roi pour reprendre possession de l'île de Bourbon ,  
» en vertu du traité de Paris. Il partit de Rochefort  
» le 13 novembre, ayant sous ses ordres la frégate  
» *l'Africaine*, et les flûtes *l'Éléphant*, *la Salamandre*  
» et *la Loire*. Après avoir rempli sa mission, et avoir  
» reçu l'accueil le plus satisfaisant de lord Sommerset,  
» gouverneur du Cap de Bonne-Espérance, il rentra  
» dans le port de Brest, le 27 août 1815. »

avons atteri au Cap-Blanc (1); ensuite nous avons suivi la direction de la riviere de Sénégal. Il est utile d'avertir ici les navigateurs, qui se rendent à cette colonie sans en avoir déjà fréquenté les côtes, de se défier des courants dont la violence extrême pousse les vaisseaux dans l'est : ils doivent avoir la précaution, partant des îles Canaries, de gouverner au moins d'un degré de longitude à l'ouest au-delà de leur estime (2), afin d'é-

---

(1) En Afrique sur la côte de Nigritie, entre les îles Canaries et le Cap-Verd. On compte dix caps de ce nom dans diverses parties du monde.

(2) C'est avoir l'idée de la longueur de la route et de sa direction, d'après l'examen de toutes les circonstances qui peuvent influer sur la mesure de l'une et de l'autre. On peut regarder que la longitude estimée n'a pas besoin de correction, quand la latitude estimée ne diffère point de la latitude observée de plus de trois minutes sur une route de vingt lieues, ou de quatre sur une route de quarante, ou de cinq sur une route de soixante, et ainsi de suite, en augmentant d'une minute pour chaque vingtaine de lieues.

viter les bancs de sable du Cap-Blanc et ceux de Portendick (1), qui sont mal indiqués sur les cartes de 1753. Plusieurs navires ont péri sur ces écueils, et notamment la frégate *la Méduse* en 1816.

Dès que nous eûmes laissé tomber l'ancre au Sénégal, M. Blanchot, commandant du fort Saint-Louis, monta sur une pirogue très-légère, que conduisaient cinq nègres; il venait à bord de *la Concorde*. La pirogue ayant chaviré fut bientôt relevée par l'adresse des noirs, et le commandant, vieillard de soixante-cinq ans, y reprit sa place. Je lui donnai tous les secours que réclamait sa position. Il ne put contenir l'effusion de sa joie, en apprenant que je transportais pour la colonie une compagnie de cent vingt hommes, avec de fortes provisions de guerre et de bouche. Je le priai de se disposer à rece-

---

(1) A quatre-vingts lieues de la rivière de Sénégal; c'est un lieu habité par les Maures.

voir tout mon chargement, et de m'envoyer un adroit pilote pour introduire sans risque les chaloupes dans la rivière.

Ce fameux fleuve, qui a des débordements réglés comme le Nil, nourrit aussi comme lui des crocodiles. Une barre en rend l'entrée fort difficile et périlleuse. Les bancs de sable, qui la composent, changent de position aux nouvelles lunes : on n'y voit en basse mer que dix pieds d'eau.

Le jour suivant, le pilote Valentin se rendit auprès de moi. Lorsque le chargement militaire des frégates fut débarqué, je lui demandai s'il pouvait faire passer notre prise sur la barre. « Oui, » me dit-il, « mais »  
« avec autant de travail que de précau- »  
« tions. » — « Rien ne sera négligé. » —  
« Il faut en ôter les canons, la mâture, »  
« les objets pesants restés dans la cale, fer- »  
« mer les sabords, les calfater pour empê- »  
« cher l'eau d'y pénétrer. Toutes les cha- »  
« loupes prendront ensuite le navire à la

» remorque. Lorsqu'il sera près de la barre,  
» on l'inclinera sur le côté, puis on le tirera  
» dans la rivière. »

Tout s'exécuta selon le vœu du pilote. Quand on l'eut introduit à une lieue de la barre, on le releva; on y replaça les vingt pièces, et l'on y mit une garnison. Les Anglais, depuis, ignorant qu'il se trouvât là un point de défense, vinrent attaquer la colonie avec une division. Mais leurs chaloupes furent foudroyées et coulées bas par une batterie si formidable; ils perdirent un grand nombre d'hommes dans cette action.

En quittant l'embouchure de la rivière de Sénégal, je fis route pour assiéger l'île de Gorée, à quarante lieues de là dans le sud-ouest. Nous arrivâmes sur la rade à onze heures du soir, dirigés par un excellent pilote. Cette île était depuis trois jours au pouvoir des Français. Le capitaine Renaud, montant un corsaire, avait obligé le commandant anglais qui sommeillait encore à capituler. L'équipage du corsaire, au nombre de soixante-

dix hommes, s'était frayé un passage parmi des rochers jusque-là reconnus inaccessibles par les Anglais. Cette nouvelle nous fut extrêmement agréable.

Nous séjournâmes une semaine dans la rade afin de nous procurer de l'eau. On envoya pour cet objet des chaloupes à la Grande-Terre. Comme les rivières étaient fort loin, on fit des trous profonds à cinquante pas de la mer. On trouva d'assez bonne eau sans aucun goût saumâtre, dont on remplit toutes les pièces de la division.

Ayant su que plusieurs navires anglais étaient mouillés dans les îles du Cap-Verd (1), je quittai les eaux de Gorée pour aller sur la rade de Lapraga. Un pilote qui connaissait parfaitement l'intérieur de l'île principale, prit si bien ses mesures que nous entrâmes à

---

(1) Dans l'océan atlantique, sur la côte occidentale d'Afrique; il y en a douze dont la plus grande est Saint-Jago : elles furent découvertes en 1460 par le génois Antoine Nolie, au profit du Portugal.

pleines voiles sur cette rade au coucher du soleil, avec le pavillon anglais.

J'avais une corvette de dix canons, portant le pavillon des États-Unis ; celui qui la commandait était américain. En approchant de l'île, nous reconnûmes quatre beaux navires anglais et un portugais. Nos ancres allaient tomber, lorsque le gouverneur nous salua de vingt coups de canon pour nous féliciter de notre heureuse arrivée. Une semblable politesse en méritait une autre, qui lui fut rendue soudain par le même nombre de coups.

A peine la révérence était tirée que les quatre chefs anglais se rendent à bord de la corvette, en vue de connaître la division qui venait d'entrer. Le capitaine leur dit : « C'est une division de frégates françaises, » et je vous arrête. »

J'ordonne aussitôt de mettre trente hommes et un officier sur chacun des bâtiments pris, d'en couper les cables, et de les conduire au sud à trois lieues de terre. Cette mesure eut

promptement son effet. Dès que les chaloupes, qui transportaient les marins à bord des navires, retournèrent aux frégates, je fis descendre à terre deux cents hommes d'infanterie, dans l'intention de surprendre le gouverneur. Le chef de bataillon Lerch commandait ces troupes; malheureusement son guide ignorait l'établissement nouveau d'une batterie dans des gorges de montagnes. Quand on aperçut cette position, il fallut rétrograder; les soldats se rembarquèrent.

On amena sur mon bord les capitaines des navires; ils étaient consternés, particulièrement le Portugais. Celui-ci se jette à mes pieds en me disant que, père de famille, cet événement allait le plonger dans la plus affreuse misère; que son bâtiment ne lui appartenait point; que chargé de maïs, il était vieux et presque pourri. Je le lui laissai, avec ces mots: « Quand vous serez à terre, pré-  
» venez votre gouverneur d'avoir à l'avenir  
» moins de confiance aux vaisseaux navi-  
» guant sur la rade, et d'envoyer quel-

» qu'un les reconnaitre avant que de leur  
» adresser le salut. »

Nous levâmes les ancres à minuit et nous tendîmes les voiles du côté de nos prises. Au soleil levant, je desirai savoir la destination de ces vaisseaux : les capitaines me répondirent qu'ils devaient aller en Chine; qu'ayant chacun vingt ou trente pièces de canon, et cent ou cent vingt hommes d'équipage, marchant de conserve, ils n'appréhendaient point l'attaque d'une frégate, encore moins celle d'un ou de deux corsaires. « Les évènements, » leur dis-je, « contra-  
» rient sans doute étrangement vos vues,  
» mais je veux un peu soulager vos pertes.  
» Choisissez un vaisseau parmi ceux que le  
» sort m'a livrés : je vous le donne pour être  
» vendu à votre profit et à celui de tous vos  
» marins, selon les parts qui reviennent à  
» chaque grade \*. Vous et vos hommes

---

\* Les officiers et les équipages de la division souscrivirent à cet arrangement.

» serez embarqués et envoyés en Angleterre ,  
» avec la condition qu'aucun de vous ne  
» portera les armes contre les Français ou  
» leurs alliés , avant d'être échangé. »

Ces capitaines parurent émerveillés de mon dessein. Leur choix tomba sur un grand navire du port de cinq cents tonneaux. Le capitaine qui le commandait se présenta pour le conduire. « J'en suis fâché, » lui dis-je, « mais cette direction ne saurait passer dans vos mains; c'est le sort qui doit en décider, » seulement en faveur de l'un de vos trois collègues \*. Celui-ci va prendre l'engagement de le vendre en arrivant au premier port de la Grande-Bretagne, et d'en distribuer aussitôt le produit. »

Cette résolution ayant été reçue avec beaucoup de joie, je fis charger le vaisseau de

---

\* J'usais de cette précaution afin de prévenir la réclamation des armateurs, quand le navire parviendrait en Angleterre.

diverses quantités de vivres pour trois mois ; ce qui nous attira de la part de ces officiers des actions de grâces d'autant plus vives , qu'ils craignaient d'être déposés avec leurs équipages dans les îles du Cap-Verd. Les matelots surtout étaient ravis de retourner dans leur patrie, sans passer par toutes les misères qu'endurent les prisonniers de guerre.

Ensuite je délivrai au capitaine un passeport, dans lequel étaient relatés l'armement de son vaisseau portant un seul canon, et le lieu où la division française l'avait pris. Dès qu'il fut en route, je brûlai les trois autres, selon mes instructions.

Nous cinglâmes vers les îles des Idoles. Ayant atterri à celle de Tamara (1), nous l'entourâmes avec succès. Trois bâtiments anglais, ainsi qu'un autre dont le capitaine aurait bien voulu qu'on le crût américain, se rendirent à nos armes. Le faux américain

---

(1) Sur la côte de la Haute-Guinée.

portait douze pièces de canon sous le pavillon des États-Unis. Le subrécargue de ce navire était français. J'interrogeai les matelots ; ils venaient , me dirent-ils , de Gibraltar où ils avaient chargé leur artillerie. Présument que ce vaisseau était masqué par un pavillon neutre , j'ordonnai d'éclaircir un point si important. La visite faite à son bord mit à découvert ses lettres en anglais , qui l'autorisaient à courir sur les navires français : alors je ne conservai plus aucun scrupule de le considérer comme une capture légitime.

Nous quittâmes ces bords pour venir à l'entrée de la rivière de Serra-Leone (1). Dans la route , une fort belle goelette anglaise , armée de dix pièces , fut prise par la corvette que j'avais chargée de s'en emparer. Malheureusement , le capitaine anglais , dans sa résistance , eut les deux cuisses emportées par un boulet. Nos chirurgiens , malgré des soins infinis , ne purent le sauver.

---

(1) Établissement anglais sur la côte d'Afrique.

Parvenus à l'entrée du fleuve , mais privés de pilote pour y introduire les frégates , nous avons continué de longer les côtes d'Afrique , dans le but de prendre connaissance des caps de Monte et de Muserade. Les nègres , en ces lieux , recueillent abondamment du riz rouge d'une excellente qualité. Ils le vendent en paquet du poids de trente livres. Ce riz ne revient qu'à un sou la livre qui se paye en quincaillerie ou en verroterie.

Passant sur le fameux banc de Sainte-Anne à dix heures du soir, ma longue vue de nuit (1) me fit apercevoir quatre grands na-

---

(1) Elle a deux pieds et demi de développement , et huit pouces de circonférence dans la partie supérieure. Elle sert également le jour et la nuit : dans ce dernier cas on ôte un tube intérieur qui a quatre pouces de long et quatre et demi de tour. Il se trouve quatre verres dans la lunette quand le petit tube y est renfermé.

On découvre par ce moyen , dans les ténèbres, un navire à trois lieues en mer sans qu'il soit aucunement

vires allant de conserve. Je commande par un signal à *la Médée* et à *la Franchise* de se préparer au combat, d'allumer les fanaux aux canons, de les couvrir d'un capuchon, et de chasser en ligne de bataille les navires observés. Cet ordre fut si ponctuellement exécuté qu'à minuit la division se trouvait au centre des ennemis.

Au coup de sifflet tous les capuchons tombèrent, les mèches étaient allumées, les canons détapés, prêts de faire feu. Une portée de pistolet nous séparant de ces navires, on les héla. « D'où êtes-vous ? » — « D'Angleterre. » — « Et nous de France. Amenez, sans quoi » vous allez couler à fond. » Il ne fut pas nécessaire de renouveler la menace. Nos embarcations amarquèrent les quatre prises, dont

---

éclairé : on distingue même sa marche et sa voilure. Une chaloupe se fait aussi remarquer la nuit.

M. Landolphe a fait l'acquisition de cet instrument à la Guadeloupe, lorsqu'il commandait *la Vénus*. Il l'a payé six cents francs. L'Anglais Chapman en est l'auteur.

les capitaines, rendus à bord, déclarèrent n'avoir eu aucun soupçon que les vaisseaux français visitassent le banc de Sainte-Anne.

Nous naviguions sur quatre brasses d'eau. Dès que le jour parut, on vit que deux navires étaient armés chacun de trente pièces, et montés par cent vingt hommes d'équipage; le troisième portait vingt-quatre pièces et quatre-vingts hommes; le quatrième, vingt pièces et soixante hommes.

A la suite de cette capture, observant la plus profonde consternation sur le visage des capitaines, je leur tins le même langage qu'aux prisonniers que j'avais renvoyés peu de temps auparavant dans leur patrie. Ces officiers et leurs matelots manifestèrent une extrême surprise de voir tant de générosité parmi leurs ennemis. J'ai reçu plus tard de nombreux remerciements de la part de ces capitaines.

Le vaisseau qu'ils choisirent ayant mis à la voile, on ôta des trois autres les provisions,

la poudre et d'autres munitions de guerre, excepté les canons, et l'on y porta le feu.

La division continua son chemin sur les côtes de Malaguette (1). Les habitants vendent aux Européens une graine que l'on nomme quelquefois poivre de Guinée. On l'appelle aussi poivre à quatre épices. Beaucoup plus doux que celui des Indes, il est d'une couleur cannelle : sa graine, qui a un peu moins de grosseur que le poivre noir, offre plusieurs facettes.

Des noirs de cette côte venaient à notre bord dans de petites pirogues d'une très-grande légèreté ; deux hommes les montaient, rarement trois : ils nous apportaient des malaguettes, c'est-à-dire, de leur poivre. On leur jetait quelques morceaux de biscuit. Ils se précipitaient à la nage pour les saisir, et rentraient fort habilement dans leur canot. Quelquefois la pirogue chavi-

---

(1) Pays d'Afrique dans la Guinée.

rait; mais elle était aussitôt relevée. Deux nègres se plaçaient à chaque extrémité, et la poussant avec un balancement l'un contre l'autre, ils en ôtaient toute l'eau en cinq minutes.

J'ai vu plusieurs fois un seul nègre monter une pirogue, s'avancer à plus de trois lieues en pleine mer, et venir échanger à bord quelques bananes ou des citrons contre des couteaux ou des ciseaux. Quand sa pirogue chavirait, il passait dessous, la remettait à flot, se couchait dedans sur le dos, agitait ses pieds avec une vitesse prodigieuse, et la vidait ainsi en un demi-quart d'heure.

Nous prenions souvent plaisir à les voir plonger à quinze ou vingt pieds de profondeur : ils allaient chercher des os entourés de viande salée; jamais ils ne revenaient à la surface de l'eau, sans rapporter le morceau que l'on y avait lancé.

Continuant de longer la côte d'Afrique pour doubler le cap de Palme, nous décou-

vrîmes auprès de Seskron un fort navire à trois mâts. Comme nous le chassions avec tant de vitesse qu'il ne pouvait échapper, le capitaine alla volontairement s'échouer sur un banc de roches tenant presque à la terre. Il espérait sans doute trouver un abri parmi les rochers, parce que les frégates, selon lui, ne pousseraient point la témérité jusqu'à s'aventurer dans un lieu si périlleux, même à la portée du canon. En effet, la prudence nous retint; mais, ne voulant pas perdre dans une sage précaution le fruit de nos premiers efforts, je fis mettre à la mer les chaloupes et les canots de la division, en vue de m'emparer du navire à l'abordage. Le canot de *la Concorde* portait dix-sept hommes, et les autres embarcations soixante. Un lieutenant de vaisseau les commandait tous.

L'ennemi faisait un feu nourri sur les assaillants. Malgré les coups de canon, nos matelots atteignirent son vaisseau : les uns y montèrent par le beaupré, les autres par la poupe, et d'autres par les flancs. Un as-

pirant intrépide court au capitaine, qui déjà le couchait en joue avec une espingolle : « Rends-toi, » lui dit-il en détournant l'arme, « ou tu perds la vie. » Le capitaine, stupéfait, livre son bâtiment armé de vingt-deux pièces, et monté par cinquante hommes d'équipage ; il était tout neuf et doublé en cuivre. On le dégageda des roches ; il n'avait point subi d'avaries : on le convertit en hôpital ambulante à la suite de la division.

Nous doublâmes le cap de Palme. A la pointe de ce lieu, il se rencontre des rochers à plus de deux lieues de terre, et auxquels les navigateurs doivent donner beaucoup d'attention pour les éviter.

On côtoya les rivages de la côte des Dents jusqu'à la rivière de Saint-André. Trois grands navires en nous voyant mirent à la voile. Nous leur donnâmes la chasse. Chaque frégate en prit un. Ils étaient armés de vingt à trente pièces. Celui qui se rendit à la *Concorde* se nommait le *Robuste* ; il

me tira sans succès quelques coups de canon.

En attérissant au cap Laho, nous y prîmes encore deux bâtiments anglais. Comme le nombre des prisonniers augmentait prodigieusement, je les renvoyai tous en Angleterre, et sur un seul navire avec des vivres, toujours sous la condition de ne point servir contre la France et ses alliés, hors le cas d'échange.

A tout instant le long de cette côte, nous faisons des captures anglaises ou portugaises. Dans le nombre des prisonniers il y avait des noirs. Je réunis quatre cents de ces derniers que l'on embarqua sur un fort navire, dont je confiai le commandement à M. Hamont, enseigne de vaisseau\*. Cet officier demeura chargé par mes instructions de le conduire à la Guadeloupe ou à Cayenne, et de le remettre à la disposition

---

\* Le même qui était avec moi sur *la Liberté*.

des agens supérieurs du gouvernement. Sa traversée fut heureuse.

Dans la rade de Sama se voit un fort hollandais dépendant du fameux château de la Mine (1). J'avais le désir de m'arrêter sur cette rade, afin de renouveler ma provision d'eau dans la rivière de Saint-Jean, voisine du fort; mais le gouverneur de la Mine nous ayant envoyé un exprès pour nous inviter à mouiller près de lui, parce qu'il nous fournirait, disait-il, tous les secours exigés par notre position, nous acceptâmes son offre en laissant tomber les ancres au pied du fort.

Je descendis à terre accompagné des officiers. Nous fûmes parfaitement accueillis du gouverneur et de son état-major. Je lui communiquai mon dessein d'attaquer le cap Corse \* avec cinq cents Français, appuyés

---

(1) En Guinée. Il tire son nom des mines d'or qui sont près de là.

\* Il est à deux lieues de la Mine, et appartient aux Anglais.

de deux cents Bataves qu'il était en son pouvoir de m'accorder. Il me répondit que j'avais sans doute la pleine liberté de faire descendre mes troupes sur le rivage pour l'attaque projetée, mais que je ne devais compter sur aucun secours de sa part, en ce que tous les gouverneurs des diverses nations européennes établies sur les côtes d'Afrique, s'étaient engagés par un traité solennel à garder la neutralité, sans distinction de puissance, dans le cas où la guerre éclaterait en Europe.

Cette réponse d'un gouverneur, dont le pays était lié par différents intérêts autant que par politique à la France, ne laissa point que de faire naître en moi beaucoup de surprise. Je le priai de me délivrer un acte du refus dont ce traité, dans la circonstance, était cause; attendu que cette pièce était essentielle à ma justification auprès du ministère de la marine: il me la remit sans balancer.

Je restai près d'un mois sur cette rade. On

y remplit d'eau tous les tonneaux des frégates. Le gouverneur nous en expédiait, dans des pirogues, une soixantaine de barriques par jour. Il joignait à cette attention celle de tirer de son jardin, pour nous les adresser, de grandes quantités de légumes, qui sont très-rares, et conséquemment fort chers dans ce pays. Nous recevions journellement de ses bontés une centaine de gros choux destinés à la soupe des équipages. On ne saurait croire combien ces légumes, notamment les choux, contribuaient à maintenir tous les hommes en bonne santé. Les oranges et les citrons nous arrivaient également par ses soins, et toujours au-delà de nos souhaits. En un mot, ce généreux militaire ne voulait point limiter ses dons à nos besoins. C'est une conduite assez rare pour me faire éprouver ici le plaisir le plus sincère à les reconnaître dans un écrit public.

La division, chargée d'une nouvelle provision d'eau, mit à la voile pour le Benin. Mon dessein, dans ce voyage, devait me

donner l'assurance qu'un peuple d'Europe ne s'était point emparé des terres où j'avais formé mon établissement. En côtoyant ces parages, deux navires anglais et un portugais tombèrent dans nos mains. J'armai le dernier en canonnière pour entrer aisément dans la rivière, et saisir les bâtimens ennemis que je pourrais y rencontrer. Je fis placer sur ce navire quatre pièces de 18; il suivait les frégates.

Arrivée à l'embouchure du fleuve, la division mouilla, en dehors des barres, par cinq ou six brasses d'eau. J'aperçus de là le pavillon français flottant toujours au lieu même de mon ancien désastre. Je m'embarquai sur la canonnière avec deux lieutenants de vaisseau et quatre-vingts hommes, dont la majeure partie se composait d'artilleurs. Lorsque je fus près du drapeau, une pirogue, portant le pavillon français, se dirigea vers moi; elle était montée par neuf noirs, jadis mes garçons de comptoir, qui me reconnurent. Je les appelai tour-à-tour par

leur nom et dans leur langue. Poussant aussitôt des cris de joie, ils agitent leurs bonnets, redoublent de vitesse, font voler leur canot sur les flots, en faisant trois fois le tour de la canonnière, encore qu'elle fût à la voile.

On amena les huniers. La pirogue vint à bord. Comme je demandais aux noirs des nouvelles du prince Boudakan, du capitaine Okro et du phidor Animazan, ils m'apprirent qu'aucun des trois n'existait plus \*; que le successeur d'Animazan, appelé Mabi, était l'un des neveux du roi d'Owhère, et frère du feu prince Boudakan.

Curieux de voir ce fonctionnaire, je fis gouverner la canonnière du côté du village de Bobi, où nous mouillâmes. Je descendis à

---

\* On me dit que le prince Boudakan, ayant rapporté de France des connaissances trop étendues pour son pays, avait avalé la mauvaise fétiche; c'est-à-dire qu'on l'empoisonna. Ainsi donc fut moissonné dans la fleur des ans le prince le plus accompli de l'Afrique.

terre avec MM. Dufour et Baudouin, lieutenants de vaisseau. Le chef Mabi s'avance au-devant de nous plein d'allégresse, et nous conduit chez lui.

Mon premier soin fut de m'informer combien il se trouvait de navires anglais dans la rivière et quelle était leur force, soit en artillerie, soit en hommes. Le prince me déclara que l'on en voyait quatre à trois mâts et très-grands, armés les uns de seize pièces, les autres de douze; qu'ils avaient à leur arrivée un équipage nombreux, mais qu'ils étaient maintenant réduits à peu d'hommes.

Je le priai de mettre un embargo sur toutes les pirogues, afin de laisser ignorer notre entrée en ces lieux aux capitaines anglais. « Je te donnerai, » me dit Mabi, « un bon » pilote qui a reçu des coups violents d'un » de ces capitaines, et qui sera fort aise de » s'en venger. Il va te mener dans la rade de » Régio, où sont les vaisseaux. »

Le pilote s'embarqua de suite avec M. Baudouin, que je chargeai de commander la ca-

nonnière. Ils tendirent les voiles à quatre heures du soir. Après avoir fait une douzaine de lieues en remontant le fleuve, ils arrivèrent sur la rade à la pointe du jour, surprirent les Anglais qui, manquant du temps nécessaire pour se mettre en défense, amenèrent leur pavillon aux premiers coups de canon tirés par les Français.

Le capitaine Baudouin consacra une partie de la journée à faire amariner ses prises. Les officiers vaincus, accablés de leur défaite, supplièrent le vainqueur de les déposer à terre, dans le village de New-thon, avec un certain nombre d'Anglais; ce qui leur fut accordé.

Le surlendemain à huit heures de la matinée, nous fumions tranquillement un cigare, M. Dufour et moi, sur les bords du fleuve, quand nous découvrîmes les quatre bâtiments, leurs pavillons renversés, suivis par la canonnière qui leur servait d'escorte. J'expédiai une pirogue au capitaine

Baudouin pour qu'il fit mouiller les prises devant Bobi.

M. Baudouin étant débarqué m'annonça qu'il y avait à bord de ces vaisseaux environ trois cents noirs. J'ordonnai qu'on les mît à terre. Une partie fut donnée au roi d'Owhère, une autre aux garçons de comptoir qui m'avaient servi, et le reste à des particuliers dont les bons offices et l'amitié me furent autrefois utiles. On ramena les vaisseaux à la mer, et le feu les consuma.

Je proposai aux capitaines prisonniers et à leurs matelots de monter sur les frégates, pour être ensuite déposés dans des îles portugaises; ils aimèrent mieux rester à Bobi, en attendant l'arrivée de quelque navire anglais ou portugais, qui les prendrait à son bord.

Je restai avec M. Dufour quatre jours à Bobi. Le prince, successeur d'Animazan, nous combla d'honnêtetés. Il fournit à la canonnière des ignames, du poisson frais, des vo-

lailles et des moutons ; à quoi je dois ajouter cent volailles, vingt-quatre moutons énormes et deux bœufs , envoyés par le roi d'Owhère dans une très-forte pirogue aussitôt qu'il apprit mon arrivée ainsi que la capture des navires anglais. Les capitaines prisonniers se décidèrent à s'embarquer sur cette pirogue , afin de se rendre directement à la ville d'Owère.

Ayant fait transporter mes présents sur les frégates , je quittai Bobi. Le lendemain la division appareilla. Je pris une direction au vent , pour sortir du golfe de Benin et doubler le cap Formose. Je voulais parcourir les rivières du Calbar , où beaucoup d'Anglais s'occupaient de la traite , et particulièrement dans celle du Bani. Je remarque ici que , lorsqu'on est en vue du cap Formose , il faut compter six rivières sur ce point , et que la septième est celle qui conduit au Calbar ; que l'entrée de cette dernière offre de nombreux dangers , par divers bancs de sable situés à plus de deux lieues de terre et

de son embouchure , et sur lesquels on ne voit que dix pieds d'eau. L'une des frégates échoua sur les accores (1). On mit promptement les chaloupes à la mer. Une petite ancre de sept à huit cents livres , attachée au bout d'un grelin et mouillée par derrière , servit à la retirer du naufrage qui semblait déjà très-prochain.

Je découvris dans le fleuve du Bani huit navires anglais ; le manque d'eau sur le fond nous en interdisait l'entrée. J'avais fortement l'envie d'y envoyer la canonnière pour les saisir ; mais , étant tous armés , ils se pré-

---

(1) Côte fort escarpée , et dont souvent le sommet est inaccessible. On trouve , d'ordinaire , à une très-faible distance de ce lieu une profondeur d'eau considérable. Comme l'élévation de la côte est presque perpendiculaire au-dessus de l'eau , il devient très-difficile , dans un péril , de sauver l'équipage.

On doit distinguer l'accore de l'écore : celle-ci est l'escarpement d'une côte , au lieu que l'accore est une côte dont le fond augmente considérablement dès l'instant où l'on s'en éloigne.

paraient à la résistance. Après quelques moments d'hésitation, je les abandonnai pour aller faire le siège de l'Île-du-Prince.

On observe à trente lieues environ des côtes occidentales d'Afrique, après cette île, celles de Fernando-Po, de Saint-Thomas, de Corisco, et d'Anabon, qui sont sous la direction du gouvernement de l'Île-du-Prince. Les Portugais ayant cédé aux Espagnols Fernando-Po, dans le traité de paix de 1777 conclu à Saint-Ildefonse et relatif à l'abandon au profit de ceux-ci de la colonie du Saint-Sacrement, située sur la rivière de la Plata, en prirent possession l'année suivante. Ils y établirent une colonie avec un fort pour la défendre. Dix-huit mois après leur arrivée, les nègres de l'île se révoltèrent, portèrent le ravage dans toute la colonie, mirent à mort la presque totalité des Européens. Ceux que le massacre épargna prirent la fuite.

Depuis cette fatale époque, les noirs ne souffrent plus qu'aucun individu d'Europe descende à terre. S'il se présente un navire

qui ait besoin de vivres, de bois et d'eau, les nègres chargent ces provisions dans de grandes pirogues pour être portées à bord, et dans le but de recevoir en échange des pièces d'étoffes ou de la quincaillerie. Je prévins les capitaines prudents de fuir comme empestée la terre de Corisco : cette relâche leur coûterait cher, car l'on n'y voit jamais que des antropophages.

Paraissant devant l'Île-du-Prince, j'ordonnai les préparatifs d'une descente de deux cents hommes. On les embarqua sur les chaloupes ; ils furent déposés dans une anse défendue par deux seules pièces d'artillerie, loin de la portée du canon des forts qui gardent l'entrée du port. M. Lerch conduisait les soldats, et les troupes de la marine étaient commandées par un lieutenant de vaisseau. Le débarquement s'opéra sans résistance. On marcha droit au fort principal pour l'attaquer de revers. Pendant cette action, les frégates vinrent mouiller en ligne de bataille sous les forts Saint-Antoine et Sainte-

Anne. Le premier était armé de deux batteries de quarante pièces en bronze et de gros calibre ; trois cents soldats européens en composaient la garnison.

Ce mouvement extraordinaire fut un motif pour les forts de héler la division. J'annonçai que j'attendais la réponse du gouverneur-général à une lettre que je sortais de lui expédier ; que les habitants devaient conserver leur sécurité ; que je ne venais pas dans ce pays pour la troubler, à moins d'y être contraint par des circonstances fâcheuses. Les frégates s'embossèrent tranquillement, de manière à présenter le feu de toute leur batterie à la ville, dans le cas où le gouverneur aurait refusé la capitulation honorable que je lui proposais, et dont voici les termes.

« Monsieur le général,

» Au nom du Directoire exécutif de la ré-  
» publique française, je vous somme de me

» remettre, dans le délai de deux heures,  
» l'Ile-du-Prince, ses forts, ses munitions,  
» son artillerie, ses magasins; promettant  
» par la présente aux habitants pleine li-  
» berté, sûreté, respect aux propriétés, à  
» la religion, aux coutumes, etc. Les offi-  
» ciers conserveront leurs armes, et les trou-  
» pes leurs havresacs : celles-ci déposeront  
» les armes sur les glacis.

» J'ose espérer, monsieur le gouverneur,  
» que les sentiments de religion dont vous  
» êtes pénétré ne vous permettront pas d'hé-  
» siter un instant à souscrire à ma demande,  
» pour éviter tous les malheurs que la  
» guerre entraîne après soi. Si, comme je  
» n'en doute point, vous acceptez cette som-  
» mation, vous aurez la complaisance de  
» m'envoyer quatre des principaux habi-  
» tants de l'île qui me serviront d'ôtages.

» Monsieur le gouverneur,

» Que Dieu vous ait en sa sainte garde,

» et vous conserve de longues années. C'est  
» avec de tels sentiments que,

» J'ai l'honneur de vous saluer,

LANDOLPHE,

*Capitaine de vaisseau, commandant la  
division du Sud des frégates de la Ré-  
publique Française.*

« En rade de l'île-du-Prince, devant les forts Saint-  
» Antoine et Sainte-Anne. »

Le gouverneur déclara qu'il ne pouvait agréer la capitulation avant que d'avoir connu l'avis de son conseil, composé d'officiers dont une partie restait dans les habitations; qu'une réponse définitive me parviendrait dans la nuit même; que si la sommation était acceptée, je recevrais les otages indiqués.

J'avais prévenu les chefs des troupes en marche, que le refus de la capitulation serait annoncé par un coup de canon tiré de *la Concorde*, et par l'explosion de trois fusées volantes. Ensuite la division devait commencer un feu roulant sur toute la ville.

Cette mesure fort heureusement n'eut point d'exécution, en ce que vers onze heures du soir, je reçus les quatre ôtages, qui me garantirent qu'au lever du soleil les forts me seraient livrés, sous les autres conditions énoncées dans ma lettre. Je comblai d'attention ces notables habitants.

A six heures du matin, je fis descendre à terre deux cents hommes guidés par deux lieutenants de vaisseau, qui prirent possession du fort Saint-Antoine : cinquante autres s'emparèrent du fort Sainte-Anne. Les troupes du commandant Lerch marchèrent droit à la ville; elles entrèrent dans la maison du gouverneur, qui s'était retiré vers son habitation, à deux lieues dans l'intérieur des terres.

Je débarquai sur les huit heures, et nommai Lerch au commandement de la place. Quand les troupes françaises arrivèrent au fort Saint-Antoine, elles n'y rencontrèrent qu'un seul homme; c'était le chef qui se frappait le front de désespoir que l'on eût ainsi rendu

cette place sans aucune résistance ; car tous ses canons chargés à boulets et à mitraille, mis en jeu par trois cents soldats de la ligne, pouvaient assurément nous foudroyer \*. Je prodiguai toutes sortes d'égards à ce brave officier pour adoucir sa peine. On trouva dans le fort deux milliers de poudre, autant de boulets de divers calibres.

Comme je passais sur le quai, un individu m'arrête et m'embrasse les larmes aux yeux : je reconnais en lui le capitaine Nicolas Olivier (1), dont je tenais tant de services depuis son naufrage à l'entrée de la rivière de Borodo. Frappé de cette rencontre qui me causait autant de joie qu'à lui-même, je mis de l'empressement à savoir comment il se

---

\* Il attendait à toute minute des ordres pour se défendre. Dans ce cas le fort, élevé de plus de trois cents pieds au-dessus des frégates, aurait tiré presque perpendiculairement sur nous, dans l'écartement d'une portée de pistolet, tandis que nous étions réduits à l'impuissance de riposter.

(1) Voyez pages 79-82, 97, 98, 105 de ce volume.

trouvait dans cette île. « Je ne puis, » me dit-il, « vous raconter ici le sujet de notre séparation ; mais si vous voulez tantôt me recevoir, j'aurai l'honneur de vous entretenir à ce sujet. » — « Oui, monsieur Olivier, venez ce soir à sept heures, et comptez que je ferai pour vous tout ce qui dépendra de mon pouvoir. »

Il se présente à l'heure désignée ; la sentinelle avait ordre de le laisser entrer. Quand il fut dans ma chambre : « Hé bien, capitaine, dites-moi donc maintenant de quelle manière vous avez été conduit ici. » Je vous croyais au Brésil, dans la baie de Tous-les-Saints. » — « Vous vous rappelez le moment où les Anglais, tâchant de vous assassiner,.... » Je l'interrompis : « Monsieur Olivier, croyez-moi, oublions les crimes. » Il reprit ainsi :

« Les flammes avaient déjà dévoré quelques magasins, quand je m'aperçus qu'elles gagnaient avec une extrême rapidité mon appartement. Une corde me tombe entre

» les mains, je l'attache en dehors, je des-  
» cends par ce moyen ; elle était trop courte  
» de cinq pieds : je l'abandonne et me laisse  
» tomber. Je me relève. Déjà ma chambre  
» n'offrait plus qu'un tourbillon de feu. Je  
» cours chez Animazan qui, me recevant  
» comme un frère, joint aux plus grands té-  
» moignages d'amitié tous les secours sortis  
» d'un cœur humain. Il m'adresse au roi  
» d'Owhère, dont la générosité n'a d'égal  
» que l'amour que je lui porte, tant je suis  
» pénétré de la grandeur de ses bienfaits !

» Un petit navire portugais, abordant à  
» l'île de Borodo, m'a pris sur son bord et  
» m'a transporté dans le Brésil. Rendu sous  
» le beau ciel de ma patrie, où le souvenir  
» de mes malheurs s'est un instant effacé  
» comme un songe, des négociants de San-  
» Salvador m'ont confié le commandement  
» d'un vaisseau pour commercer sur la Côte-  
» d'Or. Pris par un corsaire français, une  
» sorte de pitié a touché le capitaine de cette  
» nation, car, en passant auprès de l'île du-

» Prince, il m'a fait porter ici dans un ca-  
» not. Voilà trois mois que les habitants  
» daignent m'y nourrir, sans que l'Éternel  
» m'ait encore donné les moyens ni l'espoir  
» de reconnaître cette hospitalité. »

— « Soyez tranquille sur les desseins de  
» l'Éternel, monsieur Olivier. Votre position  
» est certainement affligeante, mais elle n'est  
» point sans remède. Revenez tous les soirs.  
» Vous me direz, je vous prie, s'il se forme  
» quelque conspiration contre les Français ;  
» car les nègres s'attendent à recevoir de  
» moi la liberté, ce qui ne saurait avoir  
» lieu, ne voulant point consommer la ruine  
» de la colonie. »

— « Je promets de vous instruire de tout  
» ce qui pourra compromettre votre sû-  
» reté. » Olivier sortit.

Le jour qui suivit la prise de possession de l'île, je fis afficher aux portes des églises et sur les murs des différents quartiers de la ville, une invitation à tous les habitants de fournir librement des vivres à la division.

On les prévenait que ces provisions seraient payées comptant, soit en argent, soit en marchandises, selon le tarif de leur commerce ordinaire. L'agent comptable de l'expédition demeurait chargé des paiements. Le tarif contenait les objets et les prix suivants :

Une volaille. . . . .	1 f.
Un alquer de farine de manioc. . . . .	2 50 c.
Un <i>idem</i> de pois rouges. . . . .	2 50.
Un <i>idem</i> d'échalottes. . . . .	2 50.
Mille cocos. . . . .	20.
Une corde de bois, (8 pieds de long et 4 de haut, avec des bûches de 4 pieds.)	20.
Quatre régimes de bananes. . . . .	4.
Mille citrons. . . . .	1.
Une pièce de mouchoirs de Cholet, (12 mouchoirs.) . . . . .	20.
Une <i>idem</i> de toile de Bretagne étroite de cinq aunes. . . . .	5.
Ainsi de suite, selon cette proportion.	

Dès que les affiches furent posées, on s'empressa de nous fournir une énorme quantité de vivres.

Souvent il venait des côtes d'Afrique des navires anglais relâchant dans cette île, afin d'y former des provisions de bouche et faire de l'eau. Comme ils ignoraient que les Français s'en étaient rendus maîtres, ils arrivaient sans défiance à pleines voiles, en voyant le pavillon portugais, arboré par les commandants des forts aussitôt que ceux-ci découvraient quelques Anglais à la mer.

La canonnière mouillée dans l'anse filait son câble quand ils étaient entrés, leur tirait par derrière un coup de canon, en hissant le pavillon de France, et sommait l'ennemi d'amener. Les forts imitaient cet exemple. Dans cette situation, les vaisseaux ne pouvant plus revirer de bord, ni avancer sans péril sous les batteries, étaient bien obligés de se rendre. Nous avons pris de cette manière, sans perdre un seul homme, six bâtiments anglais, chargés de deux cent cinquante, de trois cents et de trois cent cinquante nègres. Une superbe goelette en portait soixantedix.

En amarinant ces navires, on mettait les noirs sur le rivage, pour être à la disposition du gouverneur. Je le chargeais de les donner aux habitants, selon la progression de leurs impôts, comme une indemnité des frais de la guerre. Dans ce partage, je fus loin d'oublier madame Damathe, dont l'époux ne vivait plus. On se rappelle qu'une feinte maladie autrefois m'attira chez lui (1). Depuis, ce digne officier de la douane, m'avait rendu de très-grands services. Il entra donc dans les voies de la justice que je devinsse extrêmement reconnaissant envers sa veuve : aussi sa part fut-elle de cent vingt nègres des deux sexes (2).

Un beau matin, il me prit envie de m'enquérir de l'ancien gouverneur de l'île, M. de

---

(1) Tome 1, page 63.

(2) Ce serait ici le lieu de rapporter une circonstance formant époque dans la vie de l'auteur, mais je suis son intention qui ne me permet point de la rendre publique.

Saint-Vincent, qui voulut m'envoyer jadis en prison, parce qu'il me soupçonnait d'avoir volé la chaloupe du capitaine Desrud (1). Sans les bontés de M. Delage, j'aurais inmanquablement fait un tour de bloquer\*. Je l'appelai près de moi, c'est-à-dire que je lui donnai l'escorte de quatre hommes et d'un officier. Il vint sans retard. Prenant le premier la parole : « Que puis-je faire, » me dit-il, « qui » vous soit avantageux? » — « Rien. Vous sou- » venez-vous de l'époque où, gouverneur de » cette île, vous reçûtes un jeune homme » qui vous présenta ses respects? Le mauvais

---

(1) Tome 1, pages 60, 61.

\* Espèce de corps-de-garde en usage chez les Portugais. Au lieu de lit de camp, sont deux madriers élevés à trois pieds de terre, qui s'éloignent ou se rapprochent l'un de l'autre à volonté. Le prisonnier que l'on y place est assis vis-à-vis deux demi-cercles qui, étant joints, entourent son cou. Il a les mains libres en dessous, et prend aisément la nourriture déposée sur le bord du madrier. Dix hommes peuvent être ainsi placés l'un à côté de l'autre. Une sentinelle les surveille.

» temps l'avait séparé de son navire. Sept ma-  
» rins le suivaient dans une chaloupe. Vous  
» l'accusâtes de l'avoir enlevée ; et sans preuve,  
» la prison allait le punir par vos ordres.  
» Grâce à la bienveillance d'un capitaine de  
» La Rochelle, le bloque lui fut épargné. Eh  
» bien , ce jeune homme , ce prétendu cou-  
» pable , ce déserteur de son bord , ce grand  
» voleur de chaloupe , est ici , devant vos  
» yeux , c'est moi-même. »

Qui demeura stupéfait à ce discours ? ce fut M. de Saint-Vincent. Comme il gardait le silence les yeux baissés, je continuai ainsi : « Soyez tranquille, mon cœur n'a  
» jamais conservé de rancune. Retournez à  
» votre habitation. Si vous essayez quelque  
» désagrément des Français, ce que je ne  
» saurais imaginer, venez exposer vos  
» plaintes avec confiance ; j'emploierai tout  
» mon zèle à vous rendre justice. Allez ,  
» monsieur de Saint-Vincent , c'est tout ce  
» que je desire que vous emportiez de l'effet

» de mes souvenirs » Il reçut la leçon de fort bonne grâce et se retira.

Nous occupions l'île depuis trois semaines quand un soir, vers les six heures, Olivier m'avertit que les noirs de la colonie avaient formé le projet de mettre impitoyablement à mort tous les blancs, sans distinction de rang, ni d'âge, ni de sexe; de s'emparer de l'île, et d'y tenir la même conduite qu'à Fernando-Po : ce devait être dans une nuit fort sombre. Mandant aussitôt le chef de bataillon Lerch, je lui communiquai l'horrible dessein que l'on sortait de me révéler.

La garde des postes fut doublée; on ferma tous les passages dont les nègres pouvaient profiter en descendant des montagnes. Je fis placer à la porte de mon hôtel quatre pièces de campagne chargées à mitraille. J'ordonnai aux capitaines des frégates et au second de *la Concorde*, de se tenir sur leurs gardes, de saisir toutes les pirogues venant

la nuit le long de leur bord , et de les couler si elles refusaient de se rendre.

Nous passâmes, comme on le peut croire, trois jours et trois nuits dans les plus mortelles inquiétudes , et dans une surveillance égale à tant de perplexités. Le quatrième jour, Olivier nous tire de cet horrible état , et nous rafraîchit un peu le sang par la nouvelle que tous les Portugais , s'étant réunis dans une seule nuit, et marchant contre les insurgés , les avaient surpris au milieu de leur camp; qu'après s'être emparés du chef du complot , ils lui avaient tranché la tête; que tous les rebelles étaient en fuite; que si , à la suite de sa déclaration , quelque incertitude me restait encore dans l'esprit, il me ferait apporter cette tête au bout d'une pique. Refusant de voir le sanglant témoignage d'une vérité dont je ne pouvais douter , puisqu'elle sortait de la bouche d'un ami sincère , je lui adressai les remerciemens les plus flatteurs de son zèle pour le salut de nos personnes , et de grandes félici-

tations sur le bonheur qu'avaient eu ses compatriotes d'échapper au pillage et au massacre.

Quelques jours après la fin de l'insurrection, souhaitant de récompenser noblement Olivier, j'ouvris aux capitaines et officiers de la division l'avis de lui laisser en pur don la goelette anglaise et les soixante-dix nègres qu'elle renfermait. Une voix unanime d'adhésion couvrit cette offre. L'acte de cession, qui comprenait les circonstances de la prise de cette goelette, fut signé par tous les officiers et certifié des autorités de l'Ile-du-Prince. J'y joignis un passe-port pour le Brésil, dans lequel j'appelais sur ce capitaine la protection des commandants de bâtiments de guerre ou de lettres de marque de la république française.

Ayant mandé Olivier : « Mon cher ami, » lui dis-je, « j'ai constamment présents à la » mémoire les nombreux services que vous » m'avez rendus dans mon ancien établisse- » ment, et jamais je ne les oublierai. D'assez

» grands profits \* avaient été la suite de  
» votre dévouement à mes intérêts. Vous  
» avez tout perdu dans mon malheur ; et  
» la guerre vous a fait cruellement sentir  
» une seconde fois le joug de la nécessité.  
» Il est en mon pouvoir d'adoucir le poids  
» de cette affreuse contrainte ; recevez de mes  
» mains le gage d'une amitié reconnaissante.  
» Voici l'acte authentique qui vous rend pro-  
» priétaire avec tout son chargement de la  
» goelette anglaise \* tombée sous nos armes.  
» Le gardien de cette prise doit vous la livrer ,  
» sans en détourner le moindre objet. Si, en  
» la visitant , vous trouvez qu'il soit néces-  
» saire d'y faire des réparations, ou d'y joindre  
» quelque partie de grément , dites un seul  
» mot , et vos desirs seront accomplis. C'est  
» ainsi , mon cher Olivier , que les Français  
» savent reconnaître les bons offices que

---

\* Je lui accordais un bénéfice de cinq pour cent.

\*\* Elle était doublée en cuivre et valait cent cinquante mille francs.

» l'on a mis en usage envers eux. Puissiez-  
» vous ne jamais rencontrer chez d'autres  
» peuples de plus grands ingrats!

Olivier m'embrassant, mouilla mes joues de ses larmes sans pouvoir prononcer une parole, car le sentiment d'une surprise extraordinaire, mêlée à celui de la plus vive reconnaissance, l'oppressait. C'était pour moi un spectacle si touchant de voir le débordement d'un si bon cœur, que je détournai un instant les yeux pour lui cacher la rougeur de mes paupières; doux combat de la nature où la sensibilité triomphait! O puissance des bienfaits, quand donc seras-tu plus universellement reconnue?

Durant notre séjour, on s'occupa de la visite et des réparations des frégates : on remplit les pièces d'une excellente eau tombant des rochers qui touchent au fort Saint-Antoine, et sont tout au plus éloignés d'une portée de fusil du mouillage où nos vaisseaux se trouvaient ancrés.

Sur la fin de frimaire an VIII (décembre 1799), abondamment pourvu de provisions, observant avec un profond chagrin le ravage des maladies à bord de la division \* et parmi les soldats, redoutant la perte de tant de braves gens, si précieux à l'État, j'abandonnai le dessein de garder plus long-temps l'île-du-Prince.

J'écrivis donc au gouverneur une lettre que lui remit M. Dufour, adjudant de la division. J'annonçais mon intention de lui rendre le commandement de l'île, des fortifications et de l'artillerie, au même état que j'avais trouvé les choses, moyennant une contribution de huit cents onces d'or, payables dans les vingt-quatre heures, pour indemniser la France des frais de la guerre. En ajoutant qu'il était loin de ma pensée que son conseil apportât une opposition à mes vœux, je lui déclarais que, par cette circonstance, je me verrais forcé, bien à regret

---

\* Plus de cent matelots étaient déjà sur les cadres.

sans doute, de mettre en vigueur les lois françaises dans la colonie, mesure assurément fort nuisible aux intérêts des habitants.

Je prévins M. Dufour que, si le gouverneur demandait une explication de ces lois, il devait lui souffler à l'oreille les deux mots : *Liberté générale*. Ainsi que je m'y étais attendu, l'on ne manqua point d'adresser cette question. La réponse de l'officier produisit tout son effet. Le gouverneur fit un mouvement en arrière, comme s'il eût marché sur un reptile, et n'hésita point à donner sa voix pour le paiement de la contribution exigée; le conseil suivit aussitôt son avis.

Le jour même de la délibération, l'on m'apprit que plusieurs militaires étrangers, déserteurs de différentes nations, embarqués sur les frégates comme faisant partie des troupes de débarquement, avaient résolu dans l'ivresse, de piller la ville au moment de l'évacuation. Il était tout simple que le gou-

verneur et l'état-major, qui le savaient, me communiquassent leurs inquiétudes. Je les rassurai bientôt par ces paroles : « Messieurs, »  
» soyez parfaitement tranquilles à ce sujet.  
» Aucun événement sinistre ne troublera  
» votre ville ou les habitations. Vous pouvez  
» m'en croire, en vous déclarant que je  
» prends sous ma responsabilité la sûreté de  
» la colonie entière. Les troupes et les ma-  
» rins iront à leur bord sans être prévenus  
» du jour ni du moment de leur départ, et  
» je serai le seul, comme le dernier, à m'em-  
» barquer dans mon canot. »

La contribution étant acquittée, j'invitai les capitaines et les officiers à dîner le surlendemain. Tous les cuisiniers descendirent à terre. Je fis tuer deux cents volailles, trois bœufs, plusieurs porcs et quelques moutons. J'envoyai de bons tireurs à la chasse, qui me rapportèrent des ramiers, des pintades sauvages et privées. Ces préparatifs mettaient en gaieté les soldats et les matelots, qui croyaien t

descendre à terre pour danser et faire ce qu'ils appelaient *leurs farces*.

La veille du dîné, à huit heures du soir, j'ordonnai aux capitaines et à mon second d'envoyer à terre les chaloupes et les canots, le lendemain à 4 heures du matin. Dès que le jour parut, on battit la générale; les troupes s'assemblèrent sur la place d'armes, ayant le sac au dos. Le commandant Lerch fit l'appel, il n'y manquait que les malades. On embarqua les soldats, qui se rendirent paisiblement à bord de la division. Je restai seul. Les canots emportèrent le dîné. Le gouverneur, suivi de ses officiers, m'accompagna jusqu'au bord du quai. On me remercia des précautions que je sortais de prendre afin de préserver la ville du pillage. Les autorités m'embrassèrent. Je montai sur mon canot.

Lorsque je fus à mon bord, on remit les forts dans l'état que j'avais annoncé, c'est-à-dire, sans destruction ni distraction d'aucun

objet. Les Portugais arborèrent leur pavillon, en criant : *Vivent les Français!*

Les officiers militaires et de mer se rendirent sur la *Concorde*, hors quelques-uns restant sur les deux autres frégates, pour maintenir l'ordre parmi les équipages et les soldats. Une distribution de vivres avait eu lieu dans chaque bord ; on venait de partager les trois bœufs, qui firent d'excellente soupe ; il y avait trois volailles par plat (1). On donna double ration de vin. Je décrirais difficilement la joie de tous ces braves ; ils dansèrent toute la nuit. Je les laissai reposer le jour suivant.

Vingt-quatre heures après ce délassement, j'appareillai le matin à dessein d'établir une croisière à la hauteur de l'île de Sainte-Hélène (2), croyant bien pouvoir m'empa-

---

(1) On entend par là sept hommes mangeant ensemble pendant le voyage.

(2) Si célèbre par le séjour et la mort de Napoléon Buonaparte.

rer de quelques bâtimens de la compagnie anglaise ; mais mon espoir fut déçu : aucune ne parut à mes regards. Cette course inutile dut m'engager à traverser l'Océan pour entrer dans le fameux fleuve de la Plata (1).

De violents coups de vent du nord et du nord-ouest rendirent ce voyage pénible et même un peu long ; c'était dans l'hiver de cet hémisphère. Étant en latitude du cap de Sainte-Marie , nous entrâmes à l'embouchure de la rivière vers cinq heures du soir. Lorsque nous eûmes parfaitement reconnu le cap , nos ancres tombèrent par douze ou quatorze brasses d'eau : l'on y passa la nuit. Il est dangereux de naviguer sur ce fleuve dans les ténèbres , à cause des bancs de sable dont il paraît rempli.

---

(1) Il a vingt-cinq ou trente lieues de large, et soixante à son embouchure, en ce qu'il se déborde comme le Nil. Cette rivière du Pérou traverse le Paraguay , et se précipite dans la mer du Nord.

A huit heures du matin , on leva les ancres. En longeant la côte , nous laissâmes à babord l'île de Lobos , ou l'île des Loups. Nous vîmes beaucoup de pingouins (1). On découvrit la première ville espagnole sur la côte du Nord ; elle se nomme Maldonados ; elle est située au fond d'une très-belle anse. La division y mouilla.

J'envoyai de suite un officier à terre ; il se rendit auprès du commandant de la place ,

---

(1) Oiseau de mer de la grandeur d'une oie. Il a les ailes si courtes qu'il ne peut voler. Sa peau est rude et aussi épaisse que celle du pourceau. Ses ailerons pendent des deux côtés comme de petits bras , et lui servent à nager et non à voler. Il saute presque toujours dans l'eau , et ne vient à terre que pour creuser sur le rivage des trous , où il pond et fait éclore ses petits. Ses œufs sont bariolés de taches noires. Il marche la tête droite , élevée. Son corps est presque vertical , en sorte que le voyant de loin , on le prendrait pour un pygmée ou un petit homme. Sa peau est si dure qu'à peine , d'un coup de sabre , peut-on lui trancher la tête.

afin d'éviter que notre présence ne semât l'alarme sur la côte. Le gouverneur lui fit un accueil distingué, et lui donna gracieusement un pilote que je le priaï de m'accorder pour nous conduire à Monte-Video.

Le lendemain, nous tendîmes les voiles vers ce lieu, où nous parvînmes avec assez de difficultés, parce que l'on n'y trouvait que trois brasses d'eau. Heureusement que le secours des cabestans nous fit glisser sur une vase molle. Nous pénétrâmes ainsi au fond du port, afin de rester à l'abri des vents d'Est, qui soufflent quelquefois avec une extrême impétuosité. Les frégates ne purent flotter que lorsque l'artillerie en fut ôtée : on la déposa sur les quais.

Nous étions à peine dans le port qu'un officier de la douane, suivi de plusieurs employés, monte à bord de *la Concorde* ; il prend ainsi la parole : « Monsieur le com-  
» mandant, je viens, au nom du roi et de  
» son excellence le vice-roi du Pérou, placer  
» des gardes dans chacune de vos frégates. »

— « Comment ? des gardes espagnoles sur les  
» bâtiments de guerre de la république fran-  
» çaise ! et par quel motif ? » — « Afin que  
» nulle marchandise soumise aux droits ne  
» soit débarquée. » — « Monsieur le capi-  
» taine , je suis sincèrement fâché de ne pou-  
» voir admettre ici vos gardes ; nous ne fai-  
» sons aucun commerce , excepté pourtant  
» l'échange de quelques boulets contre de  
» mauvaises raisons tendant à l'insulte.  
» Quand je suis parti de France , ou pour  
» mieux dire , quelques moments avant de  
» mettre à la voile , j'ai vu arriver à Roche-  
» fort une escadre de six vaisseaux de guerre  
» et quatre frégates de votre nation ; il  
» n'est point venu à l'esprit d'un chef fran-  
» çais d'y déposer des gardes ; c'eût été véri-  
» tablement porter atteinte à l'honneur du  
» général espagnol , que de laisser planer  
» sur lui l'odieux soupçon qu'il était capable  
» de favoriser la contrebande. Par les mêmes  
» motifs que j'invoque dans une cause en

» tout semblable, je vous prie de vous reti-  
» rer promptement vous et vos gardes. Je dois  
» encore vous déclarer, dans l'intérêt des  
» hommes qui sont sous vos ordres, que si  
» vous persistez à les poser sur nos bords,  
» il est fortement à craindre que les équi-  
» pages ne leur montrent les sabords par où  
» l'on passe, la nuit, malgré soi. Vous me  
» comprenez, monsieur. » — « Mais....,  
» mais.... » —

« Tout ce qu'il est en ma puissance de  
» vous promettre, afin que vous ne demeu-  
» riez pas trop écarté de la ligne de votre de-  
» voir, c'est que, lorsque j'enverrai des em-  
» barcations à terre, il vous soit loisible de  
» les visiter pour vous assurer qu'elles ne  
» renferment rien de contraire à vos lois,  
» avec la faculté de confisquer les articles  
» que ces lois rangent dans la classe des  
» marchandises prohibées. »

Ce discours n'eut point le bonheur de  
plaire à M. l'officier ; il se retira fort mécon-

tent, en me déclarant qu'il allait dresser procès-verbal de mon refus \*.

Je descendis à terre avec les deux capitaines de *la Franchise* et de *la Médée*. Nous allâmes rendre visite au gouverneur de Monte-Video, nommé Buisto Amenthio \*\*. C'était un officier-général de la marine espagnole, homme fort aimable et parlant un peu le français. En nous recevant avec une franche cordialité, il nous offrit tous les services qui dépendaient de sa position. Nous revînmes à nos vaisseaux.

Je reçus le lendemain la visite de M. de Linière, Français, chevalier de Malte et de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, comman-

---

\* Le lendemain un capitaine de la douane fut assommé d'un coup d'aviron par l'un de nos matelots. Cette malheureuse affaire n'eut pas de suites graves.

\*\* A son retour des prisons d'Angleterre, il est venu me voir à Paris. Il avait été attaqué en pleine paix par les Anglais, qui lui prirent trente millions apportés sur trois frégates en Europe.

dant-général de la marine espagnole dans l'étendue de la rivière de la Plata , qu'il gardait avec quarante canonnières armées de quatre pièces de 18. Il nous raconta les circonstances qui l'amenèrent en Amérique. Après avoir épousé la fille d'un très-riche négociant de Buenos-Ayres , qui lui donna deux enfants , il fit de cette contrée sa nouvelle patrie. M. de Linière était rempli d'amabilité, d'agrément , possédant une variété de connaissances assez rares dans un officier de mer. Nous goûtions un vrai plaisir à le recevoir , quand il voulait bien dîner à notre bord \*.

Nous fîmes également connaissance avec M. Guyot , fils du célèbre capitaine qui a découvert les îles Malouines (1) , et qui leur a donné le nom de sa ville natale (Saint-

---

\* Il a péri trois ans après dans une émeute.

(1) Elles sont à quatre-vingts lieues de l'entrée du détroit de Magellan , dans la mer du Sud. Les Anglais les nomment Falklands.

Malo ). M. Guyot était lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis; il avait suivi son père, capitaine de brûlot (1) dans l'expédition de M. de Bougainville, quand ce grand navigateur fit le tour du monde en 1766, 1767, 1768 et 1769, avec la frégate *la Boudeuse* et la flûte *l'Étoile*.

Cet officier me rendit d'importants services durant mon séjour à Monte-Video. Comme il parlait aisément la langue espagnole, et qu'il connaissait les usages de ce beau pays, ses avis me furent précieux pour la conduite que je devais tenir envers les chefs du gouvernement et le vice-roi.

Une dizaine de jours après notre arrivée, je priai le commandant de la ville de me fournir, conformément à mes instructions,

---

(1) Bâtiment rempli de matières combustibles pour brûler d'autres navires. On y attache des grappins de toute espèce, afin qu'il puisse s'accrocher aux vaisseaux ennemis. Le capitaine d'un brûlot doit être intrépide et manœuvrier.

les moyens de réparer et approvisionner les trois frégates ; il me renvoya droit au vice-roi, résidant à Buenos-Ayres. Mon correspondant se nommait M. Vasquès, négociant fort riche, et de plus, fournisseur des vivres de la marine ; il me conseilla d'écrire au vice-roi et de lui demander les fonds que j'estimais nécessaires à la division. « S'il » vous les refuse, » ajouta-t-il, « je puis » vous avancer cent mille piastres ( un » demi-million ), contre des lettres de » change sur le trésor de la république fran- » çaise. »

Je suivis ce conseil. Le vice-roi répondit qu'il ne pouvait disposer d'aucuns fonds. Ayant montré la lettre de son excellence au gouverneur, celui-ci m'engage à me rendre à Buenos-Ayres, avec mes instructions. Il pousse la complaisance jusqu'à me fournir un bâtiment de l'État pour ce voyage.

Dès le lendemain je m'embarque avec M. Dufour sur une fort belle goelette, armée de seize pièces, et portant cinquante

hommes d'équipage. La route se fit en vingt-quatre heures. Nous allâmes, sans perdre un instant, au palais du vice-roi. En nous recevant avec beaucoup de politesse, le prince, cousin du roi d'Espagne, ordonna que l'on avançât des sièges pour nous asseoir. Je lui déclarai le motif de mon voyage; c'était de réitérer la demande de fonds que je lui avais adressée peu de jours auparavant, pour les besoins de la division des frégates de la République Française. Ce mot de *république* parut lui offenser l'oreille. Il m'interrompit : « Monsieur le » commandant, je ne puis souscrire à vos » vœux. » — « J'ai l'honneur de représenter » à votre excellence qu'il est prudent de les » remplir, car un refus me jetterait malgré » moi dans la nécessité d'agir d'une façon » qui répugne à la douceur. Et puisque » mon devoir m'oblige de m'expliquer clai- » rement, je vous déclare que j'attends sous » vingt-quatre heures une réponse tout-à- » fait positive. Souffrez que je me retire à

» l'instant à mon hôtel , où je vais attendre  
» l'honneur que vous me ferez sans doute  
» de me communiquer de nouvelles inten-  
» tions. »

J'étais à peine à l'hôtel qu'il me vint une voiture de la part de son excellence. Le cocher m'annonça qu'il était chargé de me conduire partout , selon mes ordres.

Dans la journée le conseil , composé de cinq membres , fut assemblé. Trois voix décidèrent qu'il ne fallait apporter aucun retard à couvrir les nécessités de la division. Au déclin du jour , un officier m'avertit de me rendre au palais. Le vice-roi desire savoir s'il m'est permis de lui mettre sous les yeux la partie de mes instructions , concernant ma relâche dans son pays. J'y consens très-volontiers. On lui donne lecture de l'article , dont je suivais parfaitement l'esprit. —  
« C'est bien , monsieur le commandant ; je  
» vais ordonner que l'on vous compte quatre-  
» vingt mille piastres. Vous pourrez les em-  
» porter sur le bâtiment qui vous a conduit

» ici. » — « Je desire ne point me charger  
» de cette somme. Je prie votre excellence  
» de la confier au trésorier de la marine es-  
» pagnole à Monte-Video , pour qu'il ac-  
» quitte aux fournisseurs les mémoires que  
» j'approuverai. » Le vice-roi fit embarquer  
l'argent sur la goelette , mais je n'en délivrai  
point de reçu.

Je séjournai une semaine à Buenos-Ayres.  
J'y connus M. Casa Major \* , maître à la  
chambre des comptes , parlant purement le  
français ; et dont de très-bonnes études à  
Bordeaux avaient fait un homme instruit  
fort au-delà du vulgaire. Un jour il offrit de  
me montrer un trésor immense. M. Dufour  
vint avec moi. M. Casa nous mena dans un  
vieux fort construit sur le bord de la rivière.  
On y voyait quelques pièces de canon mon-  
tées sur des affûts presque pourris , et que  
gardaient , avec le trésor , une trentaine d'in-  
valides.

---

\* On prononce Cassa Mayor.

Je ne demeurai pas médiocrement surpris, en entrant, d'observer au pied de vastes bâtiments une quantité très-considérable d'objets, longs de dix-huit pouces, larges de huit, sur autant d'épaisseur, que j'imaginai être des saumons, attendu qu'ils avaient cette forme et la couleur du plomb. Je dis en riant à M. Casa : « Voilà justement de quoi faire » quelques centaines de milliers de balles de » calibre. » — « Oh, oh ! monsieur le com- » mandant, nous ne jetons pas ainsi ces » pièces à la tête de l'ennemi. Je m'aperçois » que vous êtes grandement dans l'erreur ; » ces prétendus saumons sont d'un métal » plus précieux que le plomb, car vous » voyez sous une fausse apparence de vrais » lingots d'argent, qui, faute de place » aux lieux couverts, restent dans la cour, » sous la surveillance de ces fidèles inva- » lides. Passons au magasin, vous allez y » découvrir de plus étonnantes richesses. »

On ouvrit. Quel trésor ! On comptait, entassées l'une sur l'autre, plus de mille

caisses remplies de piastres neuves, venues de la monnaie de Lima par les rivières. Chaque caisse renfermait cinquante mille francs. C'était donc plus de cinquante millions de francs, sans y comprendre le grand nombre de lingots rangés dans la cour.

En sortant du fort, M. Casa Major nous guida, hors de la ville à une demi-lieue, vers un endroit où l'on remarquait plus de quatre millions de cuir de bœuf, disposés avec tant d'art que les rats n'y pouvaient pénétrer. Élevés à quatre pieds de terre sur des soliveaux, ils étaient établis en pente comme un toit, pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales, de manière qu'ils n'en souffraient aucun dommage.

Je ne me lassais point de promener des regards d'admiration sur ces précieux produits d'un si riche climat. « Comment, » lui dis-je, « ne transportez-vous pas ces marchandises en Europe? » — « Ah! pourquoi? Depuis quatre ans que la guerre est commencée, nul navire n'a quitté ce

» pays. Si vous avez le desir d'en emporter  
» sur vos frégates, on vous allouera pour  
» fret les deux tiers de la quantité que vous  
» en pourrez charger. »

On conçoit que si j'eusse commandé des bâtiments de commerce, je n'aurais pas un moment balancé à profiter d'un marché dont l'occasion devenait la source de prodigieux bénéfices; mais il m'était interdit de prendre aucune sorte de cargaison étrangère aux vaisseaux de l'État, qui pût nuire à leur vitesse.

Le gouvernement, redoutant une insurrection, avait appelé des Patagons (1) pour le secourir au besoin. Il s'en trouvait trois ou quatre mille dans un camp formé à deux lieues de la ville. J'allai les voir avec M. Casa. Leur général s'avança vers nous; il avait au moins sept pieds et demi de haut; ses formes régulières et bien proportionnées étaient

---

(1) Peuples de la terre Magellanique; ils vivent de chasse et de poisson. Le pays de ceux-ci est à une centaine de lieues de Buenos-Ayres.

vraiment colossales : ses yeux extrêmement vifs brillaient comme ceux des sauvages. Il se mit à rire en m'examinant ; la hauteur de mon front atteignait à peine celle de son nombril. Il demanda si j'étais général. M. Casa lui répondit que je commandais une division de frégates françaises : il fit un mouvement de tête où l'on observait une sorte de bienveillance et d'approbation. Il nous refusa l'entrée du camp, mais nous pouvions découvrir la plupart de ceux qui le composaient. Nous vîmes leurs femmes, grandes et fortes comme eux, dans les proportions naturelles ; leurs beaux cheveux noirs descendaient en triples tresses jusqu'à la naissance du mollet.

Tous les Patagons sont basanés ; il y en a quelques-uns dont la taille s'élève jusqu'à neuf pieds. Un grand chapeau rond et rabattu couvrait la tête de ces géants. Leur corps était enveloppé d'une blouse en toile de coton. Ils portaient aux pieds des sandales à la romaine, attachées par des cordons au-dessus des malléoles.

Leurs chevaux étaient grands et fort maigres. Un morceau de cuir tenait lieu de selle, où pendait une double corde à chaque côté. Deux morceaux de bois formaient le pied des étriers.

Le vice-roi m'ayant fait annoncer que la goelette chargée des quatre-vingt mille piastres était prête à partir, nous mîmes de suite à la voile. Je m'aperçus que de seize pièces de canon, montées sur ce bord, aucune n'avait de charge. J'en adressai la remarque au capitaine, en ajoutant qu'un faible corsaire anglais pouvait aisément nous prendre à l'abordage. « Je n'ai pas peur, » me dit-il, et les canons restèrent vides.

Il y a quarante lieues de Buenos-Ayres à Monte-Video. Nous naviguions dans la Plata comme sur une mer, tant elle est large. A deux heures du matin, l'on découvrit un petit bâtiment espagnol, que nous devançâmes par la supériorité de notre marche. On arriva sur les deux heures après-midi à Monte-Video. Quatre hommes à cheval accoururent pour nous féliciter d'avoir

échappé aux mouvemens d'un corsaire anglais, qui s'était emparé de leur navire, et les avait mis à terre. Ils nous apprirent que le capitaine de ce corsaire montrait son allégresse en les abordant, convaincu qu'il saisisait le commandant de la division française, dont on lui avait donné le signalement pendant mon séjour à Buenos-Ayres; qu'il entra dans un grand désespoir quand il se vit trompé; qu'il était expédié du cap de Bonne-Espérance avec un équipage de cinquante hommes pour faire des incursions dans la Plata; que depuis trois semaines il parcourait ce fleuve; qu'il avait déjà pris plusieurs bâtimens espagnols où se trouvaient de grosses sommes d'argent; que celui qui venait de tomber en son pouvoir contenait dix-huit mille piastres appartenant à divers négocians de Monte-Video.

L'audacieux corsaire se promenait dans ces eaux en pleine sécurité, nonobstant un grand nombre de canonnières armées de pièces de 18, qui pouvaient le chasser; mais

pas une ne se montrait à l'ennemi ; toutes restaient dans les ports de leur station. Il m'était impossible de concevoir parmi les Espagnols, nation puissante, une si grande indifférence à protéger le commerce qui, après l'agriculture, est le premier bien d'un état policé.

Pendant que l'on réparait la mâture et la voilure des frégates, que l'on visitait leur grément, et que l'on nétoyait les pièces à l'eau, je pressais M. Vasquès de me fournir trois cents milliers de biscuit et cent cinquante milliers de bœuf salé, etc., pour une campagne de six mois. Un bœuf gras pesant quatre cents livres se vendait dix francs. Comme on achetait le cuir cinq francs, il ne coûtait réellement qu'une piastre. M. Vasquès en faisait tuer sept à huit chaque jour pour la nourriture des équipages et des soldats de la division. On recevait la viande sans os, et l'on en mangeait à volonté. Un très-beau mouton n'excédait point la valeur de quinze sous.

Il m'était impossible de comprendre la vileté du prix de ces vivres, quand M. Vasquès m'en expliqua les raisons. « Il y a, » dit-il, « dans l'intérieur des terres des propriétaires » de troupeaux, possédant quarante-cinq ou » cinquante mille bœufs, confiés à la garde » d'un seul homme. Chaque année ils met- » tent à mort le tiers de ces animaux unique- » ment pour en tirer la peau, ce qui leur » fournit sans peine un revenu considé- » rable.

« Les bœufs sont si communs dans cette » contrée, que les voituriers ou les rouliers » coupent en route le jarret de l'animal, le » tuent, en prennent les meilleurs mor- » ceaux, abandonnent le reste à la voracité » des lions, des tigres, et des chiens sauvages » que l'on y voit aussi par troupes. »

Les Espagnols m'ont assuré que jamais les bœufs de ce pays ne quittent volontairement le lieu de leur naissance, et que lors même qu'on les a pliés ailleurs au joug des charrois, ils retournent au plus vite dans leur canton dès qu'ils sont en liberté.

Cette observation s'applique également aux chevaux qu'on y rencontre en fort grand nombre; ils sont d'une belle taille, vigoureux, pleins de noblesse et de vivacité. Ils supportent patiemment la faim deux ou trois jours. Un cheval estimé, qui se vendrait à Paris mille ou douze cents francs, coûte en ces lieux une ou deux piastres. On en trouve tant à Monte-Video, que la plupart des habitants font journellement leurs visites et vaquent à leurs affaires sur de fins coursiers. J'ai vu les voituriers à cheval, conduisant l'aiguillon en main leurs charriots tirés par des bœufs.

Les Péruviens étonnent les gens d'Europe, en montrant leur adresse à s'emparer des chevaux et des bœufs sauvages. Montés sur un coursier dressé, ces indiens tiennent à la main droite une courroie ronde comme une grosse corde à ballot. A l'un des bouts est un nœud très coulant; l'autre s'amarre solidement par une boucle en fer à l'arçon de la selle. Le cavalier pousse au galop son cheval, qui devance toujours l'animal poursuivi.

Quand il se trouve en position d'arrêter celui-ci dans sa course, il lui jette au cou son nœud coulant. L'Indien fait subitement un écart dont l'infailible pouvoir cause la chute du bœuf ou du cheval sauvage. Alors on lui enlace les quatre pieds. Des amis du vainqueur viennent à cheval lui prêter secours; on conduit l'animal dans un grand parc; on le laisse jeûner trois jours, après quoi il devient facile à dompter.

Un jour, M. Vasquès m'offrit de me conduire avec ses chevaux dans une campagne, à seize lieues de Monte-Video: j'acceptai. On amène après le déjeuner une berline attelée de six coursiers noirs que guidaient deux postillons. Nous partons au galop, et quatre lieues se font en une heure. Là, les chevaux sont dételés: un coup de fouet les renvoie sans guide au lieu d'où ils venaient. Six autres d'un poil noir, moucheté de blanc, leur succèdent: même vitesse et même retour à leur écurie, c'est à dire au galop et toujours sans guide. Ceux

qui prirent leur place avaient le poil bai clair, et les six derniers le poil gris cendré.

Après avoir passé deux jours à cette campagne, nous revînmes à la ville, tirés par vingt-quatre autres coursiers, aussi beaux et non moins ardents que les premiers. Ne sachant qu'imaginer d'un pareil train, je demandai à M. Vasquès combien il avait de ces chevaux en sa possession. — « Trois cents, qui sont » placés sur les diverses routes où m'appellent mes affaires. Vous pensez peut-être que ce grand nombre d'animaux me prend une somme considérable, tant pour l'achat que pour l'entretien : détrompez-vous. Le plus beau de tous me coûte trois piastres, et leur nourriture n'exige pas une obole. Ils vont paître à la plaine, où l'herbe ne manque jamais. Ma plus grande dépense en mes courses, c'est la réparation des voitures. »

Ce fournisseur faisait abattre tous les jours quarante bœufs pour les équipages de la marine royale. La viande était constamment

distribuée sans os. Les vautours, d'autres oiseaux carnaciers, les chiens sauvages, une multitude de porcs, dévoraient la chair autour de ces os; puis on les relevait ainsi dépouillés, afin de les faire servir d'aliment aux flammes des fours à brique, à tuile, à plâtre et à chaux.

On remarque de belles constructions à Monte-Video. On y élevait alors une cathédrale; les briques des voûtes étaient si parfaitement liées que l'œil n'y pouvait discerner les jointures. M. Vasquès bâtissait, de son côté, une maison vaste et magnifique avec une terrasse à l'instar des orientaux.

Tandis que les réparations et les approvisionnements des frégates se poursuivaient, je me promenais souvent avec M. Guyot aux environs de la ville. Un jour il me dit qu'un prêtre français, réfugié, anciennement préfet apostolique à l'Ile de France, désirait s'embarquer sur mon bord pour revoir sa patrie. « Comment se nomme-t-il ? — « L'abbé Darté. » — « Faites-moi le plai-

» sir de lui annoncer que j'ai l'intention de  
» lui parler. »

Le lendemain ce respectable ecclésiastique se rendit vers moi ; j'étais sur *la Concorde*. Après m'avoir communiqué son envie de repasser en France, je lui déclarai que je voulais bien l'admettre sur ma frégate, puisqu'il était français, fonctionnaire, et malheureux ; mais que je ne devais point lui dissimuler les risques qu'il nous faudrait tous les deux courir, s'il ne pouvait justifier par des pièces sa qualité, sa mission à l'Ile-de-France, son départ de ce lieu, et son arrivée à Montevideo ; car il n'ignorait pas sans doute que les lois contre les prêtres absents n'étaient pas moins rigoureuses que celles qui atteignaient les émigrés laïques.

A l'instant il tire de sa poche divers certificats dont l'authenticité fit tomber toutes mes craintes. « Maintenant, monsieur l'abbé, » lui dis-je, « reposez-vous sur un » embarquement prochain. Allez vous occuper du soin de votre départ. Venez dîner

» chez moi autant de fois que la fantaisie  
» vous en prendra, je vous recevrai toujours  
» avec le plus grand plaisir. Cette invita-  
» tion n'est point une parole de courtisan,  
» car si vous me permettez de mêler ici le  
» profane au sacré, je vous dirai franche-  
» ment que c'est l'Évangile. »

L'abbé, rempli de joie, me prodigue ses remerciements, et ne fait nulle difficulté d'accepter mes offres. Il partageait souvent mon repas. Je le recevais avec toute la considération due à son caractère. C'était un homme aimable, dont la douce humeur avait autant de simplicité que de franchise, et dont la conversation très-spirituelle offrait beaucoup d'agrément. Il aimait la religion, en parlait peu, mais il y croyait.

M. Vasquès, se ressouvenant du refus, ordonné par mon devoir, de transporter en France des peaux de bœuf du Pérou, me proposa d'emporter, en lingots de cinquante livres, quatre cent milliers de cuivre de rosette, c'est-à-dire, pur et dégagé de toute substance étrangère. C'était un envoi destiné

à l'un de ses amis, négociant de Paris, pour couvrir les remises produites par la vente de plusieurs corsaires que ce négociant lui avait adressés.

Je consultai sur ce point les capitaines des deux frégates. Comme ce cuivre passé au laminoir pouvait être utile à l'Etat pour le doublage des vaisseaux, je consentis à le prendre. *La Concorde* en reçut deux cents milliers, et les deux autres frégates chacune la moitié de ce poids. J'en formai mon lest, en remplacement des gueuses que je fis débarquer et remettre au trésorier de la marine espagnole. J'ordonnai que ces pièces de cuivre fussent rangées le long de l'écarlingue, en observant toujours de garder exactement les lignes d'eau.

L'expérience m'ayant appris combien il est avantageux de conserver long-temps l'eau pure, puisqu'elle soutient la santé des matelots, et que je n'ai pas eu de malades à bord pendant vingt-deux mois passés sous voile, je fis laver l'intérieur des futailles avec de l'eau de chaux légèrement éteinte; ensuite on

les inclina pour les laisser égoutter. Je dois rappeler ici aux marins qu'avec cette précaution, j'ai constamment trouvé l'eau plus claire, plus limpide, et de meilleur goût après dix-huit ou vingt mois, qu'au moment de l'embarquer.

Lorsque mes provisions furent en place, je profitai du bas prix des bœufs afin de faire préparer quatre cents tablettes de bouillon, qui coûtaient huit ou dix sous la livre, au lieu de vingt-quatre francs qu'on la payait en France. Un cuisinier de Saint-Malo, nommé Cheftel \*, excellait non-seulement dans la composition de ces tablettes, mais dans l'assaisonnement de diverses viandes pour les voyages de long cours. Au bout d'un an, elles sortaient du baril pour passer sur la table sans le moindre apprêt, et flattaient le goût le plus difficile à contenter.

Après trois mois de séjour dans le fleuve de la Plata, nous appareillâmes en thermidor

---

\* Il existe.

an VIII (août 1800), à dessein d'établir une croisière à la hauteur de Rio-Janéiro (1). Arrivés devant la baie, à quarante lieues dans l'est, nous passâmes trente jours sans faire d'autres prises que plusieurs barques portugaises, que l'on coulait à fond, après en avoir renvoyé à terre dans leurs canots les capitaines et les matelots, avec des vivres.

Comme je ne voyais sortir aucun navire de Rio-Janéiro, je pensai que le vice-roi, instruit de notre croisière et du blocus de ce port, avait mis un embargo général sur ses voiles; ce qui dut me déterminer à lever la croisière. Je me dirigeai dans le nord.

Peu de jours après ma résolution, un matin à six heures, les vigies signalèrent l'apparition de plusieurs vaisseaux dans le sud-est, à six lieues de nous, et qui marchaient au

---

(1) Ou *Rivière de Janvier*. Cette ville grande et riche est la plus belle du Brésil, et située précisément sous le tropique. Après Gibraltar, c'est la plus forte place qu'il y ait sur mer.

sud. J'ordonne de revirer de bord et de courir à leur rencontre pour m'assurer de leur force. On reconnut huit voiles de guerre ennemies et bien armées, au vent à notre égard, et hâtant leur marche sur nous. Les frégates, à la suite de mon signal, revirent de bord encore une fois et prennent chasse. L'ennemi nous gagne de vitesse. Les trois plus grands navires s'attachent à me poursuivre ; l'un m'attaque en poupe, et les deux autres par tribord et babord. Canonné de trois côtés à la fois, je présente une résistance honorable.

Deux vaisseaux livrent combat à *la Médée*, et deux autres s'approchent de *la Franchise*. Voyant de tous côtés des forces si supérieures, je laisse aux frégates la liberté d'agir à leur gré, pour ne pas tomber tous les trois dans les mains des Anglais. Bien que notre position me parût désespérée, je continuai de me défendre. Je fis tirer des coups de canon de retraite au commandant de l'escadre, qui se trouvait à ma poupe. Par

malheur, l'amorce des pièces enflamma la boiserie de la grande chambre où je les avais placées. Ce funeste évènement me troubla. Néanmoins j'envoyai toute ma volée à l'un des vaisseaux qui me serraient les flancs.

Il m'était trop visiblement impossible d'échapper à tant de coups à la fois. Voulant épargner le sang de mes braves qui aurait coulé sans succès, après plusieurs autres volées, j'amenai : le feu cessa. Je me rendis au *Belliqueux*, de soixante-quatre pièces, et dont la première batterie avait un calibre de 24. Les deux autres qui secondaient l'attaque à la portée du pistolet, contenaient chacun quarante-quatre pièces. Outre leurs triples forces envers moi, ils couraient sur leur lest, tandis que j'étais pesamment chargé.

Ayant le cœur contristé de cette défaite, ma peine augmentait encore à la vue des frégates, pressées si fort des deux côtés. A huit heures du soir, *la Médée* fut atteinte et forcée à se rendre; mais *la Franchise*, par

une marche supérieure, put se soustraire à toute poursuite. Le capitaine Jurien, qui la commandait, fit même une prise anglaise en revenant en France; action inespérée qui lui attira le grade de capitaine de vaisseau.

Voici le nom des vaisseaux et des capitaines de la division anglaise :

<i>Le Belliqueux</i> ,	de 64 canons,	commandé par Rouley Bul-	teel, écuyer;
<i>Le Dorsetshire</i> ,	de 44	<i>idem.</i>	Ramsden;
<i>Le Neptune</i> ,	de 44	<i>id.</i>	Spens;
<i>Le Bombay Castle</i> ,	de 36	<i>id.</i>	Hamilton;
<i>L'Exeter</i> ,	de 36	<i>id.</i>	Meriton;
<i>Le Coutts</i> ,	de 36	<i>id.</i>	Porin;
<i>Le Royal Admiral</i> ,	de 20	<i>id.</i>	Wilson;
<i>Le Seringapatan</i> ,	de 14	<i>id.</i>	Day.

---

Total 294 canons.

Peu de temps après que j'eus baissé pavillon, le commodore Bulteel m'envoya chercher dans son canot. Ainsi que le capitaine Mils, il me présenta différentes liqueurs, dont je ne pus agréer l'offre. Il voulut me loger dans sa chambre, en me témoignant beaucoup

d'égards. Tous mes officiers et mes matelots passèrent à son bord, ainsi que trente prisonniers anglais gardés sur *la Concorde*. Ayant su de ceux-ci que je les avais constamment bien traités, il redoubla de soins envers mes gens.

Le lendemain le commodore me déclara qu'il allait me conduire avec mon équipage à Rio-Janéiro, pour être à la disposition du vice-roi du Brésil, à moins que je ne préférasse le suivre en Chine où il se rendait. Je prêtai mon consentement à la première partie de son dessein, en ce que je pouvais trouver plus aisément une occasion de rentrer dans ma patrie. Il fit route vers la capitale du Brésil. Au milieu de ce trajet on vint m'avertir que l'on avait fouillé les matelots français \* et que l'on s'était emparé de leurs ceintures,

---

\* On les fit mettre tout nus et danser sur le pont, afin de s'assurer qu'ils n'avaient point d'argent caché.

dont chacune renfermait cinq mille francs. Ces sommes provenaient de parts de prises en marchandises \*.

Je me plaignis amèrement au commodore de sa conduite à l'égard de mes hommes. Je m'emportai jusqu'à lui rappeler qu'un capitaine de corsaire n'agirait pas avec plus de rigueur. Il me força de mettre en opposition mon caractère et le sien, et de faire sortir de mon côté un triomphe qui devait l'humilier jusqu'à la confusion, puisque j'avais tout particulièrement défendu à l'équipage de *la Concorde* de toucher en aucune façon aux objets des prisonniers que le sort des combats livrerait en nos mains.

Le capitaine du *Belliqueux*, loin de se fâcher de ma colère, fit éclater ses ris, et n'écouta mes raisons que pour me dire de prendre patience. Je criai plus fort encore, mais ce fut en vain.

---

\* On les vendit au Pérou avec un extrême avantage : un mouchoir de trente sous en France se payait là dix francs.

Tandis que nous avancions vers la terre, l'abbé Darté, qui reposait la nuit dans sa cabane, s'éveille tout-à-coup, frappé d'un bruit sourd au-dessus de lui. Il voit avec un sentiment d'effroi une pince à canon près d'être enfoncée dans sa poitrine : il la saisit en poussant de grands cris. La sentinelle vole au danger; mais l'assassin avait disparu. Celui-ci, sachant ou soupçonnant que l'abbé emportait de l'argent, venait de former le dessein de le tuer pour le voler. Il avait percé le pont vis-à-vis la partie supérieure du corps étendu de M. Darté. Heureusement que ce but homicide fut manqué, parce que le trou se trouva trop étroit pour le passage entier de la pince. Le capitaine Bulteel ordonna de rechercher l'auteur de cet horrible attentat, mais le criminel demeura inconnu.

Étant arrivé dans la baie de Rio-Janéiro, le commodore m'appela près de lui : « Monsieur le commandant, » me dit-il, « vous avez établi une similitude entre un capitaine de corsaire et moi. Voyons si vous

» la soutiendrez. Je vous remets intactes les  
» ceintures de vos matelots, avec l'inscrip-  
» tion particulière de leur nom, qui s'y  
» trouve jointe. Vous pouvez maintenant  
» les leur rendre. Je n'avais pris la précau-  
» tion d'enlever ces objets que pour éviter  
» des rixes, quelquefois sanglantes, et tou-  
» jours extrêmement désagréables. Tel était  
» le but de ma conduite, jugez jusqu'à quel  
» point j'ai mérité vos reproches. »

Déposant dans la main de chaque homme la ceinture qui lui appartenait, je leur rap-  
pelai à tous qu'ils devaient de profonds re-  
merciements au commodore de son noble  
procédé. Il reçut les miens en particulier,  
avec prière d'oublier mon emportement.  
« Vous ne m'avez point offensé, » continua-  
t-il en riant avec un visage ouvert ; « je  
» ne saurais qu'applaudir à l'intérêt plein  
» de chaleur que vous montrez envers de  
» braves gens qui méritent si bien de con-  
» server le pécule acquis au péril de leur

» vie , en combattant avec honneur pour la  
» défense de leur pays. »

J'étais propriétaire de deux coffres ; l'un contenait mes effets , et l'autre trois cent mille francs. Ne doutant point que ces coffres ne me fussent conservés , à la vue du désintéressement que l'on venait de montrer , je réclamai la caisse qui renfermait mon argent. O douleur ! le capitaine me répondit qu'il était sans pouvoir de me la rendre , en ce que lui et ses officiers la considéraient comme une propriété de la division , c'est-à-dire , appartenant à l'Etat ; que si cette somme considérable eût été confondue dans une malle avec mes effets , il se serait donné de garde d'y toucher , mais que , séparée de ma propriété visiblement particulière , il se compromettrait envers son gouvernement , s'il refusait plus long-temps de la reconnaître comme une prise légitime. J'eus beau lui fournir toutes les preuves décisives que ce coffre-fort était mon bien , ma possession , mon véri-

table fonds, il fallut presque verser des larmes de regret, et se résigner à perdre en un clin d'œil le fruit de tant de veilles, de soins, de peines, d'efforts et de périls\*.

---

\* La fortune s'est bien souvent jouée de moi ; peu d'hommes, je crois, en ont essuyé autant de caprices. En 1780, j'avais placé quatre-vingt mille francs dans les mains d'un armateur de Bordeaux. Le jour même de son départ en mer, je lui en confie encore quarante mille autres. On ne l'a jamais revu depuis, et jamais non plus je n'ai touché une obole de ce dépôt.

En 1816, je verse vingt-quatre mille francs dans la caisse qui devait servir d'établissement à la colonie française du Sénégal. Mon intention ne cherchait aucun lucre dans l'entreprise ; je n'envisageais que la prospérité future de cet établissement. Il ne m'est point revenu, et jamais il ne me reviendra un centime du nouveau versement. Je m'estime encore fort heureux, en songeant que toutes ces pertes successives n'ont en aucun temps troublé une heure de mon sommeil.

Il y a vingt ans que deux des plus forts banquiers de la capitale m'ont proposé d'employer huit millions dans un chargement de six vaisseaux pour le Benin,

Nous abordâmes à ce fameux port tout hérissé de canons : ils sont montés sur des forts bâtis ou plutôt taillés dans des rochers inexpugnables. C'était pour ma tête une ample matière à réflexions en voyant le lieu que, sous Louis-le-Grand, l'intrépide, l'immortel Dugai-Trouin eut l'incroyable audace de franchir, sous la volée de plus de cent pièces de canon dont la bourre tombait sur ses vaisseaux. J'étais présent par la pensée au moment où, bravant les feux épouvantables de tous ces tonnerres, il entra fièrement en vainqueur dans cette opulente cité, lui rendait ses clefs après avoir emporté ses millions (1), et laissait à la postérité l'éclatant témoignage qu'il n'est point de place imprenable au courage éclairé, porté jusqu'à l'héroïsme.

---

si je voulais rentrer dans la carrière du commerce ; je les ai refusés : l'heure du repos était déjà sonnée pour moi.

(1) En 1711.

Le commodore Bulteel, en descendant à terre, eut l'attention de faire embarquer dans une chaloupe toutes mes provisions. Un de ses lieutenants m'accompagna dans le canot principal. Le vice-roi me reçut comme prisonnier de guerre de l'Angleterre et du Portugal. Son excellence m'ayant adressé des reproches d'avoir brûlé plusieurs bâtiments portugais, je lui dis que c'était un devoir pour moi de suivre les instructions qui me l'ordonnaient. « A cela, » répond-il, « je » n'ai point d'objection. » Il continua. « Quoique vous et vos équipages soyez pri- » sonniers, je vous accorderai autant de li- » berté que je le pourrai. Vous recevrez les » vivres nécessaires à tous vos gens, et d'une » qualité dont nul n'aura lieu de se plaindre » sans injustice. »

On nous désigna pour prison un îlot à mille toises de la ville, où l'on observait plusieurs maisons à deux étages et très-spacieuses. Les équipages des deux frégates y reposaient sans gêne. Chaque jour une garde,

composée de cent hommes, de deux lieutenants et d'un capitaine, se renouvelait dans une maison particulière qui lui servait de caserne. Nos vivres étaient aussi excellents qu'abondants, selon la promesse du vice-roi.

On eut avis que j'étais franc-maçon, car à peine avais-je touché le rivage, qu'une députation de cinq membres d'une loge vint m'offrir de l'argent ou d'autres services. Je les remerciai d'une si grande obligeance; je ne pus en même temps leur dissimuler ma surprise de ce qu'ils m'annonçaient la fondation d'une loge dans un pays soumis en tout aux lois portugaises, tandis qu'un franc-maçon reconnu à Lisbonne y serait puni de mort. J'ajoutai que, dans plusieurs voyages à cette capitale, on m'avait fortement recommandé de cacher mon entrée dans cette société, parce que le seul soupçon que j'en fusse membre m'aurait interdit la porte de toutes les maisons. Cette loi terrible, me dit-on, était due au tribunal de l'inquisition, qui l'avait provoquée au fort de sa cruelle sévérité.

Je leur demandai comment ils savaient que j'étais franc-maçon. « Nous l'avons appris du commodore Bulteel \*, qui vous a mis en recommandation auprès des membres de la vénérable loge. »

Quelques jours après cette démarche, le fils du vice-roi m'honora de sa visite : il me proposa d'assister aux travaux de la société. « Si je n'étais prisonnier, » lui dis-je, « je ressentirais une vraie joie d'y participer. » — « Soyez tranquille sur ce point, j'avertirai le capitaine de la troupe qui vous surveille, que je viendrai vous mettre à terre vers les sept heures du soir. »

Il tint parole. Une fort belle voiture tirée par trois mulets nous transporta dans une vaste plaine, au milieu de laquelle était bâti un grand édifice. Un escadron, le sabre nu, l'entourait. Comme je paraissais plongé dans le plus profond étonnement, le fils du prince,

---

\* En arrivant à son bord, je lui fis les signes d'usage ; il y répondit.

jetant les yeux sur moi, me dit avec une extrême douceur : « Ne craignez rien ; nous » jouissons ici d'une sécurité parfaite. La » troupe que vous voyez est sous mes ordres ; » j'ai le commandement général de la cavalerie du Brésil. »

Ma surprise ne diminuait point, en songeant qu'une si haute et si importante fonction était confiée à ce jeune homme, qui n'avait guère que vingt-deux ans ; il est vrai que ses études pouvaient lui tenir lieu d'expérience. Versé, me dit-il, dans la physique, la géométrie, la géographie, il parlait très-bien les deux langues française et anglaise.

Introduit dans l'enceinte du temple, j'entendis avec beaucoup de plaisir le discours du vénérable ; mais ce qui acheva de mettre le comble à mon étonnement, ce fut d'observer en ce lieu, parmi les premiers chefs militaires et les administrateurs de la colonie, des personnages revêtus des premières dignités de l'église, tels que des évêques et des

archevêques. Un magnifique banquet termina les travaux.

Le prince , me ramenant dans sa voiture , voulut savoir ma pensée sur cette brillante réunion ; je lui fis connaître la vérité en avouant que je trouvais le tout admirable , et que jamais je n'avais paru dans une assemblée si grave et si digne de respect.

Au bout de trois jours , je reçus de lui une visite nouvelle : « Que puis-je demander » pour vous à mon père , et qui vous cause » un vif contentement ? » — « Rempli de » gratitude pour vos bontés envers les » Français , et particulièrement à mon » égard , ma franchise vous dira que j'aime » beaucoup votre pays , mais que j'affec- » tionne encore plus le mien. Mon vœu le » plus ardent est donc de retourner très- » promptement en France. » — « C'est com- » pris. Je vais exposer vos desirs à mon père , » et je vous rapporterai bientôt sa réponse. »

Dès le jour suivant , je le vis arriver à moi d'un air satisfait ; il s'approche de mon oreille :

« Vous ne resterez pas long-temps prison-  
» nier. J'ai obtenu pour vous et vos officiers  
» une frégate de vingt-six canons , comman-  
» dée par un officier supérieur de la marine ,  
» pour vous transporter à Lisbonne. On  
» commencera demain l'armement de la fré-  
» gate. Donnez-moi le nom de vos officiers. »  
Je ne saurais décrire mes transports de joie  
à cette nouvelle qui , comme un doux écho ,  
résonna dans l'ouïe de mes compagnons d'in-  
fortune.

On ne peut se lasser de répéter qu'*un bien-  
fait n'est jamais perdu*. Le lecteur se sou-  
vient qu'ayant eu le bonheur d'être utile au  
capitaine Olivier , celui-ci me rendit à son  
tour d'importants services. Depuis , j'ai re-  
trouvé l'occasion à l'Ile-du-Prince de le ré-  
compenser de son zèle et de ses peines. A son  
tour , il sortait d'écrire de Saint-Salvador ,  
baie de Tous-les-Saints , au vice-roi du Brésil ,  
plusieurs lettres \* sur ma conduite envers

---

\* Il avait connu la suite de ma dernière action par

lui, ainsi qu'à l'Île-du-Prince; il n'avait rien omis touchant mes malheurs; c'est en un mot par ses rapports avantageux sur ma personne, qu'il avait appelé et déterminé la bienveillance du vice-roi.

Le commodore Bulteel voulut m'engager à dîner sur son bord avec les capitaines de sa division; j'appris-là ce dernier trait d'Olivier. Seulement, le commodore, en me racontant les diverses particularités des lettres du capitaine portugais, parla bien de l'incendie, mais glissa sur les auteurs de cet exécrationnel attentat. On conçoit que, dans un pareil moment, je dus garder le silence, car la politesse, en recevant le dîner du commodore, me défendait de toucher un point qui couvrait d'opprobre quelques-uns de ses compatriotes. Au reste, les capitaines de la division me comblèrent d'attentions durant tout le repas.

---

M. Grélé, lieutenant de vaisseau, qu'une frégate portugaise emmenait en Europe. Cette frégate avait relâché à Saint-Salvador.

Il m'est arrivé de rencontrer sur des prises anglaises plusieurs marins, qui tirèrent sur moi la nuit même où l'on brûla tous mes édifices. Les malheureux se crurent perdus, imaginant qu'une potence allait être dressée à ma vengeance. Loin de leur causer aucun mal, je les rassurai, en leur déclarant que je savais jusqu'où entraîne l'obéissance des subordonnés à leurs chefs, soit marins ou militaires, et que je voulais désormais tout oublier sur cette étrange affaire.

Le commodore mit à la voile, dans l'intention de relâcher au Cap-de-Bonne-Espérance, et d'y attendre la mousson. Il emmena la frégate *la Médée*, laissant *la Concorde* pour servir de parlementaire sous le pavillon portugais, et conduire en France tous les prisonniers de guerre de ce pays; mais, trois jours après son départ, le commodore revint à la rade, parce que *la Médée* coulait bas : elle fut déchargée promptement et mise en pièces.

Lorsque notre départ pour l'Europe fut

arrêté, on nous transféra sur la montagne de Notre-Dame-de-Bon-Secours, au sommet de laquelle on distinguait une fort belle église et quelques édifices d'excellent goût. Nous restions sans gardes, et pourvus de vivres. On nous accordait la liberté de descendre la montagne, de nous promener aux environs, et de nous baigner chaque fois que le desir nous y poussait.

Quelquefois nous parcourions de charmantes habitations, parfaitement cultivées, couvertes de cannes à sucre et de cafiers. Les habitants nous accueillaient comme des frères. Le fils du vice-roi nous rendait de temps en temps des visites; il ordonnait de nous fournir des chevaux, et nous entraînait à quatre lieues dans l'intérieur des terres; ces cavalcades, qui nous réjouissaient, n'étaient pas moins utiles au corps qu'à l'esprit.

Les jours s'écoulaient ainsi, et l'armement de la frégate avançait. Quand elle fut près de mettre à la voile, je m'y embarquai avec le commandant de *la Médée*, d'autres officiers,

et le lieutenant adjudant-major Dufour. En appareillant, le capitaine portugais décida que tout son équipage et les passagers n'auraient qu'un verre d'eau en vingt-quatre heures, pendant la traversée. On essuya de grands calmes auprès de l'équateur. Le voyage fut long et pénible; il dura près de cinq mois. Plusieurs matelots moururent de soif.

A mon arrivée à Lisbonne, j'écrivis au consul français pour le prier de nous faire obtenir un cautionnement qui nous éviterait la prison. Il nous adressa son secrétaire. Celui-ci nous prévint qu'une embarcation nous conduirait de l'autre côté du fleuve, que de là nous irions à Badajoz (1), accompagnés d'un alcade de distance en distance. Ce fonctionnaire, sorte de juge de police, tient toujours à la main une baguette noire à pomme d'ivoire: les habitants lui témoignent un grand respect. Nous étions montés sur des

---

(1) Capitale de l'Estramadoure: on y voit un fameux pont bâti par les Romains sur la Guadiana.

chevaux et les alcades sur des mulets. Chaque alcade ne faisait jamais plus de quatre lieues; nous doublions ce chemin tous les jours. Nous en mîmes six à traverser diamétralement le Portugal jusqu'à la Guadiana, qui le sépare de l'Espagne, et que nous passâmes à gué.

Le gouverneur de Badajoz nous accorda de suite des passe-ports jusqu'aux frontières de France. Nos chevaux furent vendus quatre fois au-dessous du prix qu'ils nous avaient coûté. Nous séjournâmes quatre jours en ce lieu. Nous louâmes, pour aller à Madrid, une voiture assez semblable aux diligences, tirée par quatre chevaux dont la course était, sans relayer, d'une douzaine de lieues par jour. Le soir, le conducteur nous menait dans une auberge que l'on nomme *posada*. Bon Dieu, quels tristes logements que ces *posadas*! jamais on n'y trouvait de subsistances. Obligés d'aller à la découverte de quelques provisions, nous ne rapportions que des œufs, ou des côtelettes de mouton et de porc frais,

qu'il fallait prendre patience à voir cuire, en ce que la cuisine est loin de se faire lestement dans cette belle contrée de l'Hespérie.

Après le soupé que, sans faire injustice à notre jugement, nous pourrions comparer à la diète ordonnée par certains docteurs, la servante nous montrait de mauvais lits, quand il s'en trouvait, car ils étaient encore assez rares pour en exposer ici la remarque. Lors donc que ce cas advenait, la couche consistant en quelques planches et une natte de jonc très-mince, sans couverture aucune, élevée à trois pouces des carreaux, nous dégoûtait passablement des douceurs du sommeil. Chaque fois que l'hôtellerie était privée de ce meuble précieux, désigné par plusieurs Espagnols austères comme un luxe d'agrément plutôt que d'utilité, la nouvelle maritorne nous entraînait gravement dans un lieu où toute une compagnie de soldats pouvait s'étendre à l'aise, malgré une soixantaine de mulets alignés au râtelier, touchant aux vastes cuisines de ce palais des muletiers.

Là, notre aimable et gracieuse conductrice, dont les attraits étaient si parfaitement semblables aux charmes de celle qu'a jadis vantée avec tant de bonheur l'immortel Cervantes, étendait à terre de sa main robuste quelques vieilles et fort sales couvertures, destinées à reposer nos membres. L'odeur des cuisines mêlée à celle des mulets était le parfum que nous respirions au milieu de la variété de nos songes.

Un jour que Morphée s'obstinait à nous montrer sa rigueur, nous fîmes retentir toute la nuit cet édifice de la beauté de nos chants. Le lendemain, dès six heures du matin, nous demandâmes la carte de la dépense. A la vue de cinq francs par tête pour n'avoir pas reçu seulement un morceau de pain, ni même un verre d'eau, nous criâmes, comme de raison, fortement à l'injustice. L'hôte, pour nous irriter, ajouta qu'il exigeait encore dix francs, afin de le dédommager du bruit que nous avions causé la nuit dans son écurie.

Le commandant Lerch jurait en allemand

aussi fort qu'un charretier de son pays ; il ne cessait de s'informer de la demeure du juge de paix pour lui porter ses plaintes d'un traitement si révoltant. Tout-à-coup, Lerch, frappant du pied la terre, en fait sortir des hommes, car un nombreux rassemblement d'individus armés de gros bâtons, s'avance et nous dit en espagnol : « Seigneurs français , » il faut payer et passer. » C'est le parti qu'il nous fallut prendre, mais avec force murmures emportés par les vents.

Fuyant ce vilain lieu où l'on paie des vivres que l'on n'a point consommés, et où l'on rançonne les étrangers pour avoir chanté, comme si jamais une contribution devait atteindre quelques éclats de voix, nous remontâmes dans la voiture jusqu'au soir. Nous la quittâmes pour entrer dans une hôtellerie nouvelle, mais qui n'offrait rien de nouveau quant à la manière d'y loger. Cette fois, un lit s'y trouvait; on y voyait même une mauvaise espèce de traversin sous lequel je déposai ma bourse, contenant

une dizaine de pièces de vingt francs pour les dépenses journalières sur cette route. J'oublie à mon lever le petit trésor , et je pars.

A trois lieues de là, l'on déjeûne. Je veux tirer une pièce afin d'acquitter ma part des frais du déjeûné. Surprise extrême!... Je me souviens du lieu qui couvre mon dépôt. L'aubergiste me donne deux chevaux et un guide, que je paie treize francs en tout. Pressés par mon impatience autant que par le besoin, les coursiers prennent le galop. J'arrive, je vole au grabat : cent fois mes mains tournent et retournent le fatal traversin ; rien ne brille à mes tristes yeux ; j'ai même la douleur de voir les fidèles domestiques de cette honnête maison me railler d'un air goguenard, en me disant tout crument que j'étais un fou. Si la recherche de mon or n'avait point le caractère de la folie, la vérité m'oblige d'avouer que j'étais fort humilié devant ces fripons.

Je reviens donc aussi léger d'argent qu'auparavant, avec un surcroît de dépense pour

cet inutile voyage. Mes compagnons apprenant ce résultat me consolèrent par le dicton si commun : « Nous voyons, dans ce » trait, qu'il y a d'honnêtes gens partout. » On reprit la diligence jusqu'à Madrid, où nous arrivâmes le jour même.

Cette capitale commença de nous réjouir en observant que ses usages approchaient un peu des coutumes françaises. Nous descendîmes à l'hôtel de Malte, tenu par des Italiens. On avait lieu de s'en louer ; c'était assurément en ce genre une des meilleures maisons de Madrid. Nous y vîmes M. le contre-amiral Dumanoir (1), allant organiser à Ca-

---

(1) Neveu de l'ancien ministre de la marine, Pléville le Peley. Selon l'une de nos *Biographies*, « il fut » témoin de la bataille de Trafalgar sans y prendre » part, avec l'avant-garde qu'il commandait. Mis en » jugement pour ce fait, il eut quelque peine à se » tirer d'affaire, et fut pris peu de temps après, aux » attéragés de Rochefort, avec toute sa division, après » un combat opiniâtre où il reçut une blessure à la » tête; il débarqua à Plymouth, resta quelque temps » prisonnier sur parole, et revint en France..... »

dix une escadre de vaisseaux de guerre. Je me présentai devant lui ; j'en reçus un accueil très poli, très-distingué. Il desira savoir si quelques uns des officiers de ma division voudraient servir sous ses ordres. Je lui désignai M. Dufour, lieutenant de vaisseau, comme un officier de mérite et rempli d'instruction.

Cet adjudant-major consentit avec un grand plaisir à suivre le contre-amiral qui, de son côté, sembla satisfait de cette rencontre.

Nous passâmes une semaine entière à Madrid. J'allai présenter mes hommages à l'ambassadeur français, M. Lucien Buonaparte. J'étais accompagné dans cette visite du commandant Lerch, du capitaine Coudain, de l'abbé Darté, de M. Guillet, commissaire de la marine, agent comptable de la division. Son excellence nous accueillit avec une extrême politesse, et nous fit délivrer, sur notre demande, des passe-ports par la chancellerie.

Avant de partir, je vis le palais du roi ;

il est sur une éminence , et d'une grande beauté ; une rivière peu profonde coule par derrière le long de ses murs. Tout près de là se voit le Prado, jardin royal où l'on admire de fort belles promenades publiques, ainsi qu'une vaste ménagerie qui renferme des animaux de toutes les parties du globe. Le cabinet d'histoire naturelle m'a semblé magnifique. Les minéraux et les métaux rares y abondent : l'or , l'argent massif du Pérou , les diamants , et d'autres pierres précieuses , en complètent l'ornement. Les connaisseurs assurent que ce cabinet est le plus riche de l'Europe.

En quittant cette grande ville , nous prîmes la direction de Bayonne. Un conducteur, bien que sa voiture fût attelée de quatre chevaux , nous mena paisiblement , à petites journées de huit lieues. Notre société s'accrut d'un personnage qui avait fait quelque temps les délices de la bonne compagnie de Paris ; c'était le célèbre danseur Duport dont la renommée , éclipsant l'astre jusque-là si

éclatant de Vestris, l'avait appelé sur les bords du Tage pour offrir aux Portugais la perfection d'un art si cher à Therpsichore, dans les pas merveilleux du premier de ses favoris. Son congé venait d'expirer ; il avait refusé un nouvel engagement, parce que soit indisposition, soit caprice, un jour ses jambes d'accord ou non avec sa volonté ne firent point sur les planches le service accoutumé, et qu'une prison fort malsaine, plus basse que l'eau du fleuve qui pénétrait dans ce lieu quand le Tage grossissait, l'avait trop dégoûté de leur montrer plus long-temps la grâce de ses pirouettes.

Retournant à Paris pour remonter au trône de l'Opéra, vacant par son absence, si toutefois on peut avancer que la danse y soit jamais sans monarque, il avait acheté un singe à Lisbonne qu'il affectionnait étrangement. Cet animal, dans la voiture, nous récréait par ses gentillesses et dissipait l'ennui du voyage. De Madrid aux Pyrénées, on éprouva la douceur du printemps ; mais

auprès des montagnes le froid se fit sentir. La neige tombait abondamment. A mesure que l'on s'élevait dans cette région, la température augmentait de rigueur. Le pauvre singe mourut gelé, dans les bras de son maître, dont les soins infinis ne purent prolonger son existence jusqu'au sommet des monts.

Parvenus là, nous tournâmes nos regards sur l'immense plaine que nous sortions de parcourir. Quel aspect ! Quel admirable contraste dans les accidents de lumière ! et que de réflexions touchantes font naître les profondes impressions d'un si divin spectacle ! Je crois que jamais la nature n'a tenu au cœur de l'homme un langage plus éloquent, et n'a rempli son âme de sentiments plus dignes de sa céleste origine.

Nous descendions doucement les monts ; le voiturier nous pria de mettre pied à terre pour enrayer. Il nous prévint que nous allions passer dans un vallon fort dangereux, où rôdaient quelques vagabonds toujours

prêts à dévaliser les voyageurs. Il s'étendit beaucoup sur le genre de leurs prouesses ; nous prenions en gaieté ses récits qui devenaient fort plaisants en passant par sa bouche, et surtout quand le ton du discours lui donnait l'accent de la frayeur.

En arrivant à l'endroit le plus étroit du vallon, vingt cavaliers aussi bien armés que montés, coururent à nous au grand trot. Soudain leurs rangs s'ouvrent ; ils nous arrêtent, demandent qui nous sommes, où nous allons. On imagine que la plus extrême surprise devait se peindre dans nos traits. Nous répondîmes toutefois qu'étant Français, prisonniers de guerre des Anglais, nous venions de Lisbonne pour retrouver nos foyers. Après nous avoir examinés quelques moments avec beaucoup d'attention, le chef de l'honorable compagnie dit à sa troupe : « Laissez passer ces Français ; ils ne sont bons à rien. » Ces paroles furent aussitôt répétées en espagnol par l'un d'eux : « Paissez, pas-

» sez, seigneurs français, vous n'êtes bons à  
» rien. »

Ce compliment nous plut fort ; jamais passe-port n'a paru plus utile. Je crois que nous le dûmes à l'apparence de nos vêtements où l'absence du luxe se faisait essentiellement remarquer, car il est bien rare que les haillons couvrent l'or ; je dis haillons, c'est peut-être friser l'exagération, mais la vérité doit dire que nos habits étaient passablement fatigués : cette expression vaut l'autre.

Le conducteur nous rejoignit au bas de la colline ; il se hâta de nous féliciter d'avoir échappé au mouvement habituel de ces messieurs : « Ce sont, » dit-il, « de grands » voleurs, pillant tout ce qu'ils rencontrent, » mais ne tuant jamais personne, à moins » qu'on ne leur offre de la résistance. »

A l'entrée de Vittoria, jolie ville (1) où

---

(1) Les grandes rues de cette cité sont bordées de beaux arbres.

commence la première ligne des douanes, un employé nous prescrivit de nous rendre au bureau du directeur, pour y déclarer l'or ou l'argent que nous possédions, en ce qu'il était défendu d'emporter ces matières hors du royaume d'Espagne, sous peine de confiscation. « Prenez bien garde, » observa-t-il, « de faire une fausse déclaration, car, » outre la confiscation, elle entraîne la perte » de la liberté pendant un temps. » On nous laissa la somme suffisante pour le reste du voyage; c'était toute celle dont nous étions porteurs, parce qu'à Madrid, connaissant la loi relative à cet objet, nous avions échangé notre or contre du papier de France.

Avant de pénétrer à Saint-Jean de Luz<sup>(1)</sup>, d'autres douaniers suspendirent notre marche. On nous contraignit d'entrer séparément dans une chambre : on exigea le bulletin particulier de notre déclaration, délivré à

---

(1) Dernière ville de France, du côté de l'Espagne; elle est à deux cent huit lieues de Paris.

Vittoria. Excepté moi, auquel on épargna la visite rigoureuse appliquée à mes compagnons, tous furent mis à nu, les jambes écartées, pour s'assurer qu'un peu d'or n'y demeurait point caché. Le conducteur et sa voiture furent non moins sévèrement examinés.

Près de Bayonne, il fallut encore essayer une visite des douaniers français. On ouvrit nos malles; quatre pièces de mouchoirs des Indes furent trouvées dans la mienne; elles étaient prohibées à mon insu; je les avais achetées à Madrid. L'employé les portant au directeur, je le suivis chez ce fonctionnaire, qui me dit ne pouvoir autoriser l'entrée de cette marchandise, et que je devais la renvoyer aux frontières d'Espagne. «Cependant,» ajouta-t-il après un moment de réflexion, «comme je prends part au malheur qui » vous a livré aux Anglais, et que vous ne » portez pas sur le visage l'air d'un contre- » bandier, je ne confisquerai point vos » mouchoirs. Passez dans la cour; vous y

» trouverez une femme à qui vous pouvez  
» accorder de la confiance. On croira qu'elle  
» reporte ces pièces à la frontière; et dès  
» que vous aurez monté dans votre voi-  
» ture, elle vous les remettra. »

Cela fut exécuté selon l'avis du directeur; je donnai à cette femme une récompense dont elle me sembla fort contente : je n'étais pas moins satisfait de son obligeance, croyant bien tous mes mouchoirs perdus. A Bayonne, nous abandonnâmes notre conducteur. Nous restâmes quatre jours dans cette ville. On y voit une barre fameuse qui rend l'entrée du fleuve\* très-difficile, surtout quand les vents d'ouest et d'ouest-nord-ouest soufflent avec violence. Dans ce cas, les navires sont contraints de relâcher au Passage.

Nous prîmes tous la voiture de Bordeaux, tirée par six chevaux vigoureux. Ayant à peine fait une lieue, la diligence arriva sur une montagne. Une dame âgée d'environ

---

(1) L'Adour.

quarante ans et sa demoiselle de dix-sept, souhaitent d'y entrer ; le conducteur ne put les placer qu'au cabriolet : il les connaissait pour être l'épouse et la fille d'un brigadier de la gendarmerie, qu'elles allaient retrouver au premier relais. Il montra de l'empressement à les ranger à ses côtés. J'offris ma place à la dame qui la refusa poliment, en observant que le relais était peu éloigné.

Il avait beaucoup plu toute la nuit. Les ornières étaient remplies de sable ; la route semblait parfaitement unie, ce qui engage les postillons à pousser leurs chevaux au grand trot. La diligence fait ainsi une demi-lieue. Tout-à-coup deux roues s'engagent dans une profonde ornière, avec une telle secousse que la voiture est renversée. Les deux dames et le conducteur sont jetés au loin. La mère a le bras cassé, sa demoiselle éprouve à la jambe une forte entorse, et le conducteur se relève avec un bras démis. Aucun voyageur de l'intérieur ne reçoit de blessure. Seulement tous étaient tombés les uns sur les autres.

Des hommes très-gros m'étouffaient; je parviens à me dégager de ce cruel fardeau. Ouvrant la glace de la portière, perpendiculaire à nous dans cet instant, je sors par cette ouverture. Mes compagnons essayent vainement de suivre mon exemple, leur corpulence résiste à leurs desirs.

Les postillons, après les plus grands efforts, viennent à bout de redresser une masse si pesante; on y employa les chevaux et des bœufs. On mit sur une civière les femmes blessées, on les porta le plus vite possible à Bayonne, pour y recevoir tous les secours de l'art dont elles avaient un si pressant besoin.

Quand tout le monde fut sorti de la voiture, des cris de colère retentirent aux oreilles des postillons. Le commandant Lerch, dont les jurons allemands avaient une prodigieuse énergie, tira son sabre en leur disant : « Coquins ! il faut que je vous passe » ma lame au travers du corps pour vous » empêcher de verser encore une diligence. »

Au reste , ce malheur nous plongeait dans une profonde consternation.

On remonta dans la voiture. Nous arrivâmes à Bordeaux , où les voyageurs se séparèrent. J'y passai quelques jours. J'allai voir le commissaire général de la marine qui me refusa un passe-port pour Paris , attendu que je devais m'adresser au commandant des armes de Rochefort. Peiné d'un contre-temps dont la suite m'appelait dans ce port, je rencontre un officier de la marine auquel je communique mon nouvel embarras. Il m'en tire bientôt par ces mots : « Le ministre est en cette ville ; » il loge chez M. Baour , négociant ; allez » le voir. »

Je me présente devant l'amiral Bruix \*. Ce ministre me reçut gracieusement ; il m'entretint avec éloge des prises faites par la division dans la dernière campagne ; il versa même quelque consolation sur le souvenir amer de ma funeste rencontre avec l'escadre

---

\* Il avait servi sous mes ordres , comme volontaire , à bord de *la Négresse*.

anglaise, et me demanda s'il pouvait m'être utile. L'amiral m'accorda sur-le-champ le passe-port (1) qui formait l'unique objet de mes desirs.

Je demurai encore huit jours à Bordeaux ; je les employai à visiter plusieurs négociants avec qui j'avais eu des rapports d'intérêt quand je commandais *la Chimère*. Ce fut pour mon cœur une satisfaction bien douce en revoyant ces honnêtes commerçants, qui

---

(1) C'est une autorisation de la main du ministre, en date du 16 germinal an 9, et ainsi conçue : « L'amiral » Bruix, vu le procès-verbal de la reddition de la frégate *la Concorde* à des forces ennemies supérieures, » l'impossibilité de soumettre la conduite du capitaine » Landolphe qui commandait cette frégate à l'examen » d'un jury militaire, attendu le défaut absolu de » témoins, autorise ledit capitaine Landolphe à se » rendre à Paris au sein de sa famille, en attendant » qu'il puisse être jugé sur sa conduite, et à la condition » expresse qu'il se présentera au ministre de la marine » pour recevoir ses ordres. »                    *Signé* E. BRUIX.

Cette pièce fut visée le 29 germinal par M. Forestier, dont le capitaine a parlé, page 285 de ce volume.

me témoignaient dans leur franchise des sentiments d'une extrême affection. « Quittez, » me disaient-ils, « le service militaire et choisissez le plus grand navire de ce port ; nous l'armerons de suite sous votre commandement. » Affligé d'une goutte qui me causait quelquefois pendant quatre ou cinq mois des douleurs intolérables \*, ma résolution était bien prise de ne plus confier aux flots inconstants une vie déjà si remplie d'orages.

Après une quinzaine de jours passés à Bordeaux, je partis pour la capitale, où je revis ma femme, ma famille et mes anciens amis. Je priai presque aussitôt le ministre de la marine de m'appeler devant un conseil de guerre, pour être jugé sur la prise de *la Concorde*. Ce conseil fut convoqué dans la même se-

---

\* Il m'est arrivé alors, au milieu d'un combat, de me faire transporter dans mon lit sur le pont. Les douleurs cessaient à l'instant, et ne recommençaient qu'après l'action (1).

(1) Tandis que je rédigeais ces Mémoires, M. Landolphe a ressenti une violente attaque de goutte, qui l'a retenu quatre mois chez lui.

maine à l'hôtel de Toulouse, faubourg Saint-Germain. J'y comparus, et l'on m'acquitta peu de jours après la conclusion du traité de paix d'Amiens.

Ce fut à cette époque, où ma santé avait déjà souffert de cruelles atteintes, que je sollicitai ma retraite. Le ministre m'écrivit que mon âge me laissant encore la faculté de servir l'État, c'était à regret qu'il ne pouvait me l'accorder. Je suppliai de nouveau Son Excellence de prendre cet objet en considération. Il répondit derechef qu'ayant exposé mes vœux au Premier Consul, qui les approuvait, il me suffisait de produire mes états de services pour obtenir une pension. Elle fut réglée à quinze cents francs, ensuite réduite à douze cents (1) par le ministre

---

(1) On a vu, pages 262, 263 de ce volume, un singulier rapprochement de circonstances entre l'auteur et l'éditeur. Il est selon l'ordre d'en compléter ici le tableau. Plus tard, dans deux services différents, nous avons eu le même traitement, compté le même temps de services; nous avons fait la même demande de retraite

Decrès, qui fit appliquer cette mesure à tous les officiers de mon grade.

Il y avait environ trois semaines que j'étais à Paris, lorsque je vis arriver chez moi M. Darté; son air triste, mélancolique, abattu, m'inspira de l'inquiétude: « Qu'avez-vous donc? monsieur l'abbé, vous me semblez consterné. » — « Ah! cher capitaine, je suis ruiné, perdu, anéanti; je viens d'être volé. » — « Où logiez-vous? » — « Rue des Canettes, près de Saint-Sulpice. Ecoutez cette malheureuse histoire.

» Trois jours après que je fus en cette ville, un ordre de l'autorité m'appelle aux bureaux de la préfecture de police: je m'y rends; on me questionne sur mon nom, ma qualité, mon pays, le lieu

---

qui, d'abord, n'a point été agréée par les mêmes raisons; nous avons obtenu la même pension sur des fonds divers; enfin nous habitons le même quartier à cent pas l'un de l'autre, et cette dernière circonstance a pu influer sur la publication de cet écrit.

» d'où je viens, le vaisseau qui m'a transporté  
» d'un hémisphère à l'autre; enfin l'on veut  
» connaître mes moyens d'exister à Paris.  
» Je réponds à tout la vérité, que vous  
» connaissez. Satisfaisant à la dernière ques-  
» tion, j'observe que j'ai six mille francs  
» d'espèces en ma possession et des lettres  
» de change tirées sur M. Lafitte, accep-  
» tées par ce banquier, ayant huit jours à  
» courir ; qu'en outre, je dois recevoir du  
» trésor public le montant des récépissés  
» d'une somme versée par mes mains à l'Ille-  
» de-France. On me dit que cette déclaration  
» suffit et qu'on va m'accorder un permis  
» de séjour dans la capitale. Je retourne à  
» mon hôtel.

» Au bout de vingt-quatre heures, un  
» homme grand, portant des moustaches,  
» s'adresse au maître de la maison, et lui de-  
» mande une chambre ou un cabinet à louer.  
» J'ai peut-être ce qu'il vous faut, » dit ce der-  
» nier, « montez avec moi. » C'était une petite  
» chambre touchant au même carré que la

» mienne, et tout à côté. Elle fut aussitôt  
» retenue qu'examinée; une quinzaine payée  
» d'avance garantit sans doute au maître la  
» probité de son locataire.

» Le lendemain la malle de l'inconnu ar-  
» rive; le porte-faix pliait sous la charge. Le  
» troisième jour de ce dépôt, on célèbre une  
» fête nationale aux Champs-Élysées; cu-  
» rieux de la voir, et surtout les illumina-  
» tions qui doivent en couronner la fin,  
» je m'achemine lentement vers le boule-  
» vard, le long du bord de l'eau, dans le but  
» de dîner chez un restaurateur de ce quar-  
» tier.

» En portant mes pas au-delà du Pont-  
» Royal, un violent pressentiment que je  
» puis être volé pendant mon absence me  
» pousse à revenir à mon logement. Une  
» lutte s'élève dans mon esprit entre la pru-  
» dence et la curiosité. J'entre en hésitation  
» quelques minutes : malheureusement la  
» curiosité l'emporte. Je reviens à minuit.  
» Comme je montais l'escalier, le maître de

» l'hôtel m'arrête par ces paroles : — Monsieur  
» l'abbé, mauvaise nouvelle ! — Quoi ? — On  
» a ouvert votre porte avec une fausse clef,  
» brisé votre secrétaire et volé votre argent.

» Je monte avec effroi. Ce que l'on m'ap-  
» prenait n'était que trop vrai. Je trouve la  
» chambre ouverte, le secrétaire forcé, mes  
» papiers éparpillés, mon argent dérobé.

» Sans perdre un moment, je cours à la  
» préfecture de police pour y dénoncer ce  
» crime. J'y trouve un individu qui a l'im-  
» pudeur de m'adresser de basses plaisan-  
» teries, et me demande en ricanant com-  
» ment un prêtre a pu se laisser voler. Un  
» chef de bureau plus sérieux reçoit ma dé-  
» claration. Il me promet que ses soins vont  
» être employés à la recherche des voleurs,  
» mais il exige que je lui donne trente francs,  
» à compte sur les frais que doivent occa-  
» sionner peut-être de nombreuses démar-  
» ches. Peu soucieux de faire encore un  
» sacrifice assuré pour un recouvrement in-

» certain, je refuse de fournir les dix écus. Je  
» vais mettre opposition chez M. Lafitte au  
» paiement des lettres-de-change, et m'en  
» reviens accablé de tristesse d'un si cruel  
» revers.

» On visite la chambre de l'inconnu; il  
» en était parti, l'ayant laissée ouverte, ainsi  
» que sa malle remplie de moellons.

» Le troisième jour qui suivit cet événement,  
» je reçus une lettre imprimée, conçue en ces  
» propres termes : « Monsieur l'abbé, nous  
» vous renvoyons tous les papiers trouvés  
» dans votre secrétaire; ils ne peuvent nous  
» être d'aucune utilité. Nous gardons les es-  
» pèces, qui nous sont très-nécessaires. »

» Vous voyez, cher capitaine, que je  
» n'ai échappé à la pince à canon d'un  
» assassin anglais, que pour être assassiné  
» par un Français d'une autre façon. Je suis  
» maintenant contraint de me rendre à la  
» ville d'Arras, pour y demeurer auprès d'une  
» sœur chérie, qui prendra soin de mes vieux

» jours \* . » Tel fut le récit de ce vénérable ecclésiastique.

En ce moment, le ministre de la marine me prévint que le Premier Consul m'invitait à dîner aux Tuileries. Je m'y rendis. Je trouvai le général Buonaparte entouré de courtisans qui avaient le sourire sur les lèvres, et peut-être autre chose d'opposé dans le cœur. Il vint à moi et me dit : « Capitaine, j'ai beaucoup entendu parler de votre dernière expédition ; vous avez joliment étrillé les Anglais ! Parlez, que puis-je faire pour vous ? »

Je ne répondis et ne demandai rien. On servit un ambigu. J'étais placé à côté de son frère Joseph, dont je dois louer la politesse. Le repas dura tout au plus quinze ou dix-huit minutes. On se leva ; je rentrai chez moi. Je terminai un peu plus tard quelques affaires au ministère de la marine ; mais je ne pus

---

(1) Si M. Darté vit encore, il doit être âgé d'environ soixante-sept ans.

jamais obtenir les parts de prises, qui me revenaient selon la loi.

Il est temps que je termine aussi ces Mémoires. Je crains que le lecteur n'ait eu plus d'une fois l'envie d'en voir arriver la fin, car, malgré mes précautions pour ne rien exprimer d'inutile, je n'aurai pu sans doute éviter une certaine couleur de monotonie, qui s'attache ordinairement à la peinture des évènements dont le fond se reproduit sans une variété sensible.

Parmi les jeunes gens qui me liront, il s'en trouvera peut-être quelques-uns auxquels ma longue carrière dans la marine servira d'exemple. Voyant de quel point je suis parti sans protection pour arriver à l'un des premiers grades, sans jamais en avoir sollicité un seul, ils apprendront que la persévérance, au milieu des plus cruelles traverses, peut aplanir de grandes difficultés, triompher de nombreux obstacles, et mener au but que l'on se propose par le chemin de l'honneur.

Si j'ai fait quelque bien à mon pays, si j'ai pris soixante-quatre bâtiments à ses ennemis (1) et coulé bas huit cent trente de leurs canons \*, je n'ai point l'orgueil de m'en glorifier, puisque je ne dois ces divers succès qu'aux efforts réunis de mes braves compagnons d'armes. C'est par le sincère

---

(1) Voyez *l'Avertissement*, page 18, où il est dit que le capitaine se récrie contre moi de ce que je rends public ce qu'il écrit ici. On sentira que le passage indiqué ôte à l'auteur la faculté de garder le silence en cette occasion.

Je dois observer aussi que les quatre individus, Pouponneau, Tondu, Olivier, Sainte-Anne, qui n'ont jamais voulu quitter l'auteur ( page 105, tome 2 ), ne s'en sont réellement séparés que par force majeure. Les deux premiers s'embarquèrent sur le *Ça-Ira* ( page 124, tome 2 ).

\* Ces captures ont causé la faillite de sept à huit négociants de Liverpool et de Bristol. On se rappelle que les incendiaires de mon établissement venaient de la première de ces deux cités.

éloge de leur valeur, que je me plais à finir l'écrit qui en porte si fréquemment le témoignage. Puissent-ils honorer quelquefois d'un souvenir leur vieux capitaine ! C'est encore un souhait bien naturel à ma reconnaissance (1).

---

(1) Si divers lecteurs pensent que cet ouvrage enferme beaucoup de notes, et que l'attention est trop souvent distraite par la suspension du sens qu'entraîne toute espèce de remarque, je dois déclarer pour excuse que l'intérêt de la majorité a déterminé mon jugement dans cette matière. En effet, peu de personnes possèdent six dictionnaires; il s'en trouve encore moins qui interrompent leur lecture, à dessein d'y recourir pour apprendre la définition d'un terme, ou l'explication d'un sujet. Il est donc utile, sans détourner leurs regards du livre, de satisfaire l'envie qu'elles peuvent manifester de voir éclaircir ce qu'elles ne comprennent point.

Il y a même ici des expressions de marine dont on ne rencontre nulle part le vrai sens, et dont pourtant on use presque tous les jours, soit dans le commerce ou les journaux, comme, par exemple, le terme

*Lettre de marque* (1). D'autres définitions plus ou moins longues, et diversement employées dans quelques dictionnaires, ont été ramenées plus brièvement, et j'ose dire peut-être plus clairement, à leur justesse, tantôt par mon expérience, tantôt par le secours des lumières de M. Landolphe. Bien que son manuscrit ne contienne pas une seule note, et que j'en aie indiqué un assez grand nombre sous des astérisques, elles deviennent certainement les siennes, puisque ce sont ses propres explications qui m'en ont fourni le sujet et le développement.

D'après ces mots, j'espère que je trouverai grâce devant tout lecteur raisonnable, et même un peu difficile.

Je passe de suite à un objet plus relevé, et que j'aurais placé ailleurs si l'occasion me l'eût permis; mais la date que l'on va lire indique assez que cet objet n'a pu entrer plus tôt dans mes remarques.

On a dû voir, dans une foule de passages de ces *Mémoires*, combien les noirs de Guinée montrent de bon sens dans leur conduite, ainsi que dans leurs discours. N'est-il point surprenant qu'on ait attendu jusqu'au dix-neuvième siècle pour proposer l'interdiction du commerce des esclaves, c'est-à-dire, d'indi-

---

(1) Tome 1, page 83.

vidus dont la peau seule est noire (1), et dont l'esprit ayant moins d'éclat, offre souvent plus de rectitude que celui d'une foule d'hommes libres, polis et civilisés ?

Dans la Chambre des communes d'Angleterre, séance du 15 mai 1823, M. Buxton, développant sa proposition d'abolir l'esclavage dans les colonies des Indes occidentales, s'exprime ainsi :

« Il fut un temps où, d'après les opinions alors répandues, on pouvait très-honorablement placer ses capitaux dans ce genre de propriété : aujourd'hui les opinions ont complètement changé ; et la propriété consistant en esclaves est vue avec une prévention défavorable, et est considérée par les hommes sages et vertueux comme contraire à la morale, à la justice et à l'honneur. »

Tout ce que l'on peut avancer pour la défense des noirs est renfermé dans ce peu de mots, d'une manière très-convenable. Il est à regretter que la précision du style, la propriété des termes, et la justesse de la pensée ne se rencontrent pas à un si haut degré dans la réponse des plénipotentiaires de France au mémoire du duc de Wellington.

« Toutes les lois des nations civilisées, » disent les ministres français, « le Portugal excepté, prohibent

---

(1) Quand un nègre se fait une blessure, la cicatrice reste toujours blanche.

» aujourd'hui la traite des nègres; il s'ensuit que ce  
» crime, autrefois *légal*, est devenu un crime *illégal*,  
» et qu'il est absolument condamné par la nature et  
» par les *lois*. » (1)

On sait que, malgré des exemples opposés, le langage de la politique, étant naturellement élevé, doit être aussi rempli de clarté, puisqu'il embrasse de grands et nombreux intérêts. Ici l'on se demande si jamais un crime a pu être *légal*, et si l'on doit dire qu'un crime devienne *illégal*. Un crime étant une action méchante et punissable par les lois, ne saurait emporter l'idée de justice ou d'injustice dans aucun temps. Quand les lois permettent une action, elle n'est point criminelle tant que la loi existe. Crime et loi se combattent et se combattent toujours. Le mot *illégal*, appliqué au crime, n'offre pas plus de sens, puisqu'en cela même qu'un crime existe, il est contre les lois. C'est donc s'exprimer d'une manière qui pèche contre l'exactitude que de donner aux termes une acception repoussée par le sentiment universel.

J'aurais évité cette remarque si elle eût atteint un obscur écrivain; mais l'objet qui la fait naître, tombant de la plume de fonctionnaires éminents dans une circonstance très-grave, m'a semblé me faire un devoir

---

(1) Cette réponse a été reproduite, le 21 mai 1823, dans un journal accrédité.

de le relever. Je ne sais si ma pensée s'écarte de la voie d'un jugement droit, mais je crois observer plus de profondeur, de justesse et de solidité dans les hautes discussions du parlement anglais, que dans les discours, même étudiés, de la plupart de nos ministres.

---

Qu'il me soit permis, en ce lieu, de prévenir une question que beaucoup de dames ne manqueront point de faire à la lecture des *Mémoires* du capitaine, et qui a pour motif de savoir si, dans une longue vie et le cours de tant de voyages, quelque amoureuse passion n'a point enflammé son cœur. Je suis autorisé à répondre le fameux mot JAMAIS, encore que M. Landolphe ait eu constamment pour le sexe toute la politesse, toute la considération, tous les égards, tous les respects que mérite cette adorable moitié du genre humain.

---

---

---

## NOTES.

---

Il n'est peut-être point sans intérêt de comparer ici la manière dont M. Landolphe raconte la ruine du fort et des habitations de l'île de Borodo, avec plusieurs extraits publiés par divers auteurs sur le même sujet.

---

« **U**NE colonie française s'était établie en Afrique dans l'île de Borodo, sur la rive gauche de la rivière Formose, soumise à la domination du roi d'Owhère. En vertu d'une transaction authentique et écrite entre le prince, et le capitaine Landolphe, qui commandait l'expédition, une compagnie formée sous le nom d'Owhère, sous la protection du gouvernement, qui lui-même était intervenu dans la négociation, et à l'abri des titres fondés sur le droit public et sur le droit positif des nations, s'était livrée avec confiance à ses opérations, et en avait multiplié les rapports.

De nouvelles expéditions de vaisseaux étaient parties d'Europe. Six années de travaux opiniâtres avaient donné de l'importance à l'établissement. Ses magasins étaient remplis ; tout promettait à la compagnie une prospérité certaine et des bénéfices immenses.

« Mais cette prospérité avait éveillé l'envie du commerce anglais. Les capitaines Gordon , Potter et Cokeron , expédiés de Liverpool pour le Benin , en méditaient la ruine , et bientôt l'effectuèrent. Dans la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai 1792 , en pleine paix , ces capitaines , à la tête de leurs équipages armés , réussirent à s'introduire dans le fort , et pénétrèrent en silence jusqu'au logement du capitaine Landolphe , qui fut réveillé par une décharge d'artillerie (1) à laquelle il eut le bonheur d'échapper. Surpris par ces brigands , il se précipita nu par sa fenêtre ; mais à peine tombé , il reçut une deuxième décharge qui l'atteignit à la jambe gauche et le renversa. On le crut mort , et les assassins , cédant à la fureur du pillage , ne songèrent plus qu'à se charger de tout ce que l'habitation et les magasins offraient de précieux.

« Cependant Landolphe , épuisé par la perte du sang qui coulait de sa blessure , se traînait à la faveur des ténèbres vers un fossé où , pour échapper aux recherches , il se mit dans l'eau jusqu'au cou.

---

(1) On a vu que c'était par des coups de pistolet.

« C'est de là qu'il vit livrer aux flammes le fruit de tant de peines et de travaux ; le fort et les maisons furent embrasés. En peu d'instants, tous ces édifices construits en bois offrirent l'image de la destruction. L'explosion terrible de dix milliers de poudre renfermée dans un magasin fut la dernière catastrophe de cet effrayant incendie. Les débris couvrirent les environs et entourèrent le capitaine sans l'atteindre.

« Las de détruire et chargés de butin, les brigands se rembarquèrent et prirent le large. L'infortuné Landolphe fut alors trouvé et recueilli par les naturels du pays. Le fils du roi d'Owhère, que le capitaine avait conduit en Europe et qu'il avait ramené, vint au secours de son ami ; il pansa lui-même ses blessures, et le roi lui prodigua les soins et les égards les plus affectueux.

« L'anglomanie ne manquera pas d'opposer à cette violation du droit des gens, la destruction des établissements philanthropiques de Serra Léone, mais du moins, la terrible loi de la guerre semblait couvrir l'odieux de cette expédition (1). Mais, dans la ruine de l'établissement d'Owhère, tous les principes

---

(1) Elle eut lieu durant la guerre d'Amérique. Le capitaine Renaud, commandant un vaisseau rasé et deux frégates, détruisit cet établissement anglais situé sur la côte d'Afrique, sous

sacrés parmi les hommes ont été violés, et cet attentat impuni fournirait une victorieuse récrimination. »

(DURAND, *Voyage au Sénégal*, tome 1.—1802.)

---

« LANDOLPHE ( Antoine ), ancien capitaine de la marine française, né à Montbelet, en 1760 (1), était, avant la révolution, directeur de la société coloniale philanthropique d'Ouère en Afrique, dont l'institution avait pour but d'étendre le commerce français dans le vaste royaume de Benin. M. Landolphe avait pru-

---

la latitude de 8 degrés 12 minutes. Celui de M. Landolphe était sous la latitude de 5 degrés 30 minutes.

Le souverain du pays improuva fortement cette violation de son territoire. Il avait résolu de refuser désormais tout établissement en ce lieu. Cependant il y souffrit depuis une colonie libre. En 1799, le Directoire Exécutif ordonna de la respecter, « qu'elle soit, » disait-il, « sous la protection de la Grande-Bretagne; l'intention du gouvernement étant de ne porter aucune atteinte à l'existence d'un établissement formé par des amis des hommes et de la liberté. »

M. Durand a vraisemblablement ignoré ces dernières circonstances. Je les reproduis ici pour éclairer le lecteur sur tous les points qui se rattachent à cet ouvrage.

(1) On doit se rappeler qu'il y a trois erreurs dans ce peu de mots. (Voyez tome 1, page 22.)

déterminé recherché l'amitié du roi d'Ouère; et, aidé de son appui, il avait fait construire un fort à l'embouchure du fleuve de Benin : un terrain très-étendu avait été mis en culture par ses soins, et plusieurs centaines de nègres secondaient ses vues par un travail actif. Cet établissement recevait chaque jour de nouveaux accroissemens, lorsqu'en 1792, deux vaisseaux de commerce anglais, armés de canons, débarquèrent près du fort quelques individus qui s'annoncèrent comme étant au service de la maison Dobson et compagnie de Liverpool, et comme chargés de remettre à M. Landolphe de riches présens, en reconnaissance des services qu'il avait rendus, l'année précédente, à un bâtiment de cette compagnie. M. Landolphe, forcé par des instances réitérées, accepta ces présens qui consistaient en objets d'ameublement, et il donna aux anglais un dîner splendide. La journée se passa dans des témoignages réciproques d'amitié. A minuit, M. Landolphe fut réveillé au bruit des armes, et il se vit entouré de soldats, la baïonnette au bout du fusil. Il n'avait avec lui que deux Européens: les nègres qui auraient pu le défendre, ayant pris part à la gaieté de la journée, étaient ensevelis dans un profond sommeil; poursuivi à coups de pistolet, et n'ayant aucun moyen de résistance, il se précipita du haut d'une fenêtre dans les fossés du fort qui étaient pleins d'eau. Les assaillans le croyant mort, se mirent à piller les

magasins, et chargèrent leurs canots de butin : mais quelques nègres, qui s'étaient éveillés, ayant sonné l'alarme, on courut aux armes, et les pillards, se voyant sur le point d'être attaqués, se sauvèrent en mettant le feu aux habitations, et en faisant sauter le magasin à poudre.

« Cet acte de brigandage, commis en pleine paix, excita une vive indignation en Angleterre; mais l'affaire n'a jamais été éclaircie. La guerre, qui éclata six mois après cet événement, empêcha les réclamations de M. Landolphe, et les recherches qu'il tenta, lors du traité d'Amiens, sont restées sans résultat. Il n'avait pas encore obtenu justice en 1817 (1). »

( *Biog. des Hom. viv.* )

---

LANDOLPHE (Antoine), ancien capitaine de la marine française, est né à Montbelet, en 1760. ( On voit que l'auteur de cet article commet ici les mêmes erreurs que la *Biographie des Hommes vivants.* ) Les connais-

---

(1) Il en est encore de même en 1823. Comment l'Angleterre, qui a été si fort indignée de cet attentat, n'a-t-elle point tâché depuis d'en atténuer l'effet, en reconnaissant les droits sacrés du capitaine, elle qui a reçu en 1814 et 1815 d'énormes sommes pour remplir des indemnités ou couvrir des réclamations, dont l'équité quelquefois douteuse a paru céder au pouvoir des circonstances ?

sances qu'il avait acquises dans ses fréquents voyages sur les côtes d'Afrique, l'avaient appelé, avant la révolution, à la direction de la société coloniale philanthropique d'Ouère en Afrique. Comme le but de cette société était d'établir et d'étendre le commerce français dans le vaste royaume de Benin, M. Landolphe avait mis tous ses soins à se concilier d'abord la bienveillance du roi d'Ouère. Il y réussit complètement, et en obtint la permission de construire un fort à l'embouchure du fleuve de Benin, et de mettre en culture un terrain très-étendu. Cet établissement prospérait, et ses soins continuels, soutenus par les bras de plusieurs centaines de nègres libres, lui donnaient chaque jour de nouveaux accroissements. En 1792, quelques individus mis à terre près du fort, par deux vaisseaux de commerce anglais armés de canons, se présentent au nom de la maison Dobson et compagnie de Liverpool, et se disent chargés de remettre à M. Landolphe de riches présents en reconnaissance des services rendus l'année d'auparavant à un bâtiment de cette maison. M. Landolphe accepta sans méfiance les présents, et donna aux Anglais un dîné aussi somptueux que la localité le permit. La journée se passa en compliments et en témoignages mutuels d'estime et d'amitié.

A minuit, et lorsque les nègres, qui d'ailleurs avaient pris quelque part à la fête, étaient profondément

endormis, M. Landolphe, qui n'avait avec lui que deux Européens, se réveille au bruit des armes, et se voit entouré de soldats menaçants prêts à le percer de leurs baïonnettes. Sans secours, sans moyens de résistance, poursuivi à coups de pistolet, il se précipite d'une fenêtre dans les fossés du fort qui étaient pleins d'eau. Les brigands le crurent mort, et se hâtèrent de procéder au pillage et de remplir leurs canots. Les cris, le tumulte inséparable d'une pareille expédition parvinrent à éveiller quelques nègres; ceux-ci sonnent l'alarme: on s'éveille de tous côtés, on court aux armes; mais les forbaus craignant d'être atteints, se sauvèrent en mettant le feu aux magasins, et en faisant sauter celui qui renfermait la poudre. Cet acte inoui de brigandage commis en pleine paix, et qui excita l'indignation générale même en Angleterre, n'a jamais été ni recherché ni réparé. La guerre entre l'Angleterre et la France, qui éclata quelques mois après cette piraterie, rendit toutes les réclamations de M. Landolphe inutiles; et ses démarches, lors de la conclusion du traité d'Amiens, n'eurent pas de résultat. On n'a point appris même qu'il ait obtenu, depuis, la réparation qui lui est si légitimement due.

( *Biogr. des Contemp.* )

---

Je suis forcé d'insérer en cet endroit quelques

notes qui ont rapport au premier volume , en ce que les circonstances dont elles tirent leur origine , m'ont été communiquées trop tard.

---

*M. Marion Brillantais* ( tome 1<sup>er</sup> , page 81 ). Il signe *Marion de la Brillantais*.

*Peu de jours après mon retour de Boston* ( tome I , page 214 ). Vers ce temps , le capitaine Arismindie de Blaye (1) , commandant un bâtiment de commerce , avait été pris par les Anglais qui le déposèrent à terre , lui et ses matelots. Ayant gardé le second pour valider la prise , quatre marins anglais furent chargés de la conduire à New-York. Dans la traversée le prisonnier trouve le moyen d'enivrer ses gardiens ; il les enferme , cloue les écoutes , et mène seul le vaisseau à Philadelphie. (2)

---

(1) Port à sept lieues de Bordeaux. Les vaisseaux qui vont à cette ville sont obligés de laisser à Blaye leurs canons , à cause du peu de profondeur de ce port.

(2) Il s'était emparé des armes : ayant pratiqué un trou carré dans la forme d'un très-petit sabord , il donnait aux Anglais des vivres par cette ouverture , et les menaçait de tirer sur eux s'ils tentaient de sortir. Il a conduit le navire pendant trois jours et trois nuits. Quand le sommeil l'accablait , il attachait la barre du gouvernail droit au milieu du pont , et dormait une heure ou deux. Favorisé du vent , il n'a pas été obligé de carguer les voiles.

Les feuilles publiques, annonçant un événement si extraordinaire, arrivèrent sous les yeux d'Arismindie. Il accourt à New-London et m'expose sa situation. Manquant d'argent pour le voyage de Philadelphie, je lui prête deux mille cent francs. Il fait ce trajet à cheval, et reprend la propriété de son navire.

Au bout de neuf ans, comme j'entraï à la Guadeloupe, il m'aperçoit sur le quai, m'embrasse, m'invite à déjeuner, me rend mon prêt, en me racontant toutes ses vaines démarches durant tant d'années pour découvrir mon domicile.

*Quarante passagers, parmi lesquels se trouvaient onze femmes* ( tome I, page 234 ). Le capitaine d'une frégate ayant annoncé, dans une circulaire, qu'il prendrait gratuitement des passagers pour la France, nul ne consentit à monter sur son bord; on aima mieux s'embarquer sur *la Nègresse* en payant.

M<sup>me</sup> Cornu du Cap-Français, passagère avec sa fille, montra du courage. Au moment d'un combat, je la pressai de descendre dans l'entrepont; elle s'y refusa constamment: elle passait même les poudres aux canonniers, bravant comme eux les plus grands dangers. Arrivée à Nantes, elle ne voulut débarquer qu'après l'entier déchargement du navire, qui dura plus d'une semaine. Nous en sortons un jour à trois heures du matin; je lui donne le bras. Tout-à-coup, se prosternant au milieu d'une place, elle s'écrie les mains

jointes : « Grand Dieu ! je vous remercie du fond de  
» mon cœur de m'avoir préservée de tant de périls ;  
» je vais donc revoir mes parents ! » Elle apportait  
trois cent mille francs en or , qui lui appartenaient.

*Le bâtiment* LE DUC DE GRAMMONT , *capitaine Gram-*  
*mont* ( tome I , page 259 ). L'armateur se nommait  
aussi *Grammont*.

*Je louai un très-vaste magasin trois mille six cents*  
*francs par mois* ( tome I , page 273 ). Il y en eut qui  
furent loués six mille francs aussi par mois , à cause de  
la prodigieuse quantité de marchandises débarquées  
sur ce point.

---

*Missionnaires \* venus du Brésil, qui baptisèrent le monarque sous le nom de Manuel (il faut lire Sébastien) OTOBIA (page 38).*

Plus de mille noirs reçurent en ce moment le baptême : j'ai été parrain d'une soixantaine de ces nouveaux convertis. On voit à l'Île-du-Prince beaucoup de prêtres nègres, remplissant les fonctions de vicaire et de desservant. Les curés sont des blancs.

*Ces femmes sont toutes fort coquettes ; elles passent six mois à se coiffer (page 52). Elles se servent à la fois de trois poudres de diverses couleurs. Elles arrangent aussi avec beaucoup d'art les nœuds et les rosettes de leur robe, qui ne tombe qu'au dessous d'ujarret.*

Les rois de Benin m'ont envoyé chacun deux jeunes femmes libres. L'une mourut de la petite vérole durant mon absence.

*J'avais perdu dans un vol une cinquantaine de colliers de corail (page 67). Un de mes nègres, que je nommais Parisien, déroba la nuit à mon comptoir de Borodo deux cents pièces de marchandises. Le bruit causé par le couvercle du coffre m'éveille en retombant.*

---

\* Ils étaient noirs.

Le nègre effrayé saute quelques marches de l'escalier, je me lève et j'en fais autant. J'appelle Mandrin, c'était mon chien; (1) il saisit Parisien à l'épaule et lui enlève un morceau de la fesse. Pouponneau et Tondu viennent au bruit, arrêtent le voleur : on le jette en prison.

Je prévins de ce crime Animazan, qui en instruit aussitôt le roi. Au bout de vingt-quatre heures toutes les marchandises sont rapportées. On met la vie du criminel à ma disposition : je me contente de son exil à trois lieues de là, sous peine d'être fusillé s'il repa-rait. Sa large cicatrice au derrière me donnait un moyen de le reconnaître, quand bien même j'aurais pu facilement oublier ses traits.

Il m'est arrivé, une autre fois, de perdre vingt noirs par la désertion; ils furent amenés dès le lendemain devant moi. Leurs camarades les fustigèrent paraissant agir sans ordre; ce qui produisit un tel effet que depuis, pas un n'est échappé.

*Le contrat de cette acquisition est déposé dans les bureaux du ministère de la marine ( page 88 ).*

En voici la copie.

L'AN MIL SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT, et le quatre du mois de mai, entre le très-haut et très-puissant

---

(1) Un tigre l'a dévoré ( tome I, page 160 ).

seigneur *Sébastien Otobia*, roi d'Owhère, de Jabou et autres lieux, étant en son palais de la ville d'Owhère en Afrique, Côte-d'Or, d'une part; et le sieur Jean François Landolphe, capitaine de navire du département de Nantes, chef et chargé de l'établissement français situé à l'embouchure de la rivière Formose, sous la domination dudit seigneur roi d'Owhère, d'autre part; faisant et agissant comme fondé des pouvoirs de messieurs les intéressés de la compagnie d'Owhère, a convenu, avec ledit seigneur roi, des articles suivants, savoir :

## ARTICLE PREMIER.

Le roi d'Owhère reconnaît, a déclaré et déclare par le présent traité, vendre et céder à perpétuité sans aucune réclamation, au sieur Landolphe, qui accepte pour le compte de MM. les intéressés de la compagnie d'Owhère, tous les bois et terres qui sont ou qui pourront provenir sur l'île nommée sur les plans français *Borodo*, où est actuellement situé le fort français, sur la droite en entrant à l'embouchure de la rivière Formose; cette île étant formée dans la partie de l'Est, par une rivière qui court au sud-est l'espace de dix lieues, et qui va perdre son nom dans la rivière Borodo; cette dernière en courant dans la partie de l'ouest-sud-ouest va jeter ses eaux à la mer, et depuis l'embouchure de la rivière Borodo à venir à la rivière

Formose. Les côtes de l'île de la rivière Borodo paraissent avoir leur direction du sud au nord.

## ART. II.

Le roi d'Owhère reconnaît avoir également vendu audit sieur Landolphe pour le compte de ladite compagnie d'Owhère tous les bois et terres qui sont ou qui pourront se trouver dans la partie du nord opposée au fort français; ces terres se nomment Sal-Towne, habitées par des sujets du roi d'Owhère occupés à faire du sel.

## ART. III.

Le roi d'Owhère déclare qu'il permet dès à présent tant que pour l'avenir, qu'il est, sera libre à la compagnie d'Owhère ou à ses préposés, d'y faire couper, abattre les bois, de les faire exporter où bon lui semblera; de bâtir sur lesdites terres et îles des maisons, d'y faire telle plantation que bon lui semblera, sans que les sujets du roi de France puissent être inquiétés ni troublés d'aucune manière, par les sujets du roi d'Owhère; dont ledit roi se rend garant de tous les délits ou incursions qu'ils pourraient faire, soit dans le présent ou dans l'avenir.

## ART. IV.

La vente de ladite île *Borodo* et des terres dites *Sal-Towne* a été faite au sieur Landolphe, pour le prix et somme de quatre cents pagnes que le roi d'Owhère re-

connaît avoir reçues en diverses marchandises dudit sieur Landolphe, et sous les conditions que chaque navire que la compagnie pourra envoyer en traite des noirs et morphil, il sera payé au roi d'Owhère et à ses puissances un total de onze cents pagnes par chaque navire à trois mâts, et huit cents pagnes pour un navire à deux mâts; bien entendu qu'il n'y aura que les navires qui emporteront des noirs, qui seront sujets à payer lesdits droits ci-dessus, *sous le titre de coutumes*, mais toutes les goelettes, bateaux servant de corvettes et d'allèges aux grands bâtimens, seront exempts de payer aucune coutume.

## ART. V.

En raison de ladite vente qu'il a plu au roi d'Owhère de faire au sieur Landolphe, en faveur de la compagnie d'Owhère et de la soumission que le sieur Landolphe a faite au roi d'Owhère, de lui faire payer par chaque navire, expédié en traite des noirs, le droit ou coutume mentionnés à l'article IV; le roi d'Owhère promet, s'engage de ne recevoir dans ses rivières aucun bâtiment étranger sous quelque prétexte que ce puisse être, tandis qu'il y aura en traite sur la rade de la rivière Formose des bâtimens appartenant à la compagnie d'Owhère ou à la nation française; et pour l'accomplissement de cet article, le roi autorise le commandant ou les personnes chargées des affaires

de la compagnie, de tirer ou faire tirer sur tous les bâtiments étrangers qui pourraient venir pendant le séjour des bâtiments français; les faire sortir de la rivière; déclarant, le roi d'Owhère, qu'il renonce tant pour lui que pour ses sujets, à faire aucun commerce directement ni indirectement avec les nations étrangères qui pourraient s'introduire dans la rivière, pendant le séjour des navires français sur la rade, et sans la permission du commandant ou du chef chargé des affaires de ladite compagnie d'Owhère; et, s'oblige, le roi d'Owhère, de donner main forte pour chasser les bâtiments qui feraient la moindre résistance.

## ART. VI.

Le roi d'Owhère s'oblige et s'engage, dans le cas d'hostilités ou de guerre entre la France et l'Angleterre ou quelque autre puissance européenne, de prendre le parti de la France, et de défendre le pavillon de Sa Majesté Très-Chrétienne; de fournir au commandant ou chef de l'établissement français tous les secours qui pourront dépendre de lui, pour le soutien des sujets du roi de France, qu'il reconnaît, dès à présent, pour être ses amis; et promet, le roi d'Owhère, en conséquence du susdit traité et conditions portées à l'article iv, si elles sont effectuées de la part de la compagnie d'Owhère, à la première demande qui lui sera faite par la personne chargée des établissements,

d'envoyer les hommes dont il sentira le besoin pour la défense des intérêts de ladite compagnie, et l'honneur du pavillon du roi de France ; sous les conditions qu'il sera fourni aux sujets du roi d'Owhère, les armes et munitions de guerre nécessaires pour se défendre contre les ennemis, et tous gens qui pourraient venir troubler le commerce de ladite nation française. Le roi d'Owhère, en cas que ses sujets auraient combattu ou donné la main par les ordres du commandant français, dans l'évènement où il serait fait conquête sur l'ennemi, se réserve le quart des marchandises qui seront dans les navires ou embarcations ; elles appartiendront au roi d'Owhère, pour qu'il ait à les faire distribuer à titre de récompense à ses sujets : exige en outre, le roi d'Owhère, que si quelqu'un de ses sujets se trouvait blessé au service de la compagnie, il soit pansé et médicamenté par le chirurgien de l'établissement.

Renonce, le roi d'Owhère, à tous actes prétentions, tant sur les corps agrès, et apparaux des bâtimens ennemis qui pourraient être pris, que sur la rançon d'aucunes personnes qui commanderaient ou qui composeraient les équipages, s'abonnant seulement et simplement au quart des marchandises, comme il est dit dans cet article.

ART. VII.

Le sieur Landolphe déclare que les marchandises et présents, avec lesquels il a payé et fait payer pour

L'acquisition des terres stipulées dans les articles I<sup>er</sup> et II, proviennent des cargaisons des navires la flûte *le Pérou*, capitaine La Bossère, et de la corvette *l'Afrique*, capitaine Michel Grou; du navire *Prince Boudakan*, capitaine Destouche; et de la goelette *l'Okro*, capitaine Kerchu; tous quatre bâtiments expédiés par MM. les intéressés, sous le titre distinctif de la compagnie d'Owhère, et qu'il en a pris possession en faveur et au nom de la susdite compagnie, sous l'autorité et obéissance du roi de France.

La présente vente et traité, faits avec le roi d'Owhère et mondit sieur Landolphe, ont été arrêtés dans le palais du roi, en la ville d'Owhère, en sa présence et de celle du sieur Okro, capitaine-général des guerres de la Rivière, de celle du prince Marc Boudakan, capitaine More, du seigneur Aribau, capitaine des guerres de la province Jabou, des sieurs Antoine à Poupou et Audagou, tous trois les premiers phidors du roi d'Owhère, qui ont déclaré ne savoir signer; le roi d'Owhère a apposé ses cachets en marge du présent; le prince Marc Boudakan a signé avec le dit sieur Landolphe. Fait par triplicata lesdits jour et an que dessus.

*Signé*, prince MARC BOUDAKAN,

*Signé* LANDOLPHE, chef chargé des affaires de la compagnie.

Nous soussignés, chef et officiers majors de l'établis-

sement français, rivière Formose, Côte-d'Or, royaume d'Owhère.

Disons que le quatorzième jour du mois de mai, mil sept cent quatre-vingt-huit, seroit arrivé à l'établissement Français, le prince Boudakan accompagné du seigneur Aribau et de plusieurs autres seigneurs, tous fondés des pouvoirs du roi d'Owhère leur maître, nous auraient déclaré être envoyés par lui, pour nous mettre en possession à perpétuité des terres du nord, situées vis-à-vis ledit établissement et sur l'autre rive de la rivière Formose; lesdites terres nommées *Sal-Towne*, où il y a un village du même nom, qui est commandé par un des sujets du roi d'Owhère, nommé *Autouy*, et ce, pour satisfaire au traité d'acquisition que le sieur Landolphe aurait fait avec le roi d'Owhère, le quatre du mois de mai. En conséquence, ce même jour sur les dix heures du matin, se serait embarqué dans une pirogue ledit sieur Landolphe, accompagné des porteurs de pouvoirs du roi d'Owhère, désignés dans le présent, et, étant tous rendus sur les lieux, susdites terres du nord nommées *Sal-Towne*, aurions trouvé ces terres habitées par environ cent cinquante personnes des deux sexes, tous sujets du roi d'Owhère, qui auraient été occupés à faire du sel: le prince Boudakan ainsi que le seigneur Aribau et tous les autres porteurs des ordres du roi d'Owhère, auraient déclaré au nommé *Autouy*, chef du susdit vil-

lage, qu'il ait, de la part de leur roi, à livrer au sieur Landolphe, représentant et fondé des pouvoirs de MM. les intéressés de la compagnie d'Owhère, toutes les terres qui pourraient être sous son commandement; d'y laisser planter et arborer le pavillon du roi de France, sans souffrir ni permettre qu'il y soit fait aucune insulte, tant pour le présent que pour l'avenir, de la part des sujets du roi d'Owhère; sur quoi le nommé Autouy a de suite obéi, et le sieur F. Landolphe aurait amarré un mât de pavillon sur un arbre devant la maison dudit Autouy, et hissé le pavillon du roi de France, en répétant plusieurs fois ces paroles, *Vivent le Roi de France, tous les Français, et la compagnie d'Owhère*. D'après ces cris d'allégresse, il aurait été fait une décharge de mousqueterie, en criant : *Vive le Roi de France, vive le Roi*. — Déclarons à tous qu'il appartiendra, que le présent est sincère et véritable. Fait triple pour servir et valoir audit établissement, les susdits jour et an.

*Signés*, LANDOLPHE, L. BOULANE, PHILIBERT, charpentier, A. R. BOURGEOIS, chirurgien major.

---

(1) *Pourquoi faut-il qu'aux accents d'une si juste reconnaissance* ( pages 105-125 ).

Outre les détails qu'on a lus aux pages ci-dessus indiquées, on en voit d'autres que je vais rapporter suc-

cinctement ; ils sont tirés des déclarations du capitaine Landolphe, de l'équipage du *Prosper*, d'Alexis Michel, capitaine du brigantin *le Ça Ira* de Bordeaux, de Jean Pouponneau et de Jean Tondu, de Jacques Laurenti, capitaine du corsaire *la Liberté*, de Bordeaux. Ces déclarations, reçues en différents temps par les autorités légales de l'île Grande-Terre-Guadeloupe, portent les dates suivantes : celle de M. Landolphe est du 4 octobre 1792 ; elle énonce une grande partie de ses pertes : celle de l'équipage du *Prosper* est du 8 mai 1792, c'est-à-dire, huit jours après le désastre de l'auteur, mais elle a été reproduite à la Guadeloupe, le 18 octobre 1792 : celles du capitaine Michel, de Pouponneau et de Tondu sont du 13 novembre 1792 : celle du capitaine Laurenti est du 13 décembre 1793. Toutes demeurent déposées, depuis le 5 pluviôse an VI ( 24 janvier 1798 ), dans l'étude de M<sup>e</sup> Gittard, notaire à Paris, aujourd'hui remplacé par M<sup>e</sup> Estier, rue Coq-héron, n<sup>o</sup> 5.

M. Landolphe ajoute aux noms de Cokeron, Gordon et Potter, celui de Linn, tous quatre au service de la maison Dobson-Bekler et compagnie de Liverpool ; affirmant qu'ils descendirent la nuit à son établissement avec plus de soixante hommes blancs et noirs ; qu'ils lui prirent vingt-six esclaves et les embarquèrent sur le navire *le Héro*, de Liverpool, capitaine Carrère ; que lui capitaine Landolphe perdit six pièces de 2 qui lui

appartenoient, vingt-six pièces de 8 et de 6, et vingt-six pierriers, propriété du ministère public.

L'équipage du *Prosper* dit que, étant à bord de la goelette *l'Amité*, il a vu l'incendie de l'établissement, qui a dévoré beaucoup de marchandises de cette goelette, déposées dans les magasins de M. Landolphe; que les Anglais passant près de cet équipage, lui ont présenté le pistolet en l'insultant par des jurons; qu'ils étaient ivres, et montraient des objets volés au capitaine Landolphe.

Pouponneau et Tondu, après avoir rapporté les mêmes circonstances détaillées par M. Landolphe, ont ajouté que les Anglais étaient venus à terre au nombre de cinquante à soixante hommes armés, suivis d'environ cinquante de leurs nègres. Ils ont déclaré qu'on leur devait à chacun six années d'appointemens, à raison de six-cent-vingt-quatre livres tournois par an, sans préjudice de l'année courante. Ils n'ont rien reçu depuis (1).

Le capitaine Laurenti a dit qu'il alla demander au sieur Potter la raison de l'assassinat de M. Landolphe et de l'incendie qui le suivit. Potter répondit que des Anglais ayant porté des plaintes à l'ambassadeur français en cour de Londres contre le capitaine Landolphe,

---

(1) Il en est de même de M. Landolphe, qui durant six ans n'a pas touché un sou de ses émoluments.

cet ambassadeur avait déclaré que l'on devait ruiner son établissement.

Voilà certainement des raisons de justification auxquelles tout lecteur de sens était loin de s'attendre. Si le prédécesseur de M. de Chauvelin nommé ambassadeur de France à la cour de Londres (1) en avril 1792, vit encore, il sera sans doute bien surpris qu'on lui ait mis sur lèvres un pareil langage.

*Si je n'eusse rencontré l'officier Bonnechose . . . . moyennant un intérêt de cinq pour cent de commission (pages 139, 140). Cette part de négoce me valut quinze mille francs en trois mois.*

*Dans un acon ( il faut lire accon ) ( page 145 ).*

---

On se sert de ce bateau pour aller sur les vases. Il n'est pas ponté. On l'emploie aussi avec avantage sur une mer tranquille, en ce qu'il porte beaucoup relativement à sa grandeur; mais on s'aperçoit qu'il n'est pas propre à supporter la voile, encore moins sur une mer un peu agitée : il faut le faire naviguer avec des avirons, ou remorquer par des chaloupes.

---

(1) Par la protection de Dumouriez; il fut, dit-on, dirigé dans ses opérations par M. de Talleyrand, qui voulut l'accompagner en Angleterre.

*Comme j'avais mouillé sous la montagne de la Souffrière ( pages 309 , 310 ).*

---

L'année dernière, M. de Humbolt a fait un voyage au Vésuve , à la suite du roi de Prusse. Dans un discours prononcé en allemand à l'académie de Berlin , et qui vient d'être livré au public , on lit le passage suivant :

« On sera étonné d'apprendre que toutes ces éruptions de cendres n'ont produit qu'une couche de quinze à dix-huit pouces dans la plupart des plaines voisines , et seulement près de Bosche-tre-Case , où la cendre est mêlée de *lapilli* , une couche de trois pieds. Il a donc fallu quelque combinaison de circonstances malheureuses pour qu'un torrent de cendres ait pu rendre Pompéia inhabitable. »

M. de Humbolt pense que l'éruption dans laquelle périrent tant de villes de la Campanie , était une résurrection du volcan après un repos de plusieurs siècles : les forces qui rouvrirent un cratère fermé et comblé par des couches entières de roches , dit-il , durent être assez considérables pour soulever une quantité extraordinaire de cendres.

Selon cette opinion , la montagne de la Souffrière n'aurait-elle pas quelque analogie avec le Vésuve ?

.... *J'avais tout particulièrement défendu à l'équi-*

*page de la Concorde de toucher en aucune façon aux objets des prisonniers que le sort des combats livrerait en nos mains ( page 407 ).*

Cette défense était affichée au pied du grand mât. Un capitaine prisonnier avait caché cinquante guinées entre la double semelle de ses bottes. La démarche du prisonnier fut sans doute observée par un marin, qui lui proposa d'ôter sa chaussure. Après cette action, les bottes disparurent. Le capitaine, désolé, pleura. Un officier me prévint de la tristesse de l'Anglais. Je l'appelle, il me raconte le motif de ses larmes. J'ordonne une recherche scrupuleuse, en menaçant d'attacher le criminel sur un canon \*. Les bottes se retrouvèrent avec l'or qu'elles contenaient. Tout fut exactement rendu au possesseur.

---

\* Peine infamante : je ne l'ai jamais imposée à personne.

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SECOND VOLUME.

---

	Pages.
<b>R</b> ETOUR de <i>la Charmante Louise</i> à l'embouchure du fleuve Formose. Nouvelles provisions. Discours d'Okro. Le prince Boudakan monte à bord du navire du capitaine Landolphe. Arrivée à l'Île-du-Prince. Arrivée au Cap - Français. MM. Poupet. Visite. M. Marion Brillantais. Le prince Boudakan présenté à M. de Belcombe, qui lui fait présent d'un sabre .....	1 — 15
Voyage en France. Arrivée à Nantes. Arrivée à Paris. M. Brillantais. Projet d'établissement. <i>Compagnie d'Owhère et de Benin</i> . Privilège du Roi. Sa Majesté cède le navire <i>le Pérou</i> . Le prince Boudakan; sa pension. Les corvettes <i>l'Afrique</i> et <i>la Petite Charlotte</i> (1). Départ de l'auteur pour Rochefort. M. Hèbre. M. Delagraville. ....	13 — 16

---

(1) J'ai su depuis qu'elle se nommait *la Jeune-Charlotte*.

	Pages.
L'auteur réclame les conseils de M. Chevillard. M. Brillantais. Le prince Boudakan. Départ. <i>La Petite Charlotte</i> est sur le point d'être enlevée par un pirate. L'île de Palme, le cap de Palme, la Côte-d'or, les îles du Cap-Verd, de Sel, de Bonaviste.....	17— 19
Evènement remarquable. Trois fois le tonnerre tombe sur le vaisseau dans une seule nuit. Curiosité du chirurgien. Suite du même sujet. Surprise de M. Palisot de Beauvois. Réponse de M. Landolphe. Portrait de Louis XVI. Nègresse atteinte de la foudre et guérie.....	20— 24
Rivière de Saint-André. Côte-d'Or. Acra. Forts hollandais, danois, portugais, anglais et français. Le roi Dahomet. Juda. L'Yavogan. M. Sénat, M. Olivier. Détails sur Juda.....	24— 30
L'auteur arrive au Benin. Joie d'Animazan. Ordre du roi d'Owhère. Le prince Boudakan descend à terre avec le capitaine sur <i>l'Afrique</i> . MM. Glais, Forestier, Boutan. Désignation d'un terrain dans l'île de Borodo.....	30— 32
Nègres d'Animazan. <i>Le Pérou, l'Afrique</i> . Travaux des ingénieurs. Animazan fait	

équiper une grande pirogue. M. Palisot de Beauvois. Voyage. Dîner des nègres. L'auteur présente le prince Boudakan au roi d'Owhère. Suite de cette présentation. Danses, illuminations. Missionnaires du Brésil.....	33— 38
Dons faits au roi. Ordre de ce monarque. Okro. M. de Beauvois. Arrivée à l'établissement. Départ pour Benin. Danikan. Arrivée à Benin. Le capitaine des guerres Jabou. Divers dons. L'auteur est reçu du roi de Benin. Suite. Nouveaux dons.....	38— 46
Détails sur les mœurs de Benin et d'Owhère. Suite.....	46— 72
Retour de l'auteur. Okro, M. de Beauvois, Danikan. Présents donnés à Okro. Travaux autour du fort. Constructions. Le prince Boudakan encourage les travaux. Nicolas Olivier ; son naufrage à l'embouchure de la rivière de Borodo. Suite. Mort du capitaine de <i>la Petite Charlotte</i> . Le capitaine Grégoire .....	72— 80
Projet d'Olivier pour prendre le poisson. Exécution de ce projet. Albinos.....	81— 83
Terrain défriché. Prairie. Gaïeté des animaux. Maladie et mort des blancs. Remèdes. Arrivée au Benin des noirs Ayeaux ;	

	Pages.
ils visitent le fort du capitaine. Détails à leur sujet.....	83— 88
Bourgeois veut chasser avec un nègre. Un éléphant écrase celui-ci contre un arbre. Arrivée de la frégate <i>la Junon</i> , commandée par M. le comte de Flotte. Suite. Deux officiers de cette frégate vont avec M. Landolphe à Benin. Visite au roi. Leur retour. <i>La Junon</i> met à la voile pour l'Île-du-Prince.....	88— 96
Troubles de France. Embarras du capitaine. Sa résolution. Son commerce immense, secondé par Olivier. Complot des Anglais auprès du roi d'Aunis. Secret d'Okro. Suite. Vieillards prisonniers, mis à la disposition du capitaine Landolphe, qui les renvoie avec des présents.....	96— 103
Les navires <i>l'Okro</i> et <i>le Boudakan</i> . Le capitaine Destouche. Jean Pouponneau et Jean Tondu. M. de Beauvois tombe dangereusement malade : M. Landolphe lui applique les vésicatoires aux deux jambes : il guérit. Olivier et Ignace Sainte-Anne.....	104, 105
Nouveau complot des Anglais. Services rendus à ceux-ci par M. Landolphe. La goëlette <i>l'Amitié</i> , capitaine Belliard. <i>Le</i>	

<i>Prosper</i> , capitaine Mahé. M. Sénat , armateur de ces deux navires. Les capi- taines anglais Gordon, Cokeron et le sub- récargue Potter. Le capitaine Laurenti. M. Bapst. Bourgeois. Chapman. Horsley. M. Brillantais. Exécution du complot . . .	105—117
Le capitaine Laurenti rend service à M. Lan- dolphe. Conduite du roi d'Owhère et du prince Boudakan. Guérison de M. Lan- dolphe. Laurenti lui offre un passage à l'île-du-Prince. Jean Belliard. M. Bapst. Le capitaine Michel. M. Sénat. Le capi- taine Mahé, commandant <i>le Prosper</i> . Belliard s'embarque sur ce navire. Suite. La corvette <i>la Perdrix</i> . Arrivée à la Pointe-à-Pitre. Paroles de Mahé; sa ré- solution. Résultat . . . . .	117—131
M. Pénicaut, maire : ses malheurs. Le ca- pitaine Hostein. Mahé descend à terre. M. Cadiot. Ce qui arrive à l'auteur tou- chant le pavillon tricolore et la cocarde blanche; il garde les arrêts sur <i>le Prosper</i> . Arrivée de <i>la Bonne-Mère</i> , commandée par le capitaine Gillet ; conduite de l'équi- page. Prise de trois forts par quinze mille hommes. Emigration. L'auteur a sa li- berté. Convalescence de Belliard. M. Mé-	

	Pages.
ly, négociant, achète <i>le Prosper</i> .....	151—159
Bonnechose, officier; sa proposition à M. Landolphe. Les troubles recommencent. M. de Saint-Jean; son habitation. M. Landolphe se rend au conseil: sa conduite. M. Monroux. La frégate <i>la Calypso</i> , commandée par le capitaine Mavevot. M. Constant.....	139—144
Batterie flottante. Le navire <i>le Pavillon National</i> . Le camp de Saint-Jean. Le canonier Navarre; son adresse. <i>La Calypso</i> . M. de Rivière. La municipalité. Seconde émigration. M. de Saint-Jean, chevalier de Saint-Louis.....	145—150
Nouvelles inquiétudes dans la colonie. Suite. M. Landolphe, dragon. Révolte des nègres; ils sont mis en fuite. L'auteur a un cheval tué sous lui. Recensement général dans les habitations; résultat.....	151—154
Laurenti. M. Sénat. M. Méhy. <i>Le Vengeur</i> . Navarre, second du capitaine Landolphe. <i>Le Vengeur</i> marchant mal est remis par l'auteur à M. Méhy. Navarre commande <i>le Vengeur</i> , qui est pris par une frégate anglaise. <i>Le Prosper</i> . M. Landolphe fait visiter et réparer ce navire. Désarmement. M. Méhy, propriétaire du bâtiment	

<i>la Liberté</i> . Commissaires de la Guadeloupe, MM. Caussade, Dormois, Magagnon, et Masseguin.....	154—160
Démarches de M. Caussade. Laurenti. Armement de <i>la Liberté</i> . Départ. Escadre anglaise en vue. Débarquement à Baltimore. M. Fauchet, ministre à Philadelphie. M. Delrimphe. M. Denormandie. M. Damour. La frégate <i>la Concorde</i> , montée par M. Mahé. Le consul français Poissonnier. Suite.....	161—168
Habitation de M. Delrimphe. Voyage de l'auteur; détails à ce sujet : ce qui lui arrive à la chasse. Lettre de M. Fauchet. Retour avec M. Delrimphe à Baltimore. Départ pour Philadelphie. Entrevue avec le ministre. <i>Le Mermaid</i> . M. Thomas, successeur de M. Poissonnier.....	168—178
M. Delrimphe. M. Brément, Normand très-instruit, accepte l'emploi de second capitaine sur <i>le Mermaid</i> . Laurenti donne tous ses soins à sa corvette. Chargement du <i>Mermaid</i> et de <i>la Liberté</i> . Démarche de l'auteur. Départ. Suite. Discours du capitaine; résultat.....	178—186
M. Dormois. Apparition d'une escadre anglaise de quatorze vaisseaux à l'entrée de	

la baie de la Chesapeak. Pilote côtier américain; il rend un grand service. Inquiétude du capitaine. M. Oster. M. Fauchet.....	187—193
Paroles des matelots du <i>Mermaid</i> ; réponse du capitaine. Complot découvert. M. Brément. Discours et conduite du capitaine. Suite. . . . .	193—200
Instructions données au pilote américain. Conduite de celui-ci. Départ de l'escadre anglaise. <i>Le Mermaid</i> et <i>la Liberté</i> sortent du fleuve . . . . .	200—203
L'auteur et Laurenti, séparés par un coup de vent. Un sloop de guerre attaque l'auteur. Résultat. Le capitaine Johnson commande <i>l'Anna</i> ; donne avis du voisinage d'une forte escadre anglaise. . . . .	204—206
<i>Le Mermaid</i> et <i>la Liberté</i> se rejoignent; ils sont poursuivis par un vaisseau ennemi jusque dans le port neutre de Saint-Barthélemy. Résultat. . . . .	207—210
M. Bigard, consul français; il apprend à l'auteur que la Guadeloupe est tombée au pouvoir des Anglais. Les commissaires Victor Hugues et Lebas donnent des ordres au capitaine Landolphe de changer de navire. Suite. Laurenti est arrêté,	

traduit devant le tribunal révolutionnaire, et acquitté. Conduite de l'auteur à son égard. . . . .	210—217
Laurenti commande un nouveau bâtiment. Qualités et conduite de M. Hugues. Départ des Anglais de la Guadeloupe. Prise de l'île de Saint-Martin. L'auteur court des dangers. Conduite de M. V. Embarquement de deux cent cinquante soldats sur <i>la Liberté</i> . Précautions du capitaine. . . .	218—224
L'auteur est poursuivi par un vaisseau. Prise de Saint-Eustache par les Français. Conduite du commandant V. Nouvelle apparition de vaisseaux anglais; suite. . . .	225—230
Croisière à la tête de Saint-Domingue. Le capitaine fait voile pour Saint-Thomas; sa manœuvre : il s'empare d'une goelette ennemie; se rend à Saint-Barthélemy. M. Bigard. Madame Denormandie; son naufrage. Prisonniers français. M. O'Connor; sa fin malheureuse. . . . .	230—238
Retour de l'auteur à Saint-Thomas. Rencontre d'une frégate anglaise. Combat. <i>La Liberté</i> coule bas. Belle conduite de M. Mils, capitaine de la frégate. . . . .	238—241
Suite de la conduite du capitaine Mils. Pilote blessé de quatorze coups de feu. Rencontre	

d'un frère du capitaine Cook. On veut en vain faire ôter sa cocarde à l'auteur. Arrivée du capitaine Mils. <i>Le Britannia; l'Océan.</i>	241—249
Arrivée de l'auteur à Porstmouth. Prison; dite <i>Fortune de guerre</i> . Cautionnement. MM. Lesourd, Hamont, Viavant. Leur logement; leur cuisine. Le capitaine se met en pension. Honnêtetés d'un marchand et d'un bottier anglais. L'amiral Rodney. Dialogue. Départ de l'auteur...	250—262
<i>Le Brillant</i> . Laharpe, Bernardin de Saint-Pierre, M. Falconet, l'auteur et l'éditeur. Arrivée du capitaine à Cherbourg. Suite. Son interrogatoire. MM. Lesourd, Hamont, Viavant. La frégate <i>la Minerve</i> . Voyage de l'auteur et de ses officiers; suite; rencontre de huit hommes armés..	262—272
L'auberge portant l'enseigne de <i>la Civette</i> . Les <i>Lurons</i> . Repas. Suite. Assassinat du brigadier de la gendarmerie.....	275—277
L'auteur se sépare des deux officiers Lesourd et Hamont. Viavant l'accompagne à Paris. Le capitaine cherche ses parents. M. Lécousté, M. Fontenay, M <sup>me</sup> Faraguet. Vive discussion avec M. Dessaint. M. Poissonnier. Le contre-amiral Truguet, ministre.....	277—284

- Départ pour Rochefort. Conseil de guerre ; jugement ; l'auteur est acquitté. Le commandant Lelarge. Le capitaine commande *la Vénus*. M. Forestier. Le nouveau ministre Pléville le Peley. Départ de *la Vénus*. Deux femmes d'officiers s'y introduisent en secret ; leur discours . . . . . 284—289
- Combat. Prise d'un navire venant de Madère. Apparition d'une frégate anglaise ; elle se retire. Précautions que prend l'auteur pour la santé de son équipage . . . 290—295
- Baleines aux côtes d'Angole ; manière de les prendre. Arrivée à Cayenne. MM. Mau-duit, Jeannet, Lerch . . . . . 295—301
- Ras de marée. Arrivée à la Pointe-à-Pitre. Les commissaires Hugues et Lebas. Vente du navire venant de Madère. Croisière établie vers Tabago, la Barbade, la Dominique. Conduite de l'aspirant Leroi ; son intrépidité. Nouvelle croisière . . . . . 301—304
- Combat. Prise du navire *l'Albion*, capitaine Lioutasse. L'auteur se rend caution pour ce capitaine. *Le Scipion*, capitaine Régis. Croisière. Résultat . . . . . 304—309
- Éruption de la montagne de la Souffrière. M. Chénais, physicien. MM. Cavet, Lebas, Hugues, M<sup>me</sup> de Fourniolle. Départ pour

la France. Arrivée. M. Lelarge. Désarmement de <i>la Vénus</i> . L'auteur commande la frégate <i>la Créole</i> . <i>La Pouponne</i> et <i>la Chiffonne</i> périssent corps et biens. . . . .	309—316
Arrivée à Brest. M. Roger Dufour. M. le vice-amiral Morard de Galles. L'auteur commande les frégates <i>la Concorde</i> , <i>la Franchise</i> et <i>la Médée</i> . Le capitaine Mahé. Les capitaines Jurien et Coudain. Départ de la division pour les côtes d'Afrique. . . . .	316—321
M. Blanchot monte sur une pirogue qui chavire. Barre difficile du fleuve de Sénégal. Le pilote Valentin; son opération. Les Anglais foudroyés par une batterie. L'île de Gorée : le capitaine Renaud s'en empare. Les îles du Cap-Verd : Lapraga. Prise de cinq vaisseaux. Résultat. . . . .	321—329
Iles des Idoles. Tamara. Prise de trois bâtiments. Prise d'une goelette à Serra-Leone. Mort du capitaine anglais. Caps de Monte et de Muserade. Le banc de Sainte-Anne. Prise de quatre grands navires la nuit. Suite. Côtes de Malaguettes : poivre de Guinée. Adresse des nègres. Cap de Palme. Prise auprès de Seskron d'un fort navire à l'abordage. . . . .	329—337

Le cap de Palme est doublé. La côte des Dents. Rivière de Saint-André. Prise de trois navires. <i>La Concorde</i> prend le <i>Robuste</i> . Le cap Laho. Nouvelle prise : M. Harant la commande. La rade de Sama. Le château de la Mine. Suite. Bonités du gouverneur de ce fort. Départ de la division pour le Benin. Arrivée à l'embouchure de ce fleuve.....	337—343
Mort du prince Boudakan, d'Okro et d'Animazan. Mabi, frère de Boudakan. MM. Dufour et Baudouin. Capture de quatre bâtiments anglais. Résultat.....	343—347
La division appareille. Le cap Formose. Le Calbar. Une frégate échoue sur les accores. Fleuve du Bani. Fernando Pô, Saint-Thomas, Corisco, Anabon. Arrivée devant l'Île-du-Prince. Descente. M. Lerch conduit les soldats. Les forts Saint-Antoine et Sainte-Anne. Somation. Prise de l'île..	347—355
Rencontre de Nicolas Olivier : suite. Prix des vivres. Six bâtiments anglais capturés. Madame Damathe. M. de Saint-Vincent. Le bloque.....	355—364
Projet des nègres d'assassiner tous les blancs. Précautions contre ce projet. Suite. Conduite généreuse de l'auteur envers Olivier.	364—368

M. Dufour, adjudant de la division. Grand dîner. Remise de l'Île-du-Prince au gouverneur. Départ de la division; elle traverse l'Océan. Rivière de la Plata. Ile des Loups. Pingouins. Monte-Video.....	369—376
Conduite d'un officier de la douane; suite. Le gouverneur Buisto Amenthio. M. de Linière. M. Guyot. Expédition de M. de Bougainville; <i>la Boudeuse et l'Etoile</i> ...	376—381
M. Vasquès. Voyage à Buenos-Ayres avec M. Dufour. L'auteur se présente au vice-roi. Suite.....	382—385
M. Casa Major. M. Dufour. Richesses immenses enfermées dans un fort. Dépôt de plus de quatre millions de cuirs de bœuf. Camp de Patagons; détails sur ces géans. Retour de l'auteur à Monte-Video. Un corsaire ennemi croit s'en emparer.....	385—391
M. Vasquès fournit des vivres à la division française. Détails sur le prix des bœufs, des moutons, des chevaux. Manière dont les Péruviens prennent un bœuf ou cheval sauvage. Chevaux de M. Vasquès...	392—396
Construction de Monte-Video. M. Guyot. L'abbé Darté. M. Vasquès propose à l'auteur d'emporter en Europe quatre cents milliers de cuivre; le capitaine y consent.	

Futailles lavées avec de l'eau de chaux....	397—401
Provisions. Le cuisinier Cheftel. Croisière à la hauteur de Rio-Janéiro. Combat naval de la division contre huit vaisseaux anglais. Noms de ces derniers. <i>La Concorde</i> et <i>la Médée</i> se rendent. <i>La Franchise</i> , en fuyant, s'empare d'un navire ennemi. Le capitaine Jurien, nommé capitaine de vaisseau. Le commodore Bulteel; sa conduite. Résultat. Danger que court l'abbé Darté. Perte immense subie par l'auteur. Suite.....	401—411
Réflexions. Louis-le-Grand. Dugai-Trouin. Bulteel; son attention envers l'auteur, prisonnier de guerre. Paroles du vice-roi du Brésil. Députation d'une loge de francs-maçons. Suite. Conduite du fils du vice-roi. Suite.....	411—418
Service d'Olivier. Dîner du commodore Bulteel. <i>La Médée</i> mise en pièces. La montagne de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Départ pour l'Europe. Arrivée à Lisbonne. Suite.....	418—423
Séjour à Badajoz. <i>Posada</i> . Détails à ce sujet. Vol d'une bourse. Arrivée à Madrid. Le contre-amiral Dumanoir, M. Dufour, M. Lucien Buonaparte, le commandant	

	Pages.
Lerch , le capitaine Coudain , l'abbé Darté, M. Guillet. Le palais du roi, le Prado , le cabinet d'histoire naturelle. Bayonne. Le danseur Duport; son singe. Profonde impression sur la hauteur des monts.....	423—432
L'auteur et ses compagnons sont arrêtés par des voleurs. Arrivée à Vittoria. Doua- niers. Saint-Jean-de-Luz. Bayonne. La diligence verse; grave accident. Lerch. Arrivée à Bordeaux. M. Baour.....	433—440
L'amiral Bruix. Visites. Arrivée de l'auteur à Paris; il demande à être jugé, touchant la prise de <i>la Concorde</i> . Acquitté. Il demande et obtient sa retraite. Singulier rapprochement de circonstances entre l'auteur et l'éditeur. M. Decrès.....	440—444
M. Darté. Sa tristesse; ce qui lui arrive dans un hôtel. Il est volé. Suite.....	444—449
Le Premier Consul invite l'auteur à dîner; ses paroles. Joseph Buonaparte. La car- rière de l'auteur peut servir d'exemple aux jeunes gens. Réflexions. Faillite de plusieurs négociants anglais. Note sur l'ou- vrage , et à l'occasion de la traite des noirs.....	449—456
Extraits du <i>Voyage au Sénégal</i> , par Du-	

rand, des *Biographies des Hommes vivants et des Contemporains*..... 457—464

Notes relatives au premier volume. Le capitaine Arismindie. M<sup>e</sup> Cornu. L'armateur Grammont..... 465—467

Notes du second volume. Sébastien Otobia.  
Le nègre *Parisien*. Contrat d'acquisition.  
Déclarations diverses. Suite des notes... 468—482

Table des matières..... 483—499

Avis..... 500.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

Tome II.

1. Français, liées, le français. 200 fig.

2. Français, liées, le français. 170 fig.

3. Français, liées, le français. 137 fig.

4. Français, liées, le français. 100 fig.

5. Français, liées, le français. 70 fig.

6. Français, liées, le français. 40 fig.

7. Français, liées, le français. 10 fig.

8. Français, liées, le français. 10 fig.

9. Français, liées, le français. 10 fig.

10. Français, liées, le français. 10 fig.

11. Français, liées, le français. 10 fig.

12. Français, liées, le français. 10 fig.

13. Français, liées, le français. 10 fig.

14. Français, liées, le français. 10 fig.

15. Français, liées, le français. 10 fig.

16. Français, liées, le français. 10 fig.

17. Français, liées, le français. 10 fig.

18. Français, liées, le français. 10 fig.

19. Français, liées, le français. 10 fig.

20. Français, liées, le français. 10 fig.

## AVIS.

Différentes fautes s'étant glissées dans l'impression, j'en vais relever quelques-unes. Chaque fois que l'on trouvera l'État ou Royaume *du* Benin, il faudra lire *de* Benin; au lieu de commandant *d'armes*, on devra lire commandant *des* armes.

## TOME I.

Page 48, lignes	17 et 18, avec ordre, lisez, m'ordonnant.
137, lig.	20, grand, lisez, profond.
250, lig.	22, fasse, lisez, forme.
269, lig.	5 et 6, j'eus bientôt formé, lisez, je formai bientôt.
273, lig.	11, magasin de trois mille, ôtez de.
291, lig.	17, veut, lisez, vent.
id. lig.	22, ic, lisez, ici.

## TOME II.

80, lig.	12, français, lisez, le français.
130, lig.	1, l'aperçut, lisez, l'aperçoit.
137, lig.	13, désordre. De sorte, lisez, désordre : de sorte.
229, lig.	21, infiniment trop, ôtez trop.
241, lig.	19, refusaient, lisez refusèrent.
252, lig.	6 et 16, passe-port, lisez, passe-ports.
254, lig.	9, donnerait, lisez, prêterait.
278, lig.	4, si fort, ôtez fort.
286, lig.	7, pour, lisez afin de.
289, lig.	12, donna, lisez, fournit.
306, lig.	6, sa reddition, lisez, la volonté de se rendre.

...en  
que Yo  
el fandra  
...en

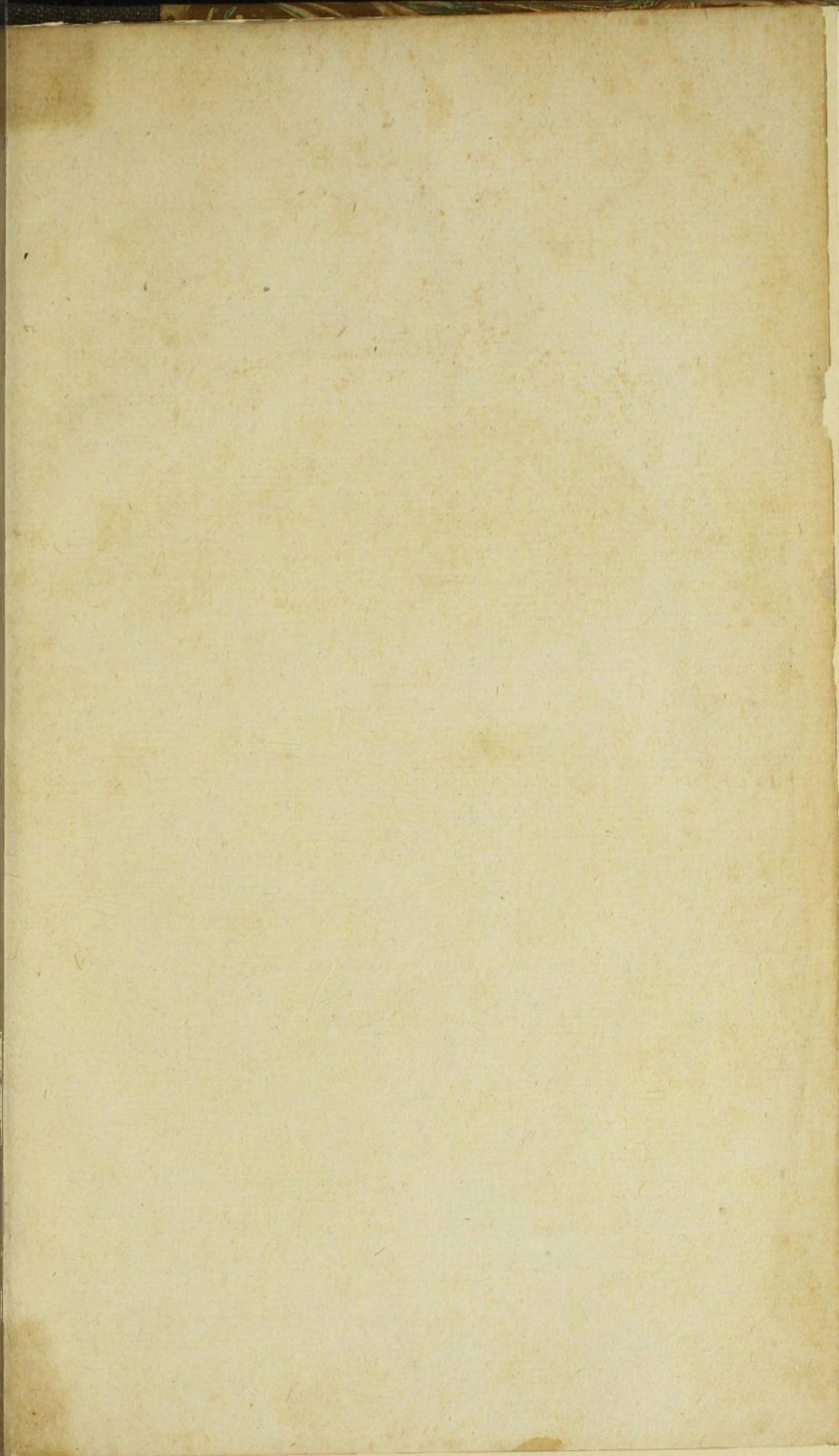
...

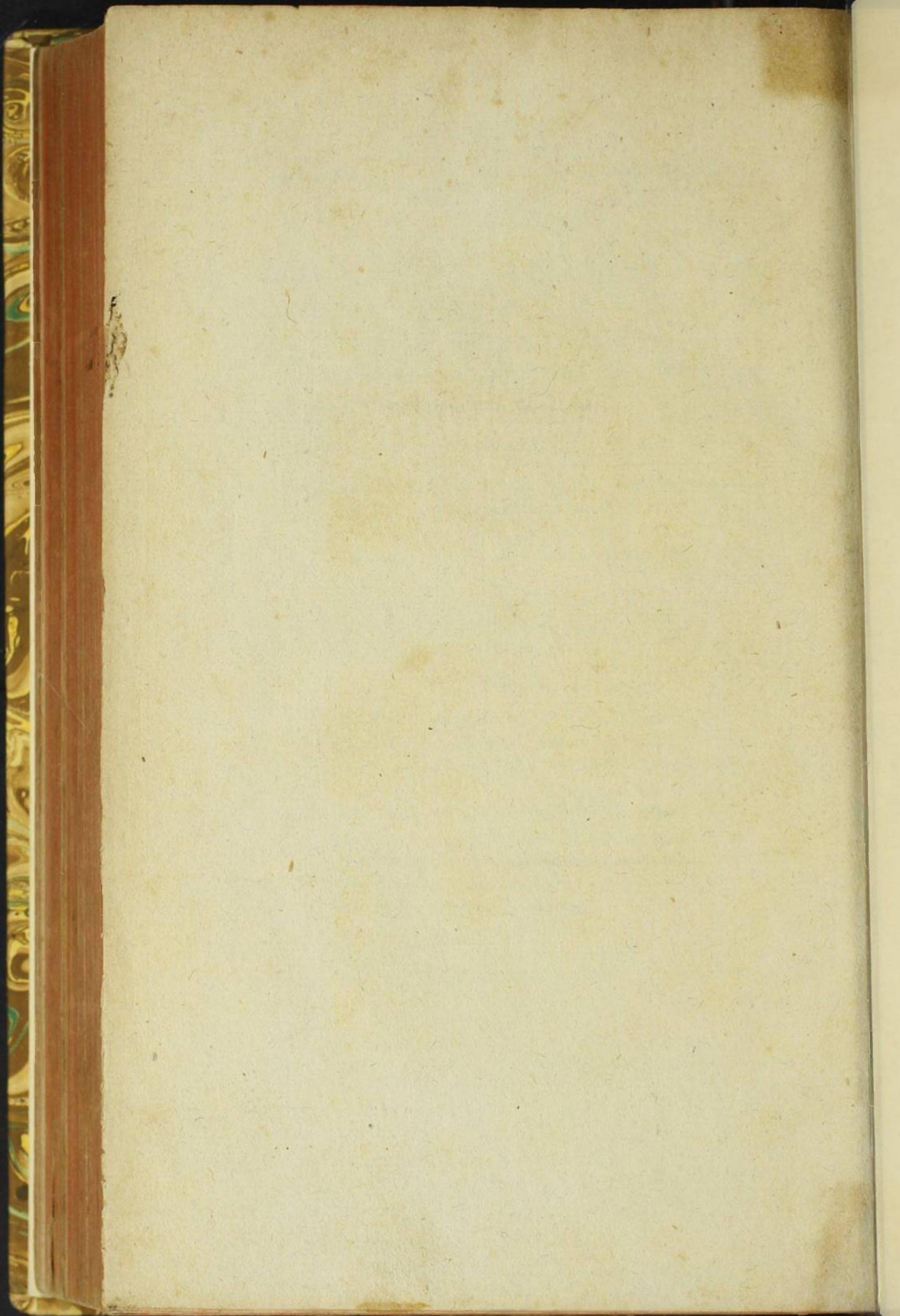
...je  
...br  
...de

...de  
...de

...

...de  
...











30308



